



Organisation
internationale
du Travail

TENDANCES MONDIALES DE L'EMPLOI DES JEUNES 2013



Une génération menacée

Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013

Une génération menacée

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013: Une génération menacée / Bureau international du Travail –
Genève: BIT, 2013
x, 116 p.

ISBN 978-92-2-227483-3 (imprimé)

ISBN 978-92-2-227484-0 (Web pdf)

Bureau international du Travail

emploi des jeunes / chômage des jeunes / qualifications / jeunesse / récession économique /
pays développés / pays en développement

13.01.3

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Cette publication a été réalisée par le Service de production, impression
et distribution des documents et publications (PRODOC) du BIT.

*Création graphique, conception typographique, mise en pages, préparation de manuscrits,
lecture et correction d'épreuves, impression, édition électronique et distribution.*

PRODOC veille à utiliser du papier provenant de forêts gérées d'une façon
qui est respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Code: DTP-CORR-WEI-ALC (Espagne)

Table des matières

Remerciements	ix
1. Introduction	1
1.1 Aperçu général	1
1.2 Organisation du rapport	2
1.3 Principales constatations	3
1.3.1 Tendances mondiales (chapitre 2)	3
1.3.2 Tendances dans les économies avancées (chapitre 2)	4
1.3.3 Tendances dans les régions en développement (chapitre 2)	4
1.3.4 Le défi de l'inadéquation des compétences (chapitre 3)	5
1.3.5 Enquêtes sur la transition de l'école à la vie active (chapitres 4 et 5)	5
1.3.6 Politiques de promotion du travail décent pour les jeunes (chapitre 6)	7
2. Aggravation de la crise mondiale de l'emploi des jeunes	9
2.1 Marchés du travail des jeunes dans les économies avancées	12
2.1.1 Qualité de l'emploi des jeunes	14
2.2 Marchés du travail des jeunes dans les régions en développement	15
2.2.1 Asie du Sud	15
2.2.2 Asie de l'Est	16
2.2.3 Asie du Sud-Est et Pacifique	17
2.2.4 Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	19
2.2.5 Amérique latine et Caraïbes	20
2.2.6 Moyen-Orient	21
2.2.7 Afrique du Nord	22
2.2.8 Afrique subsaharienne	22
3. Chômage, emploi et inadéquation des compétences des jeunes dans les économies avancées	25
3.1 Inadéquation des compétences entre l'offre et la demande de main-d'œuvre	27
3.1.1 Inadéquation des compétences et chômage	28
3.2 Inadéquation des compétences par profession	29
3.2.1 Incidence et conséquences de l'inadéquation	30
3.2.2 Mesure	31
3.2.3 Suréducation et sous-éducation dans un échantillon de pays	32
3.3 Explication de l'inadéquation entre les emplois et les compétences	36
3.3.1 Incidence des facteurs macroéconomiques sur l'inadéquation des compétences	37
3.3.2 Incidence du sexe, de l'âge, de l'origine immigrante et du handicap sur l'inadéquation des compétences	38
3.3.3 Incidence des caractéristiques familiales sur l'inadéquation des compétences	38
3.3.4 Incidence de l'expérience de travail sur l'inadéquation des compétences	38

4. Marchés du travail des jeunes dans les économies en développement: éléments d'information préliminaires tirés des enquêtes du BIT sur la transition de l'école à la vie active	39
4.1 Introduction	39
4.2 Mesure et analyse des marchés du travail des jeunes dans les économies en développement	40
4.2.1 Dichotomie des marchés du travail des jeunes dans les économies développées et les économies en développement	41
4.2.2 Cadre de substitution pour décrire les marchés du travail des jeunes dans les économies en développement	43
4.3 Mesure de la qualité de l'emploi	44
4.3.1 Indicateurs de la qualité de l'emploi et prédominance de l'emploi de mauvaise qualité dans les économies en développement	44
4.3.2. Inadéquation des compétences	47
4.3.3 Satisfaction au travail évanescence dans les économies en développement	50
5. Transition des jeunes vers le marché du travail dans les économies en développement	51
5.1 Introduction	51
5.2 Définition de la transition vers le marché du travail	52
5.3 Stades de la transition dans les économies en développement	53
5.3.1 Comparaison entre les pays	53
5.3.2 Analyse détaillée de la transition pour le Libéria	55
5.4 Flux du marché du travail et durée de la transition	58
5.4.1 Flux du marché du travail	58
5.4.2 Durée de la transition vers le marché du travail	60
6. Politiques de l'emploi des jeunes	63
6.1 Un cadre mondial pour affronter la crise de l'emploi des jeunes	63
6.1.1 Stimuler la demande et créer des emplois pour les jeunes au moyen de politiques macroéconomiques favorables à l'emploi	63
6.1.2 Investir dans l'éducation et la formation pour améliorer l'employabilité et faciliter la transition de l'école à la vie active	65
6.1.3 Améliorer l'intégration des jeunes au marché du travail par des politiques ciblées	68
6.1.4 Offrir des options de carrière aux jeunes en soutenant l'entrepreneuriat et le travail indépendant	71
6.1.5 Veiller à ce que les jeunes bénéficient de l'égalité de traitement et des droits au travail	72
6.2 Conclusions	73
Bibliographie	77
Annexes	
Annexe A. Tableaux mondiaux et régionaux	83
Annexe B. Tableaux concernant les pays de l'OCDE	89
Annexe C. Tableaux concernant l'inadéquation des compétences	97
Annexe D. Certains tableaux tirés de l'enquête SWTS, dix pays	104
Annexe E. Note sur les projections mondiales et régionales	109
Annexe F. Inadéquation des compétences	113
Annexe G. Tendances mondiales de l'emploi – Groupements régionaux	116

Encadrés

1.	L'emploi des jeunes: une priorité du G20	6
2.	Emploi des jeunes à temps partiel en Indonésie	18
3.	Mesure de l'inadéquation des compétences	26
4.	Work4Youth: un projet de l'OIT en partenariat avec la Fondation MasterCard	40
5.	Outils et cadre méthodologique du projet Work4Youth	51
6.	Comment l'enquête LDES complète les résultats de l'enquête SWTS et renforce leur interprétation	57
7.	Travaux de recherche et produits futurs du projet Work4Youth	62
8.	Approches pour stimuler la demande globale et promouvoir l'emploi des jeunes	64
9.	Plan d'action péruvien pour l'emploi des jeunes	64
10.	Une main-d'œuvre qualifiée pour une croissance forte, durable et équilibrée	66
11.	Rôle des services de l'emploi pour faciliter la transition vers les marchés du travail des jeunes	66
12.	Acquisition d'une expérience de travail par l'apprentissage alterné dans certains pays européens	67
13.	Outils de l'OIT pour anticiper les besoins de compétences	68
14.	Transition des jeunes vers l'emploi formel grâce à des réformes du marché du travail: le cas de l'Argentine	69
15.	Garanties-jeunes: une solution à la crise de l'emploi des jeunes?	70
16.	Programmes pour l'emploi des jeunes: enseignements tirés de l'évaluation	71
17.	Enseignements tirés des programmes d'entrepreneuriat des jeunes qui ont donné de bons résultats	72
18.	Conventions collectives relatives aux politiques de l'emploi des jeunes	73
19.	Répertoires mondiaux sur l'emploi des jeunes	74

Figures

1.	Chômage mondial des jeunes et taux mondial de chômage des jeunes, 1991-2013	10
2.	Estimations et projections du taux de chômage des jeunes (2008-2018)	10
3.	Ecart entre les hommes et les femmes aux niveaux mondial et régional du point de vue des taux de chômage des jeunes, certaines années (taux pour les femmes moins taux pour les hommes)	12
4.	Décomposition de l'évolution du ratio emploi-population, 2007-2012	12
5.	Taux de chômage des jeunes, 2008 et 2012 (deuxième trimestre)	13
6.	Part des jeunes chômeurs au chômage depuis au moins six mois, 2008 et 2011	13
7.	Taux de l'emploi à temps partiel aux Philippines et en Thaïlande, selon le sexe, 2008-2012	18
8.	Jeunes travailleurs dans l'emploi informel dans la Fédération de Russie, par sexe et groupe d'âge, 2012	20
9.	Contexte économique et inadéquation des compétences	26
10.	Inadéquation des compétences et taux de chômage des jeunes dans certains pays, 2000-2011	29
11.	Incidence moyenne de l'inadéquation des compétences (tous les groupes d'âge)	32
12.	Incidence moyenne de l'inadéquation des compétences (groupe d'âge des 15-29 ans)	35
13.	Incidence moyenne de l'inadéquation des compétences selon le sexe et par groupe d'âge	35

14. Distribution de la population des jeunes selon l'emploi régulier et irrégulier, le chômage (définition assouplie) et l'inactivité pour quatre pays parmi les moins avancés (PMA) et quatre pays à revenu élevé	41
15. Comparaison du cadre classique et du cadre de substitution pour déterminer la situation du marché du travail en Arménie et au Togo	43
16. Indicateurs élargis mesurant la qualité du travail	46
17. Distribution de la population des jeunes selon les stades de la transition	54
18. Part des jeunes ayant transité dans la population des jeunes totale, par sexe	55
19. Libéria: stades de la transition (catégories «Transité» et «En transition») selon le revenu du ménage, le niveau d'instruction et la zone géographique	56
20. Flux vers l'emploi stable et/ou satisfaisant (catégorie «Transité»)	58
21. Durée de la transition vers un emploi stable et/ou satisfaisant	61

Tableaux

1. Incidence de la suréducation dans les pays européens	30
2. Incidence de la sous-éducation dans les pays européens	30
3. Grands groupes de la CITP et niveaux de compétences	31
4. Incidence de la suréducation par groupe d'âge	33
5. Incidence de la sous-éducation par groupe d'âge	34
6. Tendances de l'incidence de l'inadéquation des compétences chez les jeunes (âgés de 15 à 29 ans) par pays	36
7. Certains résultats du modèle concernant la suréducation pour les jeunes	37
8. Certains résultats du modèle concernant la sous-éducation pour les jeunes	37
9. L'emploi selon les caractéristiques de l'éducation (part de l'emploi total)	47
10. Parts des jeunes travailleurs suréduqués dans l'ERY de Macédoine et au Togo selon les grands groupes de professions de la CITP-88	48
11. Taux de satisfaction au travail selon le niveau d'instruction, la résidence urbaine/rurale, la richesse du ménage, l'emploi régulier/irrégulier/informel et la surqualification et la sous-qualification	49
12. Indicateurs du parcours de la transition pour les jeunes ayant transité en Arménie et au Cambodge, selon le sexe	59
13. Durée moyenne de la période en transition pour les jeunes relevant de la catégorie «En transition»	62

Tableaux des annexes

A1. Chômage mondial et taux de chômage mondiaux, jeunes (15-24 ans), adultes (25 ans et plus) et total (15 ans et plus), 2007-2013	83
A2. Taux de chômage des jeunes 2008-2018, par région et par sexe	84
A3. Evolution du chômage et des taux de chômage des jeunes 1998-2008 et 2008-2012, par région	85
A4. Taux d'activité des jeunes 2008-2018, par région et par sexe	86
A5. Ratios mondiaux et régionaux de l'emploi des jeunes par rapport à la population, 2008-2018	87
A6. Ratios mondiaux et régionaux des taux de chômage des jeunes par rapport à ceux des adultes, 2008-2018	88
B1. Taux de chômage des jeunes, deuxième trimestre, 2000-2012	89
B2. Part des jeunes chômeurs qui sont au chômage depuis au moins six mois, tous sexes confondus, 2000-2011	93

B3.	Taux NEET dans les économies de l'OCDE, groupe d'âge des 15-29 ans, 2000-2010	94
B4.	Incidence du travail à temps partiel, jeunes, 2000-2011	95
B5.	Incidence de l'emploi temporaire, jeunes, 2000-2011	96
C1.	Inadéquation des compétences entre l'offre et la demande de main d'œuvre, jeunes, 2000-2011	97
C2a.	Taux de chômage des jeunes ayant terminé le cycle primaire, tous sexes confondus, 2000-2011	98
C2b.	Taux de chômage des jeunes ayant terminé le cycle secondaire, tous sexes confondus, 2000-2011	99
C2c.	Taux de chômage des jeunes ayant suivi des études supérieures, tous sexes confondus, 2000-2011	100
C3.	Tendances des jeunes par pays: incidence de l'inadéquation des compétences et variables macroéconomiques, groupe d'âge des 15-29 ans	101
C4.	Synthèse des résultats du modèle concernant la suréducation	102
C5.	Synthèse des résultats du modèle concernant la sous-éducation	103
D1.	Sources des informations	104
D2.	Indicateurs du marché du travail des jeunes, dix pays couverts par l'enquête SWTS, tous sexes confondus, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012	104
D3.	Indicateurs du marché du travail des jeunes, dix pays couverts par l'enquête SWTS, hommes, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012	105
D4.	Indicateurs du marché du travail des jeunes, dix pays couverts par l'enquête SWTS, femmes, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012	105
D5.	Indicateurs de la qualité de l'emploi, dix pays couverts par l'enquête SWTS, tous sexes confondus, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012	106
D6.	Stades de la transition vers le marché du travail, dix pays couverts par l'enquête SWTS, tous sexes confondus, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012	106
D7.	Stades de la transition vers le marché du travail, dix pays couverts par l'enquête SWTS, hommes, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012	107
D8.	Stades de la transition vers le marché du travail, dix pays couverts par l'enquête SWTS, femmes, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012	107
D9.	Flux pour la transition vers le marché du travail achevée, neuf pays couverts par l'enquête SWTS, tous sexes confondus, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012	108
D10.	Indicateurs du parcours de la transition pour les jeunes ayant achevé la transition vers le marché du travail, neuf pays couverts par l'enquête SWTS, tous sexes confondus, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012	108

Remerciements

Le rapport *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013* a été coordonné par Theo Sparreboom de l'équipe des Tendances de l'emploi, dirigée par Ekkehard Ernst. Alexander Tarvid (consultant du BIT) a beaucoup contribué à la rédaction du chapitre 3. Sara Elder et Gianni Rosas du Projet Work4Youth du Programme pour l'emploi des jeunes ont établi les chapitres 4, 5 et 6, respectivement. D'autres contributions ont été fournies par Matthieu Cognac, Phu Huynh, Steven Kapsos, Kee Beom Kim, Donna Koeltz, Olga Koulaeva, Rebecka Rask, Dorothea Schmidt, Olga Strietska-Ilina, Julia Surina, Sher Verick et Christina Wieser.

La production du rapport a été supervisée par Moazam Mahmood, directeur du Département de l'analyse de l'économie et du marché du travail, et José Manuel Salazar-Xirinachs, directeur général adjoint chargé de la politique. L'équipe souhaite exprimer sa gratitude pour les observations et suggestions au sujet du projet de rapport formulées par divers bureaux régionaux et bureaux de pays de l'OIT, notamment Diego Rei et Cynthia Samuel-Olonjuwon du Bureau régional pour l'Afrique; Guillermo Dema du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes; James Howard, du bureau du Directeur général; Christine Evans-Klock, directrice du Département des compétences et de l'employabilité, et Laura Brewer du même département; Azita Berar-Awad, directrice du Département des politiques de l'emploi; et deux spécialistes anonymes de la discipline.

Il convient de mentionner en particulier l'apport d'Evangelia Bourmpoula qui a établi les estimations mondiales et régionales sur la base des modèles économétriques des Tendances mondiales de l'emploi et a fourni une aide précieuse pour les recherches. Leman Yonca Gurbuzer et Yves Perardel, dans le cadre du Programme pour l'emploi des jeunes, ont présenté sous forme de tableaux les données issues des enquêtes sur les cas de transition de l'école à la vie active figurant dans les chapitres 4 et 5. La publication n'aurait pas été possible sans les contributions des autres membres de l'équipe des Tendances de l'emploi du BIT – Philippe Blet, Anne Drougard et Alan Wittrup.

Les analyses figurant dans la série des Tendances mondiales de l'emploi ne valent que ce que valent les données disponibles sur lesquelles elles sont fondées. Nous saisissons cette occasion pour remercier toutes les institutions qui ont participé au recueil et à la diffusion des informations sur les marchés du travail, y compris les offices de statistique nationaux, le Département de statistique du BIT et le projet Enquête sociale européenne. Nous encourageons la poursuite du recueil et de la diffusion de données au niveau des pays afin d'améliorer l'analyse des tendances de l'emploi qui figurera dans les mises à jour futures du présent rapport.

Nous souhaitons exprimer nos remerciements aux collègues du Département de la communication et de l'information du public pour leur collaboration et le soutien sans faille qu'ils nous ont apporté pour attirer l'attention des médias du monde entier sur les Tendances mondiales de l'emploi. Charlotte Beauchamp a coordonné la mise au point du texte et la publication.

Enfin, l'OIT tient à exprimer sa gratitude à la Fondation MasterCard, pour le soutien qu'elle a accordé à cette édition des *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, dans le cadre du partenariat Work4Youth.

1. Introduction

1.1 Aperçu général

Il n'est pas facile d'être jeune sur le marché du travail aujourd'hui

Le redressement de l'économie mondiale a marqué le pas en 2012 et 2013, ce qui a encore aggravé la crise de l'emploi des jeunes, et les files d'attente pour les emplois offerts s'allongent de plus en plus pour certains malheureux jeunes demandeurs d'emploi. Elles s'allongent tellement, en fait, que beaucoup de jeunes abandonnent leur recherche d'un emploi. La crise prolongée de l'emploi oblige aussi les jeunes de la génération actuelle à se montrer moins difficiles dans le choix du type d'emploi qu'ils sont prêts à accepter, une tendance qui était déjà évidente avant la crise. Ils sont de plus en plus nombreux à se tourner vers les emplois à temps partiel offerts ou à se retrouver cantonnés dans l'emploi temporaire. La sécurité de l'emploi qui était autrefois la norme pour les générations précédentes – au moins dans les économies avancées – est plus difficile à obtenir pour les jeunes d'aujourd'hui.

Le taux mondial de chômage des jeunes, qui atteint 12,6 pour cent en 2013 selon les estimations, est proche du sommet qu'il avait atteint durant la crise. Toujours d'après les estimations, 73 millions de jeunes sont au chômage en 2013¹. Parallèlement, l'emploi informel chez les jeunes demeure très répandu et la transition vers le travail décent est lente et difficile.

Les coûts économiques et sociaux du chômage, le chômage de longue durée, le découragement et le nombre d'emplois de qualité médiocre pour les jeunes continuent d'augmenter et compromettent le potentiel de croissance des économies.

L'inadéquation des compétences renforce la crise de l'emploi des jeunes

L'inadéquation des compétences sur les marchés du travail des jeunes est devenue une tendance persistante et croissante. La suréducation et la surqualification coexistent avec la sous-éducation et la sous-qualification, et de plus en plus avec l'obsolescence des compétences qu'entraîne le chômage de longue durée.

A cause de cette inadéquation, il est plus difficile de trouver des solutions à la crise de l'emploi des jeunes et il faut plus de temps pour les mettre en œuvre. En outre, dans la mesure où les jeunes sont effectivement surqualifiés pour l'emploi qu'ils occupent, la société perd leurs compétences valables ainsi que le gain de croissance de la productivité qu'elle aurait réalisé si ces jeunes avaient été employés à leur niveau de qualification approprié.

Dans les régions en développement, où vit 90 pour cent de la population des jeunes du monde, il y a un manque particulier d'emplois stables et de qualité

Les régions en développement sont confrontées à de grandes difficultés en ce qui concerne la qualité du travail offert aux jeunes. Le présent rapport confirme que dans les économies en développement où les institutions du marché du travail, y compris la protection sociale,

¹ Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le présent chapitre se rapportent aux jeunes âgés de 15 à 24 ans.

sont faibles, un grand nombre de jeunes demeurent voués à un avenir fait d'emploi irrégulier et d'informalité. Les jeunes travailleurs reçoivent souvent un salaire inférieur à la moyenne et accomplissent un travail pour lequel ils sont soit surqualifiés, soit sous-qualifiés. Dans certaines économies en développement, jusqu'à deux tiers de la population des jeunes est sous-utilisée, ce qui signifie que ces jeunes sont au chômage, dans l'emploi irrégulier, la plupart du temps dans le secteur informel, ou bien ni actifs, ni scolarisés ou en formation.

Dans les économies avancées, le chômage de longue durée, tel qu'il est apparu, est une taxe inattendue qui frappe la jeune génération actuelle

Le chômage des jeunes et les stigmates qu'il entraîne se font particulièrement sentir dans les économies développées et l'Union européenne, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Dans ces régions, les taux de chômage des jeunes ont continué de grimper depuis 2008. La hausse du chômage des jeunes a atteint 24,9 pour cent dans les économies développées et l'Union européenne entre 2008 et 2012, et le taux de chômage des jeunes s'élevait à 18,1 pour cent en 2012, un niveau qui est resté constant pendant une décennie. Selon les projections actuelles, le taux de chômage des jeunes dans les économies développées et l'Union européenne ne redescendra pas au-dessous de 17 pour cent avant 2016.

Comme cela a été exposé dans l'édition 2010 des *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, il y a un prix à payer pour accéder au marché du travail en période de difficultés économiques. On a beaucoup appris sur les «stigmates» subis en termes de capacité de gain future et de parcours pour la transition vers le marché du travail (BIT, 2010a). Mais les stigmates peut-être les plus graves concernent la défiance de la jeune génération actuelle à l'égard des systèmes socio-économiques et politiques. Cette défiance des jeunes s'est en partie exprimée dans les manifestations politiques comme celles qui se sont produites en Grèce et en Espagne pour protester contre les mesures d'austérité.

Pour résoudre les problèmes, il faut recourir à des politiques créatives et de vaste portée

Pour améliorer l'état des marchés du travail des jeunes, il faut bien comprendre les questions relatives à l'emploi et au marché du travail qui sont propres à chaque pays. Si l'on veut déterminer les besoins par pays et élaborer des politiques et des programmes d'intervention, il est essentiel d'analyser les marchés du travail des jeunes, en se concentrant en particulier sur les problèmes qui caractérisent la transition des jeunes vers le travail décent.

Il faut un mouvement global dont les grandes lignes ont été définies dans l'Appel à l'action (voir le chapitre 6) afin de briser le cercle vicieux qui maintient tant de millions de jeunes en dehors de l'éducation et enfermés dans l'emploi non productif et la pauvreté.

1.2 Organisation du rapport

La présente édition des *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* offre une vue actualisée des marchés du travail des jeunes dans le monde entier, axée à la fois sur la persistance de la crise des marchés du travail et sur les problèmes structurels qui affectent les marchés du travail des jeunes².

Le chapitre 2 expose le contexte, avec un aperçu général des marchés du travail des jeunes aux niveaux mondial et régional. Le chapitre 3 est axé sur l'inadéquation des compétences

² Les éditions précédentes des *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* (2004, 2006, 2008, 2010, 2011, 2012) peuvent être consultées sur le site Web de l'OIT à l'adresse suivante: www.ilo.org/trends.

dans les économies avancées. Les tendances récentes y sont examinées et les groupes plus vulnérables à cette inadéquation sont identifiés, parmi lesquels figurent les jeunes en général et les jeunes femmes en particulier. Le chapitre 4 met l'accent sur la situation à laquelle sont confrontés les jeunes dans les régions en développement où la main-d'œuvre est abondante, où les capitaux sont rares et où il existe un net contraste entre l'économie traditionnelle, en voie de rétraction mais qui reste dominante, et l'économie «moderne». Un modèle permettant de désagréger davantage les indicateurs traditionnels est proposé, fondé sur les données issues des enquêtes sur la transition de l'école à la vie active réalisées dans le cadre du partenariat Work4Youth conclu entre le Bureau international du Travail et la Fondation MasterCard.

Le chapitre 5 poursuit l'examen des marchés du travail des jeunes dans les économies en développement, à l'aide des nouvelles données microéconomiques disponibles, mais en s'attachant plus particulièrement à la question de la transition vers le marché du travail. Les nouvelles données sur les parcours et la durée de la transition permettent de brosser un tableau inédit de la façon dont les jeunes passent de la fin de leur scolarité (ou de leur première insertion dans la vie active) à une situation stable sur le marché du travail, ou sinon se retrouvent cantonnés dans des catégories d'activité économique moins productives et moins rémunératrices comme le chômage ou le travail indépendant autodéfini et non satisfaisant. Le chapitre 6 clôt le rapport avec un aperçu général des solutions offertes aux pouvoirs publics, qui s'appuient sur les constatations faites dans le présent rapport ainsi que sur les récentes recommandations formulées par l'OIT dans diverses instances internationales.

1.3 Principales constatations

Le présent rapport est dense et contient de nombreuses données et informations. Le résumé ci-après vise à aider le lecteur à appréhender les principales constatations et informations actualisées concernant les tendances du marché du travail des jeunes.

1.3.1 Tendances mondiales (chapitre 2)

Le taux mondial de chômage des jeunes, qui avait baissé, passant de 12,7 pour cent en 2009 à 12,3 pour cent en 2011, est remonté à 12,4 pour cent en 2012, et a continué de grimper pour atteindre 12,6 pour cent en 2013, selon les estimations, soit 1,1 point de pourcentage au-dessus du niveau où il était avant la crise en 2007 (11,5 pour cent).

D'après les projections, le taux mondial de chômage des jeunes devrait atteindre 12,8 pour cent d'ici à 2018, avec des disparités régionales croissantes, car les améliorations attendues dans les économies avancées seront neutralisées par des hausses dans d'autres régions, principalement en Asie.

Les estimations montrent que le chômage mondial des jeunes devrait demeurer à 73,4 millions en 2013, soit une hausse de 3,5 millions depuis 2007 et 0,8 million au-dessus du niveau où il se trouvait en 2011. La hausse du chômage des jeunes et la baisse du taux d'activité ont contribué à abaisser le ratio mondial de l'emploi des jeunes par rapport à la population qui s'est établi à 42,3 pour cent en 2013, contre 44,8 pour cent en 2007. Cette diminution est partiellement due à l'augmentation de la scolarisation. Selon les projections, le ratio mondial de l'emploi des jeunes par rapport à la population devrait s'établir à 41,4 pour cent en 2018.

Au niveau mondial, le ratio du taux de chômage des jeunes par rapport à celui des adultes n'a guère changé ces dernières années et se situe à 2,7 pour cent en 2013. Les jeunes demeurent donc presque trois fois plus susceptibles d'être au chômage que les adultes, et la tendance haussière du chômage mondial continue de les toucher fortement.

Le ratio mondial de l'emploi par rapport à la population a diminué de 1 point de pourcentage entre 2007 et 2012. Cela était dû à une baisse du taux d'activité et à la hausse du chômage, tandis que l'évolution de la structure démographique a contribué à la hausse du ratio emploi-population. La contribution du chômage des jeunes à la baisse du ratio emploi-population a été particulièrement marquée dans les économies développées et l'Union européenne ainsi qu'en Asie de l'Est.

1.3.2 Tendances dans les économies avancées (chapitre 2)

Depuis 2009, peu de progrès ont été accomplis pour réduire le chômage des jeunes dans les économies développées et l'Union européenne dans son ensemble. Le taux de chômage des jeunes en 2012 est estimé à 18,1 pour cent, le même taux qu'en 2010 et le niveau le plus élevé dans la région au cours des deux dernières décennies. Si l'on prend en compte le taux de découragement (3,1 pour cent), le taux de chômage des jeunes ainsi ajusté s'établit à 21,2 pour cent. Selon les projections, il devrait demeurer au-dessus de 17 pour cent jusqu'en 2015, puis baisser à 15,9 pour cent pour 2018.

Entre 2008 et 2012, le nombre de jeunes chômeurs a augmenté de plus de 2 millions dans les économies avancées, soit une hausse de presque 25 pour cent. Au deuxième trimestre de 2012, le taux de chômage des jeunes a été supérieur à 15 pour cent dans les deux tiers des pays avancés. Cependant, les expériences varient beaucoup d'un pays à l'autre, et certains pays affichent des résultats positifs. Dans les économies développées et l'Union européenne, le taux de chômage des jeunes était inférieur à 10 pour cent dans six pays au deuxième trimestre de 2012, et dans trois pays les taux sont actuellement au-dessous du niveau qu'ils avaient au même trimestre de 2008 (Allemagne, Israël et Suisse).

De 2008 à 2010, la proportion du nombre de jeunes ni dans l'emploi, ni scolarisés ou en formation par rapport à l'ensemble de la population jeune, le taux NEET, a augmenté de 2,1 points de pourcentage pour atteindre 15,8 pour cent en moyenne dans les pays de l'OCDE, ce qui signifie qu'une jeune personne sur six dans les économies avancées est sans emploi et n'est ni scolarisée, ni en formation.

La crise du chômage des jeunes dans les économies avancées se traduit aussi par un allongement de la période de recherche d'emploi et par une diminution de la qualité des emplois. Dans la majorité des pays de l'OCDE, un tiers des jeunes demandeurs d'emploi, voire plus, sont au chômage depuis au moins six mois.

En Europe, une proportion croissante de jeunes salariés occupent des emplois atypiques, y compris l'emploi temporaire et le travail à temps partiel, et les éléments d'information montrent qu'une part importante de cette augmentation n'est pas l'expression d'un choix, mais correspond bien à une situation involontaire. L'emploi des jeunes à temps partiel en part de l'emploi total des jeunes en Europe était de 25 pour cent en 2011. Par ailleurs, 40,5 pour cent des jeunes salariés de la région travaillaient au titre de contrats temporaires.

1.3.3 Tendances dans les régions en développement (chapitre 2)

Les taux régionaux de chômage des jeunes varient fortement. En 2012, le chômage des jeunes était à son apogée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, à 28,3 pour cent et 23,7 pour cent, respectivement, et c'est en Asie de l'Est (9,5 pour cent) et en Asie du Sud (9,3 pour cent) qu'il était le plus bas. Entre 2011 et 2012, les taux régionaux de chômage des jeunes ont augmenté dans toutes les régions hormis l'Europe centrale et l'Europe du Sud-Est (hors UE), ainsi que la Communauté des Etats indépendants (CEI), l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie du Sud-Est et le Pacifique. Des tendances encourageantes se dessinent dans certains pays, par exemple l'Azerbaïdjan, l'Indonésie et les Philippines.

Les projections pour 2012 à 2018 montrent que le ratio de l'emploi des jeunes par rapport à la population devrait diminuer dans toutes les régions hormis les économies développées et l'Union européenne. La plus forte baisse prévue concerne les régions d'Asie, allant de 1,1 point de pourcentage en Asie du Sud à 2,5 points de pourcentage en Asie de l'Est.

Dans les pays et régions où les niveaux de pauvreté sont élevés et les parts de l'emploi vulnérable sont importantes, le problème de l'emploi des jeunes tient autant à la qualité médiocre des emplois qu'au chômage. Par exemple, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne affichent des taux régionaux de chômage des jeunes relativement bas, mais cela est lié à des niveaux de pauvreté élevés, ce qui signifie que le travail est une nécessité pour beaucoup de jeunes. En Inde, les éléments d'information montrent que les taux de chômage des jeunes sont plus élevés dans le cas des familles dont le revenu est supérieur au seuil de pauvreté (1,25 dollar EU) que dans le cas de celles dont le revenu est inférieur à ce seuil.

Le taux NEET pour les jeunes est élevé dans certaines régions en développement pour lesquelles des chiffres sont disponibles. Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce taux était estimé à 19,8 pour cent en 2008.

1.3.4 Le défi de l'inadéquation des compétences (chapitre 3)

Le présent rapport examine deux types d'inadéquation des compétences, en utilisant les niveaux d'instruction comme indicateur indirect des compétences. Le premier type est l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences et repose sur une comparaison des niveaux d'instruction pour ceux qui sont employés et ceux qui ne le sont pas. Le second type concerne l'inadéquation entre les compétences que possèdent les jeunes et celles qu'exigent leurs emplois.

Dans les économies avancées, les éléments d'information montrent qu'il existe un risque d'inadéquation plus élevé pour ceux qui sont au bas de la pyramide de l'éducation, qui se traduit par des taux de chômage relativement élevés pour ceux qui sont peu qualifiés par rapport à ceux qui sont très qualifiés. Ce type d'inadéquation a augmenté de 2010 à 2011, ce qui indique une détérioration de la position des jeunes peu qualifiés sur le marché du travail.

S'agissant du second type d'inadéquation, les éléments d'information tirés des économies avancées montrent que la probabilité d'être suréduqué est bien plus grande pour les jeunes (âgés de 15 à 29 ans) que pour les travailleurs âgés de 30 ans et plus, et qu'ils sont aussi moins susceptibles d'être sous-éduqués. La suréducation des jeunes dans les économies avancées a augmenté de 1,5 point de pourcentage sur la période allant de 2002 à 2010, ce qui reflète en partie des hausses des niveaux d'instruction. Cependant, la forte augmentation de la suréducation au cours des deux dernières années (de 1,4 point de pourcentage) suggère une autre conséquence de la crise économique: les jeunes ayant atteint un plus haut niveau d'instruction prennent de plus en plus des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. Le phénomène croissant de la suréducation signifie donc que les jeunes au bas de la pyramide de l'éducation sont mis sur la touche. Les jeunes dont le niveau d'instruction est moins élevé se retrouvent au bout de la file d'attente même en ce qui concerne les emplois pour lesquels ils sont parfaitement qualifiés. Hormis les jeunes, les groupes du marché du travail qui sont particulièrement vulnérables à ce second type d'inadéquation des compétences comprennent les jeunes femmes, les handicapés et les migrants.

1.3.5 Enquêtes sur la transition de l'école à la vie active (chapitres 4 et 5)

Les marchés du travail des économies en développement sont très différents de ceux des économies développées. Dans les économies en développement, le caractère irrégulier de l'emploi chez les jeunes et leur tendance à sortir prématurément du système scolaire sont les

Encadré 1. L'emploi des jeunes: une priorité du G20

La situation alarmante des jeunes sur les marchés du travail de la plupart des pays du G20 a fait l'objet des discussions et délibérations des sommets du G20. Au sommet de Londres sur la croissance, la stabilité et l'emploi (avril 2009), les dirigeants ont adopté un Plan global pour le redressement et la réforme et se sont engagés à «soutenir ceux qui sont touchés par la crise en créant des possibilités d'emploi». Ils ont aussi invité l'OIT à travailler avec d'autres organisations compétentes et à «évaluer les actions entreprises et celles qui sont nécessaires pour l'avenir». Ce sommet a été suivi par celui de Pittsburgh où les dirigeants se sont engagés à mettre les emplois de qualité au cœur du processus de redressement, ont décidé de convoquer la première Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi, et ont demandé à l'OIT d'élaborer la stratégie du G20 pour la formation (voir l'encadré 10).

La deuxième Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi (Paris, septembre 2011) a été consacrée à la discussion des principales difficultés concernant l'emploi des jeunes dans les pays du G20 et a mis en évidence le rôle des politiques pour accroître la quantité et la qualité des emplois pour les jeunes (OCDE et BIT, 2011). Les recommandations des ministres ont été avalisées par les dirigeants à Cannes (novembre 2011). Elles avaient trait à l'amélioration des politiques actives de l'emploi – en particulier pour les jeunes et les autres groupes vulnérables –, à l'établissement de socles de protection sociale, à la promotion des normes internationales du travail et au renforcement de la cohérence des politiques économiques et sociales. Le sommet a aussi établi une «Task Force» sur l'emploi, la priorité immédiate étant donnée à l'emploi des jeunes en 2012.

La «Task Force» sur l'emploi s'est réunie sous la présidence du Mexique et il a été demandé à l'OIT et aux autres partenaires de l'aider à passer en revue les politiques et programmes pour l'emploi des jeunes, en particulier les apprentissages et autres mesures destinées à faciliter la transition de l'école à la vie active. Les principales conclusions de la «Task Force» sur l'emploi concernant les stratégies en faveur de l'emploi des jeunes dans les pays du G20 ont été avalisées par les ministres du Travail et de l'Emploi (Guadalajara, mai 2012) et par le sommet des dirigeants (Los Cabos, juin 2012). Les conclusions sont notamment les suivantes: i) améliorer la qualité des systèmes d'apprentissage et autres programmes pour la transition de l'école à

la vie active en collaboration avec les partenaires sociaux; ii) offrir une orientation professionnelle et faciliter l'acquisition d'une expérience de travail en vue de promouvoir le travail décent; iii) appuyer l'offre de mesures en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes; iv) étudier des programmes de coopération technique volontaires, au niveau bilatéral ou conjointement avec des organisations internationales, comme moyen de communiquer les «meilleures pratiques» pour traiter la question de l'emploi des jeunes; v) demander à l'OIT, l'OCDE et d'autres organisations internationales de travailler avec les institutions nationales afin de mieux comprendre la situation des jeunes dans les pays du G20 et de mettre en œuvre des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes avec l'appui des partenaires sociaux. Les dirigeants ont prolongé d'une année le mandat de la «Task Force» sur l'emploi sous la présidence de la Russie.

Les partenaires sociaux ont activement contribué à concrétiser la priorité donnée à l'emploi des jeunes par le G20. Les organisations professionnelles (B20) et les organisations syndicales (L20) des pays du G20 ont instamment prié les dirigeants des pays du G20 de prendre des mesures pour améliorer la situation de l'emploi en général et des jeunes en particulier afin de prévenir «le risque qu'une part croissante de la population perde confiance dans l'économie mondiale». Ils ont aussi attiré l'attention des dirigeants à Cannes sur les éléments essentiels qui pourraient donner de la pertinence aux socles de protection sociale définis au niveau national dans tous les pays, sur la nécessité de mettre en application les principes et droits fondamentaux au travail, et sur l'importance de promouvoir la cohérence des actions dans le système multilatéral.

Les préoccupations des jeunes au sujet du manque d'emplois décents pour eux et leurs camarades ont été exprimées par les représentants des jeunes sélectionnés par chaque pays du G20. En mai 2012, les représentants des jeunes se sont réunis au sommet Y20 (Puebla, Mexique) et ont élaboré un ensemble de conclusions pour attirer l'attention des dirigeants du G20 sur les priorités mondiales (y compris la stabilité et l'inclusion financière globales, le commerce international, le développement durable et la croissance verte, la sécurité alimentaire et l'avenir du G20). Un ensemble spécifique de conclusions avait trait à la création d'emplois de qualité pour les jeunes.

Source: d'après des informations figurant sur le site Web de l'OIT concernant le G20, www.ilo.org/g20.

caractéristiques du marché du travail qui diffèrent le plus nettement de celles pour les jeunes des économies développées. Par rapport aux économies avancées, ces pays sont confrontés aux difficultés supplémentaires que sont le sous-emploi et la pauvreté au travail, les jeunes constituant l'essentiel des travailleurs dans l'économie informelle tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Le chômage des jeunes est un grave problème dans les économies à faible revenu. Lorsqu'on utilise une définition assouplie du chômage (selon laquelle la recherche active d'un emploi n'est pas un critère d'inclusion), le taux de chômage est multiplié par deux dans beaucoup d'économies à faible revenu. En fait, si l'on applique cette définition, le taux de chômage assoupli moyen obtenu dans les économies les moins avancées est encore plus élevé que dans les économies à revenu élevé. De plus, les jeunes chômeurs dans les économies à faible revenu ne bénéficient pas des régimes de protection sociale qui sont offerts à ceux des économies développées.

L'emploi de faible qualité domine dans les dix économies en développement examinées au chapitre 4. Si l'on observe les moyennes dans les dix pays, huit jeunes travailleurs sur dix sont

dans l'emploi informel, six sur dix n'ont pas de contrat de travail stable et un tiers des jeunes sont sous-qualifiés pour le travail qu'ils accomplissent, ce qui a des conséquences tant pour la productivité de l'entreprise que pour la sécurité des travailleurs eux-mêmes. Les niveaux élevés de sous-utilisation de la main-d'œuvre jeune dans les économies en développement font obstacle au développement. Une forte proportion de jeunes (60 pour cent) des régions en développement sont sans travail, non scolarisés ou encore dans l'emploi irrégulier. Autrement dit, dans les économies en développement, près de deux tiers des jeunes ne réalisent pas pleinement leur potentiel économique.

Les nouvelles données présentées au chapitre 5 permettent de brosser un tableau inédit de la façon dont les jeunes passent de la fin de leur scolarité (ou de l'accès à leur première activité économique) à un emploi stable, ou sinon se retrouvent enfermés dans des catégories d'activité économique marquées par l'informalité, l'incertitude et la pauvreté au travail. Dans les dix pays en développement analysés, les jeunes hommes sont plus susceptibles que les jeunes femmes d'aller au bout de la transition vers un emploi stable et/ou satisfaisant. La richesse du ménage, un plus grand investissement dans l'éducation et le fait d'être originaire d'un milieu urbain sont aussi des facteurs jugés avantageux dans la transition des jeunes vers le marché du travail. L'étude comparative des diverses expériences de travail n'est pas la norme dans les économies en développement. Lorsqu'il existe peu de possibilités sur le marché du travail, les jeunes ont tendance à se cramponner à l'emploi qu'ils ont, quelle que soit sa qualité.

1.3.6 Politiques de promotion du travail décent pour les jeunes (chapitre 6)

Cinq domaines d'action essentiels qui peuvent être adaptés aux conditions nationales et locales ont été identifiés par les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des 185 Etats Membres de l'OIT à la Conférence internationale du Travail (CIT) en juin 2012 et sont inclus dans la Résolution «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action»³. Ces domaines d'action comprennent: i) des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi qui renforcent la demande globale et améliorent l'accès au financement; ii) l'éducation et la formation pour faciliter la transition de l'école à la vie active et pour prévenir l'inadéquation par rapport aux besoins du marché du travail; iii) des politiques du marché du travail pour cibler l'emploi des jeunes défavorisés; iv) l'entrepreneuriat et le travail indépendant pour aider les jeunes susceptibles de devenir entrepreneurs; et v) des droits au travail fondés sur les normes internationales du travail pour faire en sorte que les jeunes bénéficient de l'égalité de traitement. Ces principaux domaines d'action et des exemples de bonnes pratiques, avec des informations détaillées sur des interventions spécifiques, sont examinés au chapitre 6 compte tenu de l'analyse développée dans le présent rapport et des discussions dans des réunions comme les sommets du G20 (voir l'encadré 1).

³ Le texte intégral de la Résolution de 2012 «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» figure sur le site Web de l'OIT à l'adresse suivante: http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/101stSession/texts-adopted/WCMS_187079/lang-fr/index.htm.

2. Aggravation de la crise mondiale de l'emploi des jeunes

Depuis l'augmentation sans précédent du chômage des jeunes entre 2008 et 2009, le taux mondial de chômage des jeunes est demeuré à des niveaux très élevés. De 2009 à 2011, le taux de chômage des jeunes a baissé, passant de 12,7 pour cent à 12,3 pour cent. Il a de nouveau augmenté à 12,4 pour cent en 2012 et a continué de grimper jusqu'à 12,6 pour cent en 2013, soit 1,1 point de pourcentage au-dessus du niveau de 2007 (11,5 pour cent). Le chômage mondial des jeunes est estimé à 73,4 millions en 2013, soit une augmentation de 3,5 millions depuis 2007 et 0,8 million au-dessus du niveau de 2011 (figure 1⁴ et tableau A1⁵).

Les projections pour 2014 font apparaître une hausse supplémentaire à 12,7 pour cent, et l'accélération progressive de la croissance économique à moyen terme ne devrait pas se traduire par une amélioration des perspectives d'emploi pour les jeunes au niveau mondial. D'ici à 2018, le taux mondial de chômage des jeunes s'établira à 12,8 pour cent, selon les projections (figure 2 et tableau A2). Cependant, les disparités régionales augmenteront probablement, car une certaine amélioration des taux de chômage des jeunes dans les économies avancées à moyen terme sera neutralisée par la hausse des taux de chômage dans d'autres régions⁶.

Les écarts entre les hommes et les femmes du point de vue des taux de chômage des jeunes sont faibles au niveau mondial et dans la plupart des régions. Les taux régionaux de chômage des jeunes sont plus bas pour les jeunes femmes dans les économies avancées et en Asie de l'Est (figure 3 et tableau A2). Toutefois, d'importants écarts entre les taux pour les femmes et pour les hommes sont manifestes dans certaines régions comme l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient et, dans une moindre mesure, l'Amérique latine et les Caraïbes⁷.

Comparés aux adultes, les jeunes restent confrontés à une situation désavantageuse sur le marché du travail. Au niveau mondial, le ratio du taux de chômage des jeunes par rapport à celui des adultes n'a guère changé ces dernières années et s'établit à 2,7 en 2013 (tableaux A1 et A6). Les jeunes demeurent donc presque trois fois plus susceptibles d'être au chômage que les adultes, et la tendance haussière du chômage mondial continue de les affecter fortement.

Les conditions défavorables du marché du travail pour les jeunes sont aussi évidentes dans les taux d'emploi mondiaux. Le ratio mondial de l'emploi par rapport à la population – la part de la population en âge de travailler qui est employée – a diminué d'un point de pourcentage entre 2007 et 2012. Cela était dû à une baisse du taux d'activité et à la hausse du chômage, tandis que l'évolution de la structure démographique a provoqué une hausse du ratio emploi-population (figure 4).

La désagrégation par groupes d'âge montre que la hausse du chômage des jeunes et la baisse du taux d'activité des jeunes comptent pour –0,5 point de pourcentage de la baisse totale⁸, contre une contribution de ces deux facteurs de –0,8 point de pourcentage pour les

⁴ Comme le montre la figure 1, c'est en 2002 que le taux mondial de chômage des jeunes a été le plus élevé, du fait du taux de chômage des jeunes relativement élevé dans plusieurs régions à cette époque, notamment l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique ainsi que l'Afrique du Nord.

⁵ Tous les tableaux sont référencés dans les annexes.

⁶ Les économies avancées comprennent l'Union européenne et d'autres économies développées; l'annexe G contient une liste des groupements régionaux et des pays.

⁷ Voir aussi *Tendances mondiales de l'emploi des femmes* (BIT, 2012b) pour une analyse des écarts entre les hommes et les femmes dans les tendances récentes du marché du travail.

⁸ La baisse du taux d'activité des jeunes est en partie due à une hausse de la scolarisation.

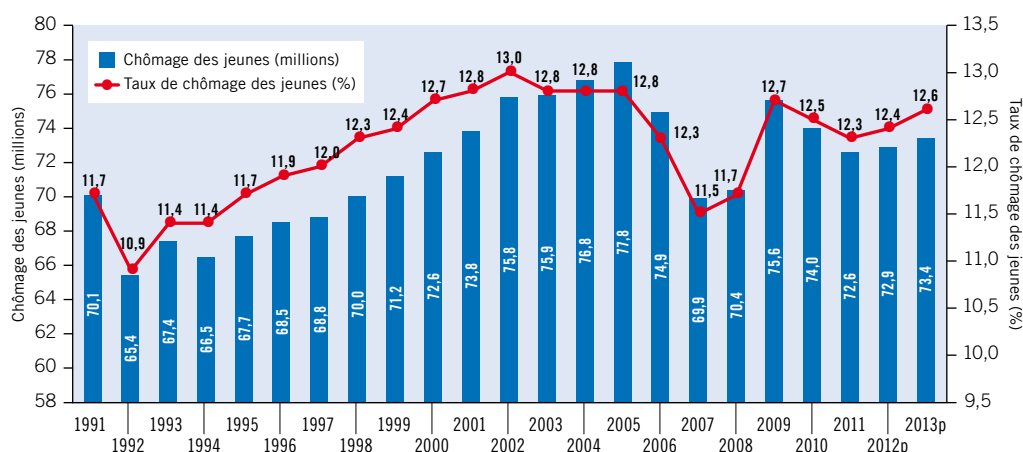
adultes, en dépit du fait que les jeunes représentaient moins de 20 pour cent de la main-d'œuvre mondiale avant la crise. Autrement dit, la contribution des résultats du marché du travail des jeunes a été disproportionnée par rapport à la taille relative de la population des jeunes (BIT, 2013a).

Au niveau mondial, le ratio de l'emploi des jeunes par rapport à la population a baissé, passant de 44,2 pour cent en 2008 à 42,3 pour cent en 2013 (tableau A5). Au niveau régional, la contribution du chômage des jeunes à la baisse du ratio emploi-population a été particulièrement forte dans les économies développées ainsi qu'en Asie de l'Est (figure 4).

Les projections montrent que, de 2012 à 2018, les ratios mondiaux et régionaux de l'emploi des jeunes par rapport à la population devraient diminuer dans toutes les régions hormis dans les économies développées et l'Union européenne. Toujours selon les projections, les plus fortes diminutions devraient se produire dans les régions d'Asie, allant de 1,1 point de pourcentage en Asie du Sud à 2,5 points de pourcentage en Asie de l'Est (tableau A5).

Après une brève reprise de l'économie, le chômage mondial des jeunes continue d'augmenter

Figure 1. Chômage mondial des jeunes et taux mondial de chômage des jeunes, 1991-2013



p = projection.

Source: BIT, Modèles économétriques des tendances, avril 2013.

Dans la plupart des régions, le taux de chômage des jeunes suit une tendance haussière

Figure 2. Estimations et projections du taux de chômage des jeunes (2008-2018, %)

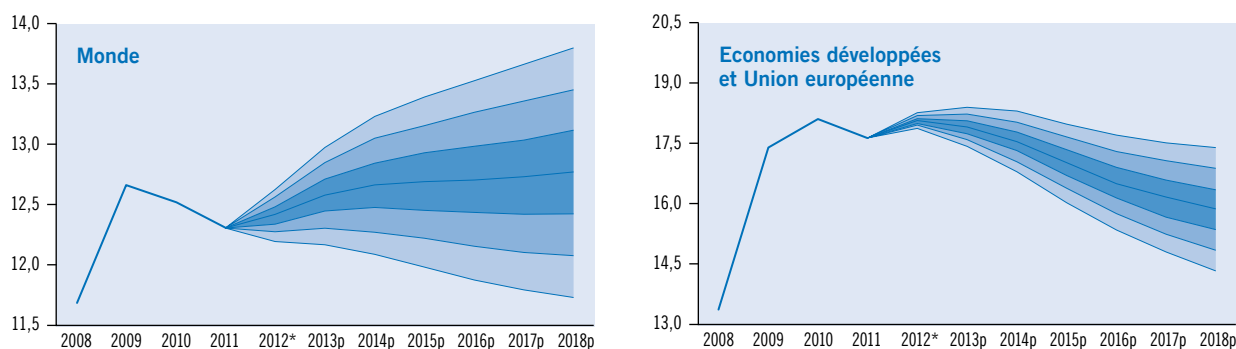
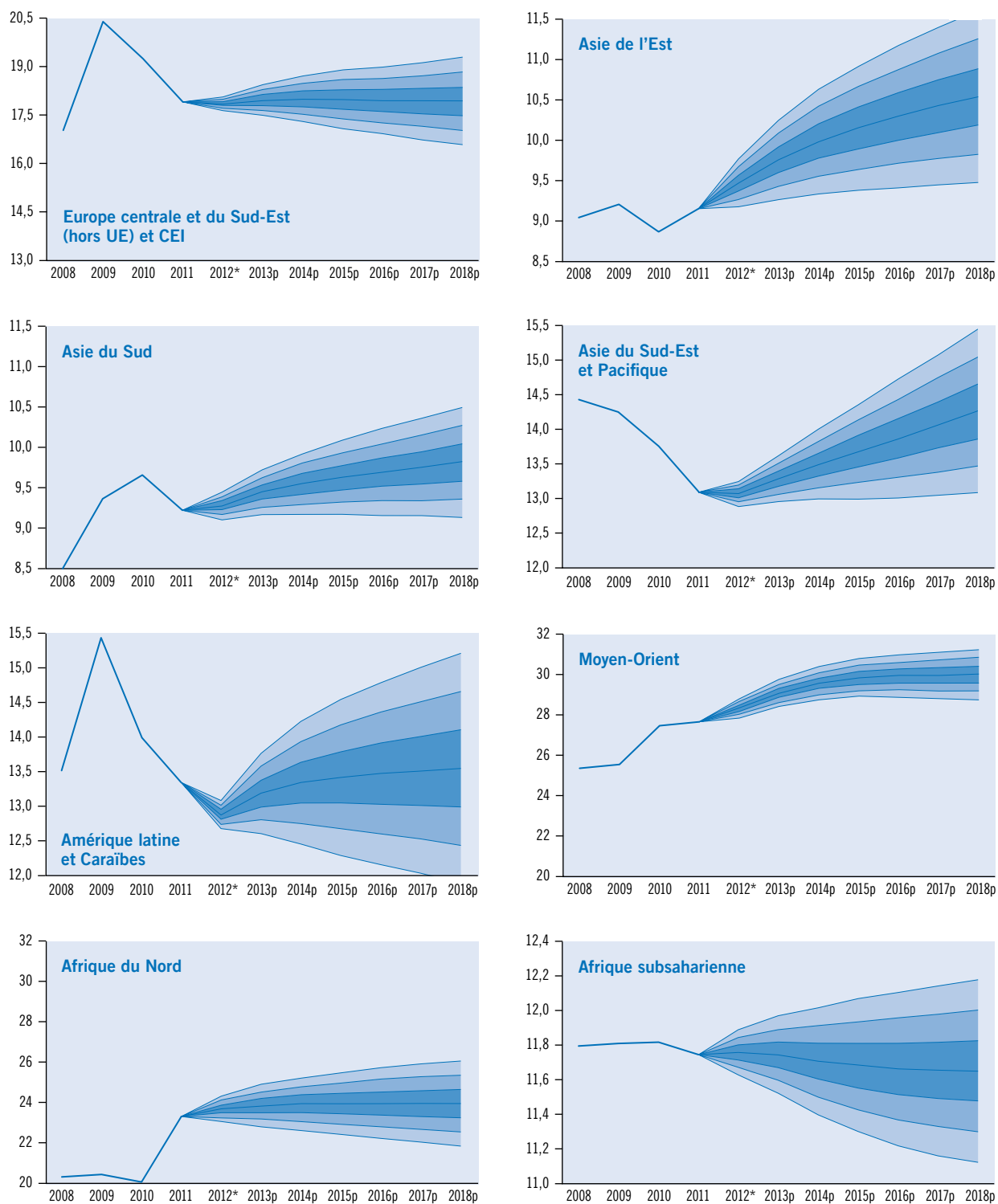


Figure 2. Estimations et projections du taux de chômage des jeunes (2008-2018, %) (fin)



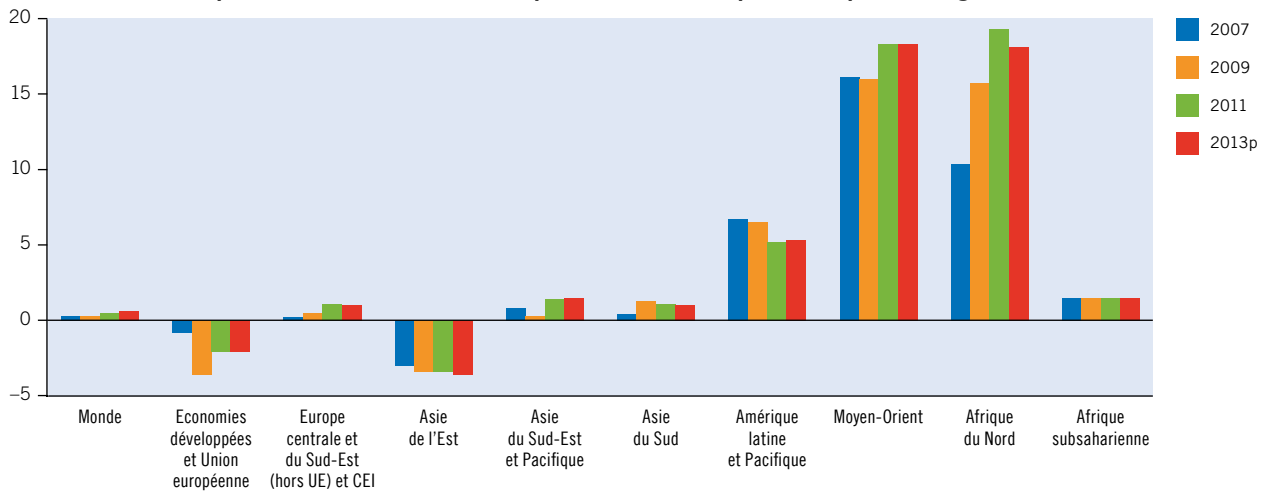
* 2012 = estimations préliminaires; p = projection

Note: Les graphiques montrent l'évolution des taux de chômage mondiaux et régionaux entre 2008 et 2012 ainsi que les projections des taux de chômage pour la période de 2013 à 2018. Les projections sont présentées sous la forme d'un graphique en éventail, indiquant la probabilité de divers résultats pour les taux de chômage. Chaque portion ombrée des éventails correspond à un tiers de l'intervalle de confiance autour de la projection centrale (voir l'annexe E pour des informations sur la méthodologie).

Source: BIT, Modèles économétriques des tendances, avril 2013.

Les écarts entre les hommes et les femmes du point de vue des taux de chômage sont exceptionnellement grands au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

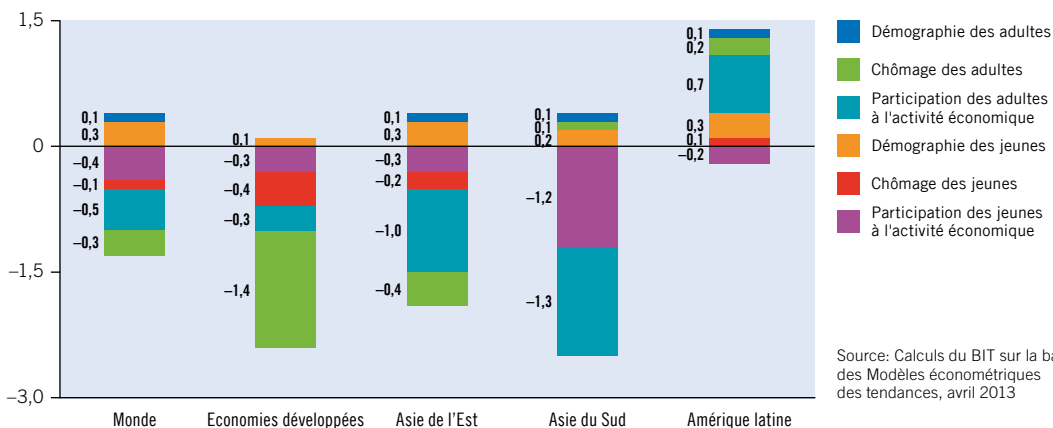
Figure 3. Écarts entre les hommes et les femmes aux niveaux mondial et régional du point de vue des taux de chômage des jeunes, certaines années (taux pour les femmes moins taux pour les hommes, points de pourcentage)



Source: BIT, Modèles économétriques des tendances, avril 2013

Les jeunes souffrent d'une manière disproportionnée d'une croissance inadéquate de l'emploi

Figure 4. Décomposition de l'évolution du ratio emploi-population, 2007-2012



Source: Calculs du BIT sur la base des Modèles économétriques des tendances, avril 2013

2.1 Marchés du travail des jeunes dans les économies avancées

Depuis 2009, peu de progrès ont été accomplis pour ce qui est de réduire le chômage des jeunes dans les économies avancées. Le taux de chômage des jeunes en 2012 est estimé à 18,1 pour cent, soit le même taux qu'en 2010 et le niveau le plus élevé dans les économies avancées au cours des deux dernières décennies. Selon les projections actuelles, le taux de chômage des jeunes dans les économies avancées ne baissera pas au-dessous de 17 pour cent avant 2016 (figure 2).

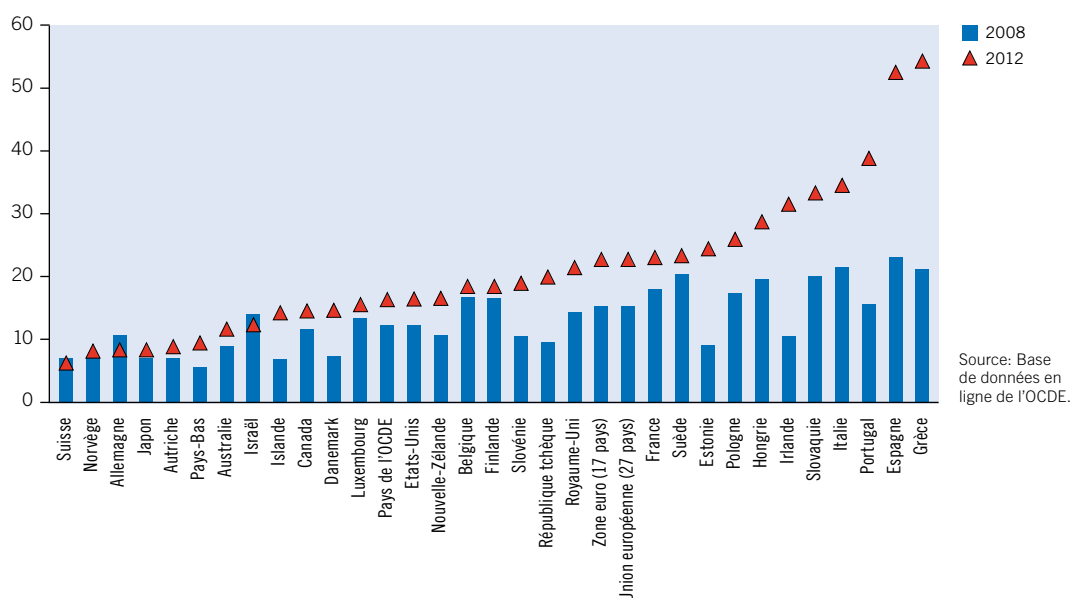
Entre 2008 et 2012, le nombre de jeunes chômeurs a augmenté de plus de 2 millions, soit une hausse de presque 25 pour cent (tableau A3). Au deuxième trimestre de 2012, le taux de chômage des jeunes avait dépassé 15 pour cent dans deux tiers des économies avancées, et en Grèce et en Espagne les jeunes chômeurs représentaient plus de la moitié de la population des jeunes actifs (figure 5). D'après les données de l'OCDE, le taux de chômage des jeunes en 2012, exprimé trimestriellement, a été le plus élevé de la dernière décennie dans au moins dix pays, et il en va de

même pour la zone euro dans son ensemble. Cependant, les expériences varient aussi selon les pays. Le taux de chômage des jeunes était inférieur à 10 pour cent dans 6 pays dans les économies développées et l'Union européenne au deuxième trimestre de 2012 (Allemagne, Autriche, Japon, Norvège, Pays-Bas et Suisse), et dans trois pays le taux de chômage des jeunes était inférieur au niveau qu'il avait au même trimestre de 2008 (Allemagne, Israël et Suisse) (tableau B1).

L'énorme augmentation du chômage des jeunes apparaît aussi dans la durée du chômage. Dans les pays de l'OCDE, en moyenne plus d'un tiers des jeunes chômeurs étaient au chômage depuis au moins six mois en 2011, alors qu'ils n'étaient qu'environ un quart en 2008. Dans dix pays, au moins la moitié des jeunes au chômage recherchent un emploi depuis plus de six mois (figure 6). La part des jeunes chômeurs qui étaient au chômage depuis au moins six mois a augmenté du deuxième trimestre de 2008 jusqu'au deuxième trimestre de 2012 dans 19 pays, tandis qu'elle a diminué dans 12 pays.

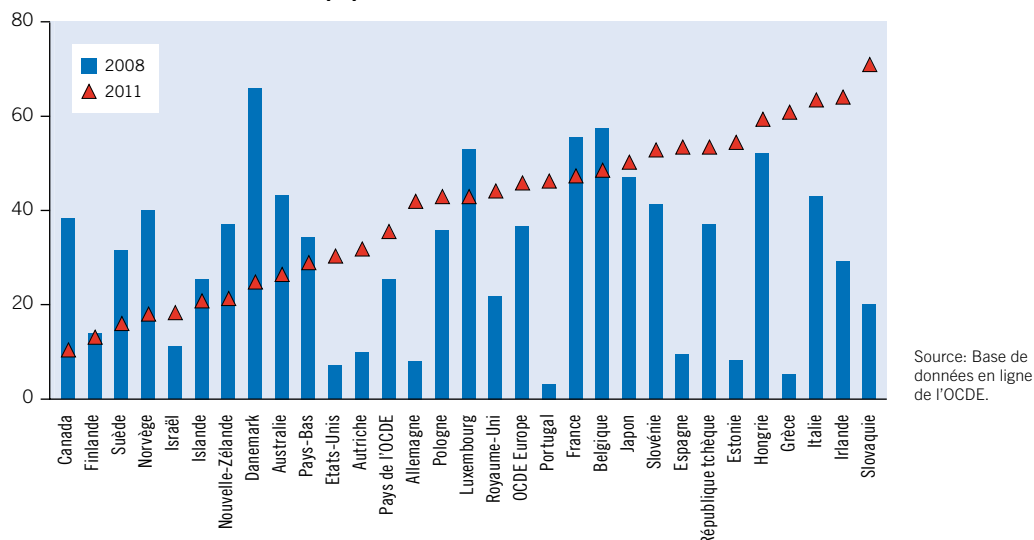
Le taux de chômage des jeunes est supérieur à 15 pour cent dans deux tiers des économies avancées

Figure 5. Taux de chômage des jeunes, 2008 et 2012 (deuxième trimestre, %)



Plus d'un tiers des jeunes chômeurs sont au chômage depuis au moins six mois

Figure 6. Part des jeunes chômeurs au chômage depuis au moins six mois, 2008 et 2011 (%)



Au vu des taux de chômage élevés et en augmentation ainsi que de l'allongement des périodes de recherche d'emploi, beaucoup de jeunes renoncent tout simplement à rechercher un emploi et se découragent (voir par exemple Bell et Blanchflower, 2011). L'«ajustement» du taux de chômage pour inclure les travailleurs découragés ajouterait, selon les estimations, 3,1 points de pourcentage au taux de chômage des jeunes dans les économies avancées en 2012, ce qui relèverait le taux à 21,2 pour cent. Le nombre ajusté de jeunes au chômage/découragés passerait à 13 millions, contre 10,7 millions de jeunes actuellement au chômage en 2012.

On peut voir un autre signe du découragement sur le marché du travail dans l'augmentation du nombre de jeunes ni dans l'emploi, ni scolarisés ou en formation, le groupe NEET. Comme ce groupe n'améliore pas son employabilité future en investissant dans la formation de compétences et n'accumule pas d'expérience par l'emploi, les jeunes NEET courent particulièrement le risque d'être exclus du marché du travail et de la société. En outre, le groupe NEET est déjà en position défavorable du fait que les niveaux d'éducation et les revenus des ménages sont plus bas (Eurofound, 2011). Entre 2000 et 2008, le taux NEET moyen (la proportion représentée par le groupe NEET en pourcentage de la population des jeunes âgés de 15 à 29 ans) a baissé de 1,4 point de pourcentage dans les pays de l'OCDE (tableau B3). Cependant, de 2008 à 2010, le taux a augmenté de 2,1 points de pourcentage pour atteindre 15,8 pour cent. En d'autres termes, environ un jeune sur six est sans emploi et n'est ni scolarisé ni en formation. Dans les pays européens, ces tendances sont plus marquées, aussi bien avant qu'après l'apogée de la crise économique. En Espagne, en Estonie, en Irlande et en Islande, le taux NEET a augmenté de plus de 5 points de pourcentage entre 2008 et 2010.

Les conséquences à long terme de la persistance d'un chômage des jeunes élevé sont bien connues et il est probable que plus la crise de l'emploi des jeunes durera, plus elles se feront sentir fortement. Il n'y a pas d'acquisition d'une expérience de travail valable et les qualifications professionnelles peuvent être compromises. Les expériences de chômage au début de la carrière d'un jeune ne sont pas sans conséquences au plan salarial, et celles-ci pèsent encore sur les perspectives d'emploi et de gains même des décennies plus tard. Dans une étude, Kahn (2010) a estimé qu'une augmentation du chômage d'un point de pourcentage aux États-Unis se traduisait par une baisse de 6 à 7 pour cent des salaires des diplômés de l'université. En outre, même si le coût en termes de salaire perdu diminue au fil du temps, il demeure encore important quinze ans plus tard. Bell et Blanchflower (2011) ont montré que le chômage subi par une personne âgée de vingt et quelques années avait une incidence négative sur les perspectives d'emploi et de gains ainsi que sur la santé et la satisfaction au travail jusqu'à deux décennies plus tard. Les expériences de chômage précoce font aussi courir le risque de chômage futur et/ou de période prolongée d'emplois instables (Arumlamplam, Gregg et Gregory, 2001). Ces conséquences s'expliquent par une dégradation des compétences, mais elles peuvent aussi être dues au jugement négatif que les employeurs potentiels portent sur les jeunes qui sont sans travail depuis longtemps. De plus, on s'accorde à estimer que ces effets sont plus graves pour les jeunes qui entrent dans la vie active sans avoir fait d'études supérieures et qui sont déjà dans une position relativement défavorisée par rapport à ceux qui ont fait des études plus poussées (voir le chapitre 3). Outre ses effets négatifs sur les salaires et l'employabilité futurs, le chômage des jeunes peut compromettre le bonheur, la satisfaction au travail et la santé durant de nombreuses années (Morsy, 2012).

2.1.1 Qualité de l'emploi des jeunes

Les jeunes sont de plus en plus employés dans des emplois atypiques, y compris l'emploi temporaire et le travail à temps partiel. Le travail atypique peut être bénéfique pour les travailleurs s'il correspond à des préférences, comme conjuguer le travail et d'autres activités, notamment les études ou encore les soins aux enfants. La demande de travail atypique peut être induite par la nécessité dans laquelle se trouvent les entreprises de réguler la taille de leurs effectifs en

fonction du cycle conjoncturel ou de faire face à une plus forte demande durant les week-ends ou après les heures ouvrées ordinaires. Le travail à temps partiel peut aussi servir de tremplin vers un poste à temps complet. De même, l'emploi temporaire peut être une option souhaitée lorsqu'on planifie des activités futures.

Les taux d'emploi à temps partiel varient beaucoup selon les économies, en fonction des taux d'activité des femmes, de facteurs institutionnels, par exemple selon qu'il existe des allocations familiales ou non et selon leur importance, et des vues des partenaires sociaux (voir, par exemple, Buddelmeyer, Mourre et Ward, 2008; OCDE, 2010). Cependant, l'augmentation du travail temporaire et du travail à temps partiel, en particulier depuis l'apogée de la crise économique mondiale, donne aussi à penser que ce type de travail est souvent la seule option offerte aux jeunes travailleurs (BIT, 2012a). Pour beaucoup d'entreprises, les contrats atypiques sont une option attrayante compte tenu des plus grandes incertitudes qui entourent leurs activités ces dernières années (BIT, 2013a).

S'agissant de l'OCDE dans son ensemble, l'incidence du travail à temps partiel pour les jeunes a augmenté, passant de 20,8 pour cent en 2000 à 29,3 pour cent en 2011. Dans les Etats européens membres de l'OCDE, l'emploi des jeunes à temps partiel en part de l'emploi total des jeunes a augmenté, de 18 pour cent en 2000 à 22,3 pour cent en 2008, mais elle a grimpé à 25 pour cent en 2011 (une augmentation de presque 1 point de pourcentage par an) (tableau B4). En Amérique du Nord, le travail à temps partiel en part de l'emploi des jeunes a augmenté, passant de 28,4 pour cent en 2000 à 31,2 pour cent en 2007. Pendant la crise, il a encore augmenté à 34,3 pour cent en 2009. Contrairement aux pays européens, l'incidence du travail à temps partiel a diminué en 2010 et 2011. En 2011, 32 pour cent des jeunes Nord-Américains travaillaient à temps partiel.

De même, le rythme de l'augmentation de l'emploi temporaire en part de l'emploi total des jeunes en Europe a accéléré, passant de 0,3 point de pourcentage annuellement sur la période 2000-2008 à 0,6 point de pourcentage entre 2008 et 2011 (tableau B5). En Amérique du Nord, le travail temporaire des jeunes a diminué de 2000 à 2008, mais a légèrement augmenté depuis 2008. En 2011, 40,5 pour cent des jeunes Européens travaillaient au titre de contrats temporaires, contre 14,5 pour cent des jeunes Nord-Américains.

2.2 Marchés du travail des jeunes dans les régions en développement

Les régions en développement sont confrontées à de grandes difficultés en ce qui concerne l'emploi des jeunes, mais elles présentent aussi d'importantes variations au plan de l'étendue et du développement du chômage des jeunes. En 2012, c'est au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que le chômage des jeunes était le plus élevé, à 28,3 pour cent et 23,7 pour cent, respectivement, et c'est en Asie de l'Est (9,5 pour cent) et en Asie du Sud (9,3 pour cent, voir le tableau A2) qu'il était le plus bas. Ces différences sont dues à diverses raisons, y compris les conditions économiques et les facteurs institutionnels. Le chapitre 4 contient une présentation plus détaillée des particularités des marchés du travail des jeunes dans certaines économies en développement.

2.2.1 Asie du Sud

Le taux de chômage des jeunes en Asie du Sud a diminué de 0,4 point de pourcentage en 2011 pour atteindre 9,2 pour cent, mais il est passé à 9,3 pour cent en 2012. Les projections laissent entrevoir une tendance haussière continue en Asie du Sud dans les années à venir tant pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes (figure 2 et tableau A2). Le ratio de l'emploi

des jeunes par rapport à la population devrait poursuivre sa tendance baissière, de 37,2 pour cent en 2012 à 36,1 pour cent en 2018. En 2008, ce ratio était de 40,3 pour cent en Asie du Sud (tableau A5).

En Asie du Sud, un jeune actif sur dix est au chômage, l'emploi étant souvent pris parce qu'il faut gagner sa vie, même chez les jeunes. L'Asie du Sud a l'un des taux régionaux de pauvreté au travail les plus élevés, et presque un travailleur sur quatre fait partie des travailleurs pauvres, tandis que les taux de pauvreté au travail sont souvent plus élevés pour les jeunes. En Inde, par exemple, qui représente trois quarts de la population de l'Asie du Sud, le taux de pauvreté au travail était de 33,7 pour cent pour les jeunes en 2010 au niveau de pauvreté de 1,25 dollar EU, contre 28,5 pour cent pour les adultes. Les taux cumulés de chômage des jeunes ont tendance à augmenter si les revenus des familles augmentent. En Inde, le taux de chômage des jeunes pauvres en 2010 était de 9,7 pour cent, contre 10,5 pour cent pour les jeunes vivant dans des familles dont le revenu par tête était supérieur au seuil de pauvreté de 1,25 dollar EU. C'est le résultat d'écarts importants dans les taux de chômage des jeunes pour les femmes (12,9 pour cent pour les jeunes femmes non pauvres contre 3,1 pour cent pour les jeunes femmes pauvres). La différence est bien moins marquée pour les jeunes hommes, et le taux de chômage des jeunes hommes pauvres (10 pour cent) est en réalité légèrement plus élevé que pour les jeunes hommes non pauvres (9,7 pour cent)⁹.

Les taux de chômage en Asie du Sud ont aussi tendance à augmenter en fonction du niveau d'instruction, qui est en partie lié au revenu familial. A Sri Lanka, ce sont ceux qui ont au moins été scolarisés dans l'enseignement secondaire, deuxième cycle, qui affichent le taux de chômage le plus élevé: 5,5 pour cent pour les hommes et 11,7 pour cent pour les femmes au deuxième trimestre de 2012. En comparaison, le taux pour les Sri-Lankais qui n'ont pas été scolarisés jusqu'au bout de l'enseignement secondaire, premier cycle, est de juste 1,7 pour cent pour les hommes et 3,3 pour cent pour les femmes (Département sri-lankais du recensement et des statistiques, 2012). C'est un modèle similaire qui est largement répandu en Inde, où les taux de chômage augmentent rapidement pour les travailleurs très qualifiés, en particulier les femmes. En même temps, les employeurs indiens ont du mal à embaucher: selon l'enquête sur la pénurie de main-d'œuvre compétente réalisée en 2011, 67 pour cent des employeurs indiens ont dit avoir des difficultés pour pourvoir des postes¹⁰. L'inadéquation des compétences semble donc particulièrement importante en Asie du Sud et il est fort possible qu'elle contribue au chômage des jeunes.

2.2.2 Asie de l'Est

Les taux de chômage des jeunes sont plus élevés en Asie de l'Est depuis la crise économique de 2008 et 2009. En 2007, le taux régional de chômage des jeunes était de 7,9 pour cent, mais depuis 2008 il est proche ou au-dessus de 9 pour cent. Ces dernières années, l'augmentation a été plus forte pour les jeunes hommes (passant de 10,4 pour cent en 2010 à 11,2 pour cent en 2012) que pour les jeunes femmes (de 7,2 pour cent en 2010 à 7,6 pour cent en 2012). Les projections font apparaître une tendance haussière du chômage des jeunes en Asie de l'Est, le taux régional atteignant 10 pour cent en 2014 (figure 2 et tableau A2).

Les niveaux plus élevés des taux de chômage des jeunes par rapport à la période qui a précédé la crise, ainsi que la crise plus récente, peuvent être illustrés par des indicateurs mensuels. A Taïwan, Chine, par exemple, le taux de chômage des jeunes était de 13 pour cent en juillet 2012, contre 12,9 pour cent en juillet 2011, ce qui est plus bas que le sommet de 15,6 pour cent atteint en juillet 2009, mais encore nettement au-dessus du taux de 2007 (11,3 pour cent). De même, à Macao, Chine, le taux de chômage des jeunes a augmenté, passant de 6,5 pour cent

⁹ Calculs du BIT d'après l'enquête nationale par sondage réalisée en Inde en 2010.

¹⁰ Peut être consultée à l'adresse: <http://us.manpower.com/us/en/multimedia/2011-Talent-Shortage-Survey.pdf>.

en août 2011 à 7,4 pour cent en août 2012, contre 7,2 pour cent en août 2007. À l'inverse, en République de Corée, le taux de chômage des jeunes a diminué, passant de 8,3 pour cent en octobre 2011 à 7,2 pour cent en octobre 2012, ce qui est juste au-dessous du taux obtenu en 2007 pour le même mois (7,3 pour cent; BIT, 2013b).

Les taux de chômage dans plusieurs pays d'Asie de l'Est sont au plus bas pour les travailleurs qui ont suivi des études supérieures¹¹. En République de Corée, un modèle constant prévaut depuis de nombreuses années: un taux de chômage relativement élevé pour ceux qui ont été scolarisés dans l'enseignement secondaire et postsecondaire, mais pas dans l'enseignement supérieur. Durant les dernières années, les écarts entre les taux de chômage en fonction du niveau d'instruction se sont nettement resserrés. En 2010, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, le taux de chômage pour ceux qui ont été scolarisés dans l'enseignement secondaire et postsecondaire mais non dans l'enseignement supérieur était de 3,5 pour cent, contre 3,1 pour cent pour les travailleurs dont le niveau d'instruction est inférieur et 3,3 pour cent pour ceux qui ont fait des études supérieures (OCDE, 2012).

2.2.3 Asie du Sud-Est et Pacifique

Les taux de chômage des jeunes en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique sont considérablement plus élevés qu'en Asie de l'Est et en Asie du Sud: le taux régional en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique a atteint 13,1 pour cent en 2012. Les jeunes de cette région semblent particulièrement en difficulté, le ratio des taux de chômage des jeunes par rapport aux adultes étant estimé à 5,2 en 2012. Autrement dit, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, la probabilité que les jeunes soient au chômage est plus de cinq fois plus grande que pour les adultes. En 2012, au niveau mondial, le ratio était de 2,8 et, en Asie du Sud, il était de 4 (tableau A6).

Le taux régional de chômage des jeunes en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique était sur la pente descendante entre 2005 et 2011 (figure 2 et tableau A2). Cependant, d'après les projections actuelles, les tendances régionales du chômage des jeunes seront à la hausse, de 13,3 pour cent en 2013 à plus de 14 pour cent en 2017.

Néanmoins, les tendances du chômage des jeunes ont été encourageantes dans les deux pays les plus peuplés d'Asie du Sud-Est et du Pacifique, les Philippines et l'Indonésie. Le taux de chômage des jeunes aux Philippines était de 16 pour cent au deuxième trimestre de 2012, contre 16,6 pour cent sur la même période de 2011 et 18,8 pour cent sur la même période de 2010. En Indonésie, le chômage des jeunes a nettement baissé, passant de 23 pour cent en 2011 à 19,6 pour cent en 2012 (BIT, 2013a). Aux Philippines, les taux de chômage des jeunes hommes ont baissé relativement plus vite sur la même période, le taux pour les jeunes hommes baissant de 3,2 points de pourcentage contre 2,1 points de pourcentage pour les jeunes femmes. À l'inverse, en Indonésie, le taux pour les jeunes femmes a baissé de 6,6 points de pourcentage sur la période considérée, contre 3,7 points de pourcentage pour les hommes.

Depuis le début de la crise mondiale qui a frappé l'économie et l'emploi en 2008, le travail à temps partiel semblait être de plus en plus devenu partie intégrante des ajustements du marché du travail des jeunes aux Philippines, tandis que dans d'autres pays comme la Thaïlande, le travail à temps partiel suit une tendance baissière. Aux Philippines, les jeunes âgés de 15 à 24 ans ont connu une baisse du chômage, passé de 18,6 pour cent en avril 2008 à 17,3 pour cent en avril 2009. Cependant, sur cette période d'un an, la part des jeunes travaillant à temps partiel (moins de trente heures par semaine) a nettement augmenté, de 26,6 pour cent à 32 pour cent. Après avoir ensuite baissé en 2010 et 2011, le travail à temps partiel chez les jeunes a connu une nouvelle percée en 2012, à 33,2 pour cent, soit 2,5 millions de travailleurs de plus. Par ailleurs, si l'emploi à temps partiel demeure plus élevé chez les jeunes hommes

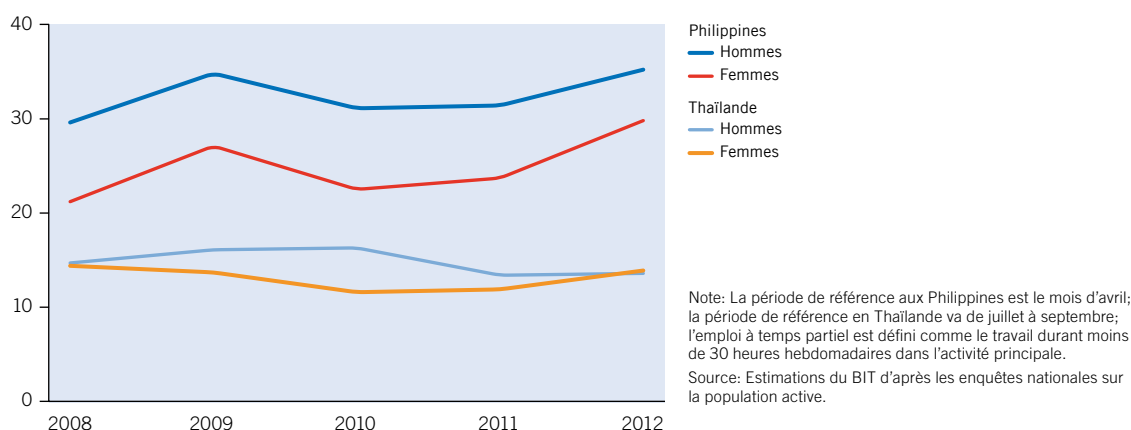
¹¹ Les écarts entre les taux de chômage pour les travailleurs dont les niveaux d'instruction sont différents sont une indication de l'inadéquation des compétences. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre 3 et Johansen et Gatelli (2012).

philippins que chez les jeunes femmes, l'augmentation du taux d'emploi à temps partiel depuis 2008 a été considérablement plus importante parmi les jeunes femmes (8,6 points de pourcentage) que chez les jeunes hommes (5,5 points de pourcentage).

En revanche, l'emploi à temps partiel chez les jeunes en Thaïlande est nettement plus bas qu'aux Philippines (figure 7). La part des jeunes Thaïlandais travaillant à temps partiel a fluctué, mais la tendance était à la baisse, de 14,6 pour cent (712 000) en 2008 à 13,7 pour cent (651 000) en 2012, avec de légères augmentations en 2009 et 2012. Toutefois, il faut noter un

Le travail à temps partiel est important pour les jeunes dans les économies en développement

Figure 7. Taux de l'emploi à temps partiel aux Philippines et en Thaïlande, selon le sexe, 2008-2012 (%)



Encadré 2. Emploi des jeunes à temps partiel en Indonésie

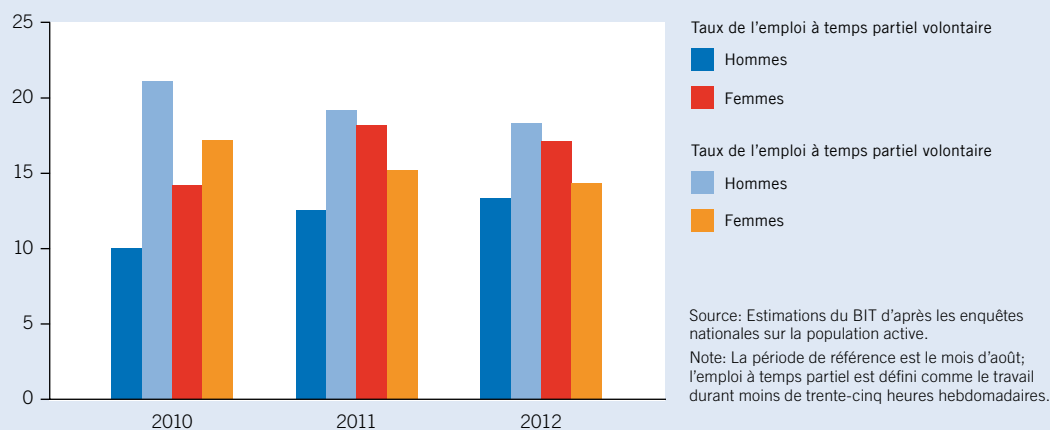
Les taux de chômage des jeunes en Indonésie ont baissé ces dernières années, passant de 23 pour cent en 2011 à 19,6 pour cent en 2012, car l'économie indonésienne a pu maintenir des taux de croissance robustes (6,2 pour cent en 2012). Ces dernières années, l'augmentation du travail à temps partiel a joué un rôle important dans l'expansion de l'emploi et la baisse du chômage chez les jeunes en Indonésie, le travail à temps partiel comptant pour 36,4 pour cent de la hausse des niveaux d'emploi des jeunes entre 2010 et 2012.

En 2012, 31,5 pour cent des jeunes salariés en Indonésie travaillaient à temps partiel (moins de trente-cinq heures hebdomadaires selon la définition appliquée en Indonésie).

Parmi ces jeunes travailleurs à temps partiel, la majorité (53,1 pour cent) préféraient travailler plus longtemps; toutefois, la proportion de ces travailleurs parmi l'ensemble des jeunes travailleurs à temps partiel a considérablement baissé, de 62,6 pour cent en 2010 à 53,1 pour cent en 2011.

En Indonésie, les jeunes femmes sont plus susceptibles que les jeunes hommes d'être dans le travail à temps partiel volontaire. Le taux de l'emploi à temps partiel volontaire pour les jeunes femmes en 2012 était de 17,1 pour cent, contre 13,3 pour cent pour les jeunes hommes. En revanche, le taux de l'emploi à temps partiel involontaire pour les jeunes hommes était de 18,3 pour cent, contre 14,3 pour cent pour les jeunes femmes.

Emploi des jeunes à temps partiel volontaire et involontaire en Indonésie (%)



fait nouveau important: l'augmentation de l'emploi à temps partiel parmi les jeunes femmes thaïlandaises ces dernières années, avec un taux de 13,9 pour cent en 2012, maintenant légèrement au-dessus du taux pour les jeunes hommes (13,6 pour cent). Dans beaucoup de pays, y compris l'Indonésie, une bonne partie des travailleurs à temps partiel préféreraient travailler à temps plein (voir l'encadré 2).

2.2.4 Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI

Avec l'Asie du Sud-Est et le Pacifique ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et la CEI constituent l'une des trois régions où le taux régional de chômage des jeunes n'a pas augmenté de 2011 à 2012. Le taux de chômage des jeunes est passé d'un sommet de 20,4 en 2009 à 17,9 pour cent aussi bien en 2011 qu'en 2012 et, selon les projections, il devrait demeurer légèrement plus élevé (18 pour cent) jusqu'en 2018 (figure 2 et tableau A2).

Dans certains pays où la part de la population jeune est importante, la situation est bien pire que ne le laissent penser les chiffres régionaux. En Arménie, malgré le redressement économique, le chômage moyen des jeunes en 2010 est demeuré à 39,1 pour cent, et est resté encore plus élevé pour les jeunes femmes. Le taux de chômage des femmes pour la tranche d'âge des 16 à 24 ans était de 48,2 pour cent, contre 32,2 pour cent pour les hommes (BIT, 2012c, p. 6). En revanche, l'Azerbaïdjan a bénéficié d'une baisse du taux de chômage des jeunes, passé de 18,4 pour cent en 1999 à 11 pour cent en 2010 (BIT, 2012d). Une tendance positive similaire a été observée en Turquie, où le taux de chômage des jeunes en 2012 était de 17,5 pour cent, contre 25,3 pour cent en 2009 et 20 pour cent en 2007¹².

Dans la Fédération de Russie, le taux de chômage des jeunes en juillet 2012 s'élevait à 15,8 pour cent, soit quatre fois plus que le taux de chômage de ceux qui étaient dans la tranche d'âge des 30 à 49 ans. Les chiffres nationaux masquent d'importantes disparités régionales, avec les taux de chômage des jeunes allant de 5 pour cent à Moscou à 51,3 pour cent et 86,7 pour cent en Tchétchénie et en Ingouchie, respectivement¹³. Les données relatives à l'emploi informel tirées de l'enquête du BIT sur la transition de l'école à la vie active (SWTS) réalisée dans la Fédération de Russie en 2012 révèlent que 50,9 pour cent de l'ensemble des jeunes travailleurs étaient dans l'emploi informel (figure 8)¹⁴. Les jeunes femmes étaient légèrement moins susceptibles d'avoir un emploi informel que les hommes (49,7 pour cent et 51,9 pour cent, respectivement), les cohortes plus jeunes étant plus exposées à l'informalité que les jeunes adultes (âgés de 25 à 29 ans). La part dans l'emploi informel dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (ci-après l'ERY de Macédoine) est semblable à ce qu'elle est dans la Fédération de Russie, soit 48,4 pour cent en 2012, mais la part en Arménie est bien plus élevée (64,2 pour cent) (tableau D5). Une analyse de l'informalité chez les jeunes vivant dans les pays sélectionnés en Europe orientale et dans le Caucase montre que, en 2009, un tiers de l'emploi total des jeunes était dans l'économie informelle.

L'inadéquation des compétences est importante sur les marchés du travail de la Fédération de Russie, car le taux de chômage des travailleurs ayant suivi des études poussées est bien inférieur à celui des travailleurs pourvus d'une éducation de base (4,3 pour cent contre 16,2 pour cent; BIT, 2013b). Cette inadéquation est aussi un grave sujet de préoccupation dans certains autres pays de la région (voir aussi le chapitre 4). D'une part, il n'y a pas assez

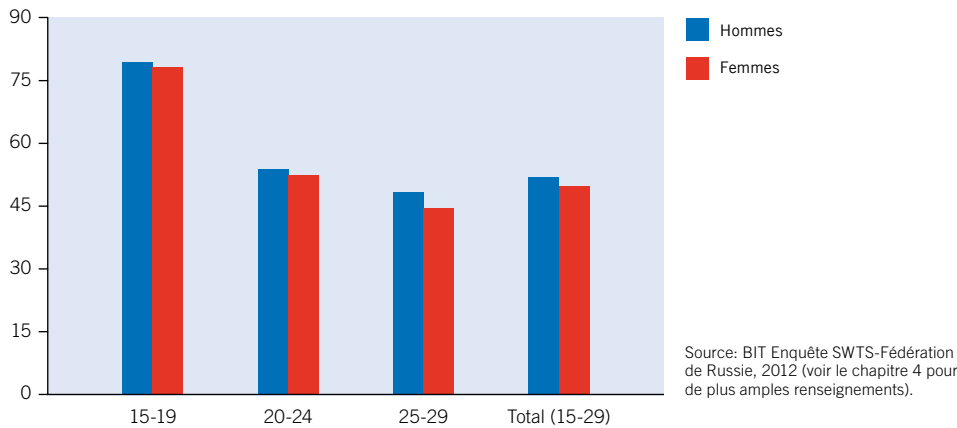
¹² Enquête sur les ménages de 2012. TurkStat (Institut de statistique de Turquie).

¹³ *Review of Policies for youth employment in the Russian Federation* (BIT, à paraître).

¹⁴ L'emploi informel est mesuré selon les directives recommandées par la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail. Il comprend les sous-catégories de travailleurs ci-après: a) les salariés exerçant un «emploi informel», c'est-à-dire un emploi qui n'ouvre pas droit à la sécurité sociale, ni à des congés annuels ou de maladie rémunérés; b) les salariés occupés dans une entreprise non immatriculée employant moins de cinq personnes; c) les travailleurs indépendants occupés dans une entreprise non immatriculée employant moins de cinq personnes; d) les employeurs occupés dans une entreprise non immatriculée employant moins de cinq personnes; et e) les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale.

L'emploi informel représente la moitié des jeunes travailleurs dans la Fédération de Russie

Figure 8. Jeunes travailleurs dans l'emploi informel dans la Fédération de Russie, par sexe et groupe d'âge, 2012 (%)



d'emplois pour les jeunes diplômés de l'université et, d'autre part, il existe une demande élevée et non satisfaite de techniciens à tous les niveaux de qualifications et de travailleurs manuels qualifiés.

Les écarts entre hommes et femmes sont apparents tant en ce qui concerne le chômage des jeunes que le taux d'activité des jeunes en Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et dans la CEI. En 2012, le taux d'activité des jeunes femmes était de 34,1 pour cent, contre 49,6 pour cent pour les jeunes hommes (tableau A4). L'écart entre les hommes et les femmes au plan des taux de chômage des jeunes la même année était de 1,1 point de pourcentage (figure 3).

2.2.5 Amérique latine et Caraïbes

Le taux de chômage de jeunes en Amérique latine et dans les Caraïbes est passé de 17,6 pour cent en 2003 à 13,5 pour cent en 2008. La crise économique mondiale a entraîné une forte hausse du taux, passé à 15,4 pour cent en 2009 mais, à partir de 2010, le taux régional de chômage des jeunes a repris sa tendance baissière pour s'établir à 12,9 pour cent en 2012. Selon les projections actuelles, le chômage des jeunes devrait augmenter à moyen terme¹⁵.

La forte croissance économique de la région a entraîné une amélioration des conditions sociales et de travail, mais les jeunes ne semblent pas avoir pleinement bénéficié de ces améliorations. Le ratio des taux de chômage des jeunes par rapport aux adultes, qui était de 2,5 en 2000, a progressivement augmenté et, au cours des dernières années, il a communément été de 2,8. En Argentine, par exemple, ce ratio était de 3 sur les premières années de la décennie écoulée, mais il a atteint 3,3 en 2007 et est passé à 3,6 en 2011. De même, des valeurs de ce ratio égales à 3 ou supérieures sont apparemment devenues plus courantes au Brésil durant les dernières années. Enfin, au Venezuela, le ratio des taux de chômage de jeunes par rapport aux adultes a atteint 2,7 en 2011, soit la valeur la plus élevée sur les dix dernières années (BIT, 2011a).

Les taux de chômage en Amérique latine et dans les Caraïbes font souvent apparaître d'importants écarts pour les travailleurs ayant des niveaux d'instruction différents et ces écarts ne sont pas toujours en faveur des plus instruits. Au Pérou, le taux le plus élevé en juillet 2012 concernait les travailleurs ayant un niveau d'instruction intermédiaire, à 7,1 pour

¹⁵ Les estimations régionales présentées ici s'écartent de celles qui sont publiées dans le *Panorama Laboral* (BIT, 2012j), principalement en raison des différences dans la couverture géographique. Des travaux sont actuellement entrepris pour faire converger ces estimations.

cent, contre 6,6 pour cent pour les travailleurs ayant soit un niveau élémentaire, soit un niveau avancé. Au Chili, les travailleurs ayant été scolarisés dans l'enseignement secondaire sont aussi ceux pour lesquels le taux de chômage est le plus élevé, à 7,3 pour cent en octobre 2012 (contre 4,5 pour cent pour les travailleurs scolarisés dans le primaire et 5,9 pour cent pour les travailleurs ayant suivi des études supérieures). De même, en Argentine, le taux pour les travailleurs scolarisés dans l'enseignement secondaire était de 8,6 pour cent en mai 2012 (contre 8,2 pour cent pour les travailleurs scolarisés dans le primaire et 3,1 pour cent pour les travailleurs ayant suivi des études supérieures; BIT, 2013b).

Au Pérou, les travailleurs ayant été scolarisés dans l'enseignement secondaire constituent 19 pour cent des chômeurs mais, tant en Argentine qu'au Chili, ces travailleurs constituent une proportion bien plus grande des chômeurs (49 pour cent et 54 pour cent, respectivement; BIT, 2013b). L'inadéquation des compétences dans ces pays semble donc fortement concentrée chez les diplômés de l'enseignement secondaire, ce qui est en partie dû à l'augmentation de la demande de travailleurs ayant suivi des études supérieures par rapport à ceux qui se sont arrêtés au niveau du secondaire (Menezes Filho, 2013).

Si le chômage des jeunes en Amérique latine et dans les Caraïbes est une source d'inquiétude, tout aussi préoccupant est le fait que 19,8 pour cent des jeunes de la région relèvent de la catégorie des NEET (BIT, 2010d). Les données du BIT montrent que la majorité des NEET (51,7 pour cent) dans la région accomplissaient des tâches ménagères, 23,1 pour cent étaient constitués de chômeurs et les 25,2 pour cent restants ne travaillaient pas et n'étudiaient pas non plus pour d'autres raisons. Comme ce groupe n'améliore pas son employabilité future en investissant dans la formation des compétences et n'accumule pas d'expérience de travail, les jeunes NEET courent particulièrement le risque d'être exclus du marché du travail et de la société.

2.2.6 Moyen-Orient

De toutes les régions, le Moyen-Orient est celle qui a le taux de chômage des jeunes le plus élevé. Plus d'un jeune actif sur quatre sont au chômage. Le taux de chômage des jeunes en 2012, selon les estimations, est de 28,3 pour cent et les projections montrent qu'il augmentera progressivement pour atteindre 30 pour cent en 2018 (figure 2 et tableau A2).

La situation de l'emploi est particulièrement morose en Jordanie et dans le Territoire palestinien occupé, où 29,9 pour cent (2011) et 38,8 pour cent (2010) des jeunes actifs étaient au chômage. D'autre part, en Arabie saoudite et en Iran, 28,3 pour cent (2012) et 23 pour cent (2008), respectivement, des personnes actives âgées de 15 à 24 ans étaient au chômage (BIT, 2011a et 2013b).

Avec l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient est l'une des deux régions où le taux de chômage total (pour tous les groupes d'âge) était supérieur à 10 pour cent en 2012. Cependant, compte tenu du ratio élevé des taux de chômage des jeunes par rapport aux adultes (3,8), ainsi que de la jeunesse de la population dans cette région, ce sont les jeunes qui sont le plus durement touchés par le problème du chômage et qui constituent 44,7 pour cent des chômeurs. Les jeunes de la région sont confrontés à une grave pénurie d'emplois bien que leur taux d'activité soit relativement bas, le plus bas de toutes les régions (30,3 pour cent en 2012; tableau A4). Cependant, les taux d'activité des jeunes varient beaucoup dans la région. Le Qatar affiche un taux d'activité de 68,8 pour cent en 2011, tandis qu'en Jordanie le taux d'activité des jeunes est 2,7 fois plus bas, à 25,2 pour cent (BIT, 2011a).

Il existe de grandes différences entre les hommes et les femmes au niveau de l'emploi des jeunes au Moyen-Orient. Alors que, selon les estimations, le taux de chômage des jeunes hommes était de 24,5 pour cent en 2012, 42,6 pour cent des jeunes femmes actives étaient au chômage. Le taux de chômage des jeunes femmes est élevé bien que le taux d'activité des femmes soit le plus bas de toutes les régions, à 13,2 pour cent en 2012. Le taux d'activité des femmes est

particulièrement bas en Jordanie, où seulement 9,5 pour cent des jeunes femmes participent à l'activité économique. Le taux d'activité régional des jeunes hommes, en revanche – 46,5 pour cent –, est comparable aux taux dans les économies avancées (BIT, 2011a).

2.2.7 Afrique du Nord

Comme au Moyen-Orient, le taux de chômage des jeunes en Afrique du Nord est très élevé: 23,7 pour cent en 2012. Le taux de chômage des jeunes femmes est même encore plus élevé (37 pour cent), contre 18,3 pour cent pour les jeunes hommes en 2012. Le chômage touche plus durement les jeunes que les adultes; le taux de chômage des jeunes en 2012 était 3,4 fois celui des adultes. Les perspectives pour les années à venir demeurent moroses et, selon les projections, le chômage des jeunes devrait rester tout proche de 24 pour cent jusqu'en 2018 (figure 2 et tableau A2).

Bien que les jeunes soient en position défavorable, leur part dans le chômage total diminue (lentement) en raison de l'évolution démographique – la part de la population des jeunes, en particulier, est en diminution. En 2000, une personne en âge de travailler sur trois était dans la tranche d'âge des 15 à 24 ans, mais en 2012 cette proportion était tombée à 28 pour cent, et, selon les projections, elle devrait diminuer pour s'établir à une personne sur quatre en 2015. Les tendances démographiques sont moins importantes pour expliquer la part des femmes dans le chômage total (hommes et femmes), qui résulte principalement des différences entre les taux d'activité. Au niveau régional, le taux d'activité des jeunes femmes en Afrique du Nord en 2012 s'établit en avant-dernière position – 19,7 pour cent seulement des jeunes femmes de la population en âge de travailler sont actives, tandis que la participation des jeunes hommes à l'activité économique est de 46,8 pour cent. L'écart entre les hommes et les femmes s'agissant de la participation à l'activité économique ne devrait pas se réduire sensiblement à moyen terme. Selon les projections, en 2017, 20,1 pour cent des jeunes femmes seront actives.

Il y a une grande hétérogénéité entre les pays au plan du chômage des jeunes désagréé selon le sexe. En 2011, les taux de chômage des jeunes pour les hommes et les femmes au Maroc étaient assez proches, le taux de chômage des jeunes hommes étant légèrement plus élevé (18,1 pour cent) que pour les jeunes femmes (17,4 pour cent). En Algérie, en revanche, les jeunes femmes étaient bien plus susceptibles d'être touchées par le chômage que les jeunes hommes. Le taux de chômage des jeunes femmes dans ce pays était de 37,5 pour cent en 2010 tandis que, pour les jeunes hommes, il était de 18,7 pour cent (BIT, 2011a).

L'inadéquation des compétences est un problème structurel sur le marché du travail en Afrique du Nord, comme l'illustrent les taux de chômage en fonction du niveau d'instruction. Les taux de chômage des personnes scolarisées dans l'enseignement supérieur figurent parmi les plus élevés du monde, à 21,4, 18,9 et 17,4 pour cent en 2010 en Algérie, en Egypte et au Maroc, respectivement. En Algérie et en Egypte, ces taux sont plus élevés que pour les personnes scolarisées dans l'enseignement primaire ou secondaire, ce qui indique une inadéquation entre l'offre et la demande de compétences et d'éducation. Dans la plupart des économies avancées, les personnes ayant suivi des études plus poussées sont moins susceptibles d'être au chômage, mais cela ne s'applique apparemment pas aux économies nord-africaines, car les perspectives de trouver un emploi pour ceux qui ont achevé des études supérieures sont sombres.

2.2.8 Afrique subsaharienne

Bien que le taux de chômage des jeunes en Afrique subsaharienne soit plus bas que dans la plupart des autres régions, il est nettement plus élevé que le taux de chômage des adultes. Au regard du taux de chômage des adultes (5,9 pour cent en 2012), les jeunes ont deux fois plus de probabilités d'être au chômage, avec un taux de chômage estimé à 11,8 pour cent en 2012. On

trouve des taux de chômage des jeunes bien plus élevés que la moyenne régionale en Afrique du Sud, où plus de la moitié des jeunes actifs étaient au chômage durant les trois premiers trimestres de 2012, et en Namibie (58,9 pour cent en 2008), à la Réunion (58,6 pour cent en 2011) et au Lesotho (34,4 pour cent en 2008; BIT, 2011a et 2013b). Selon les tendances actuelles, les projections montrent que le taux de chômage des jeunes devrait demeurer proche de 11,7 pour cent dans les années à venir.

A l'instar de l'Asie du Sud, le taux régional de chômage des jeunes relativement bas en Afrique subsaharienne est lié aux niveaux élevés de pauvreté. La région a de loin le taux de pauvreté au travail le plus élevé, à 40,1 pour cent en 2012, selon les estimations, au niveau de 1,25 dollar EU par jour, et le travail est une nécessité pour beaucoup de jeunes. Au niveau de 2 dollars EU par jour, le taux de pauvreté au travail s'élève à 64 pour cent, et seule l'Asie du Sud affiche un taux de pauvreté au travail comparable (bien que la pauvreté au travail au niveau de 1,25 dollar EU soit nettement moins élevée en Asie du Sud). Toutefois, même si des niveaux élevés de pauvreté au travail persistent en Afrique subsaharienne, les parts des travailleurs pauvres aux niveaux de 1,25 dollar EU et 2 dollars EU par jour ont baissé au cours des quinze dernières années, passant d'un sommet de presque 59 et 77 pour cent respectivement en 1994 à leur niveau le plus bas jusqu'ici en 2012 (BIT, 2011a).

Compte tenu des niveaux élevés de pauvreté et de l'importance de la part de l'emploi vulnérable, le chômage des jeunes en Afrique subsaharienne est un problème autant qualitatif que quantitatif (BIT, 2013a)¹⁶. Les travailleurs journaliers et salariés représentent presque la moitié de l'emploi au niveau mondial (48,4 pour cent en 2012), mais cette proportion n'est que de 21,4 pour cent en Afrique subsaharienne, contre 63,8 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 49,4 pour cent en Asie de l'Est. Beaucoup de jeunes entrent dans la vie active en tant que travailleurs familiaux non rémunérés, l'une des deux catégories de l'emploi vulnérable, et, à un moment donné, ils s'établissent comme travailleurs indépendants, l'autre catégorie. Le thème de l'emploi de qualité médiocre est plus particulièrement traité au chapitre 4.

L'inadéquation des compétences est un problème en Afrique subsaharienne, car dans beaucoup de pays les taux de chômage des personnes plus instruites sont bas par rapport aux taux de chômage des personnes peu qualifiées. En Afrique du Sud, par exemple, le taux de chômage en 2011 pour les personnes ayant fait des études supérieures était de 8,8 pour cent, contre un taux de 29 pour cent pour celles dont le niveau d'instruction correspondait au primaire. Cependant, lorsqu'il n'y a qu'un petit secteur formel et que les demandeurs d'emploi recherchent la sécurité de l'emploi, le modèle opposé peut apparaître. En Tanzanie, par exemple, le taux de chômage des personnes scolarisées dans l'enseignement secondaire et au-delà a toujours été plus élevé que le taux des personnes dont le niveau d'instruction était moins élevé (BIT, 2010b). Les taux relativement élevés pour les personnes plus instruites n'est pas une indication d'une offre abondante de travailleurs instruits, car la sous-qualification est très répandue dans les économies à faible revenu comme la Tanzanie (Sparreboom et Nübler, à paraître). De même, le taux de chômage des jeunes au Togo en 2012 était de 7,5 pour cent pour les jeunes dans la tranche d'âge des 15 à 29 ans, mais près d'un jeune sur quatre avec un niveau d'instruction postérieur à l'enseignement secondaire était au chômage. Néanmoins, ce dernier groupe ne représentait que 13,3 pour cent du nombre total des jeunes au chômage dans ce pays¹⁷.

¹⁶ L'emploi vulnérable est défini comme la somme du travail indépendant et du travail familial non rémunéré; cette définition est assujettie à certaines limitations: 1) l'emploi salarié n'est pas synonyme de travail décent, car les travailleurs peuvent subir un risque économique élevé bien qu'ils soient dans l'emploi salarié; 2) un travailleur peut être classé dans un des deux groupes vulnérables mais ne pas subir de risque économique élevé, surtout dans les économies développées. Pour une analyse de la question, voir Sparreboom et Albee (2011).

¹⁷ BIT, enquête SWTS-Togo, 2012. Voir le chapitre 4 pour de plus amples renseignements.

3. Chômage, emploi et inadéquation des compétences des jeunes dans les économies avancées

La crise économique mondiale a provoqué une énorme diminution du nombre d'emplois, souvent concentrée dans un petit nombre de secteurs seulement. De ce fait, les jeunes chômeurs en nombre toujours croissant ont été forcés d'envisager des emplois dans des secteurs ou des professions pour lesquels ils n'avaient pas d'expérience de travail antérieure, ou qu'ils n'avaient pas envisagés avant d'accéder au marché du travail. Il peut donc exister une inadéquation entre les compétences que possèdent ces jeunes et celles qui sont exigées par les employeurs potentiels. Cette inadéquation entre l'offre et la demande de compétences fait obstacle au redéploiement de la main-d'œuvre et pousse les taux de chômage à la hausse.

Les autres formes d'inadéquation des compétences et des qualifications se sont peut-être aussi aggravées. Les travailleurs peuvent de plus en plus être employés dans des professions où leurs compétences sont sous-utilisées (travailleurs surqualifiés) ou bien dans des professions qui exigent normalement des compétences qu'ils ne possèdent pas (travailleurs sous-qualifiés). Dans les deux cas, l'inadéquation des compétences a des répercussions sur la satisfaction au travail et le salaire des différents travailleurs, ainsi que sur la productivité des entreprises. Elle peut aussi se traduire par des augmentations du renouvellement des effectifs (Quintini, 2011). Surtout, l'inadéquation des qualifications empêche les pays de réaliser tout le potentiel de leur main-d'œuvre et freine la croissance de la productivité.

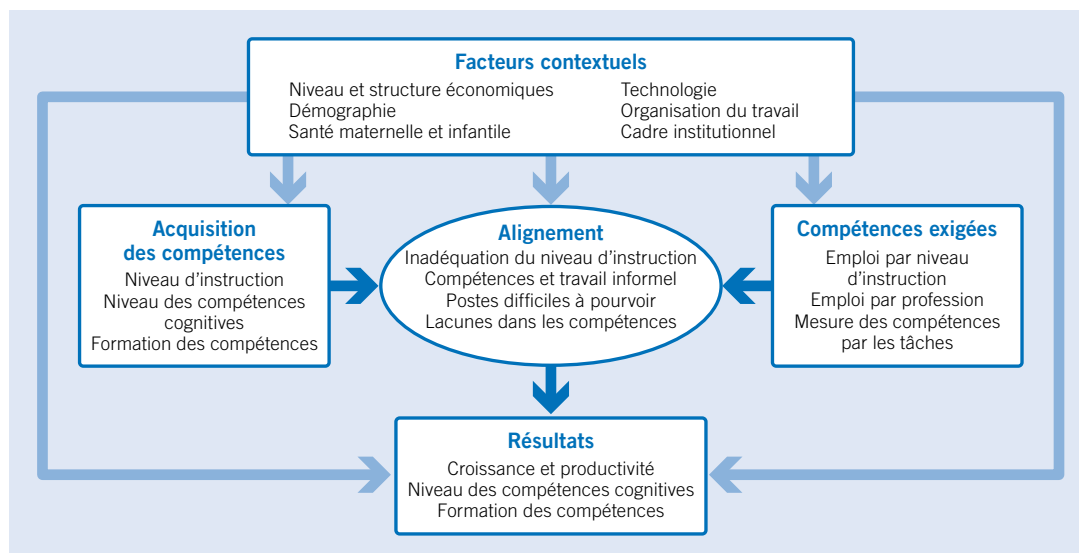
Le présent chapitre est consacré à l'examen de l'inadéquation des compétences dans les pays avancés, où l'élévation du niveau d'instruction a contribué à répandre la suréducation. Le chapitre 4 traite des questions relatives à l'inadéquation des compétences dans les pays en développement, où la sous-éducation est encore très répandue car le niveau d'instruction est beaucoup plus bas. Mais, dans les pays avancés comme dans les pays en développement, l'ampleur de l'inadéquation des compétences et les formes qu'elle revêt varient beaucoup, ce qui oblige à utiliser des indicateurs multiples.

La question de l'inadéquation des compétences fait l'objet d'une attention renouvelée dans les économies avancées en raison de la crise économique, mais diverses formes d'inadéquation se rencontrent toujours sur le marché du travail. La demande et l'offre de compétences subissent l'influence de divers facteurs, dont par exemple le niveau de développement économique du pays considéré, l'évolution des technologies et la démographie. La mesure dans laquelle l'offre et la demande de compétences sont alignées est un facteur très important qui conditionne la performance économique et celle du marché du travail, la croissance, la productivité et la compétitivité de l'économie (voir la figure 9). Par conséquent, la formulation et la mise en œuvre de politiques de l'éducation et de la formation efficaces, y compris de systèmes d'éducation et de formation adaptés aux besoins, constituent un défi permanent pour tous les pays. Pour le relever, il faut établir un lien entre d'une part le développement des compétences et d'autre part l'emploi et le développement économique, en faisant participer les partenaires sociaux et les parties prenantes essentielles aux systèmes de développement des compétences et à des systèmes efficaces d'information et d'analyse du marché du travail¹⁸.

Dans le présent chapitre, on examine deux types d'inadéquation des compétences (voir l'encadré 3 sur la mesure de l'inadéquation des compétences). Le premier type est fondé sur

¹⁸ Voir la recommandation n° 195 de l'OIT sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004.

Figure 9. Contexte économique et inadéquation des compétences



Source: Schéma présenté au Groupe de travail du G-20 sur le développement des ressources humaines (2012) par l'OIT, l'OCDE, l'UNESCO et la Banque mondiale.

Encadré 3. Mesure de l'inadéquation des compétences

Il n'y a pas de définition convenue de l'inadéquation des compétences. Il s'agit d'une expression générique qui désigne divers type de déséquilibres entre les compétences offertes et celles dont on a besoin dans le monde du travail, et elle s'applique également aux salariés et aux chômeurs. Les compétences et les aptitudes en soi ne sont pas mesurées par les programmes statistiques ordinaires de la plupart des pays. C'est pourquoi on utilise des indicateurs indirects, comme les qualifications, les années d'études et les professions. Parmi les types d'inadéquation des compétences les plus fréquemment évoqués, il faut mentionner les suivants:

Chaque type d'inadéquation peut être mesuré de plusieurs façons, et chaque méthode de mesure a ses avantages et ses inconvénients. Par exemple, la mesure de l'inadéquation entre la demande et l'offre sur le marché du travail fondée sur une comparaison des structures du niveau d'instruction des salariés et des chômeurs peut indiquer clairement pour quel niveau d'instruction il y a pénurie. Mais cela ne donne pas d'informations sur les disciplines pour lesquelles il y a une demande. Cela veut dire aussi qu'il n'est pas possible de tirer des conclusions concernant la formation professionnelle ou des domaines de formation spécifiques.

Dans le présent rapport, nous analysons l'inadéquation des niveaux d'instruction à l'aide de deux mesures:

- Une comparaison des niveaux d'instruction des salariés et des chômeurs (section 3.1). Dans les économies développées, cette comparaison démontre souvent la position relativement favorable des jeunes possédant un niveau d'instruction supérieur, qui apparaît dans les taux de chômage plus bas pour ceux qui ont fait des études supérieures. Comme cela a été illustré dans le chapitre 2, la situation est plus nuancée dans les pays en développement, où il n'est pas rare de constater des taux de chômage plus élevés pour ceux qui sont plus instruits.
- Le niveau d'instruction des travailleurs par rapport au niveau d'instruction fixé pour les professions (section 3.2). Les travailleurs d'un groupe donné qui ont le niveau d'instruction fixé sont considérés comme correspondant bien à la demande. Ceux qui ont un niveau d'instruction plus (moins) élevé sont considérés comme suréduqués (sous-éduqués). En général, dans les pays en développement, la hausse du niveau d'instruction a contribué à l'incidence de la suréducation. Dans beaucoup de pays en développement, les niveaux d'instruction sont bien plus bas et c'est pourquoi la sous-éducation et la sous-qualification sont plus répandues (voir le chapitre 4).

Pénurie de compétences (surplus)	La demande (l'offre) concernant un type particulier de compétence est supérieure à l'offre (la demande) de personnes possédant cette compétence
Déficit de compétences	Le type ou le niveau de compétences est différent de celui qui est nécessaire pour exécuter correctement le travail
Inadéquation verticale	Le niveau d'instruction ou de qualification est inférieur ou supérieur à celui qui est demandé
Inadéquation horizontale	Le type/domaine de la formation ou des compétences ne convient pas pour l'emploi visé
Suréducation (sous-éducation)	Les travailleurs ont plus (moins) d'années d'études que ce qui est nécessaire pour l'emploi visé
Surqualification (sous-qualification)	Les travailleurs ont un niveau de qualification plus (moins) élevé que celui qu'exige l'emploi visé

Pour de plus amples renseignements, voir: Bartlett (2012), Cedefop (2010) et Johansen et Gatelli (2012).

une comparaison des niveaux d’instruction des salariés et des chômeurs. La principale constatation concernant ce type d’inadéquation est qu’un risque d’inadéquation élevé pèse sur ceux qui sont dans le bas de la pyramide de l’éducation.

Le second type consiste en une inadéquation entre les emplois occupés par les jeunes travailleurs et les qualifications qu’ils possèdent. Les principales constatations concernant ce type d’inadéquation sont que les jeunes (âgés de 15 à 29 ans) sont bien plus susceptibles d’être suréduqués que les travailleurs âgés de 30 ans et plus, et sont aussi bien moins susceptibles d’être sous-éduqués. Il est aussi démontré que la crise économique a eu un impact très fort sur l’inadéquation, en particulier pour ce qui est de l’incidence de la suréducation. Outre les jeunes, les groupes du marché du travail qui courent un risque d’inadéquation élevé sont les femmes, les handicapés et les migrants.

Les deux types d’inadéquation concernent des questions structurelles sur le marché du travail qui ne sont pas nécessairement en corrélation avec les taux de chômage mesurés. En effet, l’évolution des taux de chômage est dans une large mesure conditionnée par des facteurs économiques cycliques et dans une moindre mesure par les conditions structurelles. Cependant, pour tels ou tels pays et groupes particuliers du marché du travail, l’inadéquation peut être liée aux taux de chômage.

3.1 Inadéquation des compétences entre l’offre et la demande de main-d’œuvre

L’inadéquation entre l’offre et la demande de compétences peut être quantifiée avec un indice de dissimilarité¹⁹. Cet indice est fondé sur une comparaison de la structure des niveaux d’instruction des salariés et des chômeurs, et l’inadéquation est exprimée si les taux de chômage diffèrent entre les travailleurs ayant des niveaux d’instruction différents²⁰. L’indice va de 0 (aucune inadéquation) à 1 ou 100 pour cent (inadéquation totale). Si, par exemple, les taux de chômage sont les mêmes pour les travailleurs ayant un niveau d’instruction correspondant aux cycles primaire, secondaire et supérieur, l’indice sera égal à 0. Si, en revanche, tous les travailleurs ayant un niveau d’instruction correspondant aux cycles primaire et supérieur sont employés et tous ceux ayant un niveau d’instruction correspondant au cycle secondaire sont au chômage, l’indice sera égal à 100 pour cent (voir l’annexe F pour plus de précisions sur la méthodologie). L’indice en lui-même ne fournit pas de renseignements sur le niveau d’instruction correspondant qui est demandé. Il faut aussi noter que l’indice présente d’importantes variations dans le temps, surtout pour certains petits pays. Cela tient au fait qu’il est fondé sur trois niveaux d’instruction et que les petits pays en particulier peuvent subir des chocs asymétriques qui touchent plus fortement les travailleurs dans une catégorie de compétences donnée et modifient ainsi l’indice même sur de courtes périodes de temps.

On constate un large éventail dans ce type d’inadéquation des compétences selon les pays. Dans un échantillon de 28 pays européens, l’inadéquation des compétences était inférieure à 10 pour cent dans huit pays en 2011, et supérieure à 20 pour cent dans quatre pays (Belgique, Finlande, Luxembourg et Suède) (tableau C1). Il convient de noter que ce type d’inadéquation n’est pas une indication de la qualité des systèmes d’éducation et de formation ni de leur aptitude à répondre aux besoins. Un niveau d’instruction et de formation élevé améliore l’employabilité des travailleurs et contribue ainsi à maintenir le chômage bas.

¹⁹ L’indice qu’on appelle indice de dissimilarité de Duncan et Duncan (ID) est bien connu dans d’autres domaines de l’analyse du marché du travail; on peut dire qu’il s’agit de la mesure de la ségrégation du marché du travail selon le sexe la plus largement utilisée (Anker, Melkas et Korten, 2003), et des indices similaires ont été utilisés pour mesurer l’inadéquation des compétences (voir par exemple Estevão et Tsounta, 2011).

²⁰ Concernant l’utilisation des taux de chômage par niveau d’instruction pour mesurer l’inadéquation des compétences, voir, par exemple, Johansen et Gatelli (2012).

Toutefois, parmi ceux qui sont au chômage, il est probable qu'il y a beaucoup de travailleurs qui n'ont pas bénéficié du système éducatif dans la même mesure que ceux qui sont employés.

Lorsque l'indice d'inadéquation est élevé, cela correspond à d'importants écarts dans les taux de chômage entre les jeunes dont les niveaux d'instruction diffèrent. En Suède en 2011, par exemple, le taux de chômage des jeunes dont le niveau d'instruction correspond au cycle primaire ou au-dessous (38,6 pour cent) était plus de trois fois celui des jeunes ayant fait des études supérieures (12,4 pour cent) (tableaux C2a et C2c). Bien que l'écart soit très important en Suède, la tendance à avoir un chômage plus bas parmi les travailleurs dont le niveau d'instruction est plus élevé se retrouve dans beaucoup de pays (BIT, 2012a; OCDE, 2012). Mais il y a aussi des exemples de pays présentant une tendance similaire des taux de chômage par niveau d'instruction, qui se traduit par une valeur basse de l'indice d'inadéquation. En Suisse, par exemple, l'indice était de 1,6 pour cent en 2011. Le taux de chômage des jeunes dont le niveau d'instruction correspondait au primaire était de 7,8 pour cent en 2011 dans ce pays, contre 7,5 pour cent pour ceux qui avaient le niveau du secondaire et 8,5 pour cent pour ceux qui avaient fait des études supérieures.

Comme on l'a déjà observé, le niveau de l'inadéquation est relativement élevé en Belgique, et la hausse ces dernières années reflète la dégradation de la position des travailleurs dont le niveau d'instruction est bas. Le taux de chômage des travailleurs dont le niveau d'instruction correspond au primaire en Belgique a augmenté de 2009 à 2011 (de 30,2 à 31 pour cent), tandis que le taux pour les travailleurs ayant suivi le cycle secondaire et ceux ayant fait des études supérieures a baissé (de 20,5 à 15,5 pour cent et de 16,6 à 12,1 pour cent; tableaux C2b et C2c). De même, la hausse de l'indice moyen pour 28 pays pour lesquels des données sont disponibles, de 13,2 pour cent en 2010 à 13,7 pour cent en 2011 reflète la dégradation de la position des jeunes dont le niveau d'instruction correspond au primaire dans la plupart des pays. De 2010 à 2011, le taux de chômage des jeunes ayant fait des études primaires a augmenté dans 18 pays sur 28, tandis que pour les jeunes ayant fait des études supérieures, il a baissé dans 17 pays sur 28 (tableaux C2a et C2c).

3.1.1 Inadéquation des compétences et chômage

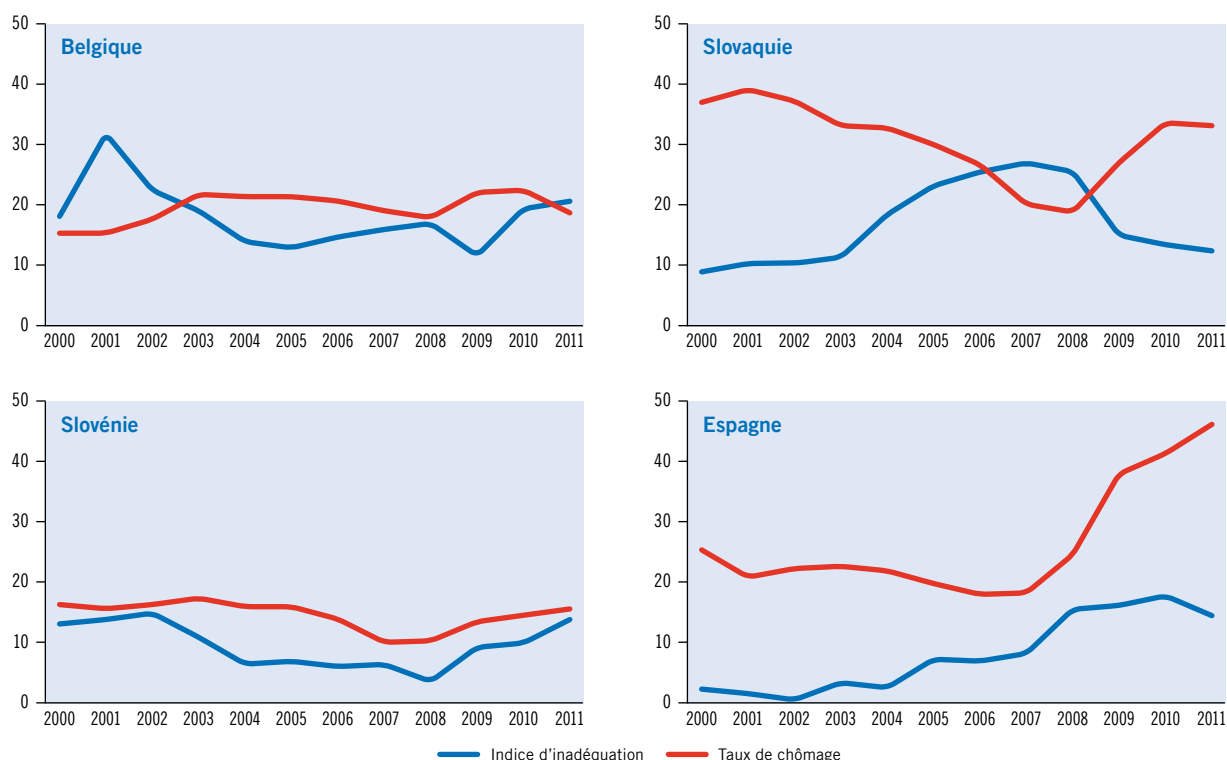
Même si l'inadéquation des compétences fait obstacle au rapprochement des demandeurs d'emploi et des possibilités d'emploi, l'inadéquation n'est pas forcément en corrélation avec les taux de chômage. En effet, les taux de chômage évoluent en fonction de nombreux facteurs macroéconomiques. Il peut y avoir inadéquation dans les pays où la croissance économique est forte, mais cela peut passer presque inaperçu si de nombreuses possibilités d'emploi sont créées et que le chômage des jeunes est en baisse pour tous les niveaux de compétences.

Pour illustrer certains des schémas possibles, la figure 10 présente la courbe des taux de chômage et de l'indice d'inadéquation au niveau des pays. En Belgique et en Slovaquie, l'inadéquation et le chômage ont principalement évolué en opposition, tandis qu'en Espagne et en Slovénie ils ont principalement évolué en tandem. En Espagne, l'indice d'inadéquation a augmenté durant la plus grande partie de la période 2002-2010, tandis qu'en Belgique et en Slovénie l'indice a augmenté de 2009 à 2011. En Belgique, Espagne et Slovénie, la hausse de l'indice a correspondu à une dégradation de la position (relative) des chômeurs dont le niveau d'instruction est bas²¹. Ces pays ont donc beaucoup à gagner si les politiques de l'emploi ciblent ce groupe de jeunes au chômage. Il est important de surveiller l'évolution systématique et les niveaux relativement élevés d'inadéquation des compétences car, dans bien des cas, il y

²¹ Même si les taux de chômage ont augmenté pour tous les travailleurs, le taux pour les travailleurs dont le niveau d'instruction correspond au primaire a davantage augmenté par rapport au niveau du chômage. En Espagne, par exemple, le taux de chômage des jeunes ayant suivi le cycle primaire a plus que doublé de 2002 à 2010, ce qui n'a pas été le cas pour les travailleurs ayant suivi le cycle secondaire ou fait des études supérieures.

L'inadéquation des compétences peut évoluer ou ne pas évoluer parallèlement aux taux de chômage des jeunes

Figure 10. Inadéquation des compétences et taux de chômage des jeunes dans certains pays, 2000-2011 (%)



Source: Calculs du BIT fondés sur Eurostat (voir l'annexe C et l'annexe F).

a un chevauchement entre les groupes défavorisés comme celui des NEET et les jeunes ayant un faible niveau d'instruction. En Slovaquie, ce type d'inadéquation a diminué à mesure que le taux de chômage des travailleurs ayant fait des études secondaires et de ceux ayant fait des études supérieures augmentait (de 24,3 à 30,7 pour cent et de 22,4 à 24 pour cent, respectivement), tandis que le taux pour les travailleurs ayant fait des études primaires baissait de 2009 à 2011 (de 64,5 à 63,6 pour cent). Néanmoins en Slovaquie, la position des travailleurs ayant fait des études secondaires ou supérieures est demeurée bien plus favorable que celle des travailleurs dont le niveau d'instruction correspond au primaire.

3.2 Inadéquation des compétences par profession

Outre l'inadéquation des compétences entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, il y a une inadéquation entre les compétences que possèdent les (jeunes) salariés et celles qui sont nécessaires dans leurs emplois. Les travailleurs peuvent être suréduqués ou sous-éduqués pour les emplois qu'ils occupent ou les professions qu'ils exercent. Ce deuxième type d'inadéquation est de plus en plus un sujet de préoccupation dans beaucoup de pays, où les niveaux d'instruction sont en hausse parallèlement à des taux de chômage élevés. En général, la suréducation s'explique par la compétition pour les emplois, qui pousse ceux qui sont plus instruits dans des emplois ou des professions moins bien rémunérés qui sont habituellement le lot de ceux dont le niveau d'instruction est plus bas (Karakaya, Plasman et Rycx, 2007). Ce type d'inadéquation des compétences et ses conséquences négatives sont susceptibles d'augmenter en temps de crise économique et de crise du marché du travail.

3.2.1 Incidence et conséquences de l'inadéquation

Comme il existe de nombreuses conceptions et définitions de la sous-éducation et de la sur-éducation, les estimations concernant ce deuxième type d'inadéquation varient généralement beaucoup. Dans les études par pays mentionnées dans la littérature spécialisée, entre 10 pour cent et un tiers des salariés sont considérés comme suréduqués et environ 20 pour cent comme sous-éduqués, ce qui entraîne une inadéquation totale qui se situe entre 30 et 50 pour cent des salariés dans les pays européens (tableau 1 et tableau 2 ci-après). Seules quelques-unes de ces études visent spécifiquement les jeunes, et il convient donc d'être prudent quand on compare les jeunes et les adultes. Néanmoins, les constatations semblent cohérentes par rapport aux études qui couvrent toutes les cohortes d'âge²².

Les travaux de recherche montrent aussi que les personnes suréduquées subissent un certain nombre de désavantages par rapport à celles dont les compétences correspondent bien à leur emploi. Pour les premières, les salaires sont plus élevés que pour les secondes dans le même emploi, mais les gains procurés par les années de scolarité au-delà du niveau nécessaire sont moindres. Par ailleurs, les personnes suréduquées gagnent moins que celles qui ont le même niveau d'instruction mais qui occupent un emploi correspondant à ce niveau. Les travailleurs sous-éduqués gagnent moins que ceux dont les compétences correspondent bien dans le même

Tableau 1. Incidence de la suréducation dans les pays européens (%)

	Ensemble	Hommes	Femmes	Jeunes (<30 ans)
Allemagne	11,8-60,6	12,3-14,1	10,7-19,1	2,2-12,6
Autriche				1,1-9,6
Belgique	10,5-54,2			21,7-49,1
Espagne	15,0-37,2			6,5-24,8
Finlande	11,1			3,3-14,1
Italie	13,9-71,5	14,9	12,8	4,0-19,0
Norvège	16,6-32,6			2,5-20,4
Pays-Bas	11,2-30,6	8,7-11,5	12,2-13,6	2,9-41,7
Portugal	12,6-33,0			
Royaume-Uni	13,0-36,8	25,0	27,0	19,0-53,0
Suisse	14,9	15,0	14,7	
République tchèque				1,5-7,1

Note: Le tableau montre la fourchette de l'incidence de la suréducation dans chaque pays selon les études répertoriées ci-après.

Source: Barone et Ortiz (2010); Bauer (2002); Brynin et Longhi (2009); Büchel et Battu (2003); Büchel et Van Ham (2003); Budría (2011); Cainarca et Sgobbi (2012); Chevalier (2003); Cuttillo et Di Pietro (2006); Dekker, De Grip et Heijke (2002); Groot et Van den Brink (2000); Hartog (2000); Jauhainen (2011); Jensen, Gartner et Rässler (2010); Karakaya, Plasman et Rycx (2007); McGuinness et Bennett (2007); Murillo, Rahona-López et Salinas-Jiménez (2012); Ortiz et Kucel (2008); Støren et Wiers-Jenssen (2010); Sutherland (2012); Verhaest et Omeij (2010); Wirz et Atukeren (2005).

Tableau 2. Incidence de la sous-éducation dans les pays européens (%)

	Ensemble	Hommes	Femmes	Jeunes (<30 ans)
Allemagne	12,1	10,4	15,6	
Belgique	25,8-32,4			
Espagne	11,0-25,6			
Italie	17,1	17,7	16,3	11,7
Pays-Bas	12,0	3,8-16,7	2,1-14,3	
Portugal	17,0-38,0			
Royaume-Uni	17,0			

Note: Le tableau montre la fourchette de l'incidence de la sous-éducation dans chaque pays selon les études répertoriées ci-après.

Source: Bauer (2002); Cainarca et Sgobbi (2012); Groot et Van den Brink (2000); Hartog (2000); Karakaya, Plasman et Rycx (2007); Murillo, Rahona-López et Salinas-Jiménez (2012).

²² Agut, Peiró et Grau (2009); Barone et Ortiz (2010); Betti, D'Agostino et Neri (2011); Chevalier (2003); Frenette (2004); Guironnet et Peypoch (2007); McGuinness et Bennett (2007); Støren et Wiers-Jenssen (2010); et Verhaest et Omeij (2010).

emploi, mais plus que les travailleurs de même niveau d’instruction qui ont un emploi correspondant à ce niveau (Groeneveld et Hartog, 2004; Hartog, 2000; Rubb, 2003).

Les travailleurs suréduqués ne bénéficient pas d’une hausse de leur salaire plus rapide que pour ceux dont le niveau d’instruction est bien adapté (Korpi et Tåhlin, 2009), mais on a montré qu’il y avait un lien entre la suréducation et les possibilités de promotion (Dekker, De Grip et Heijke, 2002). Cependant, le manque de possibilités de carrière peut entraîner un manque d’attachement au lieu de travail (Blenkinsopp et Scurry, 2007), et les éléments d’information montrent que les personnes suréduquées sont plus susceptibles d’entreprendre des démarches de recherche d’emploi (Wald, 2005). Tarvid (2012) a constaté que les diplômés suréduqués sont toujours moins satisfaits de leur emploi que leurs homologues qui ont un emploi correspondant à leur niveau d’instruction.

3.2.2 Mesure

L’inadéquation des compétences dans le sens de la suréducation ou de la sous-éducation signifie que les travailleurs ont un niveau d’instruction supérieur ou inférieur à celui qui est requis. Dans le présent rapport, on utilise une mesure courante de ce type d’inadéquation fondée sur la Classification internationale type des professions (CITP) (voir, par exemple, Quintini, 2011). Cette mesure normative part d’une division des grands groupes de professions (niveaux du premier chiffre de la CITP) en quatre grands groupes (tableau 3) et définit un niveau d’instruction pour chaque groupe conformément à la Classification internationale type de l’éducation (CITE)²³. Les travailleurs d’un groupe donné qui possèdent le niveau d’instruction fixé sont considérés comme correspondant bien. Ceux dont le niveau d’instruction est plus (moins) élevé sont considérés comme suréduqués (sous-éduqués). Par exemple, un diplômé de l’université travaillant comme employé administratif (profession non manuelle peu qualifiée) est suréduqué, tandis qu’un diplômé du cycle secondaire travaillant comme ingénieur (profession non manuelle très qualifiée) est sous-éduqué.

La mesure fondée sur la CITP présente un avantage: la définition de l’inadéquation ne change pas dans le temps et les résultats sont donc strictement comparables. Elle présente un inconvénient: telle qu’elle est conçue, elle ne tient pas compte de la suréducation dans les grands groupes 1 à 3 ni de la sous-éducation dans le grand groupe 9²⁴.

Les données utilisées dans le présent chapitre sont tirées de l’Enquête sociale européenne (ESS), vagues 1 à 5 (Norwegian Social Science Data Services, 2002; 2004; 2006; 2008; 2010).

Tableau 3. Grands groupes de la CITP et niveaux de compétences

Grand groupe de la CITP	Grand groupe de professions	Niveau d’instruction
1: Membres de l’exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l’administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d’entreprise 2: Professions intellectuelles et scientifiques 3: Professions intermédiaires	Non manuelles très qualifiées	Supérieur (CITE 5-6)
4: Employés de type administratif 5: Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	Non manuelles peu qualifiées	Secondaire (CITE 3-4)
6: Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l’agriculture et de la pêche 7: Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal 8: Conducteurs d’installations et de machines et ouvriers de l’assemblage	Manuelles qualifiées	
9: Ouvriers et employés non qualifiés	Non qualifiées	Primaire (CITE 1-2)

Note: Les professions des forces armées sont exclues.

²³ La définition des niveaux de compétences pour les grands groupes de professions est basée sur BIT (2012f).

²⁴ Étant donné que les travailleurs dans les économies avancées ont habituellement au moins terminé le cycle primaire, cette situation est différente dans le contexte des pays en développement (voir le chapitre 4).

Il s'agit d'une enquête biennale couvrant 30 pays, mais les pays couverts diffèrent selon les vagues: sur 34 pays pour lesquels des données sont disponibles, 16 seulement figurent dans l'ensemble des cinq vagues²⁵.

Dans la plupart des contextes, une jeune personne s'entend d'une personne âgée de 15 à 24 ans, et c'est cette définition qui a été utilisée la plupart du temps dans le présent rapport jusqu'ici. Aux fins de la mesure de l'inadéquation dans le sens de la suréducation ou de la sous-éducation, la limite d'âge supérieure est prolongée jusqu'à 29 ans, pour tenir compte du fait que certains jeunes demeurent scolarisés au-delà de l'âge de 24 ans.

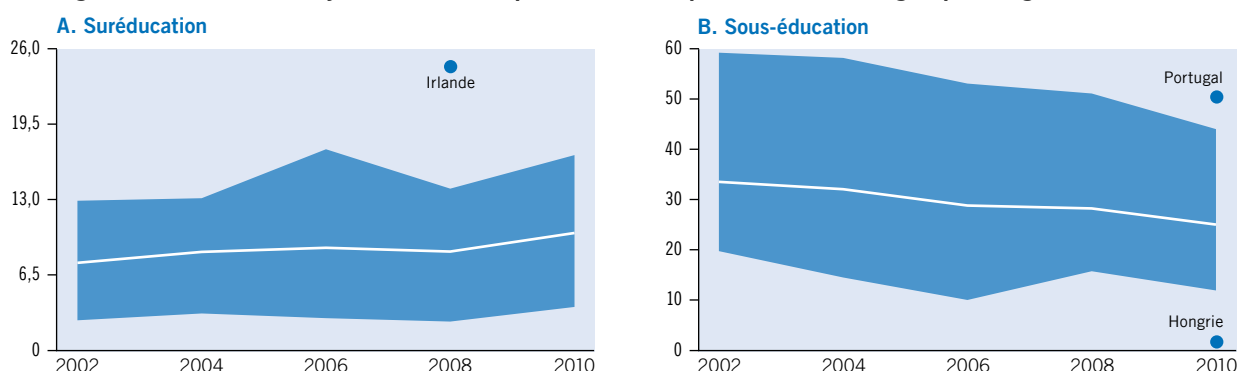
3.2.3 Suréducation et sous-éducation dans un échantillon de pays

Les pays diffèrent nettement au plan des caractéristiques de l'inadéquation (tableau 4 et tableau 5). En 2010, la suréducation allait de moins de 10 pour cent dans sept pays (Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède et Suisse, République tchèque) à plus de 20 pour cent à Chypre et dans la Fédération de Russie. De même, la sous-éducation en 2010 était inférieure à 10 pour cent dans trois pays (Hongrie, Fédération de Russie et Ukraine), et supérieure à 30 pour cent dans cinq pays (Espagne, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Royaume-Uni). La suréducation est plus répandue parmi les travailleurs âgés de 15 à 29 ans que parmi ceux qui sont âgés de 30 ans et plus. C'est l'opposé qui est vrai dans le cas de la sous-éducation, qui est moins courante chez les jeunes dans une grande majorité de pays.

De 2002 à 2010, la suréducation a augmenté de 2,6 points de pourcentage dans l'échantillon de pays. Etant donné que l'évaluation de l'inadéquation des compétences repose sur la Classification internationale des professions, une augmentation de la suréducation dans le temps reflète en partie une hausse des niveaux d'instruction des travailleurs. Cependant, il est probable que la forte hausse intervenue entre 2008 et 2010 (de 1,5 point de pourcentage) correspond aussi à l'intensification de la compétition pour les emplois qui va de pair avec la crise de l'emploi. En particulier, les emplois non manuels peu qualifiés sont de plus en plus pris par des travailleurs ayant fait des études supérieures (figure 11).

La suréducation augmente et la sous-éducation diminue dans tous les groupes d'âge

Figure 11. Incidence moyenne de l'inadéquation des compétences (tous les groupes d'âge, %)



Note: La figure montre les moyennes non pondérées d'après les données tirées des pays qui figurent dans les cinq vagues de l'ESS (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse); la zone ombrée montre la fourchette de l'incidence sur l'ensemble des pays. Les points situés en dehors de la zone ombrée représentent les pays où l'incidence de l'inadéquation des compétences est nettement différente par rapport aux autres pays dans une vague donnée. Ces valeurs extrêmes ont une incidence soit supérieure à $p_{75} + 1,5 \times IQR$, soit inférieure à $p_{25} - 1,5 \times IQR$, quand p_{25} et p_{75} sont, respectivement, les 25^e et 75^e percentiles de la distribution de l'incidence dans une vague donnée et IQR est la fourchette interquartile (c'est-à-dire $p_{75} - p_{25}$). Les valeurs extrêmes sont exclues des valeurs moyennes.

Source: Calculs du BIT fondés sur l'Enquête sociale européenne (Norwegian Social Science Data Services, 2002; 2004; 2006; 2008; 2010).

²⁵ Les sous-grands groupes de la CITP pour lesquels il y a moins de cinq observations dans un pays donné et une vague donnée de l'enquête ont été exclus de l'analyse. Cela concerne principalement les Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise (CITP: 11), les artisans et ouvriers de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés (CITP: 73), les conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés (CITP: 81), et les manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés (CITP: 92).

Tableau 4. Incidence de la suréducation par groupe d'âge (%)

	2002			2004			2006			2008			2010		
	Jeunes (15-29)	Adultes (30+)	Total	Jeunes (15-29)	Adultes (30+)	Total	Jeunes (15-29)	Adultes (30+)	Total	Jeunes (15-29)	Adultes (30+)	Total	Jeunes (15-29)	Adultes (30+)	Total
Allemagne	7,3	13,7	12,9	8,5	11,2	10,8	6,1	9,1	8,7	10,3	10,6	10,6	4,7	11,1	10,1
Autriche	3,4	3,6	3,6	4,0	6,0	5,7	3,7	5,9	5,4	8,7	6,4	7,0			
Belgique	8,2	10,5	10,0	15,5	10,7	11,8	9,7	8,8	8,9	11,8	8,2	8,9	18,5	12,6	13,6
Bulgarie							5,5	8,0	7,6	5,7	7,4	7,1	14,7	10,8	11,2
Chypre							22,6	13,5	15,5	21,3	16,8	17,9	33,2	17,6	21,0
Croatie										16,6	11,7	12,8	13,3	12,9	12,9
Danemark	15,1	11,4	12,0	12,9	13,0	12,9	6,5	10,9	10,4	7,7	13,3	12,5	8,9	10,6	10,4
Espagne	14,8	7,4	9,2	13,1	7,3	8,8	14,7	7,8	9,7	12,4	9,3	10,0	12,7	11,4	11,6
Estonie				8,0	13,9	12,7	8,9	13,5	12,5	9,8	10,5	10,3	16,5	20,0	19,5
Finlande	14,1	8,7	9,7	14,9	11,2	11,8	11,9	10,4	10,7	10,4	9,6	9,7	10,6	11,6	11,5
France	24,0	5,9	9,7	19,0	6,2	8,3	15,9	9,2	10,4	12,1	8,3	8,9	14,6	9,3	10,1
Grèce	11,3	7,5	8,3	21,8	10,9	12,7				16,2	9,9	11,2	15,3	12,6	13,0
Hongrie	4,9	6,8	6,4	8,9	7,4	7,7	11,8	10,2	10,6	23,6	12,5	14,6	10,4	8,7	9,0
Irlande	21,0	9,9	12,4	15,9	11,9	12,9	28,5	14,7	18,0	38,5	19,9	23,2	18,2	18,1	18,1
Islande				23,3	14,3	16,4									
Israël	14,4	10,6	11,6							21,0	15,1	16,6	15,0	14,4	14,6
Italie	4,5	1,7	2,1	5,3	4,0	4,2									
Lettonie							9,0	13,3	12,2	17,4	17,8	17,8			
Lituanie										15,7	30,8	27,7	16,5	16,5	16,5
Luxembourg	5,6	5,9	5,8	3,8	3,5	3,6									
Norvège	4,9	5,8	5,6	18,4	8,0	9,6	13,5	8,4	9,4	10,6	6,6	7,3	10,9	12,5	12,2
Pays-Bas	4,9	2,5	3,0	4,6	4,0	4,1	7,3	4,3	4,8	3,1	2,1	2,3	5,9	3,6	3,9
Pologne	8,7	1,8	3,6	9,5	3,4	5,0	11,4	4,4	6,3	11,9	3,0	5,5	11,6	3,3	5,4
Portugal	4,7	0,9	1,9	3,9	2,5	2,9	4,7	1,7	2,3	7,3	1,9	2,9	9,0	3,5	4,5
Roumanie							8,1	8,9	8,7	14,5	9,0	10,1			
Royaume-Uni	9,4	5,6	6,4	11,2	6,4	7,6	19,9	12,0	13,7	12,0	12,8	12,6	24,0	12,9	15,1
Fédération de Russie							24,6	34,2	32,1	32,8	34,0	33,7	26,4	34,4	32,6
Slovaquie				8,3	8,9	8,7	6,6	9,6	8,9	12,7	9,4	10,0	11,7	11,0	11,1
Slovénie	7,5	4,6	5,3	9,2	3,9	5,1	6,0	7,5	7,2	14,5	11,5	12,3	14,4	9,2	10,1
Suède	4,3	3,6	3,7	7,0	4,6	5,0	8,8	5,0	5,6	7,9	4,3	4,9	11,1	6,3	7,0
Suisse	4,7	6,5	6,2	7,6	9,7	9,4	4,0	5,3	5,1	4,6	5,6	5,4	3,7	10,4	9,2
République tchèque	6,0	7,5	7,3	6,4	5,7	5,8				5,4	7,1	6,8	6,8	7,8	7,6
Turquie				5,8	5,7	5,8				8,0	7,6	7,7			
Ukraine				38,3	34,6	35,3	40,2	32,5	34,0	20,3	28,4	26,6	30,0	27,7	28,1

Source: Calculs du BIT fondés sur l'Enquête sociale européenne (Norwegian Social Science Data Services, 2002; 2004; 2006; 2008; 2010).

La sous-éducation a diminué dans l'échantillon de pays dans tous les groupes d'âge. De 2002 à 2010, elle a diminué de 7,7 points de pourcentage, ce qui là aussi reflète en partie une hausse des niveaux d'instruction des travailleurs. Mais, à l'instar de la suréducation, la tendance baissière de la sous-éducation s'est accélérée au cours des deux dernières années couvertes par l'enquête. Comme la forte augmentation de la suréducation, la diminution considérable de la sous-éducation (de 2,9 points de pourcentage) est dans la logique de l'intensification de la compétition pour les emplois constatée entre 2008 et 2010.

La dynamique de l'inadéquation des compétences pour les jeunes (âgés de 15 à 29 ans) est quelque peu différente de ce qu'elle est pour l'ensemble des groupes d'âge. Il y a de plus grandes différences entre les pays, même si l'on exclut les cas extrêmes de l'analyse (figure 12). Entre 2002 et 2010, la suréducation des jeunes a augmenté de 1,5 point de pourcentage, mais il y a eu une diminution de 2004 à 2008. A l'instar du modèle pour tous les groupes d'âge,

Tableau 5. Incidence de la sous-éducation par groupe d'âge (%)

	2002			2004			2006			2008			2010		
	Jeunes (15-29)	Adultes (30+)	Total	Jeunes (15-29)	Adultes (30+)	Total	Jeunes (15-29)	Adultes (30+)	Total	Jeunes (15-29)	Adultes (30+)	Total	Jeunes (15-29)	Adultes (30+)	Total
Allemagne	34,4	22,6	24,2	33,0	24,1	25,4	33,4	25,0	26,3	29,9	23,8	24,6	44,2	21,3	24,9
Autriche	38,1	45,0	43,8	43,0	33,9	35,5	40,2	40,1	40,1	31,1	35,9	34,7			
Belgique	24,7	28,9	27,9	19,8	29,3	27,2	29,2	29,5	29,4	18,0	29,2	27,2	24,0	24,1	24,1
Bulgarie							21,2	21,6	21,5	21,0	23,7	23,4	18,1	20,1	19,9
Chypre							11,6	22,3	19,8	8,9	24,4	20,6	10,8	20,7	18,6
Croatie										13,6	17,1	16,3	6,3	17,5	15,5
Danemark	28,3	25,6	26,0	25,0	16,8	18,2	31,8	20,9	22,2	33,1	19,6	21,5	38,6	23,9	25,6
Espagne	37,2	45,6	43,6	40,7	45,1	44,1	46,3	43,4	44,2	42,8	42,6	42,6	35,8	35,5	35,5
Estonie				25,9	24,4	24,7	30,5	24,7	25,9	32,9	29,6	30,2	23,7	20,4	21,0
Finlande	16,5	34,6	31,2	21,3	27,1	26,2	19,4	23,9	23,0	16,4	24,5	23,1	18,4	23,1	22,4
France	9,6	31,7	27,0	15,4	34,9	31,7	11,4	28,3	25,3	22,8	28,5	27,5	16,6	32,2	29,7
Grèce	33,8	48,2	45,2	18,1	38,3	34,9				24,4	37,3	34,6	18,1	30,6	28,7
Hongrie	21,5	24,1	23,6	24,2	24,3	24,3	17,3	12,5	13,5	16,9	21,7	20,8	5,5	6,9	6,6
Irlande	25,4	38,6	35,6	21,9	42,0	36,9	20,9	32,4	29,6	10,5	28,3	25,1	16,6	23,7	22,1
Islande				34,9	30,0	31,1									
Israël	31,2	31,4	31,4							22,9	28,4	27,0	24,2	27,3	26,5
Italie	45,2	54,7	53,3	35,9	45,5	43,8									
Lettonie							25,1	19,4	20,9	13,5	16,8	16,3			
Lituanie										12,4	7,5	8,5	13,1	15,4	15,1
Luxembourg	39,2	41,3	40,9	39,6	45,4	43,8									
Norvège	14,3	25,1	23,1	13,0	24,3	22,5	9,5	21,8	19,4	15,0	20,2	19,3	16,0	15,4	15,5
Pays-Bas	46,5	53,5	52,1	41,3	49,0	47,6	49,1	48,4	48,5	39,7	49,2	47,4	45,0	48,2	47,7
Pologne	46,6	58,6	55,6	41,5	54,7	51,1	34,9	54,2	48,9	34,7	49,1	45,1	23,2	45,9	40,1
Portugal	58,7	64,2	62,8	55,7	62,4	60,9	50,9	57,2	55,9	42,9	57,6	54,8	36,6	58,9	54,9
Roumanie							31,1	26,1	27,1	29,4	34,3	33,3			
Royaume-Uni	45,4	47,8	47,3	34,4	48,5	45,1	35,7	36,8	36,6	32,3	33,9	33,6	25,5	34,1	32,4
Fédération de Russie							11,8	8,6	9,3	8,1	6,5	6,8	9,1	8,3	8,5
Slovaquie				22,3	27,9	26,6	17,8	27,8	25,5	22,2	23,8	23,6	27,5	19,4	20,6
Slovénie	20,1	33,0	29,9	20,6	27,5	25,9	23,3	26,5	25,8	24,8	26,9	26,4	20,2	21,9	21,6
Suède	21,5	39,6	36,9	18,2	35,4	32,5	18,7	34,0	31,6	16,3	33,0	30,0	19,7	25,3	24,5
Suisse	47,4	32,6	34,9	33,6	31,5	31,8	34,4	31,4	31,9	35,8	34,3	34,6	42,2	26,3	29,2
République tchèque	25,8	24,3	24,5	23,9	27,7	27,1				28,8	25,7	26,3	18,2	20,8	20,3
Turquie				43,8	54,1	50,4				48,4	58,1	55,2			
Ukraine				4,0	4,7	4,6	5,5	5,3	5,4	10,0	7,1	7,8	2,4	2,4	2,4

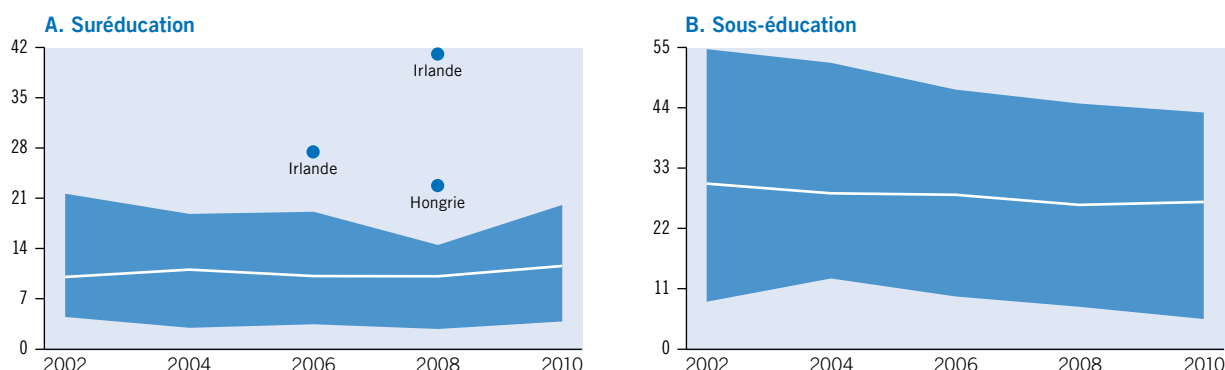
Source: Calculs du BIT fondés sur l'Enquête sociale européenne (Norwegian Social Science Data Services, 2002; 2004; 2006; 2008; 2010).

la suréducation des jeunes a fortement augmenté lors de l'apogée de la crise économique, de 2008 à 2010 (de 1,4 point de pourcentage) mais, à la différence de la tendance pour tous les groupes d'âge, la sous-éducation des jeunes a aussi augmenté (de 0,5 point de pourcentage, contre une diminution de 3,4 points de pourcentage sur la période 2002-2010). L'augmentation de la sous-éducation de 2008 à 2010 peut être due à des changements dans la structure des professions, en particulier une croissance moindre des professions non qualifiées prises par les jeunes.

Si l'on considère les écarts entre hommes et femmes au plan de l'inadéquation des compétences, dans tous les groupes d'âge on constate que les femmes sont plus souvent suréduquées et moins souvent sous-éduquées que les hommes, et que ces deux résultats semblent stables dans le temps (figure 13). Cela est cohérent par rapport aux études des déterminants de la sur-éducation, qui concluent souvent que les femmes sont plus exposées au risque d'inadéquation

La suréducation augmente et la sous-éducation diminue pour les jeunes

Figure 12. Incidence moyenne de l'inadéquation des compétences (groupe d'âge des 15-29 ans, %)

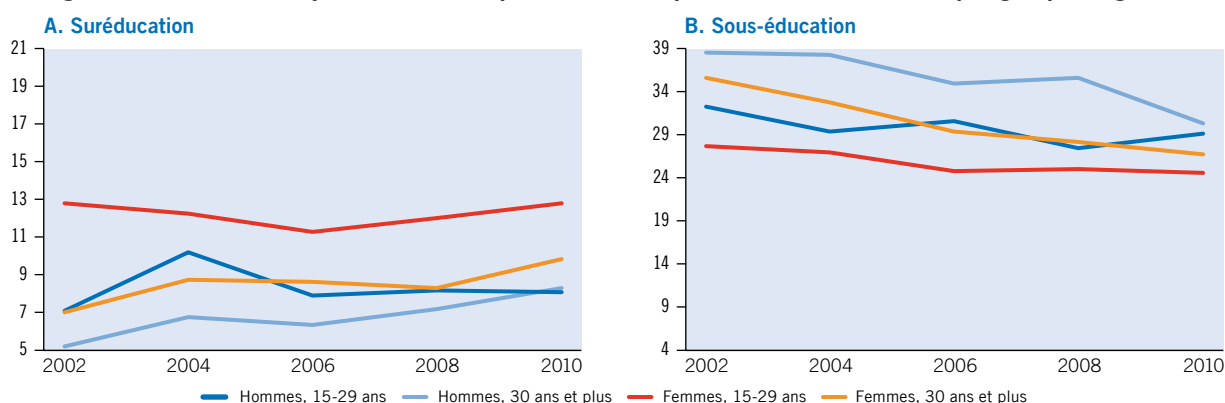


Note: La figure montre les moyennes non pondérées d'après les données tirées des pays qui figurent dans les cinq vagues de l'ESS (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse). Les points situés en dehors de la zone ombrée représentent les pays où l'incidence de l'inadéquation des compétences est nettement différente par rapport aux autres pays dans une vague donnée. Ces valeurs extrêmes ont une incidence soit supérieure à $p_{75} + 1,5 \times IQR$, soit inférieure à $p_{25} - 1,5 \times IQR$, quand p_{25} et p_{75} sont, respectivement, les 25^e et 75^e percentiles de la distribution de l'incidence dans une vague donnée et IQR est la fourchette interquartile (c'est-à-dire $p_{75} - p_{25}$). Les valeurs extrêmes sont exclues des valeurs moyennes.

Source: Calculs du BIT fondés sur l'Enquête sociale européenne (Norwegian Social Science Data Services, 2002; 2004; 2006; 2008; 2010).

La suréducation est plus répandue chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes, tandis que la sous-éducation touche davantage les jeunes hommes

Figure 13. Incidence moyenne de l'inadéquation des compétences selon le sexe et par groupe d'âge (%)



Note: La figure montre les moyennes non pondérées d'après les données tirées des pays qui figurent dans les cinq vagues de l'ESS (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse). Les pays où l'incidence de l'inadéquation des compétences est nettement différente par rapport aux autres pays dans cette vague dans au moins une des quatre catégories comparées (jeunes hommes, jeunes femmes, hommes adultes et femmes adultes) sont exclus du calcul des moyennes dans cette vague. Ces valeurs extrêmes ont une incidence soit supérieure à $p_{75} + 1,5 \times IQR$, soit inférieure à $p_{25} - 1,5 \times IQR$, quand p_{25} et p_{75} sont, respectivement, les 25^e et 75^e percentiles de la distribution de l'incidence dans une vague donnée et IQR est la fourchette interquartile (c'est-à-dire $p_{75} - p_{25}$). Les valeurs extrêmes concernent les pays suivants: Allemagne (vague 1), Belgique (vague 5), Danemark (vague 1), Hongrie (vague 4), Irlande (vagues 3 à 5) et Royaume-Uni (vague 3).

Source: Calculs du BIT fondés sur l'Enquête sociale européenne (Norwegian Social Science Data Services, 2002; 2004; 2006; 2008; 2010).

des compétences que les hommes. Ces écarts entre les hommes et les femmes peuvent être rattachés à plusieurs facteurs, notamment les écarts des niveaux d'instruction entre les hommes et les femmes, les rôles traditionnellement dévolus à chaque sexe et les pressions qui s'exercent sur les femmes pour qu'elles s'occupent des enfants et qu'elles concilient le travail et la vie de famille, tandis que la discrimination peut aussi avoir une incidence. Comme autre facteur explicatif possible, on peut relever que certaines disciplines que les femmes sont nombreuses à étudier, telles que l'économie, le droit et les lettres, sont probablement plus propices à la suréducation sur le marché du travail (Barone et Ortiz, 2010; Betti, D'Agostino et Neri, 2011; Cuttillo et Di Pietro, 2006; Jauhiainen, 2011; Wirz et Atukeren, 2005).

La figure 13 montre aussi qu'en moyenne les jeunes sont plus exposés au risque de suréducation et moins exposés au risque de sous-éducation que les personnes âgées de 30 ans et plus, encore que l'écart ait quasiment disparu pour les hommes en 2010.

Tableau 6. Tendances de l'incidence de l'inadéquation des compétences chez les jeunes (âgés de 15 à 29 ans) par pays

	Tendance de la suréducation		Tendance de la sous-éducation	
	En hausse	En baisse	En hausse	En baisse
Autriche				X
Bulgarie	X			X
Danemark	X		X	
Espagne				X
Estonie	X			
Grèce		X		
Hongrie				X
Norvège			X	
Pologne				X
Portugal	X			X
Royaume-Uni				X
Slovaquie			X	
Slovénie	X			
Suisse			X	

Les tendances ne sont montrées que si elles sont constatées dans les cinq vagues, ou bien dans les quatre dernières vagues observables, ou dans les vagues 3 à 5.

Note: Voir l'annexe C, tableau C3 pour un tableau complet.

Si l'on considère les tendances de l'inadéquation des compétences par pays (par opposition aux moyennes), on constate que la suréducation des jeunes a régulièrement augmenté dans cinq pays, et a diminué seulement en Grèce²⁶. Les tendances de la sous-éducation sont moins nettes, car la sous-éducation a régulièrement augmenté dans quatre pays et diminué dans sept (tableau 6).

En conclusion, nous pensons pouvoir dire dans la présente section que la crise économique mondiale a eu une grande incidence sur l'inadéquation des compétences, et en particulier sur la suréducation. Les jeunes ayant un niveau d'instruction élevé sont de plus en plus nombreux à prendre des emplois qui nécessitent des niveaux d'instruction inférieurs, ce qui est probablement dû, au moins partiellement, à la pénurie d'emplois.

3.3 Explication de l'inadéquation entre les emplois et les compétences

Dans la présente section, nous exposons certains facteurs spécifiques qui ont une incidence sur l'inadéquation des compétences, en nous servant d'un modèle microéconométrique qui examine la corrélation entre la probabilité d'inadéquation et les caractéristiques personnelles et familiales d'un individu, son expérience sur le marché du travail ainsi que les variables macroéconomiques relatives au marché du travail ci-après: 1) la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans l'emploi des jeunes, 2) le taux de chômage des jeunes, et 3) la part des salariés occupés dans une profession non manuelle très qualifiée. La méthodologie est exposée en détail à l'annexe F, et les données proviennent là aussi de l'Enquête sociale européenne, vagues 1 à 5 (Norwegian Social Science Data Services, 2002; 2004; 2006; 2008; 2010). Le tableau 7 présente les résultats en ce qui concerne les corrélats pour la sous-éducation (voir les tableaux C4 et C5 pour des résultats plus détaillés).

²⁶ Plusieurs facteurs peuvent avoir contribué à la tendance exceptionnelle en Grèce, notamment les changements de la structure des professions dus à l'impact de la crise économique, et la migration des travailleurs. L'examen de ces facteurs ne relève pas du champ du présent rapport.

Tableau 7. Certains résultats du modèle concernant la suréducation pour les jeunes

	Hommes	Femmes	Total
Facteurs macroéconomiques			
Diplômés de l'enseignement supérieur, part			
Taux de chômage			
CITP 1-3, part			
Démographie			
Age			
Age ² /100			
Jeunes			
Femmes			
Nombre d'enfants (par rapport à aucun enfant)			
1			
2			
3+			
Situation dans l'emploi du partenaire (par rapport à aucun partenaire)			
Chômeur			
Salarié			
Cadre			
Issu de l'immigration (par rapport à non immigrant)			
Minorité			
Parent immigrant			
Deux parents immigrants			
Facteurs potentiellement négatifs			
Elève/étudiant			
Handicapé			
A été chômeur pendant 3 mois			
A été chômeur pendant 1 année			
Emploi informel			

Note: Les cellules rouges montrent des effets négatifs significatifs (ratios de probabilité <1), les cellules vertes montrent des effets positifs significatifs (ratios de probabilité >1), les cellules blanches montrent des effets non significatifs, et les cellules grises montrent les variables non incluses dans un modèle donné.

Tableau 8. Certains résultats du modèle concernant la sous-éducation pour les jeunes

	Hommes	Femmes	Total
Facteurs macroéconomiques			
Diplômés de l'enseignement supérieur, part			
Taux de chômage			
CITP 1-3, part			
Démographie			
Age			
Age ² /100			
Jeunes			
Femmes			
Nombre d'enfants (par rapport à aucun enfant)			
1			
2			
3+			
Situation dans l'emploi du partenaire (par rapport à aucun partenaire)			
Chômeur			
Salarié			
Cadre			
Issu de l'immigration (par rapport à non immigrant)			
Minorité			
Parent immigrant			
Deux parents immigrants			
Facteurs potentiellement négatifs			
Elève/étudiant			
Handicapé			
A été chômeur pendant 3 mois			
A été chômeur pendant 1 année			
Emploi informel			

Note: Les cellules rouges montrent des effets négatifs significatifs (ratios de probabilité <1), les cellules vertes montrent des effets positifs significatifs (ratios de probabilité >1), les cellules blanches montrent des effets non significatifs, et les cellules grises montrent les variables non incluses dans un modèle donné.

3.3.1 Incidence des facteurs macroéconomiques sur l'inadéquation des compétences

Les résultats donnent à penser que deux des facteurs du niveau macroéconomique sont à l'origine d'une part appréciable du développement de l'inadéquation des compétences au fil du temps. Une part plus importante des diplômés de l'enseignement supérieur augmente l'incidence de la suréducation et diminue celle de la sous-éducation. Il apparaît qu'une augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur engendre une compétition plus vive et augmente donc les chances de suréducation. La part des salariés occupés dans une profession non manuelle très qualifiée a un effet négatif sur le risque de suréducation et un effet positif sur le risque de sous-éducation.

On s'étonnera peut-être de ce que le taux de chômage ne soit pas très utile comme facteur prédictif du risque d'inadéquation des compétences. En effet, il augmente le risque de suréducation pour les hommes (jeunes et adultes), ce qui vient à l'appui de l'argument selon lequel la crise de l'emploi a intensifié la compétition pour les emplois, mais pas pour les femmes. Une hausse du taux de chômage entraîne aussi une baisse du risque de sous-éducation pour les hommes adultes, mais n'a pas d'incidence sur le risque de sous-éducation pour les femmes. Il apparaît donc que, au regard des variables macroéconomiques, c'est principalement la distribution des salariés en termes de professions et de niveaux d'instruction qui influe sur l'inadéquation des compétences des individus.

3.3.2 Incidence du sexe, de l'âge, de l'origine immigrante et du handicap sur l'inadéquation des compétences

Les modèles montrent que les jeunes (âgés de 15 à 29 ans) sont nettement plus exposés au risque de suréducation que les travailleurs adultes (âgés de 30 ans et plus) et sont nettement moins susceptibles d'être sous-éduqués. Les résultats démontrent aussi que, conformément aux statistiques descriptives analysées auparavant, les femmes sont plus fréquemment suréduquées que les hommes. En même temps, les femmes (de tous les groupes d'âge) sont moins exposées au risque de sous-éducation. Ces résultats donnent à penser que les femmes sont plus susceptibles d'être dans une profession d'un niveau inférieur à ce qu'il devrait être.

Parmi les migrants, les jeunes femmes sont défavorisées, mais les jeunes hommes sont *moins* susceptibles de devenir suréduqués s'ils ont un parent immigrant. Les jeunes hommes issus de l'immigration sont effectivement plus exposés au risque de sous-éducation.

Le handicap augmente le risque de suréducation pour les jeunes hommes et les femmes adultes. Il augmente aussi le risque de sous-éducation pour les jeunes femmes et les hommes adultes.

3.3.3 Incidence des caractéristiques familiales sur l'inadéquation des compétences

Contrairement à ce à quoi on aurait peut-être pu s'attendre, le fait d'avoir des enfants rend les jeunes moins vulnérables à la suréducation. Cependant, les jeunes qui ont un enfant sont toujours exposés à un risque plus élevé de sous-éducation.

Le fait d'avoir un partenaire, quelle que soit sa situation dans l'emploi, diminue le risque de suréducation pour les hommes et les femmes adultes. Cela réduit aussi le risque de suréducation pour les jeunes hommes. Le fait de vivre avec un partenaire entraîne habituellement une hausse du risque de sous-éducation.

3.3.4 Incidence de l'expérience de travail sur l'inadéquation des compétences

Les jeunes qui font des études tout en travaillant subissent un risque accru de suréducation, ainsi qu'un risque accru de sous-éducation. Le fait que la sous-éducation est en corrélation avec des activités d'apprentissage semble logique, mais la corrélation avec la suréducation est plus difficile à expliquer.

Le fait d'avoir été au chômage sur une durée moyenne augmente le risque de suréducation et diminue le risque de sous-éducation (sauf pour les jeunes femmes). Le chômage de longue durée a le même effet sur la suréducation que le chômage de durée moyenne, mais ne touche pas les jeunes. Les effets sur la sous-éducation sont différents, car le chômage augmente l'exposition des jeunes – hommes et femmes – et des hommes adultes.

L'emploi informel, défini comme étant le travail sans contrat (écrit), augmente toujours l'exposition au risque de suréducation des jeunes ainsi que des adultes. Là encore, l'effet sur la suréducation est différent pour les hommes et pour les femmes. Il a généralement un effet négatif pour les femmes (jeunes et adultes) et un effet positif pour les hommes adultes.

4. Marchés du travail des jeunes dans les économies en développement: éléments d'information préliminaires tirés des enquêtes du BIT sur la transition de l'école à la vie active

4.1 Introduction

Les jeunes sont en butte à plusieurs difficultés lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail, surtout dans les économies en développement. Non seulement ils ont besoin de trouver un emploi, et de préférence un emploi qui corresponde à leur niveau de qualifications, mais ils veulent aussi jeter les bases d'une relation d'emploi durable et stable qui les aide à progresser dans la vie. Pour décrire ces difficultés et aider les responsables politiques à élaborer les instruments adéquats pour appuyer la transition des jeunes vers l'emploi, le BIT a mis au point son enquête sur la transition de l'école à la vie active (SWTS), une enquête auprès des ménages visant les jeunes âgés de 15 à 29 ans²⁷. On trouvera dans le présent chapitre et dans le chapitre 5 les résultats obtenus pour dix pays, d'après les enquêtes réalisées en 2012 dans le cadre du partenariat «Work4Youth» conclu entre l'OIT et la Fondation MasterCard (encadré 4)²⁸.

Le partenariat Work4Youth vise à renforcer la production d'informations sur le marché du travail concernant spécifiquement les jeunes et à travailler avec les responsables politiques à l'interprétation des données, notamment sur la transition vers le marché du travail, pour concevoir ou surveiller les politiques et programmes relatifs à l'emploi des jeunes. Les résultats des enquêtes réalisées dans les 18 autres pays ciblés seront publiés tout au long de 2013. La liste des pays ciblés figure dans l'encadré 4. Une deuxième série d'enquêtes SWTS seront réalisées dans chacun des 28 pays en 2014/15.

Dans la section 4.2 sont exposées les difficultés de la mesure de l'emploi des jeunes dans les pays en développement. On y présente aussi la justification de l'appel en faveur de la mise en œuvre de mesures et d'outils de mesure plus précis pour examiner les marchés du travail des jeunes dans les économies en développement. La section 4.3 présente un tableau statistique des marchés du travail des jeunes dans dix pays en développement, montrant en quoi, pour beaucoup de jeunes, l'emploi régulier demeure un rêve, la réalité étant plus probablement l'emploi dans un emploi de mauvaise qualité.

²⁷ Si dans d'autres contextes, une jeune personne s'entend d'une personne âgée de 15 à 24 ans, aux fins de l'enquête SWTS, la limite d'âge supérieure a été portée à 29 ans, pour tenir compte du fait que certains jeunes demeurent dans le système scolaire au-delà de l'âge de 24 ans, de sorte que cette extension permettra d'obtenir plus d'informations sur l'expérience des jeunes après l'obtention d'une licence universitaire.

²⁸ Les dix pays analysés dans les chapitres 4 et 5 sont les suivants: Arménie, Cambodge, Égypte, ÉRY de Macédoine, Jordanie, Libéria, Malawi, Pérou, Fédération de Russie et Togo. Les données relatives aux dix enquêtes SWTS disponibles sont présentées à l'annexe D. Les données brutes et les données présentées sous forme de tableaux pourront être consultées dans une base de données qui sera constituée ultérieurement. Des résumés détaillés des constatations avec les conclusions et les recommandations à l'intention des pouvoirs publics figureront dans les rapports nationaux concernant chacun des pays visés par les enquêtes SWTS. La série de publications «Transition des jeunes hommes et des jeunes femmes vers le marché du travail» sera ajoutée au site Web du partenariat Work4Youth à l'adresse www.ilo.org/w4y. Les premiers rapports prévus sur le Libéria et l'ÉRY de Macédoine seront disponibles en mai 2013.

Encadré 4. Work4Youth: un projet de l'OIT en partenariat avec la Fondation MasterCard

Le projet Work4Youth (W4Y) est un partenariat conclu entre le Programme de l'OIT pour l'emploi des jeunes et la Fondation MasterCard. Il est doté d'un budget de 14,6 millions de dollars EU et s'étendra sur cinq ans jusqu'au milieu de 2016. Il a pour but de «promouvoir des possibilités de travail décent pour les jeunes hommes et les jeunes femmes par les connaissances et l'action». L'objectif immédiat du partenariat est de produire des informations sur le marché du travail en quantité croissante et de meilleure qualité concernant spécifiquement les jeunes dans les pays en développement, l'accent étant mis en particulier sur les parcours de la transition vers le marché du travail. L'hypothèse de base est que les gouvernements et les partenaires sociaux dans les 28 pays ciblés par le projet seront mieux préparés pour concevoir des politiques et des programmes efficaces une fois qu'ils disposeront d'informations détaillées sur:

- ce que les jeunes attendent en ce qui concerne les parcours de la transition et la qualité du travail;
- ce que les employeurs attendent des jeunes candidats;

- les problèmes qui empêchent les deux côtés – l'offre et la demande – de coïncider; et
- les politiques et programmes qui peuvent avoir un *véritable* impact.

Pays ciblés* par le projet Work4Youth:

- **Asie et Pacifique:** Bangladesh, Cambodge, Népal, Samoa, Viet Nam
- **Europe orientale et Asie centrale:** Arménie, ERY de Macédoine, Kirghizistan, République de Moldova, Fédération de Russie, Ukraine
- **Amérique latine et Caraïbes:** Brésil, Colombie, El Salvador, Jamaïque, Pérou
- **Moyen-Orient et Afrique du Nord:** Egypte, Jordanie, Tunisie
- **Afrique subsaharienne:** Bénin, Libéria, Madagascar, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Togo, Zambie

* Le dernier (28^e) pays visé par le projet Work4Youth n'a pas encore été déterminé.

4.2 Mesure et analyse des marchés du travail des jeunes dans les économies en développement

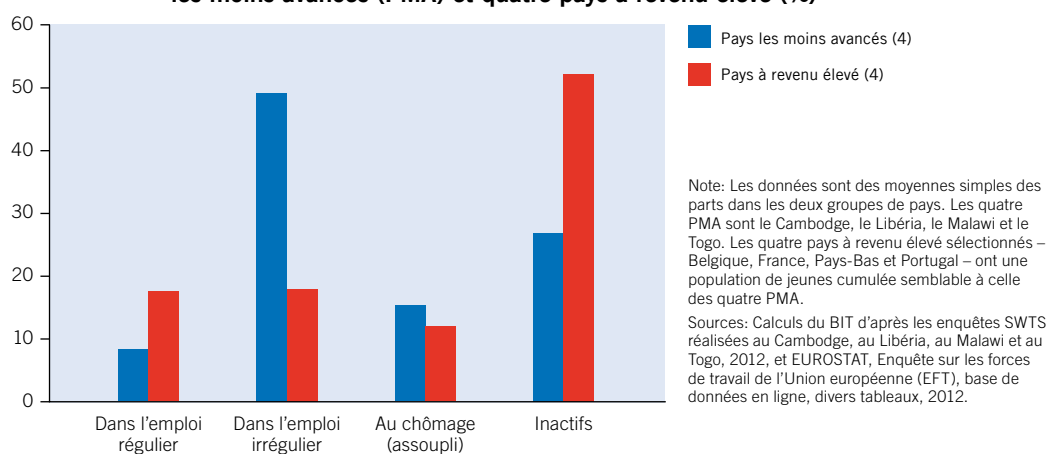
Un thème important du présent chapitre est que les marchés du travail des économies en développement ne ressemblent pas à ceux des économies développées. Les économies en développement ont une main-d'œuvre abondante, le capital y est rare et elles présentent un net contraste entre les économies traditionnelles en régression mais toujours dominantes et les économies «modernes» (qui apparaît bien dans toutes les géographies rurales et urbaines) (Campbell, 2013). Les formes d'emploi atypiques – par exemple, le travail dans les entreprises informelles, le travail journalier occasionnel et les activités de production des ménages – sont courantes, bien plus que le travail formel, au titre de contrats fixes, assorti d'une rémunération et d'avantages réguliers, dans une entreprise privée.

Le cadre analytique de l'enquête SWTS a été élaboré autour d'indicateurs désagrégés et nuancés qui mettent en évidence les difficultés spécifiques auxquelles se heurtent les jeunes sur le marché du travail dans les économies en développement. L'accent est mis sur la quantification des domaines de l'emploi atypique et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre afin de mieux rendre compte des réalités des marchés du travail des jeunes dans ces économies. La démarche de prédilection dans le cadre SWTS consiste à examiner non pas les liens avec la production économique, mais plutôt les liens avec le bien-être économique de la population des jeunes²⁹. Les indicateurs devraient permettre de produire des informations concernant le point de savoir si les jeunes réalisent ou non ce qu'ils attendent du marché du travail.

²⁹ Le cadre analytique SWTS a été conçu en tenant compte des efforts actuellement déployés pour adapter le cadre international de statistiques sur la population active. La prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail, qui se tiendra à Genève en octobre 2013 sous la houlette du Département de statistique du BIT, débattera d'un examen complet des directives normalisées concernant la façon dont sont mesurées la population active et ses composantes. L'état d'avancement de la discussion et les principes qui justifient les réformes sont récapitulés dans BIT (2013c).

Les niveaux de développement économique sont illustrés par les parts des jeunes dans l'emploi irrégulier et l'inactivité

Figure 14. Distribution de la population des jeunes selon l'emploi régulier et irrégulier, le chômage (définition assouplie) et l'inactivité pour quatre pays parmi les moins avancés (PMA) et quatre pays à revenu élevé (%)



4.2.1 Dichotomie des marchés du travail des jeunes dans les économies développées et les économies en développement

La figure 14 indique en quoi les expériences sur le marché du travail et la qualité des emplois pour les jeunes diffèrent considérablement entre les pays développés et les pays en développement. Elle compare les données agrégées sur les situations des marchés du travail des jeunes provenant de quatre pays parmi les moins avancés (PMA) – Cambodge, Libéria, Malawi et Togo – aux données agrégées provenant de quatre pays européens à revenu élevé (Belgique, France, Pays-Bas et Portugal). Les deux groupes sont présentés en fonction de la répartition de la population des jeunes dans les quatre catégories ci-après: *a*) l'emploi régulier, défini comme étant celui des travailleurs salariés et contractuels détenant un contrat de durée illimitée (dans le cas des pays à revenu élevé) ou un contrat d'une durée supérieure à douze mois (dans le cas des PMA) plus les jeunes établis à leur propre compte ayant des employés (employeurs)³⁰; *b*) l'emploi irrégulier, défini comme étant celui des travailleurs salariés et contractuels détenant un contrat de durée limitée, c'est-à-dire devant se terminer au bout d'une certaine période de temps (moins de douze mois dans le cas des PMA et indéfinie dans le cas des économies à revenu élevé), les jeunes établis à leur propre compte n'ayant pas d'employés (travailleurs indépendants) et les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale; *c*) les chômeurs (définition assouplie), définis comme étant les personnes actuellement sans travail et disponibles pour prendre un travail dans la semaine précédant la période de référence; et *d*) les jeunes inactifs restants.

Il est possible de tirer deux conclusions de la figure. Premièrement, les principales différences entre les jeunes des économies en développement et ceux des économies développées résident dans les parts de l'emploi irrégulier et de l'inactivité. Deuxièmement, les taux de chômage sont remarquablement similaires lorsqu'on utilise la définition assouplie. Les variations entre les parts de l'emploi irrégulier et de l'inactivité s'expliquent par les niveaux d'instruction. Dans les économies développées, la plupart des jeunes sont scolarisés et vont au moins jusqu'au bout du cycle secondaire. Dans les économies en développement, les taux de scolarisation demeurent faibles et les niveaux d'instruction sont encore extrêmement bas, seules de faibles proportions des jeunes obtenant un diplôme de fin d'études secondaires. Les taux

³⁰ L'emploi régulier et l'emploi irrégulier tels qu'ils sont utilisés dans cette section exigent des données sur la situation dans l'emploi et l'emploi par type et durée de contrat.

d'instruction moyens parmi la population des jeunes au Cambodge, au Libéria, au Malawi et au Togo en 2012 étaient les suivants: 62,2 pour cent pour ceux qui avaient terminé le cycle primaire ou étaient à un niveau inférieur, 33,7 pour cent pour ceux qui avaient terminé le cycle secondaire, et 4,1 pour cent pour ceux qui avaient un diplôme de niveau supérieur.

Dans les économies développées, la plupart des élèves sont scolarisés à temps complet et figurent dans les statistiques parmi les inactifs, ce qui fait grimper le taux d'inactivité dans les pays à revenu élevé jusqu'à 50,3 pour cent. Dans beaucoup d'économies en développement, la majorité des jeunes qui pourraient normalement être en cours de scolarisation s'ils étaient nés dans une économie développée sont au lieu de cela dans l'emploi irrégulier (49,6 pour cent). Et, dans la catégorie de l'emploi irrégulier, la plupart (85 pour cent) sont des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale. En revanche, parmi ceux qui sont dans l'emploi irrégulier dans les économies développées, neuf sur dix sont dans un emploi salarié temporaire. Le jeune restant sur les dix s'établit à son propre compte.

Dans le cadre analytique des enquêtes SWTS, c'est la définition «assouplie» du chômage qui est privilégiée. Pour qu'on puisse considérer qu'une personne est au chômage au sens de la définition donnée par les normes internationales, il faut qu'elle réponde à trois critères: *a)* elle n'a pas travaillé durant la période de référence, *b)* elle était disponible pour prendre un emploi si on lui en avait proposé un durant la semaine précédant la période de référence, et *c)* elle a recherché activement un travail au cours des trente derniers jours (par exemple, en s'inscrivant à un bureau de placement ou en répondant à une offre d'emploi). La différence entre la définition «assouplie» du chômage (également désigné par les termes «chômage élargi») et la définition «stricte» réside dans l'assouplissement du critère *c)* de la «recherche de travail». Selon les normes internationales, le critère de la recherche de travail peut être assoupli «dans les situations où les moyens conventionnels de recherche de travail sont peu appropriés, où le marché du travail est largement inorganisé ou d'une portée limitée, où l'absorption de l'offre de travail est, au moment considéré, insuffisante, où la proportion de main-d'œuvre non salariée est importante»³¹.

Dans la plupart des économies développées, une jeune personne doit prouver qu'elle a activement recherché un travail – en s'inscrivant à un bureau de placement ou en répondant à des offres d'emploi, par exemple – pour pouvoir bénéficier d'indemnités de chômage. Très peu d'économies en développement offrent des indemnités de chômage à leur population. Les jeunes, par conséquent, sont peu motivés pour rechercher activement un travail lorsqu'ils pensent qu'il n'y en a pas sur le marché du travail et lorsque ce dernier est très informel. Une personne sans travail est plus susceptible d'attendre que les liens informels du bouche-à-oreille lui procurent un travail occasionnel plutôt que d'entreprendre des démarches actives de recherche d'emploi. Le fait d'assouplir le critère de la recherche active d'emploi de la définition du chômage peut avoir une incidence considérable sur les résultats dans les économies à faible revenu dépourvues de systèmes de protection sociale. Le taux de chômage agrégé (définition assouplie) pour les quatre PMA s'établit à 20,7 pour cent. C'est plus du double du résultat obtenu lorsqu'on inclut un critère de recherche active d'emploi pour définir les chômeurs (le taux de chômage agrégé (selon la définition stricte) est de 9,3 pour cent).

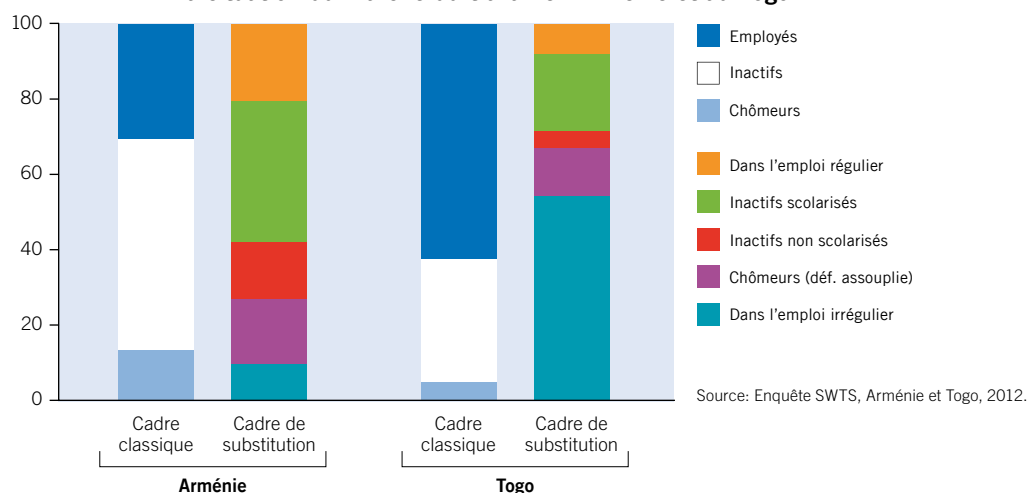
Ces résultats soulignent le postulat selon lequel l'assouplissement du critère de recherche active dans la mesure du chômage modifie substantiellement les résultats et leur interprétation³². La figure démontre que l'absence d'emplois pour les jeunes est un grave sujet de préoccupation dans les économies à faible revenu, d'autant plus qu'il n'y a pas de systèmes de protection sociale. De fait, la part des chômeurs (définition assouplie) dans le groupe des pays parmi les moins avancés de notre échantillon est encore plus élevée que dans le cas des pays à revenu élevé (15,2 et 12,1 pour cent, respectivement).

³¹ Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1982.

³² Voir aussi Sparreboom (1999).

Seul le nouveau cadre permet de déterminer l'ampleur totale de la population des jeunes sous-utilisée dans les économies en développement

Figure 15. Comparaison du cadre classique et du cadre de substitution pour déterminer la situation du marché du travail en Arménie et au Togo



4.2.2 Cadre de substitution pour décrire les marchés du travail des jeunes dans les économies en développement

Comme on l'a déjà dit, le cadre analytique SWTS a été élaboré autour d'indicateurs désagrégés et nuancés qui visent à mettre l'accent sur les domaines de l'emploi atypique et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Le fait de comparer les indicateurs du marché du travail normalisés – ceux qui ne donnent que le volume des grandes catégories de l'activité économique – en désagrégeant davantage les indicateurs disponibles grâce aux ensembles de données microéconomiques SWTS nous permet de décrire plus précisément les difficultés auxquelles se heurtent les jeunes dans les économies en développement. En Arménie, par exemple, la distribution classique de la population des jeunes selon trois grandes catégories de l'activité économique – emploi, chômage et inactivité – indique que 13,3 pour cent des jeunes Arméniens sont actuellement au chômage (voir la figure 15, colonne de gauche). Un tiers des jeunes Arméniens sont au chômage, mais la part la plus importante, 56,1 pour cent, est celle des inactifs. Cela donne à penser que la majorité des jeunes du groupe d'âge des 15 à 29 ans en Arménie sont encore scolarisés et donc classés comme inactifs. Le problème se pose quand ils finissent leur scolarité et qu'ils ont toutes les chances de connaître de longues périodes de chômage avant de décrocher un emploi.

En revanche, lorsqu'on utilise des indicateurs plus nuancés du marché du travail en Arménie, on voit apparaître un tableau plus sombre. La désagrégation confirme que la majorité des inactifs sont scolarisés, mais que par ailleurs 15,4 pour cent des jeunes ne sont ni actifs, ni scolarisés ou en formation (NLFET)³³. Ces jeunes ne contribuent pas à la production économique et n'investissent pas non plus dans leur capital humain en entreprenant des études ou une formation, même s'il importe de noter la contribution des jeunes qui restent volontairement à la maison pour s'occuper de leurs enfants et de leur foyer. En outre, 10,1 pour cent des jeunes sont cantonnés dans l'emploi irrégulier et 16,8 pour cent sont au chômage selon la définition assouplie (voir les définitions à la section 4.2.1). Cela permet de penser que, au lieu de considérer qu'il y a un potentiel de main-d'œuvre non utilisée de 13,3 pour cent, les responsables politiques devraient s'inquiéter de ce que 42,3 pour cent des jeunes puissent être

³³ Cette catégorie est semblable à celle des NEET présentée au chapitre 2, mais exclut les chômeurs.

classés dans la catégorie de la main-d'œuvre sous-utilisée³⁴. Autrement dit, le domaine visé pour surveiller et évaluer les problèmes susceptibles de se poser sur le marché du travail des jeunes est trois fois plus étendu qu'avant.

Quand on applique cette catégorisation détaillée à une économie à faible revenu comme le Togo, la description du marché du travail s'en trouve spectaculairement modifiée. C'est là que la nécessité d'aller au-delà des catégorisations traditionnelles du marché du travail apparaît plus nettement. La colonne de gauche de la figure 15 montre qu'au Togo 62,4 pour cent des jeunes travaillent, 5 pour cent seulement sont au chômage et 32,6 pour cent sont inactifs. Si l'on ne tient pas compte des questions de qualité de l'emploi, cet instantané du marché du travail des jeunes au Togo a bonne apparence. Et, si on le compare à la catégorisation traditionnelle en Arménie, on pourrait croire que les jeunes en Arménie sont moins bien lotis.

Mais le tableau change radicalement quand on prend en compte un aspect relatif à la qualité de l'emploi et qu'on utilise la définition élargie du chômage pour inclure ceux qui ont renoncé à chercher un emploi. Selon ce critère, 8 pour cent seulement des jeunes Togolais sont dans l'emploi régulier, tandis que 20,1 pour cent sont des inactifs scolarisés, dont on peut espérer qu'ils renforcent leur capital humain afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi à l'avenir. Les catégories restantes sont encore moins positives: 54,3 pour cent des jeunes sont dans l'emploi irrégulier et peu productif, 12,6 pour cent sont au chômage (définition assouplie) et 4,9 pour cent ne sont ni actifs, ni scolarisés (NLFET). Si l'on additionne les individus employés irrégulièrement, les chômeurs et les inactifs scolarisés, le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre pour les jeunes Togolais est à présent de 71,9 pour cent, un chiffre qui devrait inquiéter les responsables politiques.

4.3 Mesure de la qualité de l'emploi

4.3.1 Indicateurs de la qualité de l'emploi et prédominance de l'emploi de mauvaise qualité dans les économies en développement

Les enquêtes SWTS permettent aussi de mesurer la qualité des emplois auxquels les jeunes ont accès. La série de graphiques de la figure 16 vise à déterminer la qualité de l'emploi sur les marchés du travail des jeunes. Cinq indicateurs différents sont utilisés, qui correspondent à cinq aspects du travail – salaires, qualifications, stabilité, formalité et satisfaction³⁵:

- la part des travailleurs indépendants et des salariés rémunérés dont le salaire ou le revenu hebdomadaire est inférieur à la moyenne³⁶ (mal rémunérés);
- la part des travailleurs suréduqués ou sous-éduqués³⁷ (inadéquation des qualifications);
- la part des travailleurs au titre d'un contrat d'une durée inférieure à douze mois, des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale³⁸ (emploi irrégulier);

³⁴ Le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre est calculé en additionnant les parts des jeunes dans l'emploi irrégulier, au chômage (définition assouplie) et ne faisant pas partie de la main-d'œuvre, et n'étant pas scolarisés/en formation (non scolarisés inactifs).

³⁵ Les pays ont été sélectionnés de façon à représenter toutes les régions en développement.

³⁶ Les salaires mensuels des employés et les gains journaliers, mensuels ou autres des travailleurs indépendants ont été convertis en taux hebdomadaires à des fins de comparabilité. Les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale (non rémunérés) sont exclus du calcul.

³⁷ La méthodologie appliquée est celle de l'approche normative dérivée de celle de la CITP décrite au chapitre 3. Le tableau 3 compare les codes éducationnels de la CITP et de la CITE.

³⁸ Les membres de coopératives de producteurs et ceux qui ne peuvent pas être classés d'après la situation dans l'emploi sont aussi inclus dans la catégorie de l'«emploi irrégulier». L'emploi irrégulier et l'emploi informel sont fortement corrélés en raison de l'inclusion des travailleurs indépendants dans les deux catégories.

- la part des travailleurs dans l'emploi informel³⁹ (emploi informel); et
- la part des travailleurs qui se disent insatisfaits de leur emploi actuel (emploi non satisfaisant).

La partie de droite de chaque graphique de la figure 16 représente les indicateurs de l'emploi de meilleure qualité, à savoir salaires, qualifications, stabilité, formalité (sécurité) et satisfaction au travail dans la moyenne ou au-dessus de la moyenne. Dans les pays à faible revenu⁴⁰ – Cambodge, Libéria et Malawi – et aussi au Pérou (pays à revenu intermédiaire supérieur), il y a un net biais vers les emplois de qualité inférieure, à l'exception intéressante de la satisfaction au travail. Apparemment, il en faut beaucoup pour qu'une jeune personne dans une économie en développement exprime son insatisfaction à propos de son emploi. En fait, la contradiction apparente d'une jeune personne occupant un emploi mal rémunéré, source de peu de stabilité et de sécurité, et qui se dit satisfaite de celui-ci reflète probablement l'optimisme de la jeunesse, la culture nationale et la capacité de s'adapter aux réalités lorsqu'il existe si peu de «bons» emplois. Il se peut que la valeur donnée au fait d'avoir un emploi – n'importe lequel – l'emporte sur les problèmes de qualité de l'emploi. Ce point est examiné plus avant dans la sous-section suivante.

Dans tous les pays analysés, les jeunes qui touchent un salaire inférieur à la moyenne sont plus nombreux que ceux qui touchent un salaire égal ou supérieur à la moyenne. C'est au Cambodge, au Libéria, au Malawi et au Pérou que cette situation est la plus marquée, les deux tiers des jeunes au travail étant classés parmi les travailleurs mal rémunérés. L'emploi informel est aussi un sujet de préoccupation dans tous les pays examinés. Dans la figure 16, les parts de l'emploi informel vont de 46,8 pour cent en Jordanie à 98,3 pour cent au Cambodge. Si l'on examine les moyennes dans les dix pays visés par l'enquête SWTS, huit jeunes travailleurs sur dix sont dans l'emploi informel, six jeunes travailleurs sur dix n'ont pas de contrat de travail stable, cinq sur dix sont sous-éduqués ou suréduqués pour le travail qu'ils accomplissent et six jeunes travailleurs sur dix touchent un salaire inférieur à la moyenne.

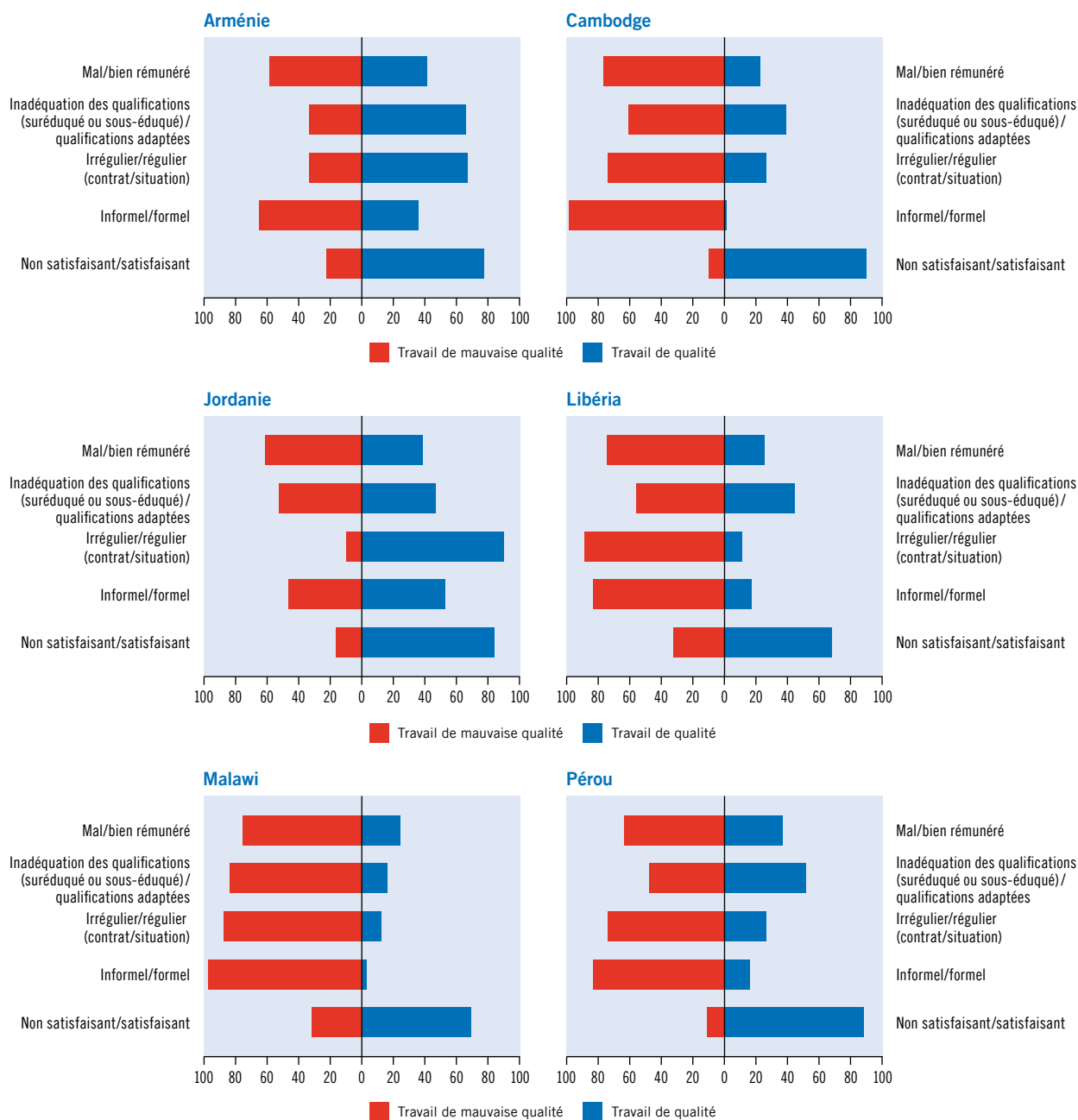
Il y a une forte corrélation entre la part des jeunes dans l'emploi irrégulier et la part des jeunes dans l'emploi informel en raison du chevauchement des catégories dans les définitions. Cette corrélation est manifeste dans tous les pays sauf l'Arménie et la Jordanie. La raison de ces deux exceptions tient aux sous-catégories de l'emploi informel. L'emploi informel se compose de deux sous-catégories: 1) les personnes qui ont un emploi informel dans le secteur formel, à savoir celles qui ont un travail rémunéré dans une entreprise immatriculée et qui ne reçoivent pas de prestations telles que les prestations de sécurité sociale ou un congé annuel ou de maladie rémunéré; et 2) les personnes qui travaillent dans le secteur informel, à savoir celles qui travaillent dans une entreprise non immatriculée, en étant rémunérées ou non. Tant en Arménie qu'en Jordanie, la première catégorie – les personnes occupant un emploi informel dans le secteur formel – est prédominante, tandis que dans les autres pays l'emploi informel est dominé par la part des jeunes salariés dans le secteur informel. Cette dernière sous-catégorie est fortement corrélée avec la part importante des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux non rémunérés qui figurent dans la catégorie de l'emploi irrégulier (voir l'encadré 14 pour un exemple de pays luttant pour réduire l'informalité parmi les jeunes travailleurs, ainsi que la section 6.1.4 sur les mécanismes de soutien en faveur des jeunes entrepreneurs, qui peuvent offrir aux jeunes travailleurs indépendants mal rémunérés une chance d'améliorer leur rentabilité).

³⁹ L'emploi informel est mesuré d'après les directives recommandées par la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail. Il inclut les sous-catégories de travailleurs suivantes: a) salariés dans des «emplois informels», c'est-à-dire des emplois n'ouvrant pas droit à la sécurité sociale, à un congé annuel ou un congé de maladie rémunéré; b) salariés d'une entreprise non immatriculée employant moins de cinq personnes; c) travailleurs à leur propre compte dans une entreprise non immatriculée employant moins de cinq personnes; d) employeurs d'une entreprise non immatriculée employant moins de cinq personnes; et e) travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale.

⁴⁰ Classification de la Banque mondiale basée sur le revenu, révision de juillet 2011.

Les économies en développement à faible revenu où les institutions du marché du travail sont faibles et qui sont dépourvues de systèmes de protection sociale affichent un biais très net vers l'emploi de mauvaise qualité pour les jeunes

Figure 16. Indicateurs élargis mesurant la qualité du travail (%)



Note: Les indicateurs sont les parts dans l'emploi total des jeunes (âgés de 15 à 29 ans), sauf en ce qui concerne a) les parts des travailleurs dont le salaire est inférieur, égal ou supérieur à la moyenne, qui sont les pourcentages des salariés et des travailleurs indépendants uniquement, et b) les travailleurs suréduqués et sous-éduqués, qui sont les pourcentages des jeunes employés ayant terminé leur scolarité (c'est-à-dire à l'exclusion des individus scolarisés qui travaillent actuellement).

Source: Enquête SWTS, divers pays, 2012.

La Jordanie est unique parmi les pays représentés en ce sens qu'elle a une très faible part de travailleurs dans l'emploi irrégulier (9,1 pour cent). En Jordanie, la part des jeunes travailleurs indépendants – une sous-catégorie de l'emploi irrégulier – dans l'emploi total des jeunes n'est que de 2,8 pour cent. Cela tranche nettement par rapport à la part moyenne (28 pour cent) dans les neuf autres pays.

Les jeunes au travail suréduqués souffrent de l'impossibilité de réaliser leur potentiel productif. Le potentiel productif de l'économie pâtit des parts importantes de jeunes sous-éduqués

Tableau 9. L'emploi selon les caractéristiques de l'éducation (part de l'emploi total, %)

	Suréduqués	Sous-éduqués	Enseignement primaire ou niveau inférieur	Enseignement secondaire	Enseignement supérieur
Arménie	21,6	11,4	0,0	57,1	42,9
Cambodge	4,2	56,4	61,8	33,6	4,7
Egypte	11,1	33,9	31,0	49,3	19,6
ERY de Macédoine	19,0	14,4	15,5	58,3	26,3
Jordanie	9,4	43,0	47,2	18,3	34,6
Libéria	9,3	45,7	44,9	49,7	5,3
Malawi	1,7	81,8	83,3	14,8	1,9
Pérou	30,1	17,4	18,7	48,7	32,6
Fédération de Russie	13,8	31,0	6,9	39,7	53,5
Togo	3,6	54,7	54,5	42,6	2,9

Source: Enquête SWTS, divers pays, 2012.

4.3.2 Inadéquation des compétences

La figure 16 montre les indicateurs de la suréducation et de la sous-éducation pour les pays visés par l'enquête SWTS. La méthodologie suivie est celle de l'approche normative dérivée de celle de la CITP présentée à la section 3.2.2. Le tableau 9 distingue les catégories de «non-correspondance», qui sont regroupées à des fins de présentation dans les graphiques, et établit aussi une distinction dans l'emploi en fonction du niveau d'instruction.

Les résultats indiquent la corrélation entre les niveaux d'instruction et les niveaux de suréducation et de sous-éducation calculés lorsqu'ils sont mesurés selon l'approche dérivée de celle de la CITP. Sur les pays pour lesquels la part des jeunes salariés possédant un niveau d'instruction élevé (secondaire et au-delà) est substantielle, quatre ont aussi une part considérable de jeunes suréduqués (l'Arménie à 21,6 pour cent, l'ERY de Macédoine à 19 pour cent, la Fédération de Russie à 13,8 pour cent et le Pérou à 30,1 pour cent). L'Egypte et la Jordanie sont des observations extrêmes: les niveaux d'instruction y sont élevés (19,6 et 34,6 pour cent des jeunes au travail ayant fait des études supérieures en Egypte et en Jordanie, respectivement), mais les niveaux de suréducation sont encore comparativement bas (11,1 et 9,4 pour cent) et les niveaux de sous-éducation élevés (33,9 et 43 pour cent).

Ce phénomène d'inadéquation inversée en Egypte et en Jordanie pourrait s'expliquer par le fait que la ségrégation selon le sexe au niveau des professions y est plus marquée. Bien que les jeunes femmes y atteignent des niveaux d'instruction élevés, elles ont encore du mal à se faire embaucher dans des professions correspondant à leurs qualifications. Le Cambodge, le Libéria, le Malawi et le Togo, en revanche, ont des parts de jeunes au travail peu instruits (niveau inférieur au secondaire), ce qui se traduit par une part importante de jeunes sous-éduqués dans des professions exigeant un éventail de compétences plus large.

Dans les pays à faible revenu, la sous-qualification dans les professions ralentit la croissance de la productivité et diminue la capacité de diversification économique. Le fait d'investir dans la formation en cours d'emploi des travailleurs sous-éduqués pourrait avoir un impact fort sur le niveau de confiance et la capacité de gain des jeunes travailleurs tout en relevant aussi les niveaux de productivité des entreprises (voir la section 6.1.2).

Les professions ne pâtiennent pas toutes de la même manière de l'inadéquation des qualifications. Le tableau 10 présente la part de la suréducation et de la sous-éducation selon les grands groupes de professions tirés de l'approche dérivée de celle de la CITP pour deux des

Certains jeunes ayant un niveau d'instruction élevé sont obligés d'accepter du travail comme ouvriers et employés non qualifiés et comme employés de bureau, mais d'autres professions incluent généralement des parts de jeunes sous-éduqués, ce qui peut avoir des conséquences sur la productivité du travail

Tableau 10. Parts des jeunes travailleurs suréduqués et sous-éduqués dans l'ERY de Macédoine et au Togo selon les grands groupes de professions de la CIP-88 (%)

Grandes catégories de professions (CIP-88)	ERY de Macédoine		Togo	
	Suréduqués	Sous-éduqués	Suréduqués	Sous-éduqués
1: Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise	0,0	35,3	0,0	0,0
2: Professions intellectuelles et scientifiques	0,0	2,1	0,0	52,5
3: Professions intermédiaires	0,0	54,2	0,0	95,8
4: Employés de type administratif	40,6	6,9	17,6	20,9
5: Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	13,8	9,1	1,0	52,9
6: Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	7,1	26,5	1,1	63,4
7: Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	0,7	14,7	0,8	56,2
8: Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	2,6	25,6	0,0	0,0
9: Ouvriers et employés non qualifiés	63,4	2,7	41,7	4,1

Source: Enquête SWTS, ERY de Macédoine et Togo, 2012.

pays, l'ERY de Macédoine et le Togo. Ces pays ont été choisis parce qu'ils correspondaient à: 1) une économie en développement dotée d'institutions du marché du travail fortes et bénéficiant de niveaux d'instruction élevés; et 2) une économie avec des institutions faibles et des niveaux d'instruction bas. Il convient de noter que le calcul dérivé de l'approche de la CIP souffre d'une limitation identifiée à la section 3.2.2, à savoir son incapacité de produire des données sur la suréducation pour la plupart des groupes de professions hautement qualifiées (grands groupes 1 à 3). Contrairement à la plupart des économies avancées, la sous-éducation est évidente pour les ouvriers et employés non qualifiés. En effet, les travailleurs de l'ERY de Macédoine et du Togo n'ont pas tous terminé le cycle primaire (la qualification définie par la CIP pour le groupe 9).

Le tableau 10 vient bien à l'appui du postulat selon lequel certains jeunes ayant un haut niveau d'instruction dans l'ERY de Macédoine sont obligés de «se rabattre» sur des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés – par exemple, comme employés de bureau, vendeurs ou manœuvres (dans la catégorie des ouvriers et employés non qualifiés). D'un autre côté, il y a aussi des jeunes qui occupent des postes ne correspondant pas à leur niveau d'instruction. Ceux qui relèvent des professions intermédiaires (grand groupe 3) sont ceux qui sont le plus susceptibles d'être sous-éduqués dans le pays (54,2 pour cent), mais, d'autre part, un tiers (35,3 pour cent) des jeunes occupant des postes à responsabilité ou des postes d'encadrement sont sous-éduqués, de même qu'un jeune sur quatre dans le travail agricole qualifié et le travail sur des machines ou dans les chaînes de montage.

Au Togo, la suréducation est évidente pour les jeunes dans la catégorie des ouvriers et employés non qualifiés (41,7 pour cent) et travaillant comme employés de bureau (17,6 pour cent) mais, dans les autres professions, c'est bien plus la sous-éducation qui domine. Cela n'est pas surprenant étant donné qu'un peu plus de la moitié des jeunes qui travaillent au Togo ont terminé leur scolarité au niveau du primaire ou au-dessous. Il y a une forte incidence de la sous-éducation dans tous les grands groupes de professions hormis les groupes 1, 8 et 9. En particulier, presque tous ceux qui relèvent des professions intermédiaires (grand groupe 3) ont des qualifications qui sont inférieures à la norme prescrite par la classification de la CIP (CITE 5-6).

Les jeunes urbains plus riches sont légèrement plus satisfaits au travail; l'informalité et les autres caractéristiques de la qualité du travail donnent des résultats ambigus

Tableau 11. Taux de satisfaction au travail selon le niveau d'instruction, la résidence urbaine/rurale, la richesse du ménage, l'emploi régulier/irrégulier/informel et la surqualification et la sous-qualification (%)

	Arménie	Cambodge	Egypte	ERY de Macédoine	Jordanie	Libéria	Malawi	Pérou	Fédération de Russie	Togo
Scolarité terminée au niveau du primaire ou au-dessous	–	87,5	80,5	81,6	68,8	55,9	69,3	90,1	88,3	71,0
Scolarité terminée au niveau du secondaire ou au-dessus	77,6	94,5	69,8	88,2	64,6	73,2	66,2	89,4	93,4	69,9
Résidence urbaine	82,5	94,0	71,4	83,9	70,3	82,2	63,4	89,4	92,0	70,7
Résidence rurale	63,9	88,9	74,3	87,2	66,0	60,2	69,5	s.o.	89,8	69,0
Richesse du ménage supérieure à la moyenne	89,2	97,9	80,7	88,1	78,2	88,5	78,1	94,9	97,1	82,8
Richesse du ménage inférieure à la moyenne	60,8	84,5	64,6	63,7	60,3	53,1	67,4	73,4	80,0	66,6
Dans l'emploi régulier	86,5	89,8	87,7	86,9	69,4	91,3	59,7	89,9	91,9	73,5
Dans l'emploi irrégulier	60,2	90,1	70,1	60,8	68,1	52,8	70,4	89,2	84,0	70,0
Dans l'emploi informel	70,9	89,9	71,1	72,5	68,2	57,7	68,8	88,1	87,8	69,6
S'estiment surqualifiés	69,9	87,7	52,6	53,0	49,4	64,2	53,8	81,9	78,3	52,3
S'estiment sous-qualifiés	75,0	86,2	74,2	67,0	63,1	67,6	60,8	83,6	87,7	65,2

– = négligeable. s.o. = sans objet; l'enquête au Pérou ne couvre que les zones urbaines.

Source: Enquête SWTS, divers pays, 2012.

4.3.3 Satisfaction au travail évanescence dans les économies en développement

Afin de mieux comprendre pourquoi les jeunes demeurent satisfaits de leurs emplois en dépit de leur mauvaise qualité (figure 16), une analyse détaillée des nuances des taux de satisfaction au travail est présentée ici. Le but est de déterminer les caractéristiques personnelles et celles relatives au foyer ou à l'emploi qui sont le plus étroitement liées à la satisfaction au travail⁴¹. Les résultats figurant dans le tableau 11 font effectivement apparaître de légères variations dans les taux de satisfaction selon les variables. Par exemple, dans tous les pays sauf l'Égypte, la Jordanie et le Malawi, les jeunes qui travaillent sont plus susceptibles d'être satisfaits de leur emploi s'ils vivent et travaillent dans un environnement urbain plutôt qu'en milieu rural. On voit aussi une association avec la richesse du ménage, car ceux qui vivent dans un foyer plus riche montrent une forte corrélation avec la satisfaction au travail. Enfin, les jeunes qui s'estiment sous-qualifiés dans leur travail ont plus tendance à être moins satisfaits de leur emploi que ceux qui s'estiment surqualifiés⁴².

En revanche, la régularité du travail au plan des conditions contractuelles donne des résultats ambigus pour ce qui est de son incidence sur la satisfaction au travail. Dans les trois pays où l'emploi régulier est facilement accessible (et donc plus étroitement lié aux attentes) – Arménie, ERY de Macédoine et Jordanie –, les jeunes qui ont un emploi régulier sont nettement plus satisfaits de leur emploi que ceux qui sont dans l'emploi irrégulier. Dans les autres pays, où la proportion de l'emploi formel est plus faible, il y a moins de différence entre les taux de satisfaction au travail des deux catégories⁴³.

⁴¹ Les réponses «très satisfait» et «à peu près satisfait» sont regroupées dans la rubrique générale «satisfait».

⁴² Cela est fondé sur une question concernant la perception de la situation figurant dans le questionnaire SWTS et non pas sur l'application des calculs relatifs aux personnes suréduquées et sous-éduquées évoqués à la section 4.3.2. Il a été demandé aux jeunes interrogés s'ils estimaient que leur niveau d'instruction/de formation était pertinent pour l'exécution de leur travail actuel.

⁴³ Les résultats ambigus concernant la satisfaction au travail et les caractéristiques de l'emploi, y compris le secteur formel et le secteur informel, sont étayés par de récents travaux de recherche de la Banque mondiale. Ces travaux portant sur les caractéristiques de la satisfaction (au travail et dans la vie) au Ghana ont permis de constater qu'«il n'y a apparemment pas de différence entre les travailleurs selon qu'ils sont dans l'emploi salarié formel, le travail indépendant sans employés ou la fonction publique. Seuls les salariés informels se montrent moins satisfaits, mais cette constatation n'est pas robuste dans toutes les techniques d'estimation et disparaît quand on la subordonne au revenu. Les avantages hors salaire associés à la formalité, étonnamment, n'affectent apparemment pas l'utilité» (Falco et coll., 2012).

5. Transition des jeunes vers le marché du travail dans les économies en développement

5.1 Introduction

L'enquête SWTS permet d'obtenir des informations supplémentaires importantes par rapport aux enquêtes sur la population active classiques. Tout d'abord, comme elle contient des questions sur l'historique de l'activité économique des jeunes sondés, elle fournit des indicateurs sur la transition vers le marché du travail dans les économies en développement et les parcours suivis. Auparavant, il n'y avait pas d'indicateurs sur cette transition, ou, dans le meilleur des cas, ils étaient faibles. L'enquête SWTS, conjointement avec l'enquête sur la demande de main-d'œuvre dans les entreprises (LDES), vise à combler cette lacune (voir l'encadré 5 pour de plus amples renseignements sur la justification de l'approche fondée sur une double enquête). Cette dernière enquête a été utilisée dans seulement deux des dix pays analysés ici et elle ne sera donc que brièvement évoquée dans le présent chapitre, qui sera plus particulièrement consacré à l'exposé de certaines des possibilités de recherches qui sont offertes par l'enquête SWTS.

La section 5.2 présente la définition de la transition vers le marché du travail utilisée dans le cadre analytique SWTS, ainsi que des renseignements détaillés sur la méthodologie employée pour évaluer les stades de la transition. La section 5.3 montre ensuite la méthodologie mise à l'épreuve, en présentant des statistiques sur les stades de la transition des jeunes dans les pays visés par le projet et en analysant les caractéristiques des jeunes qui confèrent des avantages pour obtenir un emploi stable ou satisfaisant. Enfin, la section 5.4 examine de plus près le concept de flux dans la transition et fournit des indications sur la durée de la transition.

Encadré 5. Outils et cadre méthodologique du projet Work4Youth

Les informations dont on dispose actuellement sur le marché du travail n'indiquent pas pourquoi la transition des jeunes de l'école à la vie active aujourd'hui peut être un processus long et difficile. En même temps, il s'agit d'un objectif qui figure parmi les toutes premières priorités des pouvoirs publics dans la plupart des pays. Pour combler cette lacune manifeste d'informations, le BIT a élaboré un cadre de recherche: le concept de l'étude de la transition vers le marché du travail. Il suppose d'examiner les questions tant du côté de l'offre que du côté de la demande, et le cadre comporte donc deux enquêtes. Tout d'abord, une enquête détaillée sur les ménages couvrant les jeunes âgés de 15 à 29 ans est réalisée au niveau national pour produire des informations sur l'état actuel du marché du travail, l'historique des activités économiques et les points de vue et aspirations des jeunes (Enquête du BIT sur la transition de l'école à la vie active (SWTS)).

La description du côté de l'offre est ensuite équilibrée par un second questionnaire, qui vise à évaluer la demande de main-d'œuvre, en particulier en ce qui concerne les jeunes travailleurs. L'enquête sur la demande de main-d'œuvre dans les entreprises (LDES) étudie les besoins en main-d'œuvre actuels et prévus des entreprises et les vues des

dirigeants sur les capacités générales des jeunes demandeurs d'emploi et des travailleurs existants. Sans la description du côté de la demande, l'enquête SWTS n'offre qu'un moyen détourné de déterminer les professions qui sont envahies ou au contraire désertées par l'offre actuelle de main-d'œuvre (par exemple, en examinant les taux de chômage par profession). L'enquête LDES, en revanche, entre directement dans le vif du sujet – en identifiant les postes actuellement à pourvoir, ceux qui le seront probablement sur les deux prochaines années et, ce qui est peut-être le plus important, en déterminant les postes difficiles à pourvoir. Les renseignements de ce type peuvent être très utiles pour les responsables politiques quand il s'agit de concevoir ou de réviser les programmes de formation professionnelle. Ils seront aussi très utiles pour les services de l'emploi et les conseillers d'orientation pour affiner les conseils qu'ils donnent aux élèves ou aux demandeurs d'emploi au sujet des domaines de spécialisation dans lesquels ils ont le plus de chances de trouver un emploi.

De plus amples renseignements sur les enquêtes avec les questionnaires et les présentations tabulaires sont disponibles dans les divers modules du *Guide méthodologique*, à l'adresse suivante: www.ilo.org/w4y.

5.2 Définition de la transition vers le marché du travail

La transition des jeunes vers le marché du travail concerne non seulement le temps écoulé entre le moment où ils quittent le système scolaire (soit lors de l'obtention du diplôme, soit en partant prématurément sans terminer leurs études) et leur premier accès à un emploi, quel qu'il soit, mais aussi des éléments qualitatifs, par exemple le point de savoir si cet emploi est stable (évalué en fonction du type de contrat). L'enquête SWTS a été conçue de façon à utiliser une définition plus stricte de ce qu'il faut entendre par «emploi stable» que celle qui est habituellement utilisée⁴⁴. En partant du principe qu'une personne n'a pas «transité» tant qu'elle n'a pas obtenu un emploi qui répond aux critères très élémentaires de stabilité, définie par la durée du contrat de travail, le cadre analytique SWTS introduit un nouvel élément relatif à la qualité dans la définition ordinaire de la transition vers le marché du travail. Cependant, comme on l'a vu au chapitre 4, seule une très faible part des jeunes dans les économies en développement parviendront à l'emploi stable et, si le «but final» ne correspond pas à la réalité, alors il se peut que les statistiques n'aient pas une portée suffisamment large. C'est pourquoi il a été décidé de tenir compte aussi de la satisfaction au travail et de l'intégrer au concept de transition vers le marché du travail.

Plus précisément, la transition vers le marché du travail⁴⁵ est définie comme le passage d'un jeune (âgé de 15 à 29 ans) de la fin de la scolarité (ou de l'accès à la première activité économique) au premier emploi stable ou satisfaisant. L'emploi stable est défini par le contrat de travail (écrit ou oral) et la durée du contrat (supérieure à douze mois). Introduire la question d'un contrat revient à exclure automatiquement la situation dans l'emploi des travailleurs indépendants, pour lesquels la relation de travail n'est pas définie par un contrat. L'opposé de l'emploi stable est l'emploi temporaire, ou l'emploi salarié et journalier de durée limitée. L'emploi satisfaisant est un concept subjectif, fondé sur l'autoévaluation du titulaire de l'emploi. Il suppose que la personne sondée considère que l'emploi correspond bien au parcours qu'elle souhaite à ce moment dans le temps. La situation contraire est appelée emploi non satisfaisant, ce qui suppose un sentiment d'insatisfaction à l'égard de l'emploi.

Sur la base de cette définition de la transition vers le marché du travail, les stades de la transition sont les suivants:

- I. Transité** – Un jeune qui a «transité» est une personne qui, actuellement:
 - a) occupe un emploi stable, qu'il soit satisfaisant ou non; ou
 - b) occupe un emploi satisfaisant mais temporaire; ou
 - c) est établie à son propre compte dans des conditions satisfaisantes.
- II. En transition** – Un jeune est encore «en transition» quand sa situation correspond à l'un des cas ci-après:
 - a) actuellement au chômage (définition assouplie); ou
 - b) occupant actuellement un emploi temporaire et non satisfaisant; ou
 - c) établi à son propre compte dans des conditions non satisfaisantes; ou
 - d) actuellement inactif et ni scolarisé ni en formation, et s'est fixé comme but de rechercher un travail ultérieurement.

⁴⁴ Pour un aperçu général des concepts de l'évaluation de la transition qui seront utilisés par EUROSTAT pour ses Etats membres, voir Boateng, Garrouste et Jouhette (2012).

⁴⁵ C'est à dessein que l'expression transition «de l'école à la vie active» est évitée. Si l'on n'étudiait que les jeunes qui transitent de l'école au marché du travail, on exclurait la part des jeunes non scolarisés, qui dans certains pays est encore considérable. Le BIT inclut ce sous-ensemble dans les indicateurs de la transition en prenant comme point de départ la première expérience d'activité économique qu'a connue le jeune. Afin d'éviter toute confusion sur la terminologie, l'auteur préfère parler de transition des jeunes vers le marché du travail, plutôt que de transition de l'école à la vie active, qui ne constitue qu'un sous-ensemble.

III. Transition non encore commencée – Un jeune dont la «transition n’a pas encore commencé» est un jeune dont la situation correspond à l’un des deux cas ci-après:

- a) encore scolarisé et inactif (inactifs scolarisés); ou
- b) actuellement inactif et non scolarisé ou en formation (inactifs non scolarisés), n’ayant pas l’intention de rechercher un travail.

Deux éléments de cette classification valent la peine d’être notés. Premièrement, les stades de la transition débordent les limites de l’activité économique telle qu’elle est définie dans le cadre normalisé de la main-d’œuvre⁴⁶. La catégorie «Transité» inclut un sous-ensemble de jeunes classés comme employés; les employés restants relèvent de la catégorie «En transition», qui inclut aussi les chômeurs au sens strict et des portions des inactifs (à savoir ceux qui sont sans travail, qui sont disponibles pour travailler mais qui ne recherchent pas activement un travail⁴⁷ et les inactifs non scolarisés qui ont fait part de leur intention de rejoindre ultérieurement la main-d’œuvre); et la catégorie «Transition non encore commencée» est formée du reste de la population inactive.

Deuxièmement, les stades de la transition ne sont pas censés constituer un cadre normatif. En raison de l’inclusion des jeunes établis à leur propre compte dans des conditions satisfaisantes et des jeunes occupant un emploi temporaire satisfaisant, on ne peut pas dire que tous les jeunes relevant de la catégorie «Transité» aient transité vers un «bon» emploi. De fait, la majorité des jeunes établis à leur propre compte – les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux non rémunérés – feront partie des travailleurs mal rémunérés dans l’économie informelle et donc figureront dans la partie des graphiques de la figure 16 concernant la «mauvaise» qualité de l’emploi. Et, par définition, ils constituent l’essentiel de la part des personnes dans l’emploi irrégulier du pays. Et pourtant ils ont exprimé un certain degré de satisfaction à l’égard de leur travail, et ils ont probablement fini leur transition en ce sens qu’ils demeureront dans la catégorie des travailleurs indépendants pour le reste de leur vie active.

La classification des stades de la transition fait appel au concept de flux. Une personne est «en transition» jusqu’à ce qu’elle ait atteint une position stable sur le marché du travail et qu’elle ait un emploi qu’elle est susceptible de conserver, qu’il soit bon ou mauvais. Si l’on veut un cadre normatif, on peut ventiler l’emploi selon que la situation dans l’emploi est stable ou irrégulière, comme cela a été exposé au chapitre 4.

5.3 Stades de la transition dans les économies en développement

5.3.1 Comparaison entre les pays

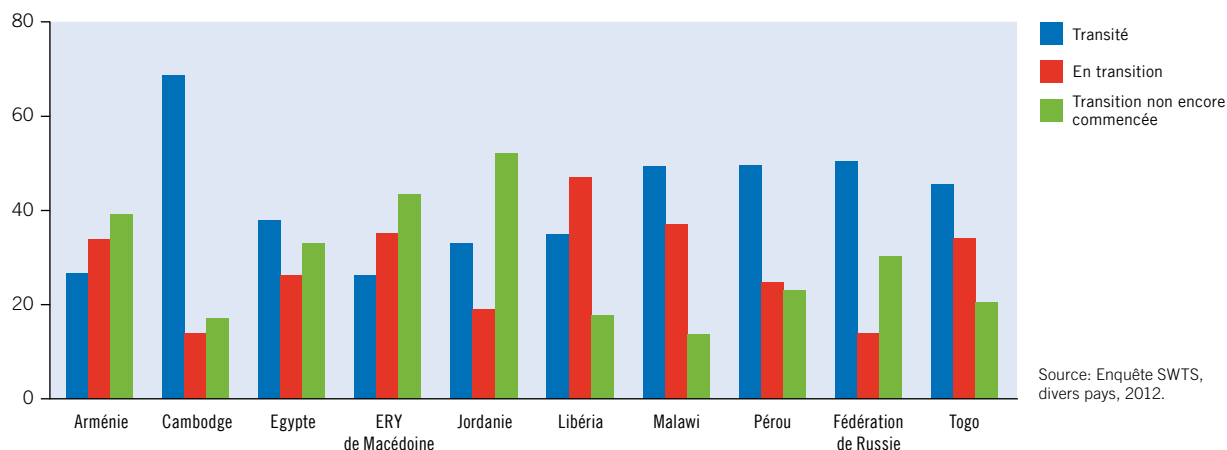
Quels sont les stades de la transition par lesquels passent les jeunes et quelles sont les caractéristiques de ceux qui ont achevé la transition? La figure 17 présente la distribution de la population des jeunes selon les stades de la transition dans les dix pays couverts par l’enquête SWTS (la distribution selon le sexe est incluse dans l’annexe D). En raison de la diversité des parts selon les pays, il est difficile de tirer des conclusions bien nettes. Les jeunes qui ont achevé la transition constituent la plus grande part au Cambodge, en Egypte, au Malawi, au Pérou, dans la Fédération de Russie et au Togo, mais les catégories qui viennent en seconde position varient dans ce groupe, et c’est seulement au Cambodge qu’on constate un large fossé entre la part des jeunes qui ont achevé la transition (68,6 pour cent) et les autres catégories. Le Libéria est atypique en ce sens que la part la plus importante de ses jeunes est actuellement en transition

⁴⁶ Les directives internationales pour mesurer les statistiques relatives à la population active, énoncées par la 13^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 1982, constituent le cadre pour mesurer ceux qui sont considérés comme employés et ceux qui sont considérés comme chômeurs en fonction des limites de la production économique fixées par le Système de comptabilité nationale.

⁴⁷ Il s’agit de la portion ajoutée aux chômeurs «au sens strict» pour constituer les chômeurs (définition assouplie).

La distribution des jeunes selon les stades de la transition vers le marché du travail varie d'un pays à l'autre

Figure 17. Distribution de la population des jeunes selon les stades de la transition (%)



(47,1 pour cent). Les jeunes qui n'ont pas encore commencé leur transition constituent la plus grande part en Arménie, dans l'ERY de Macédoine et en Jordanie, ce qui correspond probablement aux taux de scolarisation élevés⁴⁸.

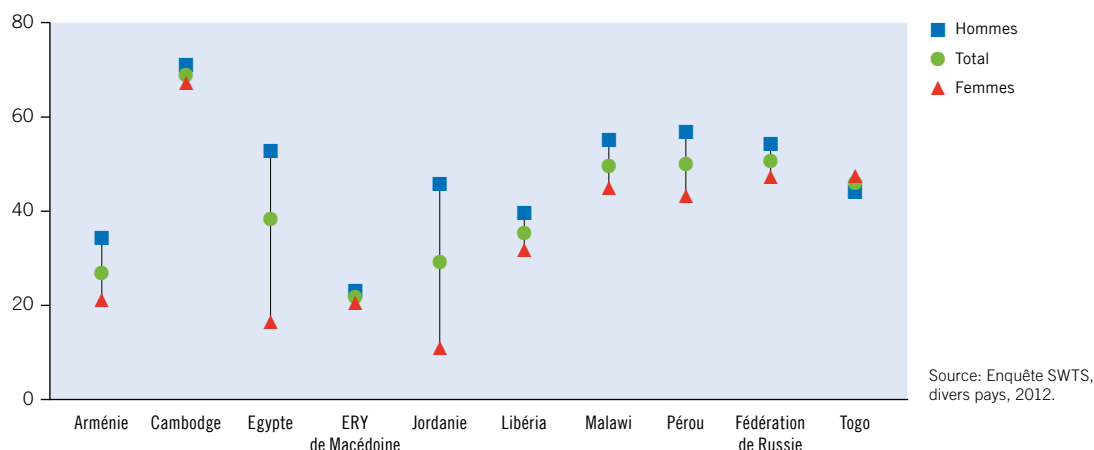
Au lieu de comparer la distribution des stades de la transition selon les pays, il est possible de comparer les sous-catégories de la transition d'un pays à l'autre pour obtenir des indications utiles (voir l'annexe, tableau D6). Par exemple, au Cambodge, en Egypte, au Libéria, au Malawi, au Pérou et au Togo – des économies à faible revenu, à l'exception de l'Egypte et du Pérou qui sont des économies à revenu intermédiaire inférieur et supérieur, respectivement –, la majorité des jeunes qui ont achevé la transition sont établis à leur propre compte dans des conditions satisfaisantes ou occupent un emploi temporaire satisfaisant. En revanche, en Arménie, dans l'ERY de Macédoine, en Jordanie et dans la Fédération de Russie, la plus grande part des jeunes transités comprend ceux qui sont parvenus à un emploi stable. Au Cambodge aussi, la part des jeunes qui sont parvenus à un emploi stable est assez importante (18,6 pour cent), mais ce pays est différent en ce sens qu'il a une très petite part de jeunes restant en transition (13,9 pour cent). Il y a deux raisons à ce phénomène: premièrement, très peu de jeunes Cambodgiens sont au chômage, même si l'on utilise la définition assouplie, et, deuxièmement, les jeunes Cambodgiens se considèrent presque toujours satisfaits de leur emploi. Le Libéria a une grande part de jeunes au chômage (définition assouplie) (28,9 pour cent) et seulement une petite part de jeunes dans l'emploi stable (4,1 pour cent). Si l'on exclut ces deux différences, les structures des marchés du travail au Libéria, au Malawi et au Togo sont très similaires, particulièrement en ce qui concerne la part des jeunes qui se disent satisfaits d'être établis à leur propre compte (un tiers).

Les jeunes hommes ont un avantage lorsqu'il s'agit d'achever leur transition vers le marché du travail (figure 18). Dans tous les pays sauf le Togo, la part des hommes qui ont achevé la transition est légèrement plus élevée que celle des femmes. C'est en Egypte et en Jordanie, pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, que l'on constate les écarts les plus importants, et de loin, entre les parts des jeunes femmes qui ont achevé la transition et celles des jeunes hommes, à 36,1 et 34,8 points de pourcentage, respectivement. En même temps, la part des jeunes femmes qui ont transité est bien inférieure à celle qu'on trouve dans les autres pays, à 16,2 pour cent en Egypte et 10,7 pour cent en Jordanie. On constate des écarts entre les hommes et les femmes qui vont de 10 à 14 points en Arménie, au Malawi et au Pérou.

⁴⁸ L'édition de 2008 du rapport *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* comprenait des données sur les taux de scolarisation bruts par pays et par région.

Les jeunes hommes sont plus susceptibles d'achever la transition vers un emploi stable ou satisfaisant

Figure 18. Part des jeunes ayant transité dans la population des jeunes totale, par sexe (%)



Dans tous les pays, la part des hommes dans l'emploi stable est plus élevée que celle des femmes (annexe, tableaux D7 et D8). La plus grande différence entre les sexes réside peut-être dans la plus grande probabilité pour les jeunes femmes par rapport aux jeunes hommes, dans tous les pays, de demeurer en dehors du marché du travail sans entreprendre d'études, tout en ayant l'intention d'y accéder à l'avenir. Cet écart entre les hommes et les femmes est particulièrement net en Arménie, dans l'ERY de Macédoine et au Pérou. Ces jeunes femmes sont probablement des mères qui demeurent temporairement en dehors du marché du travail pour s'occuper de leurs enfants. Dans la plupart des pays (à l'exception de l'ERY de Macédoine, de la Jordanie et de la Fédération de Russie), les jeunes femmes sont nettement plus susceptibles que les hommes de faire partie des chômeurs (définition assouplie).

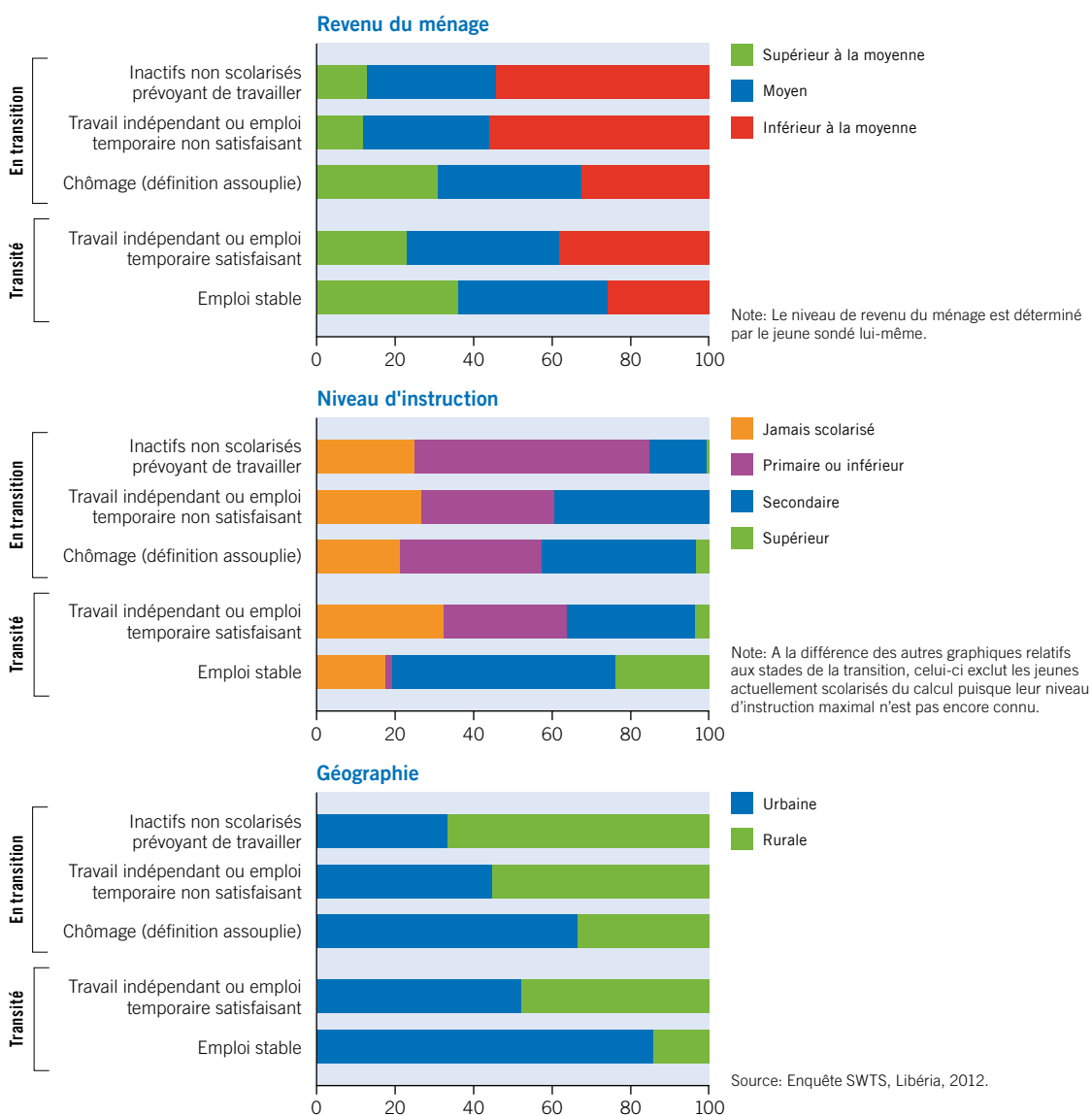
5.3.2 Analyse détaillée de la transition pour le Libéria

Pour démontrer l'incidence des variables autres que le sexe sur les indicateurs des stades de la transition, l'analyse ci-après cible un pays seulement: le Libéria⁴⁹. La figure 19 désagrége les deux stades de la transition pour lesquels il y a une activité économique – les jeunes ayant transité et les jeunes encore en transition – selon le niveau de revenu du ménage, le niveau d'instruction et la zone géographique (rurale ou urbaine). On ne s'étonnera peut-être pas de constater que les jeunes issus de ménages dont le revenu est supérieur à la moyenne sont plus susceptibles de transiter vers un emploi stable. Il n'existe apparemment pas de corrélation entre le niveau de revenu du ménage et le chômage, bien que l'on puisse supposer que seuls les ménages plus aisés peuvent subvenir aux besoins des jeunes durant une période de chômage. Les parts des jeunes au chômage (définition assouplie) sont très semblables, à 30,9 pour cent, pour les ménages dont le revenu est supérieur à la moyenne, et à 32 pour cent pour ceux dont le revenu est inférieur. Enfin, les jeunes des ménages pauvres sont bien plus susceptibles que leurs homologues des ménages plus aisés de se retrouver dans le travail indépendant ou dans l'emploi temporaire (satisfaisant ou non satisfaisant) ou d'être inactifs. Les mesures visant à faciliter la transition des jeunes plus défavorisés sont exposées dans la section 6.1.3.

⁴⁹ Le rapport SWTS *Labour market transitions of young women and men in Liberia* (Transition des jeunes femmes et des jeunes hommes vers le marché du travail au Libéria) sera disponible en juin 2013. Le lecteur est invité à le consulter pour mieux appréhender le contexte des conditions générales du marché du travail et économiques dans le pays.

La richesse du ménage, l'investissement dans l'éducation et le fait d'être issu d'un milieu urbain constituent des avantages dans la transition des jeunes vers le marché du travail au Libéria⁵⁰

Figure 19. Libéria: stades de la transition (catégories «Transité» et «En transition») selon le niveau de revenu du ménage, le niveau d'instruction et la zone géographique (%)



Le niveau d'instruction des jeunes Libériens a une forte incidence sur le point de savoir s'ils ont achevé ou non la transition. Presque tous les jeunes Libériens possédant un diplôme universitaire sont dans la catégorie de la transition achevée et, dans cette catégorie, principalement dans la part des jeunes qui ont obtenu un emploi salarié stable. Posséder au moins une qualification correspondant au cycle secondaire est une condition préalable pour parvenir à l'emploi stable au Libéria. Ces résultats sont étayés par ceux de l'enquête sur les entreprises (LDES) réalisée en même temps que l'enquête SWTS au Libéria. L'enquête sur les entreprises a permis de constater que 47,7 pour cent des entreprises préféraient embaucher un jeune possédant un diplôme de l'enseignement supérieur ou ayant suivi une formation professionnelle postsecondaire pour pourvoir un poste de spécialiste/cadre et 33,8 pour cent pour un poste dans la production (Vansteenkiste, de Mel et Elder, à paraître). (Voir l'encadré 6 pour

⁵⁰ Il importe de noter que les avantages conférés, du point de vue de la transition, par la géographie urbaine, la richesse du ménage et un niveau d'instruction élevé ne sont pas propres au Libéria. Les analyses des neuf autres pays couverts par l'enquête SWTS font apparaître des résultats similaires.

Encadré 6. Comment l'enquête LDES complète les résultats de l'enquête SWTS et renforce leur interprétation

L'enquête LDES (telle qu'exposée dans l'encadré 5) permet de rendre compte de la demande de main-d'œuvre jeune actuelle et projetée.

Dans le cas du Libéria*, l'enquête LDES a montré qu'il devrait y avoir de nombreuses possibilités d'emploi dans le pays sur les deux ou trois prochaines années pour les enseignants du secondaire, les spécialistes des soins infirmiers, les directeurs généraux, les techniciens du génie civil, les analystes système, les techniciens de l'ingénierie électronique, les comptables et autres travailleurs qualifiés de la tranche supérieure (Vansteenkiste, de Mel et Elder, à paraître). Point intéressant, les professions qui

sont en expansion correspondent assez bien aux domaines d'études sur lesquels les élèves actuels ont dit vouloir se concentrer (santé et bien-être, 24,6 pour cent; sciences sociales, 23,6 pour cent; ingénierie/industrie manufacturière/construction, 14,9 pour cent; et éducation, 13,6 pour cent). On peut donc espérer que les futurs accédants au marché du travail au Libéria connaîtront une transition vers l'emploi sans heurts. Mais le principal problème dans le pays n'a jamais concerné les jeunes ayant un niveau d'instruction supérieur, mais plutôt les moins instruits, qui demeurent cantonnés dans le travail indépendant (figure 19).

* Jusqu'ici, l'enquête LDES a été réalisée dans deux des dix pays couverts par l'enquête SWTS évoqués aux chapitres 4 et 5: le Libéria et le Malawi.

de plus amples renseignements.) Les jeunes dont le niveau d'instruction correspond au cycle primaire ou plus bas (y compris ceux qui n'ont pas été scolarisés) prédominent dans les catégories des inactifs non scolarisés et de ceux qui sont établis à leur propre compte ou qui sont dans l'emploi temporaire (satisfaisant ou non satisfaisant). La participation à des programmes d'apprentissage nationaux, évoquée dans l'encadré 12, pourrait aider à ouvrir la voie vers un avenir possible dans l'emploi stable pour les jeunes Libériens moins instruits.

Les résultats sont partagés plus également en ce qui concerne les chômeurs: 57,5 pour cent des chômeurs ont un niveau d'instruction inférieur au secondaire et 42,5 pour cent ont un niveau d'instruction correspondant au cycle secondaire ou au-dessus. Là encore, les résultats concernant les chômeurs sont plutôt contraires à ce à quoi on pourrait s'attendre dans la mesure où les jeunes dont le niveau de compétences est plus élevé ne semblent pas plus susceptibles de «traîner» dans le chômage que ceux ayant un niveau de compétences moins élevé ou, plutôt, les jeunes des deux catégories sont également susceptibles d'être au chômage.

Le fait de demeurer scolarisé ne garantit pas un «bon» emploi au Libéria; mais c'est une condition préalable si l'on souhaite décrocher un emploi salarié stable. La demande de jeunes ayant fait des études supérieures demeure forte dans ce pays. De fait, l'enquête LDES a confirmé que la demande n'était pas satisfaite par l'offre intérieure et que certaines entreprises avaient recours à l'embauche de main-d'œuvre étrangère pour pourvoir les postes de haut niveau. Il est intéressant de comparer ces constatations avec celles qui se rapportent aux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord où le chômage parmi les diplômés de l'université demeure élevé (BIT et PNUD, 2012).

Comme le montre la figure 19, les jeunes des zones urbaines sont bien plus susceptibles que ceux des zones rurales de transiter vers un emploi stable, et il importe d'ajouter que cette constatation est étayée par l'analyse des données provenant de l'ensemble des dix pays. Le ratio est proche de neuf pour un en faveur des jeunes en milieu urbain. Ces derniers sont aussi plus susceptibles d'être au chômage (avec un ratio de deux jeunes chômeurs en milieu urbain pour un jeune chômeur en milieu rural) et moins susceptibles d'être inactifs non scolarisés ayant l'intention de travailler à l'avenir (avec un ratio d'un jeune inactif en milieu urbain pour deux jeunes inactifs en milieu rural). Les parts des jeunes établis à leur propre compte ou dans l'emploi temporaire dans des conditions satisfaisantes ou non satisfaisantes sont plus également réparties entre les deux zones géographiques.

Pour résumer, au Libéria, les jeunes les plus avantageés pour ce qui est d'achever la transition vers le marché du travail sont les jeunes hommes en milieu urbain issus de ménages aisés qui possèdent un niveau d'instruction correspondant au moins au cycle secondaire. Une analyse similaire a été faite pour les autres pays couverts par l'enquête SWTS, qui va dans le sens de l'universalité des caractéristiques qui assurent une transition réussie pour les jeunes dans les économies en développement.

5.4 Flux du marché du travail et durée de la transition

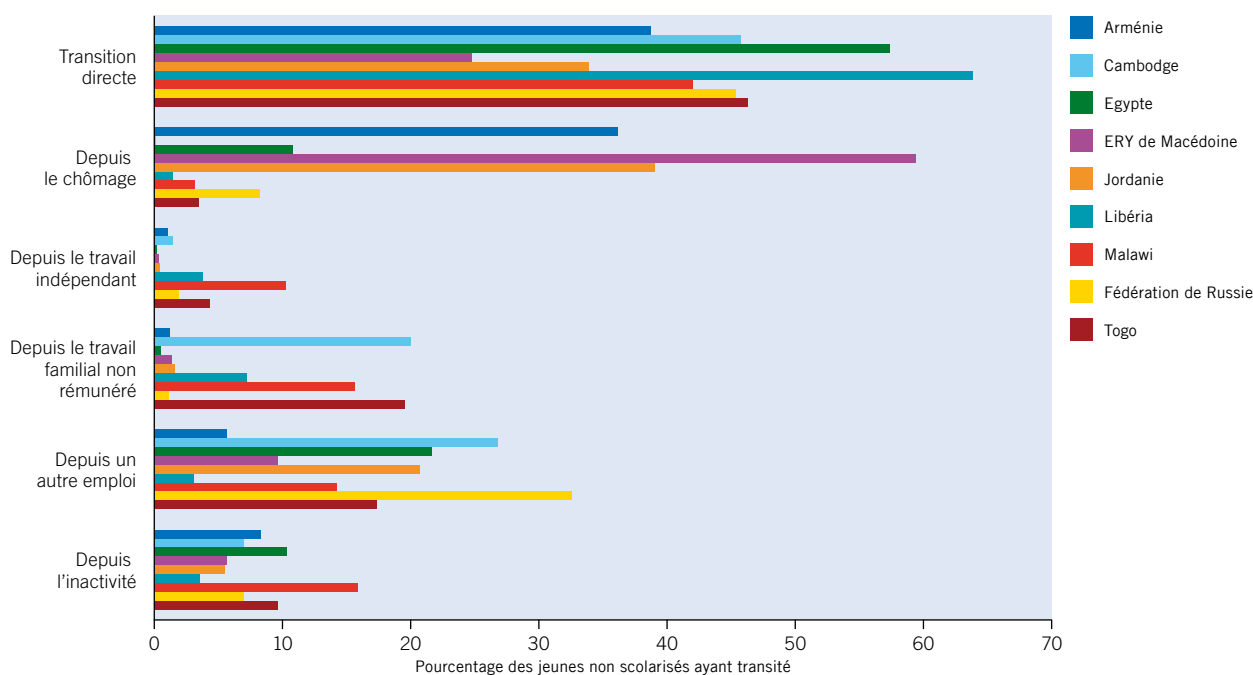
5.4.1 Flux du marché du travail

L'enquête SWTS permet d'analyser les flux du marché du travail en identifiant la catégorie du marché du travail dont relevait un sondé avant de transiter vers un emploi stable ou satisfaisant. La figure 20 montre que, dans les neuf pays examinés (note: les données relatives aux flux ne sont pas traitées en ce qui concerne le Pérou), la grande majorité des jeunes actifs ont transité directement vers un emploi stable ou bien vers un travail indépendant ou un emploi temporaire satisfaisant. Cela signifie qu'ils n'ont pas eu de périodes intermédiaires avant de décrocher leur emploi actuel, qui est classé soit comme stable du point de vue des conditions contractuelles, soit comme travail indépendant ou emploi temporaire satisfaisant.

La figure 20 donne à penser que l'étude comparative des diverses expériences de travail ne semble pas être la norme dans les économies en développement. Dans les économies à faible revenu de l'échantillon – Cambodge, Egypte (intermédiaire inférieur), Libéria, Malawi et Togo –, la majorité des jeunes qui ont connu une transition directe sont passés directement au travail indépendant satisfaisant. Par conséquent, la part importante des jeunes dans cette sous-catégorie dans les cinq pays contribue à expliquer que l'incidence des transitions directes soit supérieure à 40 pour cent (voir l'annexe, tableau D6). Il faut noter une autre constatation importante: entre 20 et 30 pour cent des jeunes qui ont connu une transition directe dans les cinq économies à faible revenu ont terminé leur transition avant l'âge de 15 ans, c'est-à-dire en tant que travailleurs-enfants. Les marchés du travail dans les économies à revenu comparativement plus élevé, Arménie, ERY de Macédoine, Jordanie et Fédération de Russie, se comportent différemment⁵¹. Dans ces pays, la majorité des jeunes qui ont connu une transition

L'étude comparative des diverses expériences de travail ne semble pas être la norme dans les économies en développement

Figure 20. Flux vers l'emploi stable et/ou satisfaisant (catégorie «Transité»)



Note: La rubrique «Autre emploi» inclut l'emploi temporaire non satisfaisant pour ceux qui ont transité vers un emploi stable ou bien vers un travail indépendant ou un emploi temporaire satisfaisant, et le travail indépendant en tant qu'employeur ou travailleur journalier ou salarié pour ceux qui ont transité vers un travail indépendant ou un emploi temporaire satisfaisant. Dans le cas de l'Arménie uniquement, la rubrique «Autre emploi» inclut aussi les personnes qui ont transité directement après s'être engagées dans l'armée. L'Arménie maintient le service militaire obligatoire (deux ans) pour les jeunes hommes. Source: Enquête SWTS, divers pays, 2012.

⁵¹ Ces pays sont classés parmi les pays «à revenu intermédiaire supérieur», à l'exception de l'Arménie qui est «à revenu intermédiaire inférieur». Classification des pays en fonction du revenu (Banque mondiale, révision de juillet 2011).

Le temps passé au chômage avant d'achever la transition est relativement court; cependant, les jeunes qui transitent à partir de l'emploi temporaire ou du travail indépendant sont susceptibles de passer un temps considérable dans cette activité avant de transiter

Tableau 12. Indicateurs du parcours de la transition pour les jeunes ayant transité en Arménie et au Cambodge, selon le sexe

	Arménie			Cambodge		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Durée moyenne de la transition (y compris les transitions directes)	14,9	15,6	15,2	9,8	6,5	12,7
Durée moyenne de la transition (à l'exclusion des transitions directes)	24,9	14,5	25,0	63,7	58,5	66,3
Nombre moyen d'activités intermédiaires	1,8	2,2	1,3	1,4	1,4	1,4
Nombre moyen de périodes de chômage	1,1	1,1	1,1	–	–	–
Durée moyenne des périodes de chômage	15,5	13,1	18,2	–	–	–
Nombre moyen de périodes d'emploi temporaire	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Durée moyenne des périodes d'emploi temporaire	12,1	13,2	9,3	30,3	37,6	26,6
Nombre moyen de périodes de travail indépendant	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Durée moyenne des périodes de travail indépendant	16,8	16,6	27,4	54,7	54,0	55,2

– = non fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.

Note: Les indicateurs des parcours excluent les jeunes qui ont connu une transition directe, sauf indication contraire.

Source: Enquête SWTS, Arménie et Cambodge, 2012.

directe sont passés directement à l'emploi stable. En même temps, des proportions plus importantes de jeunes dans les quatre pays avaient activement recherché un emploi (ce qui signifie qu'ils étaient classés comme chômeurs) avant de décrocher leur emploi actuel⁵².

Certains des jeunes ayant transité, mais toujours moins d'un tiers, avaient auparavant un travail non rémunéré dans une entreprise familiale, ou bien ont eu une expérience antérieure dans l'emploi rémunéré ou dans le travail indépendant comme employeur. La constatation peut-être la plus intéressante concerne la manière dont un petit nombre de jeunes ont réussi à passer du travail indépendant à un emploi stable ou satisfaisant. Tout au plus 10,1 pour cent des jeunes Malawiens sont passés d'un travail pour leur propre compte à un emploi qui leur procurait plus de satisfaction. Autre constatation intéressante: les pourcentages toujours très bas de jeunes qui sont passés de l'inactivité à un emploi stable ou satisfaisant, ce qui donne à penser qu'il existe un «piège de l'inactivité».

Le tableau 12 présente les indicateurs des parcours de la transition pour l'Arménie et le Cambodge, afin d'exposer plus en détail comment les jeunes de ces pays sont parvenus au stade «transité»⁵³. Lorsqu'on inclut les jeunes qui ont transité directement vers un emploi stable et/ou satisfaisant afin d'obtenir une durée de transition moyenne (38,3 pour cent en Arménie et 45,3 pour cent au Cambodge; voir la figure 20), les résultats font apparaître une durée de la transition légèrement supérieure à un an pour les jeunes ayant transité en Arménie (14,9 mois) et de 9,8 mois au Cambodge. Mais, si l'on retire du calcul le nombre de jeunes qui ont transité directement, on obtient une image très différente. Dans les deux pays, le parcours vers la transition n'a pas été particulièrement détourné pour ceux qui ne sont pas passés directement à un travail stable et/ou satisfaisant, mais il a été long. Le jeune Arménien typique a passé en moyenne 24,9 mois en transition, avec presque deux périodes d'activité économique (chômage ou emploi) ou d'inactivité avant d'achever la transition. Les jeunes hommes arméniens ont connu un nombre légèrement plus élevé de périodes d'activité que les jeunes femmes;

⁵² C'est la définition stricte du chômage, selon laquelle il faut qu'il y ait une recherche active d'un emploi, qui est utilisée.

⁵³ Comme dans le tableau 8, la comparaison porte sur une économie en développement dotée d'institutions du marché du travail relativement fortes et où les niveaux d'instruction sont plutôt élevés (Arménie) et une économie où les institutions sont faibles et les niveaux d'instruction bas (Cambodge).

cependant, il ne faut pas oublier que les jeunes hommes en Arménie doivent accomplir leur service militaire obligatoire et que le temps passé à l'armée comptera comme «période» d'activité. En revanche, au Cambodge, les périodes d'activité sont moins nombreuses durant la transition, en moyenne 1,4, mais le temps passé en transition est plus de trois fois plus long que pour les jeunes Arméniens ayant transité. Le jeune Cambodgien moyen, qui n'est pas passé directement à un emploi stable et/ou satisfaisant, a passé 63,7 mois, plus de cinq ans, en transition.

En Arménie, les jeunes qui ont connu le chômage avant d'achever la transition ont passé, en moyenne, 15,5 mois à la recherche d'un emploi. Les jeunes femmes ont connu des périodes de chômage plus longues que pour les jeunes hommes. Dans les deux pays, les jeunes ayant transité ont généralement connu une période d'emploi temporaire ou une période de travail indépendant. La différence entre les deux pays réside dans la durée des périodes d'emploi. En moyenne, les jeunes Cambodgiens ont passé 30,3 mois, soit 2,5 ans, dans l'emploi temporaire avant d'achever la transition, contre 12,1 mois, soit un an, pour les jeunes Arméniens. Les périodes de travail indépendant étaient plus longues pour les deux pays, en moyenne 54,7 mois (4,5 ans) au Cambodge et 16,8 mois (1,4 an) en Arménie. Dans les deux pays, les jeunes hommes ont connu de plus longues périodes d'emploi temporaire et les jeunes femmes, des périodes de travail indépendant plus longues, vraisemblablement dans la catégorie des travailleurs familiaux non rémunérés.

5.4.2 Durée de la transition vers le marché du travail

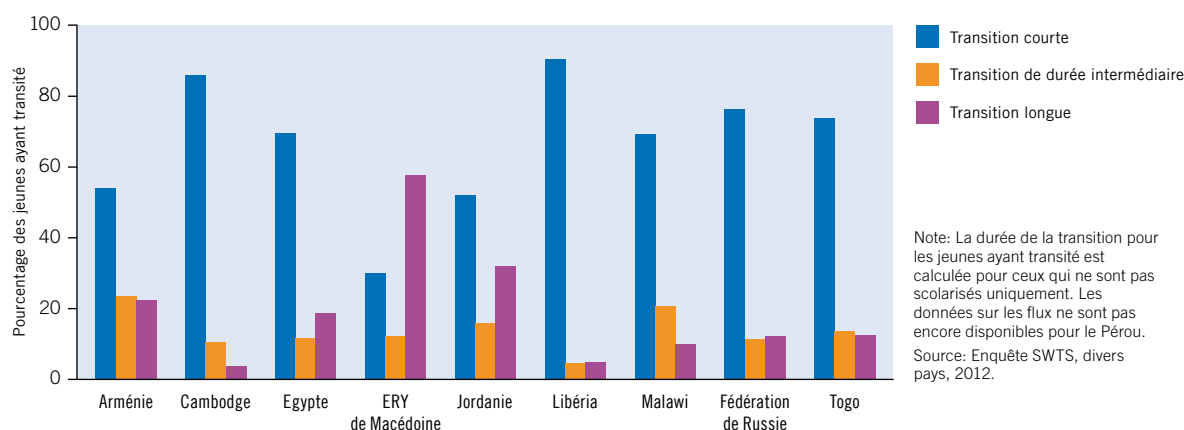
Enfin, l'enquête SWTS permet aussi d'analyser la durée moyenne de la transition. Le tableau 12 a déjà présenté les durées moyennes de la transition en Arménie et au Cambodge⁵⁴. Les durées des parcours de la transition peuvent être examinées selon le schéma ci-après, conçu par le BIT:

- I. Une **transition courte** s'entend d'une transition au cours de laquelle, avant d'obtenir l'emploi actuel satisfaisant/stable, le jeune est passé par:
 - une transition directe; ou
 - une période (ou des périodes cumulées) d'emploi stable ou satisfaisant sans période de chômage ou d'inactivité; ou
 - une période (ou des périodes cumulées) d'emploi inférieure(s) ou égale(s) à un an sans période de chômage ou d'inactivité, dans laquelle le ou les emplois occupés relèvent de la catégorie du travail indépendant ou de l'emploi temporaire non satisfaisant; ou
 - une période de chômage avec ou sans périodes d'emploi ou d'inactivité inférieure ou égale à trois mois; ou
 - une période d'inactivité d'une durée inférieure ou égale à un an.
- II. Une **transition de durée intermédiaire** s'entend d'une transition au cours de laquelle, avant d'obtenir l'emploi actuel satisfaisant/stable, le jeune est passé par:
 - une période (ou des périodes cumulées) de travail indépendant ou d'emploi temporaire non satisfaisant d'une durée allant de un à deux ans sans période de chômage ou d'inactivité; ou
 - une période de chômage avec ou sans périodes d'emploi ou d'inactivité d'une durée allant de trois mois à un an; ou
 - une période d'inactivité d'une durée supérieure à un an.
- III. Une **transition longue** s'entend d'une transition au cours de laquelle, avant d'obtenir l'emploi actuel satisfaisant/stable, le jeune est passé par:
 - une période (ou des périodes cumulées) de travail indépendant ou d'emploi temporaire non satisfaisant d'une durée égale ou supérieure à deux ans sans période de chômage ou d'inactivité; ou
 - une période de chômage avec ou sans périodes d'emploi ou d'inactivité d'une durée égale ou supérieure à un an.

⁵⁴ Les données sur les durées de la transition dans les autres pays figurent dans le tableau D10 de l'annexe.

Les périodes de transition sont courtes pour la plupart des jeunes dans les économies en développement; c'est seulement en Arménie, où beaucoup transitent depuis le chômage, que l'«attente» d'un emploi stable ou satisfaisant est longue

Figure 21. Durée de la transition vers un emploi stable et/ou satisfaisant



Dans les neuf pays présentés à la figure 21, la plupart des cas de transition vers le marché du travail effectuée par les jeunes étaient des cas de transition directe (comme démontré à la figure 20) et ont donc été considérés comme de «courte» durée⁵⁵. C'est seulement en Arménie, dans l'ERY de Macédoine et en Jordanie que les cas de transition «longue» couvrent plus de 20 pour cent de la totalité des cas (22,5 pour cent, 57,6 pour cent et 32,1 pour cent, respectivement). Dans ces pays, une part substantielle des jeunes ayant transité cherchaient un travail depuis plus de douze mois ou bien exerçaient un travail indépendant non satisfaisant ou occupaient un emploi temporaire non satisfaisant depuis au moins deux ans avant de décrocher l'emploi actuel stable et/ou satisfaisant. Les taux de chômage des jeunes élevés (définition assouplie et définition stricte) dans les trois pays donnent à penser que la majorité des jeunes ont passé leur transition dans le chômage de longue durée (voir l'annexe, tableau D2). Dans les autres pays, les parts des jeunes ayant transité qui ont connu une transition longue étaient faibles, toutes inférieures à 13 pour cent.

En revanche, les jeunes qui demeuraient en transition avaient toutes les chances de rester très longtemps dans cette catégorie. Le temps passé en transition pour les neuf pays va de 44,4 mois, soit près de quatre ans, en Égypte à 95,9 mois, soit huit ans, au Togo⁵⁶ (tableau 13). En fait, étant donné que les jeunes de ces pays restent longtemps en transition, il faut en conclure que les jeunes ont très peu de chances d'achever une transition vers un travail stable et/ou satisfaisant avant d'avoir atteint l'âge adulte (ou l'âge de 30 ans, qui est le plafond fixé pour la fourchette des âges dans l'enquête SWTS). Renforcer la capacité des services de l'emploi de doter les jeunes de compétences en matière de recherche d'emploi, entre autres services, est l'une des mesures à la disposition des pouvoirs publics susceptible de redresser la situation des jeunes qui se retrouvent coincés dans la transition vers le marché du travail (voir l'encadré 11).

⁵⁵ Comme cela est démontré dans les commentaires relatifs au tableau 12, la durée moyenne de la transition quand elle inclut les jeunes qui ont transité directement peut être bien inférieure à la durée moyenne calculée sans les cas de transition directe. Il serait utile à l'avenir d'appliquer la catégorisation de la durée de la transition aux mesures séparément, et aussi de comparer le schéma de la durée pour les jeunes qui ont transité vers un emploi stable par rapport à ceux qui ont transité vers un travail indépendant ou un emploi temporaire satisfaisant. (Voir encadré 7 pour une présentation de futurs travaux de recherche du projet Work4Youth.) Les données sur les durées de la transition pour les deux sous-catégories figurent dans le tableau D10 de l'annexe.

⁵⁶ A été pris en considération le biais que l'âge du jeune sondé peut introduire dans l'interprétation de la transition pour les jeunes qui sont encore en transition. Les jeunes «plus âgés» (de 29 ans par exemple) pourraient avoir passé beaucoup plus d'années sur le marché du travail que les jeunes de 15 ans. Cette initiative est en partie contrebalancée par les jeunes plus âgés qui demeurent scolarisés et retardent donc leur accès au marché du travail. Plutôt que d'essayer d'élaborer un système de pondération en fonction de l'âge du sondé, l'auteur a préféré présenter la durée moyenne sans ajustements. Les utilisateurs sont toutefois encouragés à chercher à l'avenir une désagrégation de ces données par cohortes spécifiques de jeunes: 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans.

Beaucoup de jeunes n'achèveront jamais la transition vers un emploi stable ou satisfaisant, du moins tant qu'ils resteront classés parmi les «jeunes»

Tableau 13. Durée moyenne de la période en transition pour les jeunes relevant de la catégorie «En transition»

	Mois	Années
Arménie	61,6	5
Cambodge	87,8	7
Egypte	44,4	4
ERY de Macédoine	72,6	6
Jordanie	52,4	4
Libéria	63,7	5
Malawi	76,7	6
Fédération de Russie	50,7	4
Togo	95,9	8

Note: La durée de la transition pour les jeunes en transition est calculée uniquement pour ceux qui ne sont pas scolarisés. Les données sur les flux ne sont pas encore disponibles pour le Pérou.

Source: Enquête SWTS, divers pays, 2012.

Encadré 7. Travaux de recherche et produits futurs du projet Work4Youth

Les chapitres 4 et 5 de la présente édition des *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* ont été conçus pour offrir un «avant-goût» des analyses qui pourront venir après les enquêtes SWTS et LDES du BIT. Manifestement, il est possible de faire beaucoup plus avec les séries de données très riches en voie de constitution. Parmi les domaines qui seront étudiés plus avant dans de futurs rapports nationaux, régionaux et thématiques, il faut mentionner les suivants:

1. Une étude du décalage entre le premier emploi et l'emploi actuel; le premier emploi a-t-il une incidence sur le parcours de la transition?
2. Un examen des primo-demandeurs d'emploi comparés à ceux qui perdent leur emploi.
3. Le chômage par emplois réservés, types d'emploi recherchés, domaine de spécialisation (dans les études) et méthodes de recherche (par rapport aux questions relatives à la demande, y compris les méthodes de recrutement utilisées par les employeurs).
4. L'identification des jeunes qui ont achevé la transition en suivant leur parcours général, puis sont retournés dans la transition; pourquoi cela se produit-il?
5. Une étude de l'âge lors de la fin de la scolarité et de l'âge lors de la première activité économique.
6. A quoi ressemble le parcours de la transition pour les apprentis?* Et qu'en est-il des ex-enfants travailleurs?
7. Le salaire et les liens avec la satisfaction et la sécurité.
8. Les difficultés particulières que connaissent les travailleurs indépendants.
9. Plus d'information sur les disparités selon le milieu (rural/urbain).

Outre 28 rapports nationaux qui iront de pair avec l'achèvement des enquêtes dans chaque série, le projet Work4Youth générera aussi les produits suivants:

1. **Cinq rapports thématiques** qui tireront parti de la richesse des données disponibles pour traiter des sujets qui sont déterminants pour la question épineuse de l'emploi des jeunes dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire;
2. **Cinq rapports régionaux** qui présenteront une synthèse des résultats dans trois à huit pays par région (Asie et Pacifique, Europe orientale et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord, et Afrique subsaharienne). Les rapports examineront les caractéristiques régionales de la transition des jeunes vers le marché du travail et les distinctions entre les cadres d'action nationaux susceptibles d'être transposés d'un pays à l'autre.
3. Un rapport sur Les OMD et l'emploi décent et productif pour les jeunes, prévu pour la fin de 2014. Ce rapport examinera plus particulièrement les tendances suivies et les actions entreprises par les pays sur les dix années d'existence du plan des objectifs du Millénaire pour le développement pour promouvoir le travail décent et productif pour les jeunes.
4. Une **base de données mondiale** contenant un ensemble complet d'indicateurs sur l'état du marché du travail pour les jeunes, âgés de 15 à 29 ans, dans les pays en développement. Cette base de données renfermera aussi des séries de données brutes et les indicateurs présentés sous forme de tableaux de l'enquête SWTS (voir aussi l'encadré 19).
5. Un **inventaire des politiques relatives à l'emploi des jeunes dans le monde**. La base de données comprendra les politiques, grandes orientations et législations nationales conçues spécifiquement pour les jeunes, ainsi que celles qui concernent le marché du travail en général (voir aussi l'encadré 19.)

* Le nombre de jeunes qui suivent des apprentissages et des stages s'est révélé non significatif dans tous les pays couverts par l'enquête SWTS jusqu'ici. Tout au plus 17 jeunes sur un échantillon de 2033 au Togo suivaient un apprentissage durant la période visée par l'enquête (4 en apprentissage formel et 13 en apprentissage informel).

6. Politiques de l'emploi des jeunes

6.1 Un cadre mondial pour affronter la crise de l'emploi des jeunes

On ne pourra améliorer les résultats sur les marchés du travail des jeunes que si l'on acquiert une très bonne compréhension des questions relatives à l'emploi et au marché du travail tant au niveau mondial qu'à celui des pays. L'analyse des marchés du travail des jeunes, en particulier des questions qui caractérisent la transition des jeunes vers le travail décent, est essentielle pour déterminer les besoins propres à chaque pays et élaborer les politiques et les programmes.

Il n'existe pas d'approche unique pour tenter de venir à bout de la crise de l'emploi des jeunes. Il y a cependant certains secteurs d'action essentiels qu'il faut considérer au regard des conditions nationales et locales. Ces secteurs ont été définis lors de la Conférence internationale du Travail (CIT) en juin 2012 et sont inclus dans la résolution «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action», qui a été adoptée par les représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs et des syndicats des 185 Etats Membres de l'OIT (BIT, 2012g)⁵⁷.

L'«appel à l'action» souligne l'urgence de procéder à des interventions immédiates et ciblées pour affronter la crise de l'emploi des jeunes sans précédent qui frappe la plupart des pays dans toutes les régions. Les conclusions qui vont de pair avec la résolution de la CIT forment un cadre mondial pour aider les pays à élaborer des stratégies nationales qui soient fondées sur une démarche multidimensionnelle et équilibrée. Le cadre couvre cinq secteurs d'action principaux: 1) des politiques de l'emploi et économiques pour renforcer la demande globale et améliorer l'accès au financement; 2) l'éducation et la formation pour faciliter la transition de l'école à la vie active et prévenir l'inadéquation des compétences; 3) des politiques du marché du travail pour cibler l'emploi des jeunes défavorisés; 4) l'entrepreneuriat et le travail indépendant pour aider les jeunes susceptibles de devenir entrepreneurs; et 5) des droits au travail qui soient fondés sur les normes internationales du travail pour faire en sorte que les jeunes bénéficient de l'égalité de traitement et de droits au travail. Ces principaux secteurs d'action sont brièvement analysés ci-après au regard des questions identifiées dans le présent rapport.

6.1.1 Stimuler la demande et créer des emplois pour les jeunes au moyen de politiques macroéconomiques favorables à l'emploi

La crise de l'emploi des jeunes ne sera pas surmontée sans une plus forte croissance de l'emploi. Pour cela, il faut coordonner les politiques pour soutenir la demande globale au moyen de politiques macroéconomiques favorables à l'emploi et pour stimuler les moteurs de la croissance par un équilibre approprié entre une croissance tirée par les exportations et l'expansion des économies nationales (BIT, 2013a).

⁵⁷ Le texte intégral de la résolution de 2012 «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» peut être consulté sur le site Web de l'OIT à l'adresse suivante: http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/101stSession/texts-adopted/WCMS_187079/lang-fr/index.htm.

Encadré 8. Approches pour stimuler la demande globale et promouvoir l'emploi des jeunes

Les politiques qui encouragent une croissance axée sur l'emploi et durable sont d'une importance capitale si l'on veut que les jeunes aient réellement la possibilité de décrocher un emploi décent. Les résultats sur les marchés du travail des jeunes sont étroitement liés aux tendances globales de l'emploi mais dépendent aussi des cycles économiques. Il est essentiel de stimuler la demande globale pour lutter contre la crise de l'emploi des jeunes, car cela créera plus de possibilités d'emploi pour ces derniers. Les travaux de recherche du BIT montrent que les politiques macroéconomiques peuvent influencer sur l'emploi des jeunes de différentes manières:

- en encourageant **la diversification économique et la transformation productive**;
- en réduisant l'instabilité macroéconomique par la mise en œuvre en temps opportun de **politiques contracycliques ciblées**;
- en allégeant les contraintes qui pèsent sur la croissance du secteur privé, l'accent étant mis en particulier sur **l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes entreprises**;
- en privilégiant les **interventions ciblées du côté de la demande** qui ont un impact particulier sur l'emploi des jeunes (par exemple, les travaux d'infrastructures à haute intensité de main-d'œuvre, les programmes d'emploi dans le secteur public, les subventions salariales et subventions à la formation); et
- en garantissant **un financement adéquat et prévisible** pour des interventions ciblées en faveur de l'emploi des jeunes.

Source: BIT (2012g).

Les politiques qui stimulent la demande globale, accroissent l'investissement productif et améliorent l'accès au financement peuvent avoir une incidence positive sur les perspectives d'emploi des jeunes (voir l'encadré 8). Les politiques macroéconomiques et celles qui favorisent la croissance peuvent soutenir l'emploi des jeunes en encourageant la diversification économique et le développement de secteurs propices à la création d'emplois pour les jeunes. En Europe, par exemple, un certain nombre de secteurs porteurs d'un potentiel de création d'emplois élevé ont été identifiés. Il s'agit notamment de l'économie verte, de la santé et des services sociaux, et des technologies de l'information et des communications.

Une récente enquête économétrique a analysé l'impact des déterminants macroéconomiques sur l'emploi des jeunes (Matsumoto, Hengge et Islam, 2012). Du côté de la demande, les auteurs ont conclu que plus l'investissement est important, plus le taux de chômage des jeunes est bas tant dans les économies industrialisées que dans celles à faible revenu et à revenu intermédiaire. Pour sa part, l'investissement dépend de l'accès au crédit et du coût de celui-ci: lorsque les banques sont peu disposées à prêter, ou ne prêtent qu'à des taux d'intérêt élevés, les entreprises voient leurs activités fortement entravées, et l'embauche de jeunes travailleurs est gravement compromise.

Encadré 9. Plan d'action péruvien pour l'emploi des jeunes

En dépit d'une expansion économique importante entre 2000 et 2010, deux chômeurs sur trois au Pérou en 2010 étaient des jeunes, quatre jeunes salariés sur cinq avaient un emploi précaire et plus de la moitié (56 pour cent) de l'ensemble des jeunes (8 millions) auraient envisagé de partir si on leur en avait donné la possibilité.

Afin de relever le défi de l'emploi des jeunes, le gouvernement péruvien a adopté une politique nationale de l'emploi (2010-2014) qui accorde la priorité à l'emploi des jeunes. Cette priorité a été concrétisée par la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'emploi des jeunes qui est axé sur la création d'emplois, l'employabilité et l'entrepreneuriat. Une commission nationale tripartite, qui comprend de jeunes représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, supervise la mise en œuvre des priorités du plan.

A la fin de 2012, plus de 390 000 jeunes recevaient une aide au titre des mesures du plan d'action. S'appuyant sur

les constatations d'enquêtes nationales, le gouvernement a mis en place les réformes institutionnelles suivantes:

- réduction des formalités administratives et des coûts relatifs aux demandes d'emploi, par l'utilisation d'un certificat unique et gratuit qui contient tous les renseignements («CERTIJoven»);
- programmes de formation des compétences couplée à des expériences de travail («Jóvenes a la obra»);
- modernisation des services d'orientation professionnelle;
- établissement d'un programme de formation ciblant les jeunes entrepreneurs («ProJoven Emprendedor»);
- développement d'un système d'information qui simplifie les évaluations du marché; et
- établissement d'un service d'information et d'orientation pour les jeunes qui travaillent (ou qui prévoient de travailler) à l'étranger («Infomigra»).

Source: Adapté de BIT (2012h).

Les politiques qui offrent des incitations fiscales, appuient le développement des infrastructures et mettent en place des réglementations visant à faciliter l'action des entreprises qui exercent leurs activités dans des secteurs concurrentiels où le potentiel d'emploi pour les jeunes est élevé peuvent contribuer à créer diverses possibilités de travail. De même, les mesures qui incitent les entreprises à offrir une expérience de travail aux jeunes peuvent avoir une incidence significative sur les résultats en matière d'emploi des jeunes.

Un examen des cadres d'action de plusieurs pays fait par le BIT a révélé une sous-utilisation générale des interventions qui visent à renforcer la demande de main-d'œuvre. Il a aussi montré qu'il était rare de trouver un ensemble complet de priorités, cibles et résultats en matière d'emploi des jeunes. En outre, les fonds sont souvent affectés à la mise en œuvre de programmes d'une portée limitée et les ressources attribuées à la mise en œuvre des politiques sont la plupart du temps sous-estimées (BIT, 2012h, chapitre 2).

Ces constatations soulignent l'urgente nécessité d'élaborer des stratégies intégrées en faveur de la croissance et de la création d'emplois qui définissent clairement les priorités en matière d'emploi des jeunes. Pour leur part, les plans de développement de l'emploi des jeunes limités dans le temps peuvent convertir ces priorités en actions concrètes (voir l'exemple donné dans l'encadré 9). Comme le soulignent les résultats de l'évaluation, les partenariats qui impliquent les pouvoirs publics et les partenaires sociaux offrent de grandes possibilités d'amélioration de l'efficacité des interventions visant à développer l'emploi des jeunes (Quintini, Martin et Martin, 2007).

6.1.2 Investir dans l'éducation et la formation pour améliorer l'employabilité et faciliter la transition de l'école à la vie active

Les systèmes d'éducation et de formation sont des déterminants essentiels des résultats en matière d'emploi des jeunes: ils permettent de doter les jeunes des compétences et des attitudes qui conviennent pour les préparer à entrer dans la vie active et donc de faciliter la transition de l'école à la vie active.

En dépit de nettes améliorations des niveaux d'instruction, il y a encore un grand nombre de pays à faible revenu où les niveaux d'instruction des jeunes sont bas (voir les chapitres 4 et 5). Dans ces pays, il faut investir davantage pour améliorer l'accès à l'éducation et sa pertinence. Pour les jeunes qui n'ont jamais été scolarisés ou qui ont quitté prématurément le système scolaire, les initiatives qui leur offrent une seconde chance peuvent être particulièrement pertinentes, car elles facilitent l'acquisition des connaissances et compétences de base nécessaires sur le marché du travail (UNESCO, 2012).

Dans beaucoup d'autres pays, quel que soit le niveau de développement économique et social, les jeunes ont du mal à trouver un emploi en raison de l'inadéquation entre leur niveau d'instruction et de formation et les exigences du marché du travail. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, par exemple, l'élévation des niveaux d'instruction ne s'est pas avérée suffisante en soi pour l'obtention d'un emploi décent. Le phénomène du «chômeur instruit» est étroitement lié à l'insuffisance de la croissance et de la diversification et à la faiblesse de la demande globale. Dans certaines économies avancées, l'inadéquation des compétences est une tendance persistante et en hausse qui est aussi due à l'appauvrissement des compétences provoqué par l'incidence accrue du chômage de longue durée et le fait que les jeunes se détournent du marché du travail. Dans beaucoup de pays, la suréducation et la sous-éducation coexistent, ce qui peut causer des dommages permanents au capital humain et à la compétitivité à long terme des entreprises et des économies.

Afin de pouvoir répondre aux exigences du marché du travail, les stratégies en matière de formation et de développement des compétences devraient être conçues de manière à ce que la formation dispensée comprenne à la fois des compétences techniques et des compétences fondamentales qui confèrent l'employabilité (par exemple, des compétences de communication,

de travail en équipe et de résolution des problèmes) et qui sont transférables d'une profession, d'une entreprise ou d'un secteur à l'autre (voir l'encadré 10). Quand ils contiennent des éléments conférant une expérience de travail, les programmes d'enseignement et de perfectionnement professionnels et techniques (EPPT) augmentent la capacité des stagiaires de mettre leurs compétences en pratique dans un environnement de travail réel. Les techniques de recherche d'emploi, l'entrepreneuriat et les droits des jeunes travailleurs sont autant d'éléments qui devraient faire partie des programmes d'étude.

Encadré 10. Une main-d'œuvre qualifiée pour une croissance forte, durable et équilibrée

Au sommet du G20 qui s'est tenu à Pittsburgh en septembre 2009, les dirigeants sont convenus qu'il importait d'élaborer un cadre axé sur l'emploi pour la croissance économique future. Ils ont demandé à l'OIT de concevoir une stratégie de formation pour soutenir une croissance forte, durable et équilibrée. Cette stratégie constitue un schéma permettant d'établir des passerelles entre l'éducation et la formation, d'une part, et le monde du travail, d'autre part. Elle prend en compte les diverses réalités et s'attache à développer une structure commune pour répondre aux besoins de compétences actuels et futurs, en suivant une approche globale et une perspective axée sur les cycles de vie, qui englobe les caractéristiques ci-après :

Source: BIT (2011b).

- une éducation générale diversifiée et de bonne qualité;
- des voies d'accès fluides de l'éducation à l'EPPT et au monde du travail;
- l'employabilité grâce aux compétences fondamentales, à l'apprentissage permanent et à la transférabilité des compétences, qui permettent aux travailleurs et aux entreprises de s'adapter au changement;
- un processus de développement dynamique qui utilise les compétences comme moteur du changement; et
- des mécanismes de convergence et de coordination des politiques.

Encadré 11. Rôle des services de l'emploi pour faciliter la transition vers les marchés du travail des jeunes

Beaucoup de jeunes sont dans l'incapacité de relier les compétences et l'expérience qu'ils ont acquises aux besoins des entreprises. Les spécialistes des services de l'emploi, qui prodiguent des conseils en matière d'orientation professionnelle, établissent des curriculum vitae fonctionnels et soutiennent l'élaboration des plans pour l'emploi, aident les demandeurs d'emploi à adapter effectivement leurs qualifications aux demandes du marché du travail.

Ces services peuvent établir des liens avec les établissements d'enseignement pour fournir à leurs agents spécialisés dans l'orientation professionnelle des informations importantes relatives aux besoins actuels et futurs sur le marché du travail. En fournissant des informations détaillées sur les professions, y compris des indications claires au sujet des principales attributions, des facteurs environnementaux et des divers points d'entrée liés aux professions pour lesquelles il existe une demande, le réseau des bureaux du travail aide à faire en sorte que les jeunes aient une meilleure compréhension du secteur pour lequel ils se préparent. Les informations additionnelles concernant les conditions de travail et les fourchettes de salaire prévues pour les divers points d'entrée dans une profession donnée aident aussi à éviter que les jeunes soient déçus plus tard ou insatisfaits du parcours qu'ils ont choisi. Par leur collaboration avec les entreprises, les services de l'emploi peuvent aider les établissements de formation à conjuguer une formation formelle en classe et une expérience de travail concrète.

Une récente étude des services publics de l'emploi (SPE) dans les pays de l'Union européenne souligne les enseignements ci-après retirés des interventions visant à faciliter la transition de l'école à la vie active:

- Les conceptions de l'orientation professionnelle centrées sur la personne semblent plus efficaces que les conceptions classiques. En outre, les conseils individualisés et

l'établissement d'un plan individuel pour l'emploi à un stade précoce de la période de chômage constituent un outil efficace pour mettre en œuvre des stratégies d'activation pour les jeunes. Les approches fondées sur la gestion de cas et le tutorat ont aussi donné de bons résultats.

- Les systèmes d'établissement de profils qui utilisent des informations précises, à jour et fiables sur les marchés du travail et prennent en compte la situation personnelle globale de chaque jeune utilisateur renforcent l'efficacité des stratégies d'intégration au marché du travail.
- Il faut que les activités d'information soient axées sur les employeurs qui peuvent être disposés à employer des jeunes défavorisés ou à leur proposer des actions de formation sur le tas. Cela suppose d'entretenir de bonnes relations avec les entreprises locales et d'établir des liens avec les employeurs, les entreprises sociales et le secteur associatif.
- Dans le cas des jeunes en décrochage scolaire, les types d'apprentissage non formels peuvent donner de meilleurs résultats que la seule éducation formelle. L'interaction des cours et de la formation sur le lieu de travail augmente la probabilité de résultats positifs sur le marché du travail. Lorsque ces dispositifs sont couplés à d'autres services, la probabilité de succès augmente encore.
- Si elles sont bien ciblées, les subventions pour la formation octroyées aux entreprises qui prennent des jeunes peu qualifiés peuvent contribuer à développer les lieux de formation professionnelle destinés aux jeunes défavorisés. Leur efficacité dépend de leur conception et des cibles définies: ces deux éléments peuvent réduire au minimum les effets de distorsion (c'est-à-dire les poids morts et la substitution).

Source: Duell et Vogler-Ludwig (2011); Programme de l'OIT sur les services de l'emploi et Commission européenne (2011).

Encadré 12. Acquisition d'une expérience de travail par l'apprentissage alterné dans certains pays européens

Le système d'apprentissage «alterné» conjugue un enseignement scolaire et une formation en entreprise. C'est un système d'apprentissage du travail qui a fait ses preuves en Allemagne, en Autriche, au Danemark et en Suisse. Dans ces pays, le niveau peu élevé du chômage des jeunes est souvent porté au crédit de l'efficacité de ce système, qui permet de donner à un grand nombre de jeunes, par une éducation et une formation de qualité, les qualifications reconnues qui sont demandées par les entreprises. La participation des partenaires sociaux à la conception et la mise en œuvre des programmes d'apprentissage garantit leur conformité aux exigences du marché du travail.

Le système allemand comprend les principales caractéristiques suivantes:

- Le contenu de la formation en entreprise est déterminé conjointement par les pouvoirs publics et les représentants des organisations d'employeurs et des syndicats (au niveau fédéral).

- Chaque entreprise choisit ses propres méthodes de formation.
- Les coûts de la formation sont partagés entre l'Etat et les employeurs (l'Etat prend en charge le volet scolaire; les employeurs financent la formation en entreprise).
- Les conditions du déroulement de l'apprentissage sont déterminées par des conventions collectives qui fixent le salaire minimum des apprentis.
- Les qualifications sont décernées après le passage d'examens écrits et pratiques, établis et notés par des examinateurs extérieurs tripartites.
- Les organes compétents (par exemple, chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers) délivrent des certificats qui sont reconnus dans tout le pays.
- Leur certificat une fois obtenu, les travailleurs peuvent postuler un emploi auprès de leur employeur actuel ou d'un autre.

Source: BIT (2011b).

Les services de l'emploi ont un rôle important à jouer pour faciliter la transition des jeunes de l'école à la vie active et corriger l'inadéquation des compétences (voir l'encadré 11).

Les entreprises attachent une grande valeur à l'expérience de travail et c'est pourquoi les primo-demandeurs d'emploi qui en sont dépourvus sont confrontés à un obstacle majeur. Beaucoup de jeunes sont prisonniers d'un cercle vicieux: ils sont dans l'incapacité d'acquérir une expérience de travail parce qu'ils n'arrivent pas à trouver un premier emploi, mais ils ne peuvent pas obtenir d'emploi parce qu'ils n'ont pas d'expérience de travail. Les contrats d'apprentissage constituent un système qui a fait ses preuves pour étendre largement les effets de la promotion de l'emploi des jeunes et qui explique en grande partie les faibles niveaux de chômage des jeunes qu'affichent certains pays européens (voir l'encadré 12).

Le système d'apprentissage se caractérise par une collaboration étroite entre la politique publique, les prestataires de services de formation, les entreprises et les partenaires sociaux. Ce système fonctionne d'une manière optimale lorsque l'apprentissage sur le lieu de travail est couplé à l'apprentissage en classe, que les compétences acquises sont largement reconnues, que les réglementations et les contrats (par exemple, durée de l'apprentissage, rémunération et autres conditions de travail) reflètent les résultats du dialogue social, et qu'il existe un système de cofinancement impliquant les institutions publiques et le secteur privé. Dans les systèmes les plus performants, les apprentissages sont organisés dans les différents secteurs par des organes tripartites qui définissent les besoins de formation, les programmes d'étude, les normes d'apprentissage et les mécanismes d'évaluation des résultats.

Tous les pays sont confrontés à la nécessité de doter leur main-d'œuvre des compétences requises non seulement pour les emplois d'aujourd'hui, mais aussi pour ceux de demain. Les tendances à long terme redéfinissent les emplois et les professions et font rapidement évoluer la demande de compétences. Il s'agit notamment des tendances démographiques, de l'évolution technologique, de la nouvelle masse critique de compétences dans les économies émergentes et de la transition vers des économies à bon rendement énergétique et plus vertes. Une façon de prévenir l'inadéquation des compétences et ses conséquences négatives pour le marché du travail est de faire en sorte que les stratégies de formation contiennent des dispositions permettant d'anticiper les besoins de compétences futurs et d'adapter la formation dispensée à l'évolution des besoins du marché du travail (voir l'encadré 13).

Comme le montrent les résultats des enquêtes sur la transition de l'école à la vie active (voir les chapitres 4 et 5), la grande majorité des jeunes dans les économies moins développées

Encadré 13. Outils de l'OIT pour anticiper les besoins de compétences

Les méthodes permettant d'anticiper les besoins de compétences futurs comprennent diverses approches quantitatives et qualitatives, utilisées conjointement à différents niveaux de l'analyse: macroéconomique, sectoriel, infranational et local. Elles peuvent faire des projections des tendances futures de l'emploi par profession et par niveau d'instruction et décrire les compétences spécifiques qui seront nécessaires pour les emplois futurs – en fonction des objectifs, de la désagrégation et de la qualité des données. Les résultats des analyses prévisionnelles peuvent éclairer les décisions des pouvoirs publics et celles des individus concernant leur propre carrière et leurs choix professionnels. Les systèmes prévisionnels efficaces comprennent des dispositions institutionnelles qui permettent d'instaurer le dialogue social avec les employeurs et les travailleurs pour élaborer les politiques et adapter l'offre de formation.

Source: BIT, Programme sur les compétences et l'employabilité.

L'OIT, en collaboration avec d'autres organisations, publiera les outils ci-après pour orienter l'anticipation des besoins de compétences en 2013:

- un guide du débutant sur l'établissement de prévisions quantitatives avec des prévisions et scénarios qualitatifs au niveau macroéconomique;
- un guide sur les services de l'emploi et des outils pour l'anticipation et l'adaptation des compétences; et
- un guide pratique sur l'anticipation et l'adaptation des compétences au niveau sectoriel.

Les travaux de collaboration interorganisations se poursuivront au-delà de 2013 et comprendront aussi un guide sur les enquêtes sur les compétences des employeurs, des études de suivi et un guide sur l'utilisation des informations relatives au marché du travail pour répondre aux préoccupations essentielles des pouvoirs publics liées à l'anticipation et l'adaptation des compétences.

sont dans l'emploi irrégulier, gagnent leur vie dans l'économie informelle et ne peuvent pas se permettre de perdre le revenu qui leur est indispensable pour survivre. C'est pourquoi les interventions ciblant les jeunes travailleurs défavorisés qui visent à améliorer la formation et l'emploi gagne-pain sont essentielles pour améliorer les rémunérations et les conditions de travail dans l'économie informelle ou pour faciliter le passage des jeunes travailleurs dans l'économie formelle. Les stratégies de soutien de l'emploi et des sources de revenu peuvent favoriser l'autonomisation économique des jeunes travailleurs défavorisés et proposer des modèles de substitution pour générer des revenus et des emplois, en particulier pour les jeunes qui vivent en milieu rural. Mises en œuvre avec la participation de la collectivité, ces interventions en faveur de l'emploi des jeunes consistent habituellement à mettre en place des actions d'alphabétisation et de formation des compétences nécessaires pour assurer sa propre subsistance ainsi que de formation à l'entrepreneuriat. Elles comprennent aussi des initiatives visant à faciliter l'accès au crédit et aux marchés et à fournir d'autres services d'appui. Le programme «Formation pour le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales» (TREE), par exemple, offre un soutien aux jeunes défavorisés par l'identification et l'évaluation des possibilités économiques locales, la conception et la fourniture au niveau local de services de formation et de services postérieurs à la formation⁵⁸. Il faut faire plus d'efforts dans les pays à faible revenu pour mettre en œuvre des programmes pour l'emploi et les moyens de subsistance des jeunes en vue d'améliorer la productivité et les conditions de travail des jeunes travailleurs.

6.1.3 Améliorer l'intégration des jeunes au marché du travail par des politiques ciblées

Les politiques et programmes du marché du travail qui concilient l'offre et la demande de main-d'œuvre peuvent améliorer l'intégration des jeunes au marché du travail, surtout s'ils sont bien ciblés et ordonnés. Lorsqu'ils vont de pair avec des mesures de soutien du revenu et autres mesures de protection sociale, ces trains de mesures contribuent à atténuer les échecs

⁵⁸ On trouvera des informations sur le programme TREE sur le site Web de l'OIT à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/skills/areas/skills-training-for-poverty-reduction/lang-fr/index.htm>. Il existe d'autres exemples similaires d'interventions qui visent à accroître la productivité et à briser le cercle de l'emploi peu qualifié, mal rémunéré et irrégulier. Voir, par exemple, le programme P.A.C.E. pour les femmes dans le secteur des vêtements à l'adresse suivante: http://www.gapinc.com/content/csr/html/Goals/communityinvestment/our_program_in_action/advancing_in_theworkplace.html.

Encadré 14. Transition des jeunes vers l'emploi formel grâce à des réformes du marché du travail: le cas de l'Argentine

Après la profonde crise économique du début des années 2000, le gouvernement argentin a mis en place un certain nombre de réformes pour faire baisser le niveau élevé de l'informalité. Il s'agissait notamment de la Loi n° 25 877, qui prévoit une réduction, pendant les douze premiers mois, des cotisations de sécurité sociale pour les personnes nouvellement embauchées par les petites et microentreprises. Parallèlement, le Programa de Simplificación Registral a simplifié les formalités administratives en établissant un système unique d'enregistrement des travailleurs. Pour faire en sorte que les entreprises se mettent en conformité, le gouvernement a adopté en 2005 le Plan Nacional de Regulación del Trabajo et a augmenté les ressources affectées à l'Inspection du travail. Durant les deux premières années de ce programme, environ un tiers des travailleurs informels identifiés par les services de l'Inspection du travail ont été enregistrés.

Source: Adapté de OCDE et OIT (2011).

Ces réformes ont entraîné une diminution de l'informalité chez les jeunes salariés. Par ailleurs, la Loi n° 26 427 a établi des sanctions pour les entreprises qui font une utilisation abusive des contrats d'apprentissage. Elle prescrit l'établissement d'un contrat de durée déterminée comportant des dispositions détaillées concernant la formation, les cotisations de sécurité sociale et les salaires.

Des mesures spécifiques ont été adoptées pour restreindre l'informalité dans les professions les plus touchées. Ces mesures simplifient l'enregistrement des travailleurs domestiques et permettent de déduire les cotisations de sécurité sociale des impôts payés par les employeurs. Une autre mesure, dénommée Monotributo Social, a été introduite pour cibler les personnes établies à leur propre compte, faiblement rémunérées, dans l'économie informelle. Ces mesures ont aussi permis d'étendre le champ de la sécurité sociale pour inclure des travailleurs qui en avaient été formellement exclus.

du système éducatif et du marché du travail ainsi que l'inadéquation des compétences, promeuvent l'efficacité et l'équité sur le marché du travail, soutiennent la demande globale et facilitent la transition vers l'emploi formel (voir l'encadré 14).

Les politiques actives du marché du travail (PAMT) axées sur l'aide à la planification de l'emploi et à la recherche d'emploi se sont avérées efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi. Les PAMT qui sont mises en œuvre en tant qu'ensembles de programmes et de services complets ont fait l'objet d'une meilleure évaluation que les mesures uniques. Ces interventions associent habituellement un enseignement et une formation de rattrapage à des programmes d'acquisition d'une expérience de travail et à une aide à la recherche d'emploi, ainsi qu'à des incitations à l'embauche de jeunes défavorisés pour les employeurs. Ces incitations peuvent prendre la forme de subventions salariales, de réductions d'impôt ou d'exonérations de cotisations de sécurité sociale sur une période limitée pour les employeurs qui embauchent des jeunes. Elles permettent de cibler les jeunes particulièrement défavorisés et contribuent à relever la demande de main-d'œuvre durant un fléchissement économique.

Les évaluations montrent que les subventions limitées dans le temps et bien ciblées peuvent avoir une incidence sur l'emploi des jeunes peu productifs, surtout dans les pays où les coûts de main-d'œuvre sont élevés. Dans certains cas, les PAMT sont administrées conjointement avec des mesures de protection sociale (par exemple, des transferts en espèces qui comprennent des indemnités de transport, des allocations familiales ou une aide au logement) pour faciliter la participation aux programmes. Surtout pour ceux qui sont sans travail sur de longues périodes, les mesures devraient subordonner la protection sociale à des démarches actives de recherche d'emploi.

Comme exemple de train de mesures complet visant le marché du travail pour les jeunes, on peut citer le mécanisme de garanties-jeunes. Ce concept de garanties-jeunes suppose le droit, pour un groupe défini de jeunes demandeurs d'emploi, à un emploi, à une formation ou une éducation, et l'obligation, pour le service public de l'emploi (SPE) ou un autre organisme public, de fournir les services et/ou mettre en œuvre les programmes dans un délai donné. Plusieurs pays d'Europe ont eu une expérience positive avec l'utilisation des garanties-jeunes pour empêcher le chômage de longue durée et la perte du contact avec le marché du travail (voir l'encadré 15).

En février 2013, le Conseil des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales de l'Union européenne (UE) a approuvé la proposition de garantir aux jeunes ressortissants de l'UE un emploi de bonne qualité, une formation permanente, un contrat d'apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la date à laquelle ils arrêtent leurs études ou le moment où ils se

Encadré 15. Garanties-jeunes: une solution à la crise de l'emploi des jeunes?

Les garanties-jeunes confèrent aux jeunes qui répondent à des critères préétablis le droit de bénéficier de certaines mesures de soutien du marché du travail. Les premiers pays à mettre en œuvre des garanties-jeunes dans les années 1980 et 1990 étaient le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède. Plus récemment, d'autres pays ont lancé des programmes similaires: l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et la Pologne.

Les principaux objectifs des garanties sont de promouvoir l'intégration au marché du travail et d'empêcher le chômage de longue durée et le découragement chez les jeunes. Ces objectifs sont à peu près similaires d'un pays à l'autre, même s'il existe des différences au plan de la conception des programmes nationaux de garanties, notamment les types de mesures, les critères d'admissibilité, la durée de l'intervention et de la rémunération.

Selon une évaluation de la garantie-jeunes en Suède faite en 2011, les jeunes chômeurs âgés de 24 ans qui ont participé au programme en 2008 ont pu trouver un emploi plus rapidement que ceux qui composaient un groupe témoin de participants à d'autres mesures du SPE.

Bien qu'il soit nécessaire de poursuivre d'autres travaux de recherche, une étude du BIT portant sur les données et informations disponibles sur les garanties-jeunes donne

à penser que ces garanties peuvent jouer un rôle important pour limiter les «stigmates» du chômage de longue durée et du découragement chez les jeunes des deux sexes (BIT, 2013d). Cette même étude a permis de tirer des enseignements au sujet des conditions préalables au bon fonctionnement des garanties-jeunes et d'analyser les coûts liés à la mise en œuvre de ces programmes. La mise en œuvre d'interventions en temps opportun ciblant des groupes définis de jeunes défavorisés, une capacité administrative et une flexibilité budgétaire bien établies, ainsi qu'un système d'éducation et de formation solide sont des facteurs clés pour le succès des garanties-jeunes. Selon les estimations de coûts faites par le BIT, les garanties-jeunes peuvent être mises en œuvre pour un coût annuel moyen de 0,5 à 1,5 pour cent du PIB. Ces coûts varient en fonction de l'existence des infrastructures administratives nécessaires à la mise en œuvre de ces garanties à grande échelle et de la taille de la population admise à en bénéficier. Si l'on veut éventuellement transposer les garanties à des pays dont les infrastructures sont moins développées et qui ont moins d'expérience, et les étendre à un groupe plus important de bénéficiaires, il convient de prendre en compte les ressources additionnelles nécessaires correspondant aux caractéristiques du pays considéré.

Source: BIT (2013d) et BIT (2012e).

retrouvent au chômage. Pour mettre en œuvre les garanties, les Etats membres de l'UE peuvent faire appel au Fonds social européen et à d'autres fonds structurels, et puiser dans les 6 milliards d'euros supplémentaires qui ont été affectés pour la période 2014-2020 aux régions où le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25 pour cent (Commission européenne, 2013).

Il est essentiel d'identifier et de cibler les groupes défavorisés sur le marché du travail si l'on veut que la conception et la mise en œuvre des PAMT soient efficaces. Il existe de nombreux exemples d'approches qui établissent des «profils» à l'intention des jeunes et développent des interventions individualisées qui font correspondre les besoins des participants aux possibilités du marché du travail. Ces approches ont aussi l'avantage d'attribuer les ressources d'une manière plus efficiente, car elles permettent de dispenser une aide à l'emploi intensive aux jeunes défavorisés, tandis que les autres jeunes sont aidés par des mesures de soutien «classiques» telles que l'aide à la recherche d'emploi et la planification de l'emploi.

Plusieurs études d'évaluation des programmes pour l'emploi des jeunes ont montré que certains programmes donnaient de bons résultats, tandis que d'autres n'amélioraient pas les chances de trouver un emploi pour les jeunes participants. L'encadré 16 récapitule les avantages et les inconvénients des interventions sur les marchés du travail des jeunes mentionnés dans la présente section.

Les évaluations de ces programmes ont contribué à déterminer les principales caractéristiques des interventions qui donnent de bons résultats, notamment les suivantes (BIT, 2011c):

- *Leur élaboration et leur mise en œuvre au tout début de l'absence d'emploi* (chômage, découragement ou inactivité) sont moins onéreuses, renforcent le contact avec le marché du travail et sont plus susceptibles d'améliorer l'emploi des jeunes.
- *Les conceptions qui répondent aux exigences du marché du travail* accroissent les possibilités d'emploi des participants. L'information sur le marché du travail et les groupes témoins sont essentiels pour la conception, la surveillance et l'évaluation des initiatives.
- *Le ciblage et l'adaptation en fonction des besoins individuels et des désavantages sur le marché du travail* ont donné de meilleurs résultats. Un ciblage général en fonction de l'âge peut bénéficier à ceux qui auraient pu trouver un emploi sans participer aux programmes.

Encadré 16. Programmes pour l'emploi des jeunes: enseignements tirés de l'évaluation

Type de programme	Avantages	Inconvénients
Formation au marché du travail	Fonctionne mieux pour les compétences générales, professionnelles et en matière d'employabilité, pour lesquelles il y a une demande et quand elle inclut des services permettant d'acquérir une expérience de travail et des services d'emploi	Peut produire des solutions temporaires, plutôt que durables, et, si elle n'est pas bien ciblée, peut bénéficier à ceux qui sont déjà «mieux lotis»; possibilité que la formation à elle seule ne suffise pas pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes
Services de l'emploi (recherche d'emploi, orientation professionnelle et information sur le marché du travail)	Peuvent aider les jeunes à faire des choix réalistes et à adapter leurs aspirations aux possibilités d'emploi et de formation; améliorent l'information sur les perspectives d'emploi et sur l'efficacité, l'efficacité et la pertinence des initiatives	Peuvent susciter des attentes irréalistes s'ils ne sont pas reliés aux besoins du marché du travail, et souvent ils ne couvrent que les zones urbaines et l'économie formelle
Travaux publics et services collectifs à haute intensité d'emplois	Aident les jeunes à se sentir plus en contact avec le marché du travail et, en même temps, améliorent les infrastructures matérielles et sociales et l'environnement, surtout quand ils sont couplés à des stratégies de développement et stratégies sectorielles, et peuvent améliorer l'employabilité s'ils sont couplés à une formation	Faible capacité en ce qui concerne l'intégration au marché du travail; les jeunes travailleurs peuvent se retrouver piégés dans un cycle permanent de programmes de travaux publics; souvent entachés de préjugés sexistes; éviction des entreprises du secteur privé
Subventions à l'emploi	Peuvent créer des emplois si elles visent des besoins spécifiques (par exemple, pour compenser une productivité et une formation initiales plus faibles) et les groupes de jeunes défavorisés	Effets importants de pertes dues aux poids morts et de substitution (si elles ne sont pas ciblées); possibilité que l'emploi ne dure que tant que dure la subvention
Promotion de l'entrepreneuriat	Fort potentiel en matière d'emploi et peut répondre aux aspirations des jeunes (par exemple, au plan de la flexibilité et de l'indépendance); plus efficace lorsqu'elle est couplée à des services financiers et autres services, notamment le tutorat	Peut créer des effets d'éviction et le taux d'échec est élevé, ce qui limite sa capacité de créer des emplois durables; souvent difficile pour les jeunes défavorisés en raison de leur manque de réseaux, d'expérience, de savoir-faire et de garanties de crédit

Source: BIT (2011c).

- *Les ensembles complets de services* qui combinent divers éléments relatifs à la demande de main-d'œuvre (par exemple, incitations fiscales, entrepreneuriat) et à l'offre de main-d'œuvre (par exemple, formation, orientation professionnelle et aide à la recherche d'emploi) peuvent être plus efficaces que les mesures uniques.
- *La fourniture d'une expérience de travail et la mobilisation du secteur privé* (par exemple, recours à la formation en entreprise et au placement) accroît les possibilités d'emploi, surtout lorsque les programmes placent les participants dans des entreprises privées.
- *La mobilisation des partenaires sociaux* contribue à l'efficacité des programmes et aide à maintenir les jeunes en contact avec le monde du travail.

6.1.4 Offrir des options de carrière aux jeunes en soutenant l'entrepreneuriat et le travail indépendant

L'entrepreneuriat peut offrir des options de carrière aux jeunes en libérant leur potentiel. Il peut aussi offrir une plus grande indépendance, un plus grand potentiel de revenus et une plus grande satisfaction au travail. En général, par rapport aux personnes plus âgées, les jeunes ont moins de compétences entrepreneuriales, moins de connaissances et d'expérience, moins d'épargne, et un accès au crédit, aux réseaux d'entreprises et aux sources d'informations plus réduit. Les établissements financiers les considèrent comme un groupe à risque élevé parce qu'ils n'ont pas de garanties de crédit ni d'expérience de l'entreprise. C'est pourquoi les éléments des politiques de l'emploi des jeunes qui concernent l'entrepreneuriat sont plus efficaces

Encadré 17. Enseignements tirés des programmes d'entrepreneuriat des jeunes qui ont donné de bons résultats

L'examen des interventions de soutien des jeunes travailleurs réalisé en 2007, qui a analysé les données et les informations figurant dans l'Inventaire des interventions d'appui à l'emploi des jeunes, a identifié un certain nombre d'enseignements clés qui peuvent servir à élaborer des programmes efficaces d'entrepreneuriat pour les jeunes. Il s'agit notamment des enseignements suivants:

- L'entrepreneuriat des jeunes est l'une des interventions les plus pertinentes pour lutter contre le chômage des jeunes et a un fort potentiel de création d'emplois.
- Les programmes devraient cibler certains groupes spécifiques qui se heurtent à des obstacles précis sur le marché, comme les femmes.
- Il pourrait être plus efficace de proposer des ensembles de prestations comportant une vaste gamme de services,

plutôt que de se contenter de fournir une formation à la gestion ou un soutien financier.

- Les petits programmes gérés par les ONG et les établissements du secteur privé qui touchent un public plus réduit et ciblent des groupes plus restreints sont généralement plus efficaces que les grands programmes gérés par les organismes publics.
- Il est impératif de procéder à des évaluations d'impact plus rigoureuses en utilisant la méthode des groupes témoins compte tenu de l'absence de données probantes.
- Incorporer des programmes de cours sur l'entrepreneuriat dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur pourrait être un moyen efficace de changer les attitudes à l'égard des jeunes entrepreneurs.

Source: D'après Betcherman et coll. (2007).

lorsqu'ils combinent une formation, des services de soutien et un accès au financement. L'entrepreneuriat collectif pour les jeunes, y compris les coopératives et les entreprises sociales, peut permettre de mettre en commun des compétences et expériences complémentaires qui sont utiles pour établir et gérer une entreprise.

Les stratégies de promotion de l'entrepreneuriat pour les jeunes devraient: 1) favoriser une culture d'entreprise en incluant un enseignement et une formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires; 2) établir des réglementations qui encouragent le développement de micro et petites entreprises, coopératives et entreprises sociales durables; 3) faciliter l'accès au financement, y compris en garantissant les prêts et en appuyant les initiatives en matière de microcrédit; et 4) étendre la gamme des services de soutien (par exemple, en matière de commercialisation, de chaînes de distribution, d'exportation, de marchés publics) offerts aux jeunes entrepreneurs.

Il faut que les interventions visant à appuyer la transition des jeunes entrepreneurs vers l'économie formelle comprennent des mesures pour améliorer l'efficacité des entreprises et leur capacité d'innovation, ainsi que des actions pour relever la productivité et améliorer les conditions de travail. L'Inventaire des interventions d'appui à l'emploi des jeunes a classé les mesures de promotion de l'entrepreneuriat en tête de celles qui ont le plus d'effets positifs sur la création d'emplois dans un éventail de programmes examinés⁵⁹. L'encadré 17 résume les enseignements tirés de l'examen des programmes d'entrepreneuriat des jeunes.

6.1.5 Veiller à ce que les jeunes bénéficient de l'égalité de traitement et des droits au travail

Les jeunes continuent de souffrir d'une manière disproportionnée des déficits de travail décent et de la mauvaise qualité des emplois, évalués au regard de la pauvreté au travail, de la faiblesse de la rémunération et/ou de la situation dans l'emploi et de l'exposition aux risques et lésions professionnels. Beaucoup de jeunes travailleurs n'ont pas la possibilité de passer de l'emploi à temps partiel, temporaire, occasionnel ou saisonnier à l'emploi à temps complet. Dans l'économie informelle, les jeunes travaillent dans de mauvaises conditions, que ce soit en milieu

⁵⁹ Concernant l'Inventaire des interventions d'appui à l'emploi des jeunes, voir le lien suivant: <http://www.youth-employment-inventory.org>.

Encadré 18. Conventions collectives relatives aux politiques de l'emploi des jeunes

Un examen par l'OIT des faits nouveaux concernant les conventions collectives conclues avec un employeur unique ou avec des employeurs multiples (voir BIT, 2012h, section 2.10 et tableau 2.4) a montré que, en fonction du type de système de relations professionnelles, les questions liées à l'emploi des jeunes sont incluses dans les conventions à des niveaux différents.

Dans plusieurs pays européens, les conventions collectives traitent habituellement de quatre types de questions relatives à l'emploi des jeunes. Le premier type a trait à l'arrivée des jeunes sur le marché du travail. Les conventions qui visent à réglementer cette question consistent en

politiques et mesures pour encourager l'embauche des jeunes travailleurs, y compris les conditions des stages et des apprentissages. Le deuxième type de questions concerne la stabilisation de l'emploi pour les catégories de travailleurs vulnérables, y compris les jeunes défavorisés. Le troisième type a trait à l'amélioration des conditions d'emploi pour les jeunes travailleurs, y compris l'abolition d'un taux de rémunération en fonction de l'âge et la réglementation de la rémunération des jeunes dans le cadre de la législation sur les salaires minima. Le quatrième type comprend la négociation de l'offre de formation aux jeunes travailleurs.

Source: D'après BIT (2012h).

urbain ou rural. Les politiques nationales de l'emploi des jeunes devraient veiller à ce que les jeunes bénéficient de l'égalité de traitement et des droits au travail.

La résolution de la CIT de 2012 identifie un certain nombre de domaines essentiels qui peuvent orienter les gouvernements et leurs partenaires sociaux dans l'élaboration de politiques de l'emploi des jeunes qui soient compatibles avec les dispositions des normes internationales du travail. Ces politiques devraient veiller à ce que les jeunes bénéficient de l'égalité de traitement et des droits au travail.

Le respect des législations du travail et des conventions collectives devrait être renforcé, y compris par des mécanismes de sanctions plus solides et efficaces, comme moyens de protéger les jeunes travailleurs et de faciliter leur transition vers l'emploi stable et décent. L'élaboration d'un cadre de politique salariale cohérent qui tienne compte du respect des salaires minima fixés par la loi ou par les conventions collectives peut offrir à beaucoup de jeunes la possibilité de surmonter la pauvreté et le travail faiblement rémunéré (voir l'encadré 18).

L'accroissement de la participation des jeunes aux organisations d'employeurs et de travailleurs et au dialogue social et l'amélioration de leur connaissance des droits des jeunes travailleurs – y compris par des modules intégrés aux programmes scolaires – constituent des instruments essentiels pour donner aux jeunes les moyens de faire entendre leurs préoccupations et pour améliorer la qualité des emplois qui leur sont proposés.

6.2 Conclusions

La crise de l'emploi des jeunes sans précédent exige que les pays entreprennent des actions immédiates et ciblées. Les mesures devraient être réparties harmonieusement entre les instruments ci-après, qui doivent être adaptés aux besoins de chaque pays:

- **Des stratégies multidimensionnelles et équilibrées pour la croissance et la création d'emplois.** L'emploi des jeunes est lié à la situation générale de l'emploi: c'est pourquoi une stratégie axée sur l'emploi qui vise à renforcer la croissance et la demande globale augmenterait les possibilités d'emploi pour les jeunes. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé de même que le développement régional et local peuvent aussi contribuer en offrant des solutions innovantes et évolutives.
- **Des actions ciblées en faveur de l'emploi des jeunes au moyen de plans d'action fondés sur le consensus tripartite et limités dans le temps.** Les gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats sont bien placés pour déterminer les actions à entreprendre au niveau national et sectoriel pour promouvoir le travail décent pour les jeunes.

Durant la décennie écoulée, l'OIT a aidé plusieurs pays à élaborer des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes. Ces plans peuvent être utilisés pour concrétiser les priorités en matière d'emploi des jeunes et renforcer la coordination des interventions en la matière.

- **Des programmes d'apprentissage, de formation des compétences et autres programmes de formation professionnelle.** La combinaison du développement des compétences et de l'expérience de travail s'est avérée efficace, y compris durant la crise récente. Les contrats d'apprentissage pour les jeunes peu qualifiés et inexpérimentés peuvent réduire les coûts de main-d'œuvre pour les entreprises et améliorer leur employabilité à long terme (BIT, 2012i).
- **Des arsenaux complets de mesures relatives au marché du travail ciblant des groupes spécifiques de jeunes.** Les programmes pour l'emploi des jeunes qui visent les jeunes défavorisés et offrent un ensemble complet de services, tels que les garanties-jeunes, peuvent faciliter la transition des jeunes vers le travail décent. Les politiques actives du marché du travail qui reposent sur des mesures uniques ont peu de chances de fonctionner pour les jeunes défavorisés. Il faut faire plus d'efforts pour développer les interventions concernant l'emploi et les moyens de subsistance des jeunes qui ciblent les jeunes pauvres dans l'emploi irrégulier. Une approche adaptée aux besoins, fondée sur des trains de mesures qui ciblent des groupes spécifiques de jeunes, sera particulièrement efficace. Par exemple, les évaluations

Encadré 19. Répertoires mondiaux sur l'emploi des jeunes

L'accès aux informations pertinentes sur les politiques et programmes relatifs à l'emploi des jeunes offre aux responsables politiques, aux chercheurs, aux spécialistes et praticiens de l'emploi des jeunes des outils qui peuvent appuyer les processus d'élaboration des politiques et des programmes. L'OIT a conclu plusieurs partenariats en vue de développer les répertoires mondiaux ci-après :

- **YEI (Youth Employment Inventory).** L'Inventaire des interventions d'appui à l'emploi des jeunes est un répertoire mondial qui fournit des informations comparatives sur les interventions en faveur de l'emploi des jeunes dans le monde entier. Il comprend plus de 400 programmes pour l'emploi des jeunes établis par environ 90 pays. L'Inventaire présente des informations sur la conception, la mise en œuvre et les résultats des programmes. Il est géré par un partenariat entre l'OIT, le ministère allemand de la Coopération et du Développement économiques, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et le Secrétariat du Réseau pour l'emploi des jeunes.
- **YouthSTATS.** La base de données sur les statistiques des marchés du travail des jeunes est un ensemble complet d'indicateurs de la situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans sur les marchés du travail dans les pays en développement. Cette base de données est gérée par le projet Work4Youth de l'OIT et le programme Comprendre le travail des enfants (UCW). Elle puise dans un inventaire de plus de 150 fichiers de données microéconomiques issues d'enquêtes sur les ménages réalisées dans plus de 70 pays. Les utilisateurs peuvent parcourir et exporter une sélection de 50 indicateurs groupés en fonction de 12 thèmes. Des séries de données entièrement nouvelles, notamment tirées des enquêtes sur la transition de l'école à la vie active, sont actuellement ajoutées pour enrichir cette base de données.
- **YouthPOL.** La base de données sur les politiques de l'emploi des jeunes contient des informations sur les

politiques nationales pour l'emploi des jeunes. Ces informations sont d'une importance capitale pour les responsables politiques qui veulent promouvoir le travail décent pour les jeunes. Cet outil en cours d'élaboration vise plus particulièrement les politiques spécifiquement conçues pour les jeunes, ainsi que celles qui concernent le marché du travail en général. Dans un premier temps, les politiques pertinentes sont analysées au moyen d'un questionnaire, puis elles sont classées en fonction de diverses caractéristiques, comme le domaine d'action, le groupe ciblé et les stratégies de mise en œuvre. Le questionnaire peut être utilisé en ligne, et un logiciel permettra aux utilisateurs d'analyser les informations et de faire des comparaisons graphiques entre les pays, les domaines d'action et les thèmes. YouthPOL est un partenariat entre l'OIT et le projet Work4Youth qui est parrainé par la Fondation MasterCard. Des partenariats additionnels sont actuellement recherchés pour améliorer la portée géographique de la base de données par la collecte d'informations sur les politiques nationales et pour renforcer la capacité d'analyse des politiques au niveau national.

- **GoodPRACS.** L'initiative sur les bonnes pratiques en matière d'emploi des jeunes est un partenariat entre le Programme de l'OIT pour l'emploi des jeunes et l'Université de Colima (Mexique). Il a été lancé en mars 2012 dans le but d'identifier et de diffuser les programmes, projets ou pratiques qui se sont avérés efficaces pour promouvoir le travail décent pour les jeunes. Plus de 100 pratiques provenant de plus de 50 pays ont été présentées. Les initiatives proposées ont été examinées par des équipes de spécialistes de l'emploi des jeunes. Cinq pratiques (une par région) ont été identifiées, et les gestionnaires des programmes ont été invités à présenter ces pratiques au Forum de l'OIT sur l'emploi des jeunes en mai 2012. Une deuxième phase du projet a été lancée en avril 2013 pour augmenter le nombre de bonnes pratiques figurant dans la base de données.

Source: Programme de l'OIT pour l'emploi des jeunes, www.ilo.org/yep.

montrent que les subventions salariales pour encourager le secteur privé à embaucher des jeunes ont de bonnes chances d'avoir une incidence à long terme sur l'emploi si elles vont de pair avec des actions de soutien sous forme de conseils et d'une formation couplée à une expérience de travail.

- **Services de l'emploi.** Les services d'intermédiation du marché du travail qui offrent un soutien «classique» à tous les jeunes demandeurs d'emploi (par exemple, libre-service, techniques en matière de conseil et de recherche d'emploi en groupe, y compris la planification de l'emploi) et une aide plus intensive et ciblée pour les jeunes «difficiles à placer» peuvent répondre très efficacement aux divers besoins des jeunes et les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent sur le marché du travail. Les interventions à un stade précoce, fondées sur des techniques de profilage et des programmes destinés aux groupes marginalisés, accroissent la pertinence des services pour les jeunes et aident les entreprises dans le processus de recrutement. Il faut des partenariats entre les bureaux de l'emploi et les autorités municipales, les partenaires sociaux, les services sociaux et les organisations de la société civile pour mieux cibler les jeunes qui se trouvent dans la sphère d'action des bureaux de la main-d'œuvre.
- **Des services multiples pour le développement de l'entrepreneuriat, des entreprises sociales et des coopératives.** Le soutien à la formation, l'aide à l'accès au crédit, aux marchés et aux réseaux et d'autres actions visant à encourager l'entrepreneuriat peuvent offrir diverses options aux jeunes, y compris en temps de crise. Les politiques de redressement devraient accorder la priorité à l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes entreprises.
- **Une coopération bipartite et tripartite.** Si l'on veut établir l'environnement qui facilitera la mise en œuvre efficace des interventions relatives à l'emploi et au marché du travail en faveur des jeunes, il faut une coopération bipartite et tripartite. C'est ce que confirment les résultats des évaluations des programmes pour l'emploi des jeunes. Les gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats ont tous un rôle à jouer, à la fois en accomplissant leurs propres missions spécifiques et en engageant des initiatives conjointes et concertées.
- **Des plateformes pour la diffusion des connaissances et des enseignements tirés des expériences réussies.** Il y a beaucoup à apprendre des bonnes pratiques en matière de politiques publiques et des partenariats innovants, mais nombreuses sont les expériences qui restent mal connues. Il faut un plus grand nombre de plateformes et de réseaux pour identifier et diffuser systématiquement les enseignements à tirer des expériences réussies. La communication des informations au moyen de répertoires, plateformes et réseaux mondiaux ouverts à tous peut constituer une contribution de première importance (voir l'encadré 19 pour des exemples de répertoires mondiaux sur l'emploi des jeunes).

Bibliographie

- Agut, S.; Peiró, J. M.; Grau, R. 2009. «The effect of overeducation on job content innovation and career-enhancing strategies among young Spanish employees?», *Journal of Career Development*, vol. 36, n° 2, pp. 159-182.
- Anker, R.; Melkas, H.; Korten, A. 2003. «Gender-based occupational segregation in the 1990s», Working Paper No. 16 (Genève).
- Arumlamplam, W.; Gregg, P.; Gregory, M. 2001. «Unemployment scarring», *Economic Journal*, vol. 111, n° 475, pp. 577-584.
- Barone, C.; Ortiz, L. 2010. «Overeducation among European university graduates: A comparative analysis of its incidence and the importance of higher education differentiation», *Higher Education*, vol. 61, n° 3, pp. 325-337.
- Bartlett, W. 2012. «Skills anticipation and matching systems in transition and developing countries», Conditions and challenges, document de travail de l'ETF, Turin, disponible à l'adresse suivante: [http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/84E964F6CBD16532C1257AAD0038EC27/\\$file/Skills%20matching%20systems.pdf](http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/84E964F6CBD16532C1257AAD0038EC27/$file/Skills%20matching%20systems.pdf) [consulté le 31 août 2013].
- Bauer, T. K. 2002. «Educational mismatch and wages: A panel analysis», *Economics of Education Review*, vol. 21, n° 3, pp. 221-229.
- Bell, D. N. F.; Blanchflower, D. G. 2011. «Young people and the great recession», *IZA Discussion Paper*, n° 5674 (Bonn).
- Betcherman, G.; Godfrey, M.; Puerto, S.; Rother, F.; et Stavreska, A. 2007. A review of interventions to support young workers: Findings of the Youth Employment Inventory (Washington, DC, Banque mondiale).
- Betti, G.; D'Agostino, A.; Neri, L. 2011. «Educational mismatch of graduates: A multidimensional and fuzzy indicator», *Social Indicators Research*, vol. 103, n° 3, pp. 465-480.
- BIT (Bureau international du Travail). 2010a. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes: Edition spéciale sur l'impact de la crise économique mondiale sur les jeunes*, section 3.3 (Genève).
- . 2010b. *Decent Work Country Profile – Tanzania (mainland)* (Dar es-Salaam et Genève).
- . 2010c. *Policy options to support young workers during recovery*, note de synthèse, Programme pour l'emploi des jeunes (Genève).
- . 2010d. *Trabajo Decente y Juventud en América Latina* (Lima).
- . 2011a. *Indicateurs clés du marché du travail*, 7^e édition (Genève).
- . 2011b. *Une main-d'œuvre qualifiée pour une croissance forte, durable et équilibrée: une stratégie de formation du G20* (Genève).
- . 2011c. *Options politiques pour soutenir les jeunes travailleurs pendant la reprise économique*, note de synthèse, Programme pour l'emploi des jeunes (Genève).
- . 2012a. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012* (Genève).
- . 2012b. *Tendances mondiales de l'emploi des femmes* (Genève).
- . 2012c. *Decent Work Country Profile – Armenia* (Genève).
- . 2012d. *Decent Work Country Profile – Azerbaijan* (Genève).
- . 2012e. *EuroZone job crisis: trends and policy responses*, Studies on growth with equity (Genève).
- . 2012f. *Classification internationale type des professions: CITP-08* (Genève).
- . 2012g. «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action», résolution et conclusions de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève).
- . 2012h. *La crise de l'emploi des jeunes: il est temps d'agir*, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 101^e session (Genève).
- . 2012i. *Overview of apprenticeship systems and issues: ILO contribution to the G20 Task Force on Employment* (Genève), disponible à l'adresse suivante: http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/multilateral-system/g20/WCMS_190188/lang-en/index.htm [consulté le 31 août 2013].

- . 2012j. *Panorama Laboral* (Lima).
- . 2013a. *Tendances mondiales de l'emploi 2013. Surmonter une nouvelle crise de l'emploi* (Genève).
- . 2013b. *Département de statistique du BIT – Indicateurs à court terme du marché du travail*, disponible à l'adresse suivante: http://laborsta.ilo.org/sti/sti_E.html [consulté le 31 août 2013].
- . 2013c. «Statistics of work and of the labour force», Report for discussion at the Meeting of Experts in Labour Statistics on the Advancement of Employment and Unemployment Statistics (Genève, 28 janvier-1^{er} février 2013), MESEU/2013.
- . 2013d. *Youth guarantees: A response to the youth employment crisis?*, Employment Policy Brief (Genève), disponible à l'adresse suivante: http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/WCMS_209468/lang-en/index.htm ou http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_209468.pdf [consulté le 31 août 2013].
- ; PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2012. *Repenser la croissance économique: Vers des sociétés arabes productives et inclusives* (Beyrouth).
- Blenkinsopp, J.; Scurry, T. 2007. «'Hey GRINGO!': The HR challenge of graduates in non-graduate occupations», *Personnel Review*, vol. 36, n° 4, pp. 623-637.
- Boateng, S. K.; Garrouste, C.; Jouhette, S. 2012. «Measuring transition from school to work in the EU: Role of the data source», document d'Eurostat, disponible à l'adresse suivante <http://crell.jrc.ec.europa.eu/download/Boetengl1.pdf> [consulté le 22 avril 2013].
- Brynin, M.; Longhi, S. 2009. «Overqualification: Major or minor mismatch?», *Economics of Education Review*, vol. 28, n° 1, pp. 114-121.
- Büchel, F.; Battu, H. 2003. «The theory of differential overqualification: Does it work?», *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 50, n° 1, pp. 1-16.
- ; Van Ham, M. 2003. «Overeducation, regional labor markets, and spatial flexibility», *Journal of Urban Economics*, vol. 53, n° 3, pp. 482-493.
- Buddelmeyer, H.; Mourre, G.; Ward, M. 2008. *Why Do Europeans Work Part-time? A Cross-country Panel Analysis*, Document de travail de la Banque centrale européenne n° 872 (Francfort-sur-le-Main).
- Budría, S. 2011. «Are educational mismatches responsible for the 'inequality increasing effect' of education?», *Social Indicators Research*, vol. 102, n° 3, pp. 409-437.
- Cainarca, G.; Sgobbi, F. 2012. «The return to education and skills in Italy», *International Journal of Manpower*, vol. 33, n° 2, pp. 187-205.
- Campbell, D. 2013. «The labour market in developing countries», dans l'ouvrage publié sous la direction de S. Cazes et S. Verick: *Perspectives on labour economics for development* (Genève, BIT).
- Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle). 2010. «Inadéquation des compétences en Europe», note d'information, Thessalonique, disponible à l'adresse suivante: http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/9023_fr.pdf [consulté le 31 août 2013].
- Chevalier, A. 2003. «Measuring over-education», *Economica*, vol. 70, n° 279, pp. 509-531.
- Commission européenne. 2013. *Youth employment: Commission welcomes Council agreement on youth guarantee*. Memo/13/152 (Bruxelles).
- Cuttillo, A.; Di Pietro, G. 2006. «The effects of overeducation on wages in Italy: A bivariate selectivity approach», *International Journal of Manpower*, vol. 27, n° 2, pp. 143-168.
- Dekker, R.; De Grip, A.; Heijke, H. 2002. «The effects of training and overeducation on career mobility in a segmented labour market», *International Journal of Manpower*, vol. 23, n° 2, pp. 106-125.
- Duell, N.; Vogler-Ludwig, K. 2011. *The role of Public Employment Services in youth integration: A review of European good practice*, document analytique, DG de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (Bruxelles).
- Estevão, M.; Tsounta, E. 2011. *Has the Great Recession raised U.S. structural unemployment?*, Document de travail n° 11105 (Washington, DC, FMI).
- Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail). 2011. *Young people and NEETs in Europe: First findings* (résumé) (Dublin).
- Falco, P.; Maloney, W. F.; Rijkers, B.; Sarrias, M. 2012. *Heterogeneity in Subjective Wellbeing: An Application to Occupational Allocation in Africa*, World Bank Policy Research Working Paper No. 6244 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Frenette, M. 2004. «The overqualified Canadian graduate: The role of the academic program in the incidence, persistence, and economic returns to overqualification», *Economics of Education Review*, vol. 23, n° 1, pp. 29-45.

- Groeneveld, S.; Hartog, J. 2004. «Overeducation, wages and promotions within the firm», *Labour Economics*, vol. 11, n° 6, pp. 701-714.
- Groot, W.; Van den Brink, H. M. 2000. «Skill mismatches in the Dutch labor market», *International Journal of Manpower*, vol. 21, n° 8, pp. 584-595.
- Guironnet, J.-P.; Peypoch, N. 2007. «Human capital allocation and overeducation: A measure of French productivity (1987, 1999)», *Economic Modelling*, vol. 24, n° 3, pp. 398-410.
- Hartog, J. 2000. «Over-education and earnings: Where are we, where should we go?», *Economics of Education Review*, vol. 19, n° 2, pp. 131-147.
- Jauhainen, S. 2011. «Overeducation in the Finnish regional labour markets», *Papers in Regional Science*, vol. 90, n° 3, pp. 573-588.
- Jensen, U.; Gartner, H.; Rässler, S. 2010. «Estimating German overqualification with stochastic earnings frontiers», *AStA Advances in Statistical Analysis*, vol. 94, n° 1, pp. 33-51.
- Johansen, J.; Gatelli, D. 2012. *Measuring mismatch in ETF partner countries: A methodological note*, (Turin, Fondation européenne pour la formation (ETF)), disponible à l'adresse suivante: http://www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/Measuring_mismatch_methodological_note [consultée le 31 août 2013].
- Kahn, L. B. 2010. «The long-term labor market consequences of graduating from college in a bad economy», *Labour Economics*, vol. 17, n° 2, pp. 303-316.
- Karakaya, G.; Plasman, R.; Rycx, F. 2007. «Overeducation on the Belgian labour market: Evaluation and analysis of the explanatory factors through two types of approaches», *Compare: A Journal of Comparative and International Education*, vol. 37, n° 4, pp. 513-532.
- Korpi, T.; Tählin, M. 2009. «Educational mismatch, wages, and wage growth: Overeducation in Sweden, 1974–2000», *Labour Economics*, vol. 16, n° 2, pp. 183-193.
- McGuinness, S.; Bennett, J. 2007. «Overeducation in the graduate labour market: A quantile regression approach», *Economics of Education Review*, vol. 26, n° 5, pp. 521-531.
- Matsumoto, M.; Hengge, M.; Islam I. 2012. «Tackling the youth employment crisis: A macroeconomic perspective», Employment Sector Working Paper No. 124 (Genève, BIT).
- Menezes Filho, N. A. 2013. «Education and human capital», dans l'ouvrage publié sous la direction de S. Cazes et S. Verick: *Perspectives on Labour Economics for Development* (Genève, BIT).
- Morsy, H. 2012. «Scarred generation», *Finance & Development*, vol. 49, n° 1, mars.
- Murillo, I. P.; Rahona-López, M.; Salinas-Jiménez, M. M. 2012. «Effects of educational mismatch on private returns to education: An analysis of the Spanish case (1995–2006)», *Journal of Policy Modeling*, vol. 34, n° 5, pp. 646-659.
- Norwegian Social Science Data Services. 2002. *European Social Survey Round 1 Data. Data File Edition 6.3*.
- . 2004. *European Social Survey Round 2 Data. Data File Edition 3.3*.
- . 2006. *European Social Survey Round 3 Data. Data File Edition 3.4*.
- . 2008. *European Social Survey Round 4 Data. Data File Edition 4.1*.
- . 2010. *European Social Survey Round 5 Data. Data File Edition 3.0*.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2010. «Le travail à temps partiel: une bonne option?», *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010: Sortir de la crise de l'emploi*, chapitre 4 (Paris).
- . 2012. *Regards sur l'éducation 2012: Indicateurs de l'OCDE* (Paris, Publications de l'OCDE).
- ; Bureau international du Travail (BIT). 2011. *Aider les jeunes à prendre un meilleur départ. Note de politique générale pour la Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20* (Paris).
- Ortiz, L.; Kucel, A. 2008. «Do fields of study matter for over-education?: The cases of Spain and Germany», *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 49, n° 4-5, pp. 305-327.
- Quintini, G. 2011. «Over-qualified or under-skilled: A review of existing literature», *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 121 (Paris).
- ; Martin, J. P.; Martin, S. 2007. «The changing nature of the school-to-work transition process in OECD countries» (Bonn, IZA).
- Rabe-Hesketh, S.; Skrondal, A. 2012. *Multilevel and longitudinal modeling using stata*, 3^e édition, vol. II (Texas, College Station, Stata Press).
- Rubb, S. 2003. «Overeducation in the labor market: A comment and re-analysis of a meta-analysis», *Economics of Education Review*, vol. 22, n° 6, pp. 621-629.
- Sparreboom, T. 1999. «Unemployment and underemployment in southern Africa: Effects of concepts and methodologies on measurements», *Inter-Stat*, n° 20, pp. 7-34.
- ; Albee, A. 2011. *Towards Decent Work in sub-Saharan Africa. Monitoring MDG Employment Indicators* (Genève, BIT).

- ; Nübler, I.; A paraître. *Productive transformation, employment and education in Tanzania*, document préparé pour la 2013 UNU-WIDER Development Conference on Learning to Compete: Industrial Development and Policy in Africa, 24-25 juin, Helsinki, Finlande.
- Sri Lanka, Département du recensement et de la statistique. 2012. *Quarterly report of the Sri Lanka Labour Force Survey, quarterly report – 2012, second quarter* (Colombo).
- StataCorp. 2011. *Stata longitudinal-data/panel-data reference manual. Release 12* (Texas, College Station, Stata Press).
- Støren, L. A.; Wiers-Jenssen, J. 2010. «Foreign diploma versus immigrant background: Determinants of labour market success or failure?», *Journal of Studies in International Education*, vol. 14, n° 1, pp. 29-49.
- Sutherland, J. 2012. «Qualifications mismatch and skills mismatch», *Education + Training*, vol. 54, n° 7, pp. 619-632.
- Tarvid, A. 2012. *Job satisfaction determinants of tertiary-educated employees in European countries*, ATINER's Conference Paper Series, n° ECO2012-0257 (Athens Institute for Education and Research).
- UNESCO, 2012. *Jeunes et compétences, l'éducation au travail*, 2012 Rapport de suivi sur l'Education pour tous (Paris).
- Vansteenkiste, M.; de Mel, S.; Elder, S.; A paraître. «Labour market transitions of young men and women in Liberia», *Work4Youth Publication Series No. 1* (Genève, BIT).
- Verhaest, D.; Omeij, E. 2010. «The determinants of overeducation: Different measures, different outcomes?», *International Journal of Manpower*, vol. 31, n° 6, pp. 608-625.
- Wald, S. 2005. «The impact of overqualification on job search», *International Journal of Manpower*, vol. 26, n° 2, pp. 140-156.
- Wirz, A.; Atukeren, E. 2005. «An analysis of perceived overqualification in the Swiss labor market», *Economics Bulletin*, vol. 9, n° 2, pp. 1-10.

Annexes

Annexe A. Tableaux mondiaux et régionaux

- La source de tous les tableaux figurant dans l'annexe A est BIT, Modèles économétriques des tendances, avril 2013.
- 2012p sont des estimations préliminaires.
- 2013p-2018p sont des projections; pour de plus amples renseignements sur la méthodologie, voir l'annexe E.

Tableau A1. Chômage mondial et taux mondiaux de chômage, jeunes (15-24 ans), adultes (25 ans et plus) et total (15 ans et plus), 2007-2013

	2007	2008	2009	2010	2011	2012p	2013p
Chômage des jeunes (millions)	69,9	70,4	75,6	74,0	72,6	72,9	73,4
Chômage des adultes (millions)	99,8	104,4	120,7	120,0	119,7	122,5	128,1
Chômage total (millions)	169,7	174,8	196,4	194,0	192,3	195,4	201,5
Taux de chômage des jeunes (%)	11,5	11,7	12,7	12,5	12,3	12,4	12,6
Taux de chômage des adultes (%)	4,0	4,1	4,6	4,5	4,5	4,5	4,6
Taux de chômage total (%)	5,4	5,5	6,1	6,0	5,9	5,9	6,0
Ratio du taux de chômage des jeunes par rapport à celui des adultes	2,9	2,9	2,7	2,8	2,8	2,8	2,7

Tableau A2. Taux de chômage des jeunes 2008-2018, par région et par sexe (%)

[illegible]

Tableau A3. Evolution du chômage et des taux de chômage des jeunes 1998-2008 et 2008-2012, par région

Région	Evolution du chômage des jeunes (%), 1998-2008	Evolution du nombre de jeunes au chômage, 1998-2008 (en milliers)	Evolution du chômage des jeunes (points de pourcentage), 1998-2008	Evolution du chômage des jeunes (%), 2008-2012	Evolution du nombre de jeunes au chômage, 2008-2012 (en milliers)	Evolution du chômage des jeunes (points de pourcentage), 2008-2012
MONDE	0,5	368,0	-0,6	3,6	2 527,7	0,7
Economies développées et Union européenne	-12,3	-1 193,4	-1,0	24,9	2 127,7	4,8
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	-21,3	-1 243,7	-5,2	-5,7	-261,7	0,8
Asie de l'Est	-5,4	-759,9	-0,5	-1,7	-227,1	0,4
Asie du Sud-Est et Pacifique	23,7	1 630,5	2,0	-11,0	-932,9	-1,4
Asie du Sud	2,3	262,3	-0,4	5,6	656,7	0,8
Amérique latine et Caraïbes	-7,4	-610,0	-1,5	-5,1	-387,5	-0,6
Moyen-Orient	31,1	783,7	1,8	8,8	291,9	3,0
Afrique du Nord	-7,2	-221,3	-3,8	13,8	395,1	3,4
Afrique subsaharienne	21,0	1 719,8	-1,0	8,7	865,5	0,0

Tableau A4. Taux d'activité des jeunes 2008-2018, par région et par sexe (%)

Région	2008	2009	2010	2011	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
MONDE	50,1	49,4	48,8	48,6	48,5	48,3	48,2	48,0	47,8	47,7	47,5
Hommes	57,8	57,0	56,3	56,2	56,1	55,9	55,8	55,6	55,4	55,3	55,1
Femmes	41,9	41,3	40,8	40,7	40,5	40,3	40,1	39,9	39,7	39,5	39,4
Economies développées et Union européenne	50,0	48,7	47,5	47,1	47,3	47,5	47,6	47,7	47,7	47,7	47,6
Hommes	52,3	50,8	49,5	49,0	49,2	49,4	49,6	49,8	49,8	49,7	49,7
Femmes	47,5	46,6	45,5	45,1	45,3	45,4	45,5	45,6	45,6	45,5	45,3
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	41,9	42,1	42,0	41,9	42,0	42,0	42,0	41,9	41,7	41,5	41,2
Hommes	49,2	49,3	49,3	49,4	49,6	49,8	49,8	49,7	49,6	49,4	49,2
Femmes	34,3	34,6	34,3	34,1	34,1	34,0	33,8	33,6	33,4	33,2	32,9
Asie de l'Est	60,8	60,6	60,3	60,2	59,8	59,3	58,7	58,3	58,0	57,8	57,8
Hommes	59,6	59,4	59,0	59,0	58,8	58,3	57,9	57,5	57,3	57,2	57,2
Femmes	62,1	61,9	61,7	61,5	61,1	60,4	59,7	59,2	58,8	58,6	58,4
Asie du Sud-Est et Pacifique	53,0	52,7	52,5	52,3	52,3	52,2	52,1	51,9	51,6	51,3	51,0
Hommes	60,0	59,8	59,5	59,3	59,2	59,1	58,9	58,7	58,4	58,0	57,6
Femmes	45,8	45,4	45,2	45,1	45,1	45,0	45,0	44,8	44,6	44,4	44,1
Asie du Sud	44,1	42,7	41,3	41,2	41,0	40,9	40,7	40,6	40,4	40,2	40,1
Hommes	61,0	59,4	57,8	57,6	57,3	57,1	56,9	56,7	56,4	56,2	55,9
Femmes	25,8	24,7	23,5	23,5	23,4	23,3	23,2	23,2	23,1	23,0	23,0
Amérique latine et Caraïbes	53,4	52,6	52,8	52,6	52,5	52,4	52,4	52,3	52,3	52,3	52,2
Hommes	63,7	62,8	62,9	62,4	62,1	61,9	61,7	61,4	61,2	61,0	60,8
Femmes	42,9	42,3	42,6	42,6	42,7	42,8	42,9	43,0	43,2	43,3	43,5
Moyen-Orient	30,5	30,3	30,3	30,3	30,3	30,2	30,1	30,0	29,9	29,8	29,7
Hommes	47,0	46,7	46,7	46,6	46,5	46,3	46,0	45,8	45,5	45,2	45,0
Femmes	12,9	12,8	12,9	13,1	13,2	13,2	13,3	13,4	13,4	13,5	13,5
Afrique du Nord	34,1	33,7	33,6	33,5	33,4	33,3	33,2	33,1	33,0	32,9	32,8
Hommes	48,3	47,7	47,2	47,0	46,8	46,5	46,2	45,9	45,6	45,4	45,1
Femmes	19,6	19,3	19,5	19,6	19,7	19,7	19,8	19,9	20,0	20,1	20,1
Afrique subsaharienne	53,9	53,7	53,6	53,6	53,6	53,6	53,6	53,6	53,5	53,5	53,4
Hommes	56,1	55,9	55,8	55,9	55,9	56,0	56,0	56,0	56,0	55,9	55,9
Femmes	51,7	51,5	51,4	51,4	51,4	51,3	51,3	51,2	51,1	51,0	50,9

Tableau A5. Ratios mondiaux et régionaux de l'emploi des jeunes par rapport à la population, 2008-2018 (%)

Région	2008	2009	2010	2011	2012p*	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
MONDE	44,2	43,1	42,7	42,7	42,5	42,3	42,1	41,9	41,7	41,6	41,4
Hommes	51,1	49,9	49,4	49,4	49,2	49,0	48,8	48,7	48,6	48,4	48,2
Femmes	36,9	36,0	35,6	35,5	35,3	35,1	34,8	34,6	34,5	34,3	34,2
Economies développées et Union européenne	43,3	40,3	38,9	38,8	38,7	39,0	39,3	39,6	39,8	40,0	40,0
Hommes	45,0	41,1	39,8	39,9	39,8	40,1	40,5	40,9	41,2	41,4	41,5
Femmes	41,6	39,4	38,0	37,7	37,7	37,8	38,0	38,2	38,4	38,5	38,5
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	34,7	33,5	33,9	34,4	34,5	34,5	34,4	34,3	34,2	34,0	33,8
Hommes	41,0	39,3	40,0	40,7	41,0	41,0	41,0	40,9	40,8	40,7	40,4
Femmes	28,3	27,4	27,6	27,7	27,8	27,7	27,6	27,4	27,3	27,1	26,9
Asie de l'Est	55,3	55,0	55,0	54,7	54,2	53,5	52,8	52,4	52,0	51,8	51,7
Hommes	53,2	53,0	52,9	52,7	52,2	51,6	51,1	50,7	50,4	50,2	50,1
Femmes	57,6	57,2	57,3	57,0	56,4	55,6	54,9	54,4	53,9	53,7	53,5
Asie du Sud-Est et Pacifique	45,4	45,2	45,2	45,5	45,4	45,2	45,0	44,8	44,5	44,1	43,7
Hommes	51,7	51,3	51,7	51,9	51,8	51,6	51,3	51,0	50,7	50,3	49,8
Femmes	38,9	38,8	38,6	38,9	38,8	38,7	38,5	38,3	38,0	37,7	37,3
Asie du Sud	40,3	38,7	37,3	37,4	37,2	37,0	36,8	36,7	36,5	36,3	36,1
Hommes	55,9	54,1	52,4	52,4	52,2	51,9	51,6	51,3	51,1	50,8	50,6
Femmes	23,5	22,1	21,0	21,1	21,0	20,9	20,9	20,8	20,7	20,6	20,5
Amérique latine et Caraïbes	46,1	44,5	45,4	45,6	45,7	45,5	45,4	45,3	45,3	45,2	45,2
Hommes	56,7	54,7	55,5	55,4	55,4	55,1	54,8	54,6	54,4	54,2	54,0
Femmes	35,4	34,2	35,2	35,6	35,9	35,8	35,8	35,8	35,9	36,0	36,1
Moyen-Orient	22,8	22,6	22,0	21,9	21,7	21,4	21,2	21,0	20,9	20,9	20,8
Hommes	36,8	36,3	35,6	35,5	35,1	34,6	34,3	34,0	33,8	33,6	33,4
Femmes	7,9	7,9	7,5	7,6	7,5	7,5	7,4	7,4	7,4	7,4	7,5
Afrique du Nord	27,2	26,8	26,8	25,7	25,5	25,4	25,3	25,2	25,1	25,0	25,0
Hommes	40,2	40,1	39,8	38,7	38,2	37,9	37,5	37,3	37,0	36,8	36,6
Femmes	13,9	13,2	13,4	12,3	12,4	12,5	12,6	12,7	12,8	12,8	12,9
Afrique subsaharienne	47,5	47,4	47,3	47,3	47,3	47,3	47,3	47,3	47,3	47,2	47,2
Hommes	49,9	49,7	49,6	49,7	49,7	49,8	49,8	49,8	49,9	49,8	49,8
Femmes	45,2	45,0	44,9	44,9	44,9	44,9	44,8	44,8	44,7	44,6	44,5

[illegible]

Annexe B. Tableaux concernant les pays de l'OCDE

Tableau B1. Taux de chômage des jeunes, deuxième trimestre, 2000-2012 (%)

Pays	Sexe	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Zone euro (17 pays)	Total	–	–	–	–	–	17,9	16,5	15,1	15,3	19,8	20,77	20,3	22,6
	Hommes	–	–	–	–	–	17,4	15,6	14,2	14,7	20,7	21,26	20,4	23,0
	Femmes	–	–	–	–	–	18,6	17,7	16,2	15,9	18,9	20,19	20,2	22,1
Union européenne (27 pays)	Total	–	–	–	–	–	18,7	17,3	15,5	15,3	19,8	20,98	21,0	22,6
	Hommes	–	–	–	–	–	18,6	17,1	15,2	15,1	21,0	21,69	21,3	23,3
	Femmes	–	–	–	–	–	18,8	17,7	15,9	15,5	18,5	20,13	20,5	21,7
OCDE – Total	Total	–	–	–	–	–	13,5	12,4	11,8	12,3	16,6	16,81	16,2	16,2
	Hommes	–	–	–	–	–	13,8	12,6	12,0	12,5	17,9	17,73	16,6	16,7
	Femmes	–	–	–	–	–	13,1	12,3	11,5	12,1	15,1	15,72	15,6	15,6
Allemagne	Total	–	–	–	–	–	15,7	13,5	12,2	10,8	11,5	9,665	8,6	8,2
	Hommes	–	–	–	–	–	17,0	14,3	12,7	11,3	12,7	10,37	9,4	9,0
	Femmes	–	–	–	–	–	14,1	12,5	11,5	10,3	10,1	8,858	7,8	7,2
Australie	Total	12,2	13,8	12,8	12,3	11,3	10,7	10,2	8,9	9,0	11,9	11,54	11,1	11,5
	Hommes	12,8	14,9	13,9	13,3	11,8	10,8	10,7	9,0	9,1	13,0	12,25	11,6	12,0
	Femmes	11,5	12,5	11,6	11,1	10,6	10,5	9,6	8,9	8,9	10,7	10,8	10,5	11,0
Autriche	Total	4,7	5,7	6,0	6,7	9,2	11,4	9,1	9,1	7,1	10,4	8,999	8,3	8,7
	Hommes	3,9	6,4	6,4	6,8	8,8	11,8	8,8	8,1	7,0	11,0	9,347	8,1	8,6
	Femmes	5,6	4,9	5,5	6,7	9,7	11,0	9,6	10,3	7,3	9,7	8,6	8,5	8,8
Belgique	Total	17,0	17,1	18,0	20,7	19,5	22,7	20,8	21,4	16,8	22,0	23,57	18,5	18,3
	Hommes	14,3	15,8	17,5	21,4	17,3	22,0	19,9	17,9	16,6	20,6	23,72	17,8	18,0
	Femmes	20,4	18,8	18,7	19,8	22,0	23,4	22,1	25,4	17,1	23,7	23,38	19,3	18,6
Canada	Total	12,5	12,6	13,8	13,6	13,4	12,7	11,2	11,2	11,7	15,1	14,93	14,1	14,4
	Hommes	13,7	14,2	15,6	15,2	14,8	14,7	12,2	12,1	13,6	18,0	17,17	15,7	16,0
	Femmes	11,2	10,8	11,8	11,8	11,9	10,6	10,1	10,3	9,7	12,1	12,63	12,4	12,7
Chili	Total	–	–	–	–	–	19,9	19,4	16,5	19,8	23,6	17,82	17,3	15,8
	Hommes	–	–	–	–	–	17,4	17,6	15,0	17,4	22,7	16,13	14,5	13,7
	Femmes	–	–	–	–	–	24,2	22,6	19,0	23,6	25,1	20,5	21,5	18,9
République de Corée	Total	10,7	10,0	8,3	9,7	10,9	10,1	9,5	9,1	9,5	9,8	9,894	9,3	9,6
	Hommes	13,8	11,8	9,9	11,5	12,4	11,7	10,9	11,8	10,9	12,4	12,01	11,9	10,1
	Femmes	8,7	8,9	7,2	8,5	9,9	9,1	8,7	7,4	8,6	8,2	8,622	7,6	9,2

Pays	Sexe	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Danemark	Total	6,8	8,4	7,2	9,9	7,9	7,9	7,8	7,0	7,4	12,1	13,04	14,0	14,5
	Hommes	6,5	7,3	8,8	10,6	8,5	6,1	7,7	7,2	6,1	13,6	15,34	16,2	14,8
	Femmes	7,1	9,5	5,4	9,2	7,2	10,0	7,9	6,7	8,7	10,4	10,63	11,7	14,2
Espagne	Total	25,9	21,2	21,8	22,6	22,5	20,1	18,0	17,9	23,1	37,3	41,11	45,3	52,4
	Hommes	20,3	17,0	17,4	19,5	19,4	17,3	15,0	14,8	21,7	39,0	42,58	47,3	53,5
	Femmes	32,8	26,8	27,7	26,7	26,7	23,7	21,8	21,8	24,9	35,3	39,34	43,1	51,2
Estonie	Total	22,9	24,0	17,0	23,9	23,4	17,7	11,9	12,2	9,1	26,6	38,57	23,4	24,3
	Hommes	24,2	17,1	14,0	20,2	23,2	21,5	9,3	14,1	11,1	33,5	39,58	25,3	29,5
	Femmes	21,2	33,0	21,4	29,9	23,8	12,6	15,4	9,4	6,3	17,0	37,31	21,2	18,0
Etats-Unis	Total	9,4	10,2	11,9	12,9	11,9	11,5	10,2	10,3	12,3	17,5	18,63	17,3	16,3
	Hommes	9,7	11,1	12,6	13,9	12,8	12,5	11,1	11,4	13,4	20,1	21	18,9	17,9
	Femmes	9,1	9,2	11,1	11,8	10,9	10,5	9,2	9,0	11,1	14,7	16,1	15,7	14,6
Finlande	Total	21,4	19,9	21,3	21,0	20,8	20,3	19,6	16,2	16,6	21,8	21,36	19,9	18,3
	Hommes	20,7	19,4	21,8	21,1	21,2	21,2	20,3	15,8	17,6	24,2	23,13	21,2	18,9
	Femmes	22,0	20,5	20,7	20,9	20,3	19,5	18,9	16,6	15,7	19,5	19,6	18,5	17,6
France	Total	–	–	–	18,3	19,7	19,8	21,7	19,4	18,1	23,6	23,13	22,1	22,9
	Hommes	–	–	–	17,4	18,7	18,9	20,5	18,7	18,0	24,6	22,01	21,4	23,5
	Femmes	–	–	–	19,4	20,8	20,9	23,3	20,3	18,2	22,5	24,5	22,9	22,2
Grèce	Total	29,4	28,3	26,6	26,2	27,0	25,8	25,1	22,7	21,2	25,0	31,77	43,3	54,2
	Hommes	22,3	21,5	19,8	18,9	19,6	18,4	18,4	15,3	16,2	18,9	25,54	37,3	47,3
	Femmes	38,0	36,3	34,7	35,2	35,6	34,8	33,9	32,1	27,7	32,9	39,69	50,7	62,1
Hongrie	Total	12,8	11,4	12,1	13,6	15,2	20,0	18,2	17,0	19,7	25,7	27,39	25,1	28,6
	Hommes	14,1	12,1	13,0	14,1	15,3	20,9	17,3	16,6	18,1	27,5	29,34	26,2	30,0
	Femmes	11,1	10,4	11,1	12,9	15,1	18,8	19,2	17,5	21,9	23,3	24,92	23,7	27,0
Irlande	Total	7,0	6,8	8,5	8,9	8,9	8,7	8,7	8,9	10,5	24,9	27,22	28,8	31,4
	Hommes	6,7	7,0	9,3	9,5	9,3	9,4	9,1	9,6	13,1	32,0	33,44	34,8	37,7
	Femmes	7,3	6,4	7,6	8,1	8,5	7,9	8,2	8,0	7,6	17,5	20,52	22,6	24,6
Islande	Total	–	–	–	8,1	7,9	6,0	8,8	5,9	6,9	17,5	17,38	14,0	14,1
	Hommes	–	–	–	7,3	11,4	4,8	9,2	7,7	6,9	22,7	20,13	18,2	13,4
	Femmes	–	–	–	9,0	4,1	7,2	8,5	4,0	6,9	12,1	14,85	10,1	14,8
Israël	Total	15,8	18,8	20,5	21,2	20,3	16,7	18,9	16,1	14,0	15,3	12,45	12,3	12,2
	Hommes	16,4	18,4	22,5	21,4	19,5	14,9	18,6	14,7	13,1	16,1	14,33	12,6	11,3
	Femmes	15,3	19,1	18,5	21,0	21,1	18,2	19,2	17,3	14,7	14,5	10,76	12,0	13,1

Pays	Sexe	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Italie	Total	31,5	28,1	27,5	27,1	24,5	23,4	21,7	19,4	21,6	24,8	28,51	27,8	34,4
	Hommes	28,3	25,0	24,2	24,0	20,7	21,4	19,1	17,9	18,8	22,6	28,21	24,2	33,5
	Femmes	35,5	31,8	31,8	31,1	29,3	26,3	25,5	21,6	25,6	28,0	28,97	32,9	35,8
Japon	Total	8,8	9,5	9,9	10,6	9,5	8,7	8,4	7,2	7,0	8,9	9,933	8,3	8,2
	Hommes	9,8	10,5	10,9	12,0	11,0	10,1	9,2	8,0	7,7	9,3	11,2	9,6	8,8
	Femmes	7,8	8,3	9,0	9,2	7,9	7,4	7,6	6,3	6,2	8,4	8,8	7,0	7,6
Luxembourg	Total	–	–	–	–	–	–	–	11,6	13,5	13,3	17,37	19,6	15,4
	Hommes	–	–	–	–	–	–	–	17,3	14,5	10,6	20,91	19,2	17,2
	Femmes	–	–	–	–	–	–	–	0,0	12,3	16,6	13,37	20,2	12,8
Mexique	Total	–	–	–	–	–	7,1	6,7	7,3	7,5	10,4	9,845	10,2	9,7
	Hommes	–	–	–	–	–	6,6	5,9	6,8	6,6	10,0	9,351	9,6	9,1
	Femmes	–	–	–	–	–	8,1	8,1	8,1	9,1	11,3	10,74	11,2	10,6
Norvège	Total	9,9	10,9	11,7	10,5	11,4	11,8	9,9	7,6	7,2	9,2	10,17	8,2	8,0
	Hommes	9,8	11,3	12,8	11,2	12,8	12,3	10,1	8,9	8,1	10,5	12,39	9,3	9,6
	Femmes	9,9	10,5	10,7	9,8	10,1	11,2	9,8	6,3	6,4	7,9	7,871	7,1	6,3
Nouvelle-Zélande	Total	13,7	11,8	11,7	10,2	10,8	9,6	9,5	9,5	10,8	16,4	18,29	17,5	16,4
	Hommes	14,3	12,7	12,1	10,1	9,5	9,3	8,8	8,2	11,0	14,2	18,68	18,3	15,7
	Femmes	13,1	10,8	11,2	10,2	12,4	10,1	10,3	10,9	10,6	19,0	17,86	16,7	17,2
Pays-Bas	Total	5,3	4,4	4,7	6,6	8,1	8,6	6,1	6,1	5,6	6,4	8,915	7,0	9,3
	Hommes	4,9	4,4	4,5	6,9	8,1	8,6	5,7	5,7	5,3	6,9	9,159	7,0	8,5
	Femmes	5,8	4,5	4,8	6,4	8,0	8,6	6,5	6,6	6,0	5,8	8,668	7,0	10,0
Pologne	Total	35,8	39,3	41,8	41,6	40,4	38,9	30,4	22,0	17,4	19,5	23,51	25,1	25,8
	Hommes	34,3	38,0	41,0	40,3	38,9	37,9	29,7	20,7	15,1	18,7	21,78	23,4	23,2
	Femmes	37,6	40,9	42,9	43,4	42,2	40,2	31,2	23,6	20,2	20,6	25,86	27,6	29,4
Portugal	Total	8,5	9,1	10,6	13,8	14,9	16,5	16,0	16,4	15,7	20,5	22,2	29,5	38,7
	Hommes	5,7	6,8	9,5	11,1	13,1	14,2	14,9	12,6	12,2	19,7	21,65	28,0	36,0
	Femmes	11,9	12,0	12,0	17,1	17,3	19,5	17,5	21,0	19,8	21,4	22,82	31,2	41,7
Royaume-Uni	Total	13,0	11,2	11,9	12,3	11,5	12,3	14,3	14,7	14,4	19,4	19,5	20,6	21,3
	Hommes	14,2	12,5	13,6	13,9	12,4	13,8	16,1	16,2	16,3	22,2	21,71	22,6	24,2
	Femmes	11,7	9,8	9,9	10,5	10,6	10,6	12,3	12,9	12,3	16,1	17,03	18,4	18,0
Slovaquie	Total	37,5	39,4	38,3	33,6	33,5	29,2	27,2	20,2	20,2	26,3	33,13	33,0	33,2
	Hommes	40,5	42,9	39,2	35,2	35,2	30,3	26,6	21,1	20,4	27,0	33,6	32,6	33,9
	Femmes	34,1	35,3	37,1	31,7	31,5	27,8	28,0	19,0	19,9	25,1	32,43	33,8	32,2

Pays	Sexe	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Slovénie	Total	17,6	17,0	16,3	16,8	15,5	14,3	15,8	9,1	10,6	13,5	16,77	14,5	18,8
	Hommes	16,0	16,3	14,9	14,7	12,6	12,5	14,9	8,8	9,4	12,0	17,52	13,9	18,7
	Femmes	19,8	18,0	18,0	19,8	19,1	16,8	16,9	9,6	12,3	15,6	15,71	15,3	19,1
Suède	Total	–	11,3	12,3	13,4	16,9	24,9	22,5	19,2	20,5	24,2	24,82	22,8	23,2
	Hommes	–	12,2	12,8	14,4	17,9	24,9	22,5	18,7	20,5	25,3	26,19	22,9	24,7
	Femmes	–	10,4	11,8	12,4	15,8	24,9	22,5	19,8	20,5	23,1	23,37	22,6	21,7
Suisse	Total	5,0	5,6	5,6	8,5	7,7	8,8	7,7	7,1	7,0	8,5	7,183	5,8	6,1
	Hommes	5,8	5,7	7,1	8,3	8,0	8,5	7,9	6,9	6,7	8,0	6,831	6,3	6,0
	Femmes	4,1	5,5	3,9	8,7	7,4	9,1	7,5	7,4	7,4	9,0	7,571	5,4	6,2
République tchèque	Total	18,0	17,4	16,8	17,8	21,0	19,3	17,9	11,2	9,6	15,6	18,79	18,6	19,8
	Hommes	18,5	17,4	17,2	17,1	22,4	19,0	16,6	11,2	9,9	15,5	18,89	17,9	20,3
	Femmes	17,5	17,3	16,3	18,7	19,1	19,7	19,5	11,3	9,2	15,6	18,64	19,6	19,0
Turquie	Total	–	–	–	–	–	–	15,9	17,1	16,6	24,7	19,5	17,7	15,7
	Hommes	–	–	–	–	–	–	15,9	16,7	15,9	24,9	19,31	16,2	14,9
	Femmes	–	–	–	–	–	–	16,1	17,8	17,9	24,5	19,85	20,4	17,4
Brésil	Total	–	–	22,6	25,3	24,7	22,2	22,2	21,8	18,0	18,8	16,22	14,4	13,7
	Hommes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Femmes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Afrique du Sud	Total	–	–	–	–	–	–	–	–	44,5	48,1	51,18	49,7	51,2
	Hommes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Femmes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

– = non disponible.

Source: Base de données en ligne de l'OCDE.

Tableau B2. Part des jeunes chômeurs qui sont au chômage depuis au moins six mois, tous sexes confondus, 2000-2011 (%)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Allemagne	48,0	45,0	47,6	50,8	50,2	52,4	52,3	51,0	47,0	46,2	45,1	41,7
Australie	32,2	29,8	27,3	25,6	24,8	22,4	23,6	21,3	20,0	23,4	26,4	26,2
Autriche	26,7	27,5	17,5	28,1	36,2	30,9	33,2	32,3	29,2	30,8	35,0	31,6
Belgique	54,2	55,0	47,4	46,8	45,3	46,3	45,9	48,2	42,9	45,3	52,7	48,3
Canada	8,5	7,1	7,2	7,4	7,0	7,0	5,7	5,0	5,2	8,1	9,8	10,2
République de Corée	8,9	8,8	9,2	5,9	8,3	8,7	9,0	8,8	8,1	5,1	–	3,4
Danemark	6,1	12,8	14,4	20,2	15,2	12,3	13,2	11,0	8,2	12,6	18,4	24,6
Espagne	53,9	49,3	43,4	45,2	42,8	28,2	24,2	23,7	25,5	41,2	49,8	53,2
Estonie	41,6	48,2	46,5	48,8	51,9	43,6	34,2	38,8	37,1	47,5	60,5	54,2
Etats-Unis	7,3	8,2	11,3	13,6	14,2	12,9	11,9	12,0	13,9	23,3	29,7	30,1
Finlande	19,1	16,0	16,5	15,7	16,2	15,8	13,8	15,8	9,6	13,7	16,8	12,9
France	42,3	42,1	39,2	43,5	41,9	43,5	45,0	43,0	41,2	46,7	48,2	47,1
Grèce	71,0	64,8	67,3	68,0	68,5	64,7	69,0	62,2	57,5	50,7	55,1	60,6
Hongrie	61,0	56,2	57,1	55,5	57,6	59,2	59,8	59,8	55,6	57,4	65,9	59,1
Irlande	–	38,4	37,5	40,0	42,0	38,4	39,2	36,3	36,6	48,7	60,6	63,8
Islande	–	9,6	20,2	7,5	6,9	3,4	3,9	–	3,2	14,2	27,8	20,6
Israël	18,6	17,4	20,3	25,1	26,9	25,7	26,7	24,3	21,9	23,2	22,9	18,1
Italie	78,7	78,5	73,2	72,9	56,8	59,7	58,3	54,7	52,9	58,1	61,1	63,2
Japon	40,0	34,9	40,3	40,9	44,8	41,8	38,8	37,8	35,7	39,2	49,0	50,0
Luxembourg	24,2	29,1	33,8	23,7	38,6	32,1	47,9	39,2	46,3	36,3	39,1	42,7
Mexique	3,9	3,0	3,8	3,3	3,0	5,7	4,2	3,4	2,9	4,1	4,2	3,3
Norvège	6,7	4,5	7,8	9,1	7,7	8,6	13,9	12,7	7,2	11,7	17,0	17,8
Nouvelle-Zélande	24,7	20,2	16,2	18,0	15,6	11,8	14,0	11,2	10,0	16,4	20,1	21,1
Pays-Bas	–	–	20,7	30,2	34,5	38,5	37,1	31,3	25,3	26,3	28,8	28,7
Pologne	53,7	58,3	62,8	61,2	58,6	59,9	56,2	49,1	34,4	33,5	36,3	42,7
Portugal	41,9	42,2	40,7	43,7	49,3	52,2	48,7	46,3	43,3	48,2	50,8	46,0
Royaume-Uni	30,2	30,0	24,4	24,3	26,7	27,9	30,5	31,1	31,5	38,9	43,5	43,9
Fédération de Russie	53,2	45,4	45,9	44,4	45,9	45,1	47,5	47,6	38,3	36,9	36,0	40,4
Slovaquie	66,9	67,6	70,5	68,1	68,5	73,9	72,5	68,2	65,8	57,8	70,0	70,7
Slovénie	–	–	63,4	60,6	59,7	55,2	56,1	46,7	37,0	40,5	50,7	52,6
Suède	18,2	16,1	18,6	17,8	20,0	–	–	12,2	11,2	15,0	19,0	15,8
République tchèque	60,8	60,4	56,6	56,4	59,7	60,4	61,7	53,7	52,1	43,7	53,0	53,2
Turquie	35,0	34,8	43,0	38,5	56,2	53,4	49,3	44,2	40,1	41,6	40,9	37,3
Pays de l'OCDE	34,6	32,6	32,9	32,9	33,3	32,9	31,5	28,5	26,0	31,1	35,2	35,3
OCDE Europe	50,4	49,3	48,3	47,6	48,1	47,3	45,7	41,4	37,5	41,8	45,2	45,6

– = non disponible.

Source: Base de données en ligne de l'OCDE.

Tableau B3. Taux NEET dans les économies de l'OCDE, groupe d'âge des 15-29 ans, 2000-2010 (%)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Allemagne	13,3	13,1	12,6	12,9	13,5	14,7	13,6	12,6	11,6	11,6	12,0
Australie	13,2	13,0	12,7	12,6	12,3	11,4	11,4	10,5	10,4	12,3	11,8
Autriche	–	–	10,2	9,5	11,7	11,0	11,6	10,7	10,4	11,1	11,1
Belgique	12,9	11,7	14,0	14,4	14,0	14,2	13,9	12,7	12,1	12,7	14,2
Brésil	–	–	–	–	–	–	–	19,9	19,0	19,6	–
Canada	13,7	13,1	13,6	12,9	13,0	12,4	12,0	12,1	11,7	13,3	13,5
République de Corée	–	–	–	–	–	–	–	–	18,5	19,0	19,2
Danemark	5,8	6,2	5,6	8,9	8,6	8,2	6,2	7,1	6,9	9,0	10,5
Espagne	15,3	14,2	14,6	14,6	14,6	17,2	15,9	15,7	16,8	22,7	23,7
Estonie	–	–	–	15,1	15,3	14,8	11,4	13,0	11,3	19,0	19,1
Etats-Unis	12,2	13,3	13,4	–	13,9	13,1	12,8	13,1	14,6	16,9	16,1
Finlande	–	–	–	11,6	12,4	10,9	10,4	10,1	9,9	12,0	12,6
France	15,0	14,5	14,7	14,1	14,6	14,5	15,2	14,5	14,0	15,6	16,7
Grèce	21,5	19,9	20,3	19,6	20,7	19,7	16,9	16,8	16,2	16,8	18,3
Hongrie	20,2	18,9	19,5	18,8	17,1	17,2	17,0	15,6	16,3	17,7	18,9
Irlande	9,0	9,0	10,3	10,8	10,7	10,5	10,4	10,7	12,8	18,6	21,0
Islande	4,1	3,4	5,1	7,6	5,0	6,8	3,9	5,3	4,3	9,6	10,3
Israël	–	–	31,5	32,3	30,5	29,6	29,4	29,7	27,5	28,7	27,4
Italie	23,3	22,2	20,7	18,6	20,5	21,1	20,1	20,0	19,2	21,2	23,0
Japon	8,8	8,4	9,5	9,8	9,2	8,8	9,1	7,6	7,4	8,5	9,9
Luxembourg	8,1	8,2	7,5	7,0	8,7	7,3	8,6	8,9	8,5	7,9	7,1
Mexique	24,6	24,6	24,2	24,8	24,2	24,9	24,2	24,2	23,9	24,8	24,4
Norvège	7,0	7,5	8,0	8,7	8,6	8,1	7,9	7,5	6,8	8,0	8,5
Nouvelle-Zélande	–	–	–	–	13,5	12,6	12,7	13,2	13,2	16,1	16,3
Pays-Bas	8,3	7,7	7,9	8,7	8,2	8,2	7,1	6,7	5,1	7,0	7,2
Pologne	22,1	20,7	21,0	20,5	20,3	18,4	17,4	15,5	13,7	14,2	15,2
Portugal	10,5	9,9	10,7	12,1	12,7	12,9	12,4	13,4	12,2	12,8	13,5
Royaume-Uni	13,3	13,1	13,3	13,6	13,5	14,2	15,1	14,9	14,8	15,7	15,9
Slovaquie	30,4	31,4	26,8	23,9	21,8	20,5	19,1	17,2	16,2	16,1	18,8
Slovénie	–	–	–	10,0	9,2	10,1	10,8	10,1	8,5	9,0	8,8
Suède	7,9	7,3	7,9	8,4	9,5	9,2	10,5	9,6	8,7	11,0	10,3
Suisse	8,3	8,9	9,5	11,4	10,2	10,4	10,0	10,2	9,6	10,5	9,7
République tchèque	18,5	17,4	16,9	16,9	17,2	15,9	14,1	11,7	10,9	12,8	13,2
Turquie	37,8	38,9	39,6	41,1	41,9	43,6	42,6	41,3	42,0	39,6	36,6
Moyenne de l'OCDE	15,1	14,7	15,3	15,2	15,1	15,0	14,3	14,0	13,7	15,4	15,8

– = non disponible.

Note: Groupe d'âge des 15-24 ans pour le Japon.

Source: OCDE: *Regards sur l'éducation 2012: les indicateurs de l'OCDE*.

Tableau B4. Incidence du travail à temps partiel, jeunes, 2000-2011 (%)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Allemagne	11,3	12,2	12,6	13,2	13,7	15,9	17,2	18,2	18,7	18,4	17,6	19,3
Australie	–	41,3	41,9	42,3	41,8	41,4	40,6	40,5	40,3	43,0	43,2	43,4
Autriche	6,1	6,8	6,3	7,0	10,2	12,8	11,7	14,4	15,2	14,6	15,9	16,4
Belgique	18,0	15,1	15,3	16,0	18,0	18,9	17,2	16,8	17,6	20,3	18,0	20,8
Canada	43,7	43,6	45,0	45,4	44,8	44,8	44,3	44,8	45,0	47,0	48,1	48,1
Chili	5,5	6,8	6,3	7,3	8,9	9,7	10,7	11,3	13,4	16,3	26,0	24,2
République de Corée	8,0	9,4	9,7	11,9	12,2	13,8	14,9	16,9	18,4	21,0	22,9	26,3
Danemark	44,5	42,9	46,1	49,0	52,7	53,1	55,0	51,5	55,2	58,2	59,5	59,7
Espagne	13,2	12,7	12,5	13,0	14,1	18,7	19,1	19,5	21,7	23,8	28,3	31,1
Estonie	8,7	8,2	9,6	10,3	9,2	12,5	10,6	10,0	10,7	13,9	18,1	13,6
Etats-Unis	33,1	33,3	34,1	34,6	34,9	34,2	33,8	34,0	35,1	38,3	38,1	34,6
Finlande	29,3	29,5	29,6	30,6	31,2	33,2	31,8	31,4	32,3	34,5	34,0	34,2
France	18,7	17,1	16,2	14,8	15,6	16,6	17,3	17,2	17,4	17,4	17,6	17,6
Grèce	6,7	5,8	5,7	5,7	7,3	9,0	11,5	10,6	11,6	12,4	14,5	15,5
Hongrie	2,1	2,2	2,6	2,1	2,8	3,1	2,8	3,5	3,4	4,5	4,8	7,4
Irlande	22,4	21,0	20,3	21,9	21,2	21,7	21,3	22,5	24,5	33,2	39,6	44,5
Islande	39,4	42,3	47,7	32,3	33,8	35,6	35,6	36,3	35,4	43,5	45,5	44,3
Israël	21,8	23,0	23,7	24,3	24,8	25,1	25,0	24,4	24,2	25,1	22,6	23,1
Italie	10,6	10,6	8,9	9,3	15,6	14,5	15,5	16,7	18,3	18,8	21,5	21,1
Japon	–	–	23,5	24,1	24,6	25,4	24,7	25,5	25,8	27,4	29,0	29,5
Luxembourg	10,4	7,1	5,1	4,4	5,4	4,4	4,9	3,9	4,0	17,7	14,4	16,6
Mexique	14,9	15,8	16,1	16,2	17,6	20,1	20,2	21,0	21,5	22,0	23,1	22,6
Norvège	41,3	43,2	43,8	47,0	47,8	47,6	48,8	46,0	47,4	48,7	48,9	49,3
Nouvelle-Zélande	38,5	37,3	38,3	37,0	36,9	37,1	35,7	39,3	39,4	41,1	41,3	39,6
Pays-Bas	53,2	53,6	54,5	56,0	57,0	59,2	59,5	61,4	61,7	63,9	65,2	65,8
Pologne	15,6	17,5	18,1	17,9	19,8	19,5	16,3	14,2	11,9	11,3	12,4	12,6
Portugal	5,6	5,6	5,9	7,2	7,1	7,3	7,1	8,2	8,8	9,8	11,2	15,0
Royaume-Uni	31,8	32,5	31,7	33,0	32,9	32,7	33,0	32,3	32,9	35,7	37,4	37,0
Slovaquie	1,2	1,1	1,3	2,1	2,7	2,7	3,2	3,0	3,6	4,5	7,7	6,6
Slovénie	–	–	14,9	17,1	23,2	25,9	25,8	26,6	28,2	31,7	36,7	35,6
Suède	31,8	32,7	33,6	35,6	38,3	36,1	36,2	34,7	35,8	38,4	37,9	36,6
Suisse	18,6	19,6	17,3	17,6	17,4	17,4	18,7	18,9	19,9	20,7	17,8	17,8
République tchèque	2,2	2,3	1,9	2,5	2,1	2,3	3,0	4,1	4,5	6,8	7,6	6,2
Turquie	10,6	6,5	6,1	5,7	6,4	5,5	7,4	7,2	8,0	11,4	11,9	12,4
Brésil	–	19,2	20,3	20,7	21,1	21,6	22,2	21,0	20,2	21,0	–	–
Fédération de Russie	10,9	6,7	4,5	7,6	7,5	8,2	7,7	7,1	6,5	6,2	5,9	5,5
Afrique du Sud	–	14,6	14,8	14,6	9,4	10,9	13,9	10,0	9,0	8,5	8,9	8,7
Europe	18,0	17,7	17,7	18,4	19,7	20,6	21,3	21,5	22,3	23,8	24,5	25,0
Pays du G7	24,2	24,5	28,7	29,2	29,9	29,8	29,8	30,1	30,8	32,8	33,0	31,8
Amérique du Nord	28,4	29,0	29,7	30,2	30,7	31,1	30,9	31,2	32,0	34,3	33,9	32,0
Pays de l'OCDE	20,8	21,4	24,1	24,7	25,6	26,3	26,4	26,8	27,5	29,4	29,8	29,3

– = non disponible.

Source: Base de données en ligne de l'OCDE.

Tableau B5. Incidence de l'emploi temporaire, jeunes, 2000-2011 (%)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Allemagne	52,4	52,1	51,4	53,0	55,5	58,2	57,5	57,4	56,8	57,3	57,2	56,0
Australie	–	4,6	–	–	3,7	–	4,5	–	–	–	–	–
Autriche	33,0	33,2	34,8	31,8	33,2	34,7	35,2	34,9	34,9	35,6	37,0	37,2
Belgique	30,9	26,4	27,9	30,2	31,0	32,1	30,0	31,6	29,5	33,2	30,4	34,3
Canada	29,1	30,1	29,7	28,3	29,4	29,9	29,3	28,8	27,2	27,8	30,0	30,5
Chili	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	47,5	45,8
République de Corée	–	–	–	–	30,3	34,6	31,7	30,0	29,4	32,5	30,1	27,3
Danemark	29,8	26,9	27,0	26,4	25,7	26,9	22,4	22,5	23,6	22,8	21,1	22,1
Espagne	68,6	66,5	65,0	64,5	65,7	66,5	66,1	62,8	59,4	55,9	58,6	61,4
Estonie	–	–	7,9	8,1	8,1	9,2	7,3	6,6	6,0	8,3	11,6	13,8
Etats-Unis	–	8,1	–	–	–	8,1	–	–	–	–	–	–
Finlande	45,6	45,1	44,3	45,9	44,7	44,2	44,2	42,4	39,7	39,0	43,1	43,4
France	55,0	52,2	48,5	48,1	48,8	49,4	51,6	53,5	52,5	52,4	54,9	55,0
Grèce	28,8	28,2	26,6	24,9	26,6	26,5	25,0	27,0	29,2	28,4	30,4	30,1
Hongrie	13,9	14,9	14,7	16,4	15,2	17,2	16,9	19,1	20,0	21,4	24,9	22,9
Irlande	12,3	–	15,2	15,5	13,7	11,6	15,1	20,5	22,0	25,0	30,4	34,2
Islande	28,9	21,8	21,5	29,1	28,5	28,9	30,4	32,0	27,8	26,9	31,3	32,8
Italie	26,2	23,3	27,1	27,4	34,6	37,0	40,9	42,3	43,3	44,4	46,7	49,9
Japon	24,9	25,5	26,8	27,2	27,8	27,9	26,8	26,4	26,0	25,5	26,6	26,4
Luxembourg	14,5	19,5	16,6	12,4	24,1	29,3	33,2	34,1	39,3	39,4	36,5	34,5
Mexique	25,7	24,2	25,5	25,8	26,4	–	–	–	–	–	–	–
Norvège	28,5	27,9	28,4	22,1	30,0	27,8	28,7	27,3	25,5	25,0	26,5	23,7
Pays-Bas	35,4	36,5	36,3	37,4	38,8	41,7	43,6	45,1	45,2	46,5	48,3	47,8
Pologne	–	35,5	46,5	55,8	63,1	66,5	67,3	65,7	62,8	62,0	64,6	65,6
Portugal	41,5	42,6	46,2	45,7	46,5	45,6	49,3	52,6	54,2	53,5	55,6	57,2
Royaume-Uni	13,2	13,5	12,9	12,5	11,0	12,3	12,8	13,3	12,0	11,9	13,7	13,5
Slovaquie	10,5	12,0	12,4	11,5	11,9	12,8	14,3	13,7	12,6	12,5	17,1	18,6
Slovénie	–	–	54,3	55,1	65,0	62,5	64,2	68,3	69,8	66,6	69,6	74,5
Suède	49,5	47,8	49,9	50,9	52,5	55,3	58,4	57,3	53,8	53,4	57,1	57,5
Suisse	47,0	48,8	48,9	47,7	46,9	49,6	51,4	50,3	50,6	53,1	51,7	51,6
République tchèque	19,6	19,7	19,7	22,3	21,0	18,3	18,9	17,4	15,6	18,8	22,5	22,3
Turquie	23,7	22,5	17,9	17,7	9,3	12,4	13,4	12,4	12,5	15,0	17,2	18,4
Fédération de Russie	14,5	17,8	17,4	23,2	23,8	25,1	24,8	23,4	24,5	21,7	19,1	17,6
Europe	36,2	35,8	35,6	36,2	36,6	38,3	39,3	39,6	38,7	39,2	40,6	40,5
Pays du G7	21,1	20,1	20,0	20,1	20,5	21,6	21,8	22,1	21,7	21,5	22,1	22,1
Amérique du Nord	15,2	13,7	13,9	13,8	14,1	14,5	14,5	14,5	14,3	14,3	14,5	14,5
Pays de l'OCDE	24,3	23,3	23,5	23,7	23,9	25,1	25,5	25,6	25,1	24,9	25,4	25,3

– = non disponible.

Source: Base de données en ligne de l'OCDE.

Annexe C. Tableaux concernant l'inadéquation des compétences

Tableau C1. Inadéquation des compétences entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, jeunes, 2000-2011 (%)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Ecart 2010-2011
Allemagne	8,3	6,2	4,0	4,3	2,2	8,2	12,3	16,7	14,7	12,9	16,5	18,5	2,0
Autriche	12,0	14,7	6,8	13,2	21,6	17,2	19,0	18,6	20,6	17,2	13,5	17,3	3,8
Belgique	18,0	31,6	22,5	19,1	14,0	12,8	14,5	15,8	16,9	11,6	19,4	20,6	1,2
Bulgarie	13,8	21,3	17,9	17,5	17,8	22,9	23,2	19,9	23,3	18,3	13,1	15,0	1,9
Chypre	10,1	3,8	11,9	18,9	18,2	0,3	11,2	7,3	3,6	8,2	5,9	9,2	3,3
Danemark	5,8	5,5	15,4	15,4	4,4	4,7	8,0	10,7	10,4	7,1	7,8	9,0	1,2
Espagne	2,0	1,3	0,3	3,2	2,5	7,3	6,9	8,2	15,3	16,2	17,7	14,3	-3,4
Estonie	25,6	9,2	34,0	14,9	16,1	11,4	15,7	26,2	15,3	21,2	14,3	10,7	-3,6
Finlande	26,7	24,1	29,9	26,7	27,3	17,9	20,9	22,8	25,9	20,3	19,7	23,3	3,6
France	19,4	22,8	18,7	15,6	17,7	15,6	17,8	19,3	18,5	19,4	19,1	18,7	-0,4
Grèce	8,0	6,8	8,3	8,5	5,1	9,1	5,9	9,1	5,7	5,5	6,2	2,6	-3,6
Hongrie	13,6	14,9	14,8	20,3	17,4	14,4	16,7	15,9	16,3	18,7	14,2	15,1	0,9
Irlande	30,3	22,5	19,4	18,9	25,8	20,5	18,1	20,6	18,2	14,0	15,1	16,0	0,9
Italie	0,7	2,0	3,5	4,7	10,1	6,2	6,1	5,0	5,0	4,4	5,2	5,8	0,6
Lettonie	19,4	19,3	19,1	14,2	11,0	25,9	26,1	16,7	17,3	18,7	12,2	12,2	0,0
Lituanie	12,6	12,2	9,6	11,6	5,9	11,0	4,9	5,7	16,3	13,5	11,5	10,6	-0,9
Luxembourg	14,8	14,6	29,7	11,8	15,5	19,3	22,7	20,9	14,6	15,8	23,3	22,7	-0,6
Norvège	23,4	22,6	26,4	20,6	9,4	20,9	16,6	21,0	21,4	14,8	14,9	15,3	0,4
Pays-Bas	22,6	18,2	17,4	17,3	18,3	18,5	22,2	20,7	18,9	16,8	17,2	19,3	2,1
Pologne	1,0	2,5	2,8	5,2	2,5	2,9	4,0	0,9	2,7	2,7	4,3	3,9	-0,4
Portugal	0,7	2,6	1,9	0,9	5,3	4,2	5,7	5,2	7,0	3,6	2,2	5,8	3,6
Roumanie	17,2	14,2	9,3	11,7	5,7	8,7	3,7	3,4	4,5	2,7	12,0	8,5	-3,5
Royaume-Uni	25,5	26,7	26,0	26,1	27,7	23,3	22,4	24,4	24,7	20,1	19,3	18,3	-1,0
Slovaquie	8,7	10,2	10,2	11,3	18,2	23,0	25,5	26,9	25,7	14,7	13,3	12,4	-0,9
Slovénie	13,1	14,0	14,9	10,8	6,3	6,9	6,2	6,5	3,5	9,1	10,0	13,9	3,9
Suède	7,8	24,2	20,9	20,4	18,1	21,3	23,8	25,2	27,2	23,2	24,1	23,1	-1,0
Suisse	4,2	21,2	0,7	1,3	7,7	5,9	4,2	4,6	1,7	3,7	1,4	1,6	0,2
République tchèque	18,8	19,4	18,0	18,8	20,0	16,5	16,6	19,9	27,7	18,9	16,3	18,7	2,4
Moyenne	13,7	14,6	14,8	13,7	13,3	13,5	14,3	14,9	15,1	13,3	13,2	13,7	0,5

Source: Calculs du BIT d'après EUROSTAT.

Tableau C2a. Taux de chômage des jeunes ayant terminé le cycle primaire, tous sexes confondus, 2000-2011 (%)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Ecart 2010-2011
Allemagne	9,7	8,7	10,1	11,9	13,1	17,8	16,9	15,7	13,7	14,2	13,4	12,0	-1,4
Autriche	8,3	8,4	8,5	10,1	17,8	15,2	13,4	12,4	12,1	14,3	11,8	12,0	0,2
Belgique	24,2	30,3	27,0	30,5	25,8	30,0	30,1	29,1	28,4	30,2	35,9	31,0	-4,9
Bulgarie	44,6	59,5	51,9	41,4	37,5	39,9	37,8	29,5	28,3	31,8	39,5	49,2	9,7
Chypre	11,5	9,1	10,3	10,7	13,1	13,9	7,8	12,7	8,5	8,5	13,2	13,9	0,7
Danemark	6,2	9,3	9,4	12,2	7,2	9,3	8,5	8,8	9,3	13,1	15,5	16,3	0,8
Espagne	24,6	20,5	21,7	23,3	23,2	21,8	19,8	20,4	29,7	44,7	49,6	53,2	3,6
Estonie	41,4	30,3	37,1	34,0	32,5	22,0	18,4	18,3	18,4	44,3	46,9	30,8	-16,1
Finlande	43,4	38,8	43,5	42,0	41,7	28,4	27,9	25,8	26,6	31,7	31,3	31,5	0,2
France	31,2	29,7	29,2	26,1	30,8	30,4	33,1	30,2	29,9	37,0	36,2	35,2	-1,0
Grèce	24,1	23,8	21,6	20,3	22,8	19,3	21,7	17,8	19,0	22,3	31,3	43,3	12,0
Hongrie	21,3	19,4	21,0	26,5	25,7	31,0	31,7	30,4	33,4	45,9	41,5	42,0	0,5
Irlande	13,0	11,1	13,5	14,3	17,0	15,9	15,6	17,5	23,8	39,4	44,6	49,0	4,4
Italie	31,7	28,6	28,4	28,9	28,6	26,2	24,1	22,5	23,4	27,3	30,9	32,8	1,9
Lettonie	32,1	32,0	36,3	23,7	24,5	23,6	22,1	16,7	20,7	49,7	45,7	40,4	-5,3
Lituanie	37,3	42,6	26,6	36,0	19,6	18,1	12,6	10,9	26,7	46,9	54,1	47,0	-7,1
Luxembourg	8,9	8,7	12,1	15,2	20,8	18,2	23,3	21,0	22,6	24,6	22,4	25,9	3,5
Norvège	18,7	21,2	22,3	19,4	16,8	19,2	11,2	10,1	10,2	11,2	11,4	10,8	-0,6
Pays-Bas	7,4	5,7	5,9	8,8	10,7	11,2	9,4	8,4	7,2	8,8	11,8	10,7	-1,1
Pologne	37,0	38,2	43,1	38,6	41,6	41,2	36,2	22,8	20,6	24,5	30,1	31,7	1,6
Portugal	8,2	8,6	10,4	13,4	14,9	15,5	15,2	16,2	15,8	20,3	22,3	32,6	10,3
Roumanie	11,6	12,1	18,2	15,3	20,9	16,3	19,6	18,6	20,3	19,4	15,8	18,7	2,9
Royaume-Uni	21,5	19,5	20,1	21,5	19,9	22,6	25,1	26,4	28,0	32,7	34,1	36,2	2,1
Slovaquie	77,0	80,3	75,3	69,6	73,7	76,7	74,1	66,1	62,3	64,5	67,4	63,6	-3,8
Slovénie	26,4	25,4	26,0	25,6	18,1	20,7	17,1	13,3	10,8	18,9	19,7	25,0	5,3
Suède	11,3	17,9	18,7	20,9	25,9	33,2	32,5	29,5	31,2	38,0	38,9	38,6	-0,3
Suisse	4,6	7,4	5,6	8,3	8,8	9,5	7,1	7,8	6,8	8,1	7,7	7,8	0,1
République tchèque	44,2	41,1	40,5	48,7	53,8	47,9	43,4	31,3	35,0	41,2	43,1	45,4	2,3

Source: Base de données Eurostat en ligne.

Tableau C2b. Taux de chômage des jeunes ayant terminé le cycle secondaire, tous sexes confondus, 2000-2011 (%)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Ecart 2010-2011
Allemagne	7,0	7,1	8,9	10,5	13,4	13,6	11,1	8,8	8,1	9,2	7,4	6,0	-1,4
Autriche	5,4	4,9	6,6	6,3	8,1	8,0	6,5	6,2	5,7	7,5	7,0	6,2	-0,8
Belgique	14,4	9,7	13,3	18,3	17,2	19,7	18,0	17,5	16,2	20,5	19,9	15,5	-4,4
Bulgarie	30,4	33,3	31,0	23,1	19,7	17,5	15,3	12,3	9,6	14,1	21,2	23,6	2,4
Chypre	11,3	7,6	5,9	5,4	6,0	13,9	8,9	9,0	8,3	13,7	17,4	23,0	5,6
Danemark	7,5	7,6	5,4	6,6	7,7	8,0	6,3	5,7	6,2	10,3	11,5	11,5	0,0
Espagne	25,7	21,5	21,5	22,0	21,0	17,2	16,1	16,6	19,6	31,1	34,3	41,5	7,2
Estonie	17,4	21,8	12,4	23,4	18,5	16,2	10,7	7,2	10,3	24,9	31,3	21,0	-10,3
Finlande	20,5	19,4	18,9	19,7	18,9	16,1	14,1	11,8	11,2	16,8	16,9	14,9	-2,0
France	17,7	15,1	16,1	14,7	17,7	17,9	18,6	16,1	16,8	21,0	20,1	19,4	-0,7
Grèce	31,8	30,1	28,7	28,0	27,4	27,6	26,1	23,7	23,2	26,6	31,4	43,8	12,4
Hongrie	11,0	9,4	10,0	10,5	12,0	17,1	15,7	15,6	16,9	22,5	23,3	23,0	-0,3
Irlande	4,2	4,9	6,4	6,9	6,3	6,5	7,3	7,3	11,2	23,0	26,3	27,9	1,6
Italie	31,7	27,1	25,8	25,5	21,3	22,0	19,9	19,0	19,9	24,1	26,5	27,3	0,8
Lettonie	17,8	19,1	21,1	14,6	18,4	10,1	8,8	9,4	11,1	29,1	33,2	32,0	-1,2
Lituanie	26,1	30,5	18,3	26,8	23,0	17,4	9,8	8,2	11,1	29,0	33,9	33,3	-0,6
Luxembourg	4,8	4,8	4,2	9,4	12,7	9,1	11,1	9,0	15,0	13,2	9,7	12,3	2,6
Norvège	7,0	7,8	7,6	8,9	11,3	8,8	6,1	4,6	4,2	6,2	6,3	5,9	-0,4
Pays-Bas	2,8	2,3	2,8	4,5	5,6	5,7	4,2	3,9	3,5	4,6	6,4	5,3	-1,1
Pologne	35,7	39,9	42,2	42,9	40,6	37,0	29,5	21,7	16,9	20,2	23,1	25,4	2,3
Portugal	8,4	9,8	9,6	12,9	11,2	15,3	16,0	14,8	14,4	18,2	21,3	27,3	6,0
Roumanie	22,0	21,0	25,0	22,8	24,0	22,5	22,0	21,0	17,5	20,9	24,6	25,4	0,8
Royaume-Uni	8,6	7,2	7,5	8,2	7,7	9,5	10,7	11,0	11,2	15,6	16,8	18,9	2,1
Slovaquie	35,0	36,7	35,6	30,6	28,6	25,1	21,4	15,3	14,6	24,3	30,6	30,7	0,1
Slovénie	14,5	13,5	12,4	13,8	13,1	14,8	12,9	9,4	10,1	12,3	12,9	13,4	0,5
Suède	9,4	7,1	8,4	10,1	13,6	16,0	14,5	12,1	11,8	18,4	18,7	18,0	-0,7
Suisse	5,4	3,3	5,5	8,5	7,0	7,7	7,9	6,5	7,1	9,1	8,1	7,5	-0,6
République tchèque	14,1	13,2	13,0	13,9	16,7	16,4	14,9	8,6	7,1	13,7	15,7	15,2	-0,5

Source: Base de données Eurostat en ligne.

Tableau C2c. Taux de chômage des jeunes ayant suivi des études supérieures, tous sexes confondus, 2000-2011 (%)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Ecart 2010-2011
Allemagne	6,8	3,8	4,9	5,4	7,1	12,0	9,0	6,5	7,0	6,0	6,6	4,5	-2,1
Autriche	2,4	1,8	5,4	2,4	4,8	7,6	9,8	10,3	2,9	9,6	9,7	7,6	-2,1
Belgique	6,5	9,7	8,2	6,2	10,0	16,0	16,1	11,5	11,3	16,6	13,1	12,1	-1,0
Bulgarie	17,1	26,9	22,1	17,8	22,9	14,6	11,0	9,2	9,9	4,8	11,7	19,6	7,9
Chypre	5,6	8,3	8,1	12,9	8,0	13,7	13,2	10,8	9,6	16,7	18,3	26,4	8,1
Danemark	1,0	10,0	11,8	7,3	17,6	5,4	10,8	5,7	4,8	7,1	15,6	14,6	-1,0
Espagne	26,6	20,0	21,6	19,6	22,1	17,1	15,1	13,6	15,9	26,0	28,9	35,0	6,1
Estonie	16,7	26,2	2,8	3,7	25,8	7,6	5,8	4,5	8,1	8,7	17,8	15,2	-2,6
Finlande	14,8	14,1	7,8	10,7	15,9	6,2	7,7	9,9	5,5	7,9	7,3	7,4	0,1
France	11,4	8,2	11,6	13,9	12,4	15,3	15,0	12,5	10,3	12,6	13,8	13,4	-0,4
Grèce	29,6	29,4	23,1	28,4	30,5	33,1	30,1	32,0	24,6	31,0	43,0	48,6	5,6
Hongrie	4,8	4,3	6,2	6,0	10,3	12,9	16,7	12,1	15,0	18,5	22,2	19,7	-2,5
Irlande	2,7	2,7	4,9	4,7	4,3	6,4	5,4	5,6	7,5	17,0	18,8	17,8	-1,0
Italie	25,8	28,7	35,8	15,3	32,9	31,3	24,7	19,4	23,8	29,5	23,1	27,1	4,0
Lettonie	6,5	7,2	13,6	13,4	7,6	5,3	6,0	4,2	7,9	22,2	20,4	14,6	-5,8
Lituanie	21,2	21,2	18,4	14,3	18,4	9,4	7,8	6,3	11,4	15,8	26,1	21,4	-4,7
Luxembourg	5,6	6,7	0,0	11,1	23,5	17,6	7,7	15,4	7,1	18,8	18,8	10,5	-8,3
Norvège	8,2	9,5	8,6	8,6	11,7	7,2	5,1	2,9	3,6	4,8	5,5	5,4	-0,1
Pays-Bas	2,4	4,9	1,8	4,8	3,5	4,8	2,6	2,6	2,9	4,5	5,2	4,4	-0,8
Pologne	26,1	29,0	27,5	27,7	31,0	29,3	23,2	20,0	16,8	19,6	20,7	22,0	1,3
Portugal	6,9	9,7	13,4	14,6	13,2	24,3	28,8	26,1	27,2	24,4	26,2	29,0	2,8
Roumanie	9,2	17,2	19,7	15,7	13,1	22,0	27,6	21,1	20,4	24,8	28,9	29,3	0,4
Royaume-Uni	5,6	5,1	5,9	5,3	4,1	7,9	9,1	7,5	9,2	13,0	12,1	12,0	-0,1
Slovaquie	26,9	24,1	21,4	23,4	24,4	17,2	16,3	18,9	15,5	22,4	27,3	24,0	-3,3
Slovénie	6,3	7,1	25,0	8,0	12,1	18,4	17,1	8,8	17,8	12,5	16,7	18,2	1,5
Suède	2,4	3,4	7,4	5,2	11,7	16,0	12,8	12,2	11,5	12,8	14,7	12,4	-2,3
Suisse	4,4	19,2	7,3	11,6	2,3	11,2	13,5	6,7	8,1	6,3	7,2	8,5	1,3
République tchèque	13,7	15,1	8,8	13,5	9,5	16,1	14,1	9,2	8,1	13,3	15,0	12,3	-2,7

Source: Base de données Eurostat en ligne.

Tableau C3. Tendances des jeunes par pays: incidence de l'inadéquation des compétences et variables macroéconomiques, groupe d'âge des 15-29 ans

	Tendance de la suréducation		Tendance de la sous-éducation		Tendances des variables macroéconomiques		
	En hausse	En baisse	En hausse	En baisse	Part des diplômés de l'enseignement supérieur	Taux de chômage	Part dans les groupes 1 à 3 de la CIP
Allemagne						↓	
Autriche				^a	↑ ^a	↓ ^a	↑ ^a
Belgique							↓ ^b
Bulgarie	^b			^b	↑ ^b	↑ ^b	
Croatie							
Chypre							
Danemark	^b					↑ ^b	
Espagne				^b	↑ ^b	↑ ^b	↑ ^b
Estonie						↑ ^b	
Finlande						↑ ^b	↑
France						↑	
Grèce		^c					↑ ^c
Hongrie							
Irlande						↑	
Islande							
Israël							
Italie							
Lettonie							
Lituanie							
Luxembourg							
Norvège			^b		↓ ^b	↑ ^b	
Pays-Bas					↑ ^b		
Pologne					↑		↑
Portugal						↑ ^b	
Roumanie							
Royaume-Uni				^b		↓	
Fédération de Russie						↑ ^b	
Slovaquie			^b			↓	↑ ^b
Slovénie	^b				↑		
Suède					↓		↓
Suisse					↑ ^b		↑ ^b
République tchèque						↑ ^c	↓ ^c
Turquie							
Ukraine						↑	

^a Données disponibles uniquement pour les vagues 1 à 4. ^b Sur la base des vagues 3 à 5. ^c Données disponibles uniquement pour les vagues 1 à 2 et 4 à 5.

Note: Le signe | indique l'existence d'une tendance de l'inadéquation des compétences mesurée à l'aide de la mesure fondée sur la CIP. Les tendances ne sont indiquées que si elles sont constatées dans l'ensemble des cinq vagues, ou bien dans les quatre dernières vagues observables, ou dans les vagues 3 à 5. Les lignes grisées correspondent aux pays pour lesquels il n'y a pas assez de vagues pour évaluer les tendances. «Diplômés de l'enseignement supérieur» indique la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les salariés. «Part dans les groupes 1 à 3 de la CIP» est la part des travailleurs relevant des trois grands groupes de la CIP.

Source: Calculs du BIT d'après l'Enquête sociale européenne (Norwegian Social Science Data Services, 2002; 2004; 2006; 2008; 2010).

Tableau C4. Synthèse des résultats du modèle concernant la suréducation

	Jeunes			Adultes			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Démographie									
Age									
Age ² /100									
Jeunes									
Femmes									
Nombre d'enfants (par rapport à aucun enfant)									
1									
2									
3 et plus									
Situation dans l'emploi du partenaire (par rapport à aucun partenaire)									
Chômeur									
Salarié									
Cadre									
Domicile (par rapport à rural)									
Grande ville									
Petite ville									
Taille de l'entreprise (par rapport à < 10 salariés)									
10-24									
25-99									
100-499									
500 et plus									
Issu de l'immigration (par rapport à non-immigrant)									
Minorité									
Un parent immigrant									
Deux parents immigrants									
Immigrant de l'ECO ^a									
Immigrant de l'EUS ^b									
Immigrant de l'AALA ^c									
Autre immigrant européen									
Autre ^d immigrant									

	Jeunes			Adultes			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Facteurs potentiellement négatifs									
Etudiant									
Handicapé									
A été chômeur pendant trois mois									
A été chômeur pendant un an									
Emploi informel									
Traits de la personnalité									
Créativité très importante									
Réussite très importante									
Niveau d'instruction (par rapport au cycle secondaire)									
Primaire									
Supérieur									
Effets liés aux parents et au partenaire									
Etudes supérieures, mère									
Etudes supérieures, père									
Etudes supérieures, partenaire									
Parent cadre									
Facteurs macroéconomiques									
Part des diplômés de l'enseignement supérieur									
Taux de chômage									
CITP 1-3, part									

^a Europe centrale et orientale. ^b Ex-Union soviétique. ^c Afrique, Asie et Amérique latine. ^d Immigrants en provenance de l'Australie, du Canada, de la Corée, des États-Unis, du Japon ou de la Nouvelle-Zélande.

Note: Les cellules rouges indiquent des effets négatifs significatifs (ratios de probabilité < 1), les cellules vertes indiquent des effets positifs significatifs (ratios de probabilité > 1), les cellules blanches indiquent des effets non significatifs, et les cellules grises indiquent des variables non incluses dans un modèle donné.

Source: Calculs du BIT d'après l'Enquête sociale européenne (Norwegian Social Science Data Services, 2002; 2004; 2006; 2008; 2010).

Tableau C5. Synthèse des résultats du modèle concernant la sous-éducation

	Jeunes			Adultes			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Demographics									
Age									
Age ² /100									
Jeunes									
Femmes									
Nombre d'enfants (par rapport à aucun enfant)									
1									
2									
3 et plus									
Situation dans l'emploi du partenaire (par rapport à aucun partenaire)									
Chômeur									
Salarié									
Cadre									
Domicile (par rapport à rural)									
Grande ville									
Petite ville									
Taille de l'entreprise (par rapport à < 10 salariés)									
10-24									
25-99									
100-499									
500 et plus									
Issu de l'immigration (par rapport à non-immigrant)									
Minorité									
Un parent immigrant									
Deux parents immigrants									
Immigrant de l'ECO ^a									
Immigrant de l'EUS ^b									
Immigrant de l'AALA ^c									
Autre immigrant européen									
Autre ^d immigrant									

	Jeunes			Adultes			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Facteurs potentiellement négatifs									
Etudiant									
Handicapé									
A été chômeur pendant trois mois									
A été chômeur pendant un an									
Emploi informel									
Traits de la personnalité									
Créativité très importante									
Réussite très importante									
Niveau d'instruction (par rapport au cycle secondaire)									
Primaire									
Supérieur									
Effets liés aux parents et au partenaire									
Etudes supérieures, mère									
Etudes supérieures, père									
Etudes supérieures, partenaire									
Parent cadre									
Facteurs macroéconomiques									
Part des diplômés de l'enseignement supérieur									
Taux de chômage									
CITP 1-3, part									

^a Europe centrale et orientale. ^b Ex-Union soviétique. ^c Afrique, Asie et Amérique latine. ^d Immigrants en provenance de l'Australie, du Canada, de la Corée, des États-Unis, du Japon ou de la Nouvelle-Zélande.

Note: Les cellules rouges indiquent des effets négatifs significatifs (ratios de probabilité < 1), les cellules vertes indiquent des effets positifs significatifs (ratios de probabilité > 1), les cellules blanches indiquent des effets non significatifs, et les cellules grises indiquent des variables non incluses dans un modèle donné.

Source: Calculs du BIT d'après l'Enquête sociale européenne (Norwegian Social Science Data Services, 2002; 2004; 2006; 2008; 2010).

Annexe D. Certains tableaux tirés de l'enquête SWTS, dix pays

Tableau D1. Sources des informations

	Arménie	Cambodge	Egypte	ERY de Macédoine	Jordanie	Libéria	Malawi	Pérou	Fédération de Russie	Togo
Partenaire d'exécution	Service national de la statistique	Institut national de statistique	Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique	Office public de statistique	Département de statistique	Institut libérien de statistique et de services de géo-information	Office national de statistique	Instituto Nacional de Estadística e Informática	Service de statistique de l'Etat fédéral russe	Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale
Taille de l'échantillon	3216	3552	5198	2994	5405	1876	3102	2464	3890	2033
Couverture géographique	Nationale	Nationale	Nationale	Nationale	Nationale	Nationale	Nationale	Urbaine	11 régions	Nationale
Période de référence	Octobre et novembre 2012	Juillet et août 2012	Décembre 2012	Troisième trimestre (juillet-septembre) 2012	Décembre 2012 à février 2013	Juillet et août 2012	Août et septembre 2012	Décembre 2012 et janvier 2013	Juillet 2012	Juillet et août 2012

Tableau D2. Indicateurs du marché du travail des jeunes, dix pays couverts par l'enquête SWTS, tous sexes confondus, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012 (%)

	Arménie	Cambodge	Egypte	ERY de Macédoine	Jordanie	Libéria	Malawi	Pérou	Fédération de Russie	Togo
Ratio de l'emploi par rapport à la population	30,7	74,1	50,5	27,9	29,9	49,3	66,5	54,0	53,6	62,4
Taux d'activité	43,9	75,7	58,4	49,3	39,4	61,4	72,1	60,4	60,7	67,4
Taux d'inactivité	56,1	24,3	41,6	50,7	60,6	38,6	27,9	39,6	39,3	32,6
Taux de chômage (définition stricte)	30,2	2,1	13,5	43,3	24,1	19,8	7,8	10,6	11,7	7,5
Taux de chômage (définition assouplie)	35,4	3,8	19,5	46,7	30,0	37,0	18,9	18,8	15,9	16,8
Taux de l'emploi vulnérable	11,7	52,2	15,1	16,7	3,3	68,5	72,2	23,2	8,4	71,9
Part de ceux qui ne sont ni employés, ni scolarisés ou en formation (NEET)	27,4	8,7	25,2	30,0	29,0	16,8	17,6	17,9	15,7	10,9
Part de ceux qui ne sont ni actifs, ni scolarisés ou en formation (NLFET)	15,4	6,7	17,7	8,3	20,0	5,2	5,5	14,4	10,1	7,9
Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre	42,3	64,2	67,4	46,2	32,9	77,5	79,1	63,4	25,0	71,8

Note: L'emploi vulnérable est la somme des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale. Le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre est la part des jeunes dans l'emploi irrégulier, au chômage (définition assouplie) et des jeunes qui ne sont ni actifs, ni scolarisés ou en formation (inactifs non scolarisés).

Tableau D3. Indicateurs du marché du travail des jeunes, dix pays couverts par l'enquête SWTS, hommes, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012 (%)

	Arménie	Cambodge	Egypte	ERY de Macédoine	Jordanie	Libéria	Malawi	Pérou	Fédération de Russie	Togo
Ratio de l'emploi par rapport à la population	39,9	76,1	70,9	30,7	47,2	54,9	73,2	61,0	58,7	59,5
Taux d'activité	53,0	77,8	76,1	55,2	58,0	64,7	77,5	67,0	66,4	65,2
Taux d'inactivité	47,0	22,2	23,9	44,8	42,0	35,3	22,5	33,0	33,6	34,8
Taux de chômage (définition stricte)	24,6	2,1	6,8	44,4	18,7	15,1	5,6	9,0	11,7	8,8
Taux de chômage (définition assouplie)	27,6	3,3	8,6	48,0	22,1	30,2	12,5	14,6	14,8	16,8
Taux de l'emploi vulnérable	14,8	49,9	17,7	20,3	4,1	65,4	68,1	25,2	9,8	66,0
Part de ceux qui ne sont ni employés, ni scolarisés ou en formation (NEET)	15,9	4,8	9,2	28,0	14,9	12,4	8,9	9,4	10,6	6,6
Part de ceux qui ne sont ni actifs, ni scolarisés ou en formation (NLFET)	5,5	3,2	4,4	2,5	4,9	3,3	2,2	6,5	4,5	3,8
Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre	34,9	60,6	69,7	47,2	20,6	72,9	74,5	60,9	22,6	64,2

Note: Voir le tableau D2.

Tableau D4. Indicateurs du marché du travail des jeunes, dix pays couverts par l'enquête SWTS, femmes, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012 (%)

	Arménie	Cambodge	Egypte	ERY de Macédoine	Jordanie	Libéria	Malawi	Pérou	Fédération de Russie	Togo
Ratio de l'emploi par rapport à la population	23,3	72,3	19,5	25,0	11,2	44,4	60,3	47,2	48,7	64,8
Taux d'activité	36,8	73,9	31,5	42,9	19,3	58,5	67,1	54,0	55,1	69,3
Taux d'inactivité	63,2	26,1	68,5	57,1	80,7	41,5	32,9	46,0	44,9	30,7
Taux de chômage (définition stricte)	36,6	2,1	38,1	41,8	41,8	24,2	10,1	12,6	11,6	6,4
Taux de chômage (définition assouplie)	43,7	4,1	51,4	44,7	52,1	42,9	25,0	23,5	17,2	16,8
Taux de l'emploi vulnérable	8,3	54,2	7,6	12,2	1,3	71,9	76,8	20,5	6,8	76,7
Part de ceux qui ne sont ni employés, ni scolarisés ou en formation (NEET)	36,5	11,9	49,4	32,2	44,2	20,5	25,5	26,2	20,6	14,6
Part de ceux qui ne sont ni actifs, ni scolarisés ou en formation (NLFET)	23,3	9,7	37,7	14,5	36,5	6,8	8,5	22,0	15,7	11,4
Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre	48,1	67,1	64,0	45,1	46,2	81,6	83,3	65,9	27,4	78,3

Note: Voir le tableau D2.

Tableau D5. Indicateurs de la qualité de l'emploi, dix pays couverts par l'enquête SWTS, tous sexes confondus, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012 (%)

	Arménie	Cambodge	Egypte	ERY de Macédoine	Jordanie	Libéria	Malawi	Pérou	Fédération de Russie	Togo
Taux de l'emploi régulier	67,2	26,4	17,9	51,8	90,9	11,8	12,2	26,4	87,9	12,9
Taux de l'emploi irrégulier	32,8	73,6	82,1	48,2	9,1	88,2	87,4	73,6	12,1	87,1
Part de l'emploi satisfaisant	77,9	90,0	73,3	72,7	84,5	68,2	68,9	89,0	86,2	69,6
Part de l'emploi non satisfaisant	22,1	10,0	20,9	27,3	15,5	31,7	31,2	11,0	8,1	30,4
Taux de l'emploi informel	64,2	98,3	91,3	48,4	46,8	82,5	96,4	83,5	50,9	89,1
Taux de l'emploi à temps partiel involontaire	9,5	9,6	2,0	6,4	2,1	14,2	13,8	14,2	2,0	13,8
Part des travailleurs suréduqués	21,6	4,2	11,1	19,0	9,4	9,3	1,7	30,3	13,8	3,6
Part des travailleurs sous-éduqués	11,4	56,4	33,9	14,4	43,0	45,7	81,8	17,4	31,0	54,7
Taux de l'emploi temporaire	9,5	9,3	54,2	15,8	4,6	3,5	8,1	45,6	2,4	3,7
Part de ceux dont la rémunération est inférieure au salaire moyen	58,3	76,6	–	52,9	60,6	73,7	74,8	63,4	30,9	62,5
Part de ceux dont la rémunération est égale ou supérieure au salaire moyen	41,7	23,4	–	47,1	39,4	26,3	25,2	36,6	69,1	37,5

– = non disponible.

Note: Les chiffres indiquent les parts dans l'emploi total des jeunes (âgés de 15 à 29 ans), sauf pour a) les parts des travailleurs dont la rémunération est inférieure ou supérieure au salaire moyen, qui sont présentées comme étant la part des salariés et des travailleurs indépendants uniquement, et b) les travailleurs suréduqués ou sous-éduqués, qui sont des pourcentages des jeunes employés ayant terminé leur scolarité (c'est-à-dire à l'exclusion des étudiants qui travaillent actuellement). L'emploi à temps partiel involontaire s'entend des personnes travaillant moins de 35 heures hebdomadaires qui indiquent qu'elles souhaiteraient travailler un plus grand nombre d'heures (qu'elles aient ou non cherché à obtenir des heures de travail supplémentaires).

Tableau D6. Stades de la transition vers le marché du travail, dix pays couverts par l'enquête SWTS, tous sexes confondus, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012 (part en % de la population des jeunes totale)

	Arménie	Cambodge	Egypte	ERY de Macédoine	Jordanie	Libéria	Malawi	Pérou	Fédération de Russie	Togo
Total des jeunes ayant transité	26,6	68,6	37,9	21,5	28,8	35,0	49,3	49,6	50,0	45,5
Emploi stable	20,1	18,6	7,6	14,2	26,7	4,1	8,1	12,9	47,0	6,7
Travail indépendant ou emploi temporaire satisfaisant	6,5	50,0	30,3	7,3	2,0	30,9	41,2	36,7	3,0	38,8
Total des jeunes en transition	33,8	13,9	26,3	35,2	19,0	47,1	37,1	24,7	14,5	34,0
Chômeurs (définition assouplie)	16,8	2,9	12,2	24,5	12,8	28,9	15,5	12,5	10,2	12,6
Travail indépendant ou emploi temporaire non satisfaisant	4,1	5,5	9,7	6,5	1,2	14,3	17,2	4,5	0,5	16,8
Inactifs non scolarisés prévoyant de travailler à l'avenir	12,9	5,5	4,3	4,3	5,0	3,9	4,4	7,8	3,8	4,5
Transition non encore commencée	39,1	17,1	32,9	43,3	52,2	17,8	13,6	23,1	29,6	20,5

Tableau D7. Stades de la transition vers le marché du travail, dix pays couverts par l'enquête SWTS, hommes, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012 (part en % de la population des jeunes totale)

	Arménie	Cambodge	Egypte	ERY de Macédoine	Jordanie	Libéria	Malawi	Pérou	Fédération de Russie	Togo
Total des jeunes ayant transité	33,9	70,6	52,3	22,7	45,5	39,2	54,7	56,4	54,3	43,7
Emploi stable	24,7	20,5	9,1	14,1	42,1	6,7	12,0	14,2	49,6	8,4
Travail indépendant ou emploi temporaire satisfaisant	9,3	50,1	43,1	8,6	3,4	32,5	42,7	42,2	4,6	35,3
Total des jeunes en transition	24,9	10,5	24,0	38,1	17,3	41,9	30,9	17,6	12,9	30,3
Chômeurs (définition assouplie)	15,2	2,6	6,7	28,4	13,4	23,7	10,5	10,4	10,2	12,0
Travail indépendant ou emploi temporaire non satisfaisant	6,0	5,6	14,5	8,0	1,7	15,7	18,6	4,6	0,7	15,8
Inactifs non scolarisés prévoyant de travailler à l'avenir	3,8	2,4	2,8	1,7	2,2	2,5	1,8	2,6	2,0	2,5
Transition non encore commencée	40,9	18,1	19,6	39,2	37,2	18,6	14,3	23,7	28,4	25,9

Tableau D8. Stades de la transition vers le marché du travail, dix pays couverts par l'enquête SWTS, femmes, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012 (part en % de la population des jeunes totale)

	Arménie	Cambodge	Egypte	ERY de Macédoine	Jordanie	Libéria	Malawi	Pérou	Fédération de Russie	Togo
Total des jeunes ayant transité	20,7	66,9	37,9	20,2	10,7	31,3	44,5	42,9	45,9	47,0
Emploi stable	16,4	17,0	7,6	14,4	10,1	1,8	5,1	11,7	44,4	5,3
Travail indépendant ou emploi temporaire satisfaisant	4,3	49,9	30,3	5,8	0,6	29,5	39,4	31,3	1,5	41,8
Total des jeunes en transition	40,9	16,7	26,3	32,2	20,8	51,6	42,7	31,7	16,0	37,0
Chômeurs (définition assouplie)	18,1	3,1	12,2	20,2	12,2	33,4	20,1	14,5	10,1	13,1
Travail indépendant ou emploi temporaire non satisfaisant	2,6	5,4	9,7	4,8	0,5	13,1	15,9	4,3	0,3	17,7
Inactifs non scolarisés prévoyant de travailler à l'avenir	20,2	8,2	4,3	7,2	8,0	5,2	6,7	12,9	5,5	6,2
Transition non encore commencée	37,6	16,2	32,9	47,7	68,5	17,0	12,8	22,5	30,7	15,9

Tableau D9. Flux pour la transition vers le marché du travail achevée, neuf pays couverts par l'enquête SWTS, tous sexes confondus, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012 (part en % du total des jeunes ayant transité)

	Arménie	Cambodge	Egypte	ERY de Macédoine	Jordanie	Libéria	Malawi	Fédération de Russie	Togo
Transition directe	38,3	45,3	56,8	24,5	33,5	63,2	41,5	44,9	45,8
Depuis le chômage	35,8	0,1	10,7	58,8	38,6	1,4	3,1	8,1	3,4
Depuis le travail indépendant	1,0	1,4	0,2	0,3	0,4	3,7	10,0	1,9	4,3
Depuis le travail familial non rémunéré	1,2	19,8	0,5	1,3	1,6	7,1	15,5	1,1	19,3
Depuis une autre forme d'emploi	5,6	26,5	21,4	9,5	20,5	3,0	14,2	32,2	17,2
Depuis l'inactivité	8,2	6,9	10,2	5,6	5,4	3,5	15,7	6,9	9,5
Depuis l'armée	9,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Note: Les renseignements concernant les flux ne sont pas encore prêts pour le Pérou. La catégorie «Autre forme d'emploi» inclut l'emploi temporaire non satisfaisant pour ceux qui ont transité vers un emploi stable ou vers un travail indépendant ou un emploi temporaire satisfaisant, et le travail indépendant en tant qu'employeur ou que travailleur journalier ou salarié pour ceux qui ont transité vers un travail indépendant ou un emploi temporaire satisfaisant. Dans le cas de l'Arménie uniquement, la catégorie «Autre forme d'emploi» inclut aussi les personnes qui ont transité directement depuis leur engagement dans l'armée. L'Arménie maintient le service militaire obligatoire (deux ans) pour les jeunes hommes.

Tableau D10. Indicateurs du parcours de la transition pour les jeunes ayant achevé la transition vers le marché du travail, neuf pays couverts par l'enquête SWTS, tous sexes confondus, groupe d'âge des 15-29 ans, 2012

	Arménie	Cambodge	Egypte	ERY de Macédoine	Jordanie	Libéria	Malawi	Fédération de Russie	Togo
Durée moyenne de la transition, à l'exclusion des cas de transition directe (mois)	24,9	63,7	50,6	50,3	32,8	28,3	22,6	45,2	34,8
Durée moyenne de la transition, y compris les cas de transition directe (mois)	14,9	9,8	15,3	36,3	17,0	6,2	13,2	23,6	18,4
Durée moyenne de la transition vers un emploi stable (mois)	14,3	10,1	18,8	35,3	17,0	1,1	11,7	23,4	17,6
Durée moyenne de la transition vers un travail indépendant ou un emploi temporaire satisfaisant (mois)	16,7	9,7	14	38,6	17,9	7,1	13,4	28,0	18,6
Nombre moyen d'activités intermédiaires	1,8	1,4	1,5	1,6	1,4	1,2	1,6	1,6	1,4
Nombre moyen de périodes de chômage	1,1	–	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	–
Durée moyenne des périodes de chômage (mois)	15,5	–	26,8	37,1	22,3	17,3	27,1	16,5	–
Nombre moyen de périodes d'emploi temporaire	1,1	1,0	–	1,3	1,3	1,1	1,3	1,0	–
Durée moyenne des périodes d'emploi temporaire (mois)	12,1	30,4	–	12,9	20,2	4,1	22,1	15,4	–
Nombre moyen de périodes de travail indépendant	1,1	1,0	–	–	1,0	1,1	1,2	1,1	1,1
Durée moyenne des périodes de travail indépendant (mois)	16,8	54,7	–	–	46,1	9,1	38,6	35,4	33,4
Part des cas de transition directe (%)	38,3	45,3	56,8	24,5	33,5	63,2	41,5	44,9	45,8
Part des cas de transition directe vers un emploi stable (%)	72,3	32,2	14,7	63,6	93,2	15,9	18,0	95,8	13,5
Part des cas de transition directe vers un travail indépendant ou un emploi temporaire satisfaisant (%)	27,7	67,8	85,3	36,4	6,8	84,1	82,0	4,2	86,5

– = non fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.

Note: Les renseignements concernant les parcours de la transition ne sont pas encore prêts pour le Pérou. Les calculs excluent les jeunes qui ont transité directement vers un emploi stable et/ou satisfaisant, sauf indication contraire.

Annexe E. Note sur les projections mondiales et régionales

Les projections des taux de chômage ont été obtenues en utilisant le lien historique entre les taux de chômage et la croissance du PIB sur la pire période de crise/récession pour chaque pays entre 1991 et 2005, et sur la période de redressement correspondante¹. Pour ce faire, on a intégré les termes de l'interaction des variables muettes relatives à la crise et au redressement avec la croissance du PIB dans des régressions de panel à effets fixes². Concrètement, on a opéré une régression du taux de chômage transformé par une fonction logistique sur un ensemble de covariables comprenant le taux de chômage décalé, le taux de croissance du PIB, le taux de croissance du PIB décalé et un ensemble de covariables constitué de l'interaction de la variable muette relative à la crise et de la variable muette relative à l'année du redressement avec chacune des autres variables.

Des régressions en panel séparées ont été opérées sur trois différents groupements de pays, sur la base:

- 1) de la proximité géographique et des éléments économiques/institutionnels similaires;
- 2) des niveaux de revenu³;
- 3) du niveau de dépendance à l'égard des exportations (mesuré par le pourcentage du PIB représenté par les exportations)⁴.

La logique qui sous-tend ces groupements est la suivante. Les pays appartenant à une même zone géographique ou présentant des caractéristiques économiques/institutionnelles similaires sont susceptibles d'être touchés de la même manière par la crise et d'avoir recours à des mécanismes similaires pour atténuer l'impact de la crise sur leurs marchés du travail. Qui plus est, étant donné que les pays d'une même zone géographique ont souvent de solides liens commerciaux et financiers, il est probable que la crise se propagera d'une économie à l'économie voisine (par exemple, l'évolution de l'économie et du marché du travail du Canada est étroitement liée à celle des États-Unis). Les pays ayant des niveaux de revenu similaires sont également susceptibles d'avoir des institutions du marché du travail similaires (par exemple, les mesures de protection sociale) et des capacités similaires de mise en œuvre de mesures de

¹ La période de crise est constituée de la période s'étendant entre l'année au cours de laquelle un pays a subi la plus forte baisse de croissance de son PIB et l'«année du renversement de tendance» lorsque la croissance a atteint son niveau le plus bas à la suite de la crise, avant de commencer de repartir à la hausse pour retrouver son niveau d'avant la crise. La période de reprise est constituée des années entre l'«année du renversement de tendance» et l'année au cours de laquelle la croissance a retrouvé son niveau d'avant la crise.

² Afin de faire une projection du chômage sur la période de redressement en cours, les variables muettes relatives aux années de crise et à l'année du redressement ont été ajustées sur la base de la définition suivante: un pays était considéré comme «actuellement en crise» si la baisse de la croissance du PIB après 2007 était supérieure à 75 pour cent de la valeur absolue de l'écart-type de la croissance du PIB sur la période 1991-2008 et/ou supérieure à 3 points de pourcentage.

³ Les groupes de revenu correspondent à la classification des groupes de revenus de la Banque mondiale, soit quatre catégories de revenu, en fonction du RNB par habitant en 2008 (calculé à l'aide de la méthode Atlas): les pays à faible revenu, de 975 dollars EU ou moins; les pays à revenu intermédiaire inférieur, de 976 dollars EU à 3 855 dollars EU; les pays à revenu intermédiaire supérieur, de 3 856 dollars EU à 11 905 dollars EU; et les pays à revenu élevé, de 11 906 dollars EU et plus.

⁴ Les groupes basés sur la dépendance à l'égard des exportations sont les suivants: exportations les plus élevées (exportations ≥ 70 pour cent du PIB); exportations élevées (exportations < 70 pour cent mais ≥ 50 pour cent du PIB); exportations intermédiaires (exportations < 50 pour cent mais ≥ 20 pour cent du PIB); et faibles exportations (exportations < 20 pour cent du PIB).

relance budgétaire et d'autres politiques pour contrecarrer l'impact de la crise. Enfin, étant donné que la baisse des exportations a été le principal vecteur de transmission de la crise depuis les économies développées vers les économies en développement, les pays ont été groupés en fonction de leur niveau d'exposition à ce vecteur, mesuré selon le pourcentage du PIB que représentent leurs exportations. L'impact de la crise sur les marchés du travail par l'intermédiaire du vecteur des exportations dépend également du type de ces exportations (les secteurs de l'économie touchés), de la part de la valeur ajoutée nationale dans les exportations et de l'importance relative de la consommation intérieure (par exemple, des pays tels que l'Inde ou l'Indonésie, qui ont un marché intérieur important, se sont avérés moins vulnérables que des pays tels que Singapour et la Thaïlande). Ces caractéristiques sont prises en compte en utilisant les effets fixes dans les régressions.

Outre ces trois régressions en panel, des régressions ont été opérées au niveau des pays, s'agissant de ceux pour lesquels il y avait suffisamment de données. Les régressions au niveau des pays selon la méthode des moindres carrés ordinaires comprenaient les mêmes variables que les régressions en panel.

Par ailleurs, compte tenu de l'incertitude qui pèse sur les perspectives concernant le PIB, ainsi que de la complexité de la tâche consistant à rendre compte de la relation entre le PIB et le taux de chômage pour tous les pays, environ une dizaine de diverses régressions linéaires à effets mixtes sur plusieurs niveaux (modèles à intersection variable et à coefficient variable) sont utilisées. Le principal élément qui change d'une version à l'autre est la structure de l'intervalle des variables indépendantes. La supériorité potentielle de ces modèles tient au fait que non seulement la structure de panel est pleinement exploitée (par exemple, degrés de liberté accrus), mais aussi à la possibilité d'estimer les coefficients spécifiquement pour chaque unité (pays), compte tenu de l'hétérogénéité non observée au niveau des grappes neutralisant l'objection de l'approche fondée sur les effets aléatoires, à savoir que les variables indépendantes ne sont pas en corrélation avec le terme des effets aléatoires.

Globalement, la projection finale a été établie en calculant la moyenne simple des estimations obtenues à partir des régressions en panel pour les trois groupes et, s'agissant des pays pour lesquels il y avait suffisamment de données, également à partir des régressions au niveau des pays. Pour certains pays sélectionnés (35 sur 178), une moyenne d'un autre ensemble de combinaisons de prévisions a été faite selon un examen critique afin de représenter d'une façon plus réaliste les tendances récentes observées dans les prévisions économiques concernant le pays considéré.

Amélioration des projections mondiales et régionales

Au début de T1 2013, à l'époque de la production du présent rapport *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, 60 pays sur un échantillon de 178 avaient publié des estimations mensuelles ou trimestrielles du chômage pour la totalité (29 pays) ou une partie (les 31 pays restants) de 2012. S'agissant des 29 pays qui avaient indiqué un taux pour tous les mois/trimestres de 2012, la moyenne simple sur l'ensemble des mois/trimestres a été utilisée comme estimateur pour cette année. Pour les 31 pays restants, dans six pays, les estimations étaient disponibles jusqu'en novembre; dans quatre pays, les estimations étaient disponibles jusqu'en octobre; dans neuf pays, les estimations étaient disponibles jusqu'en septembre (T3); dans huit pays, les estimations étaient disponibles jusqu'en juin (T2); et, dans quatre pays, les estimations étaient disponibles jusqu'en mars (T1). Ces données mensuelles/trimestrielles ont été utilisées pour produire une estimation du taux de chômage annuel pour 2012. La projection pour 2012 concernant le reste de l'échantillon (les pays sans aucune donnée pour 2012) ainsi que les projections pour 2013 et au-delà ont été produites par l'extension du modèle TME en utilisant la relation entre la croissance économique et le chômage durant les périodes de redressement antérieures des pays considérés, selon la description faite plus haut.

Lorsqu'on a calculé l'estimateur pour 2012 s'agissant des 31 pays pour lesquels il existait des données pour 2012, on a commencé par prendre la moyenne non pondérée du taux de chômage (corrigé des variations saisonnières) portant sur les mois ou trimestres de 2012, période définie comme étant l'estimateur. Un intervalle de confiance a été calculé autour de l'estimateur, sur la base de l'écart-type du taux de chômage mensuel ou trimestriel depuis le début de 2008, multiplié par le ratio des mois ou des trimestres restants sur 12 (pour les estimations mensuelles) ou 4 (pour les estimations trimestrielles)⁵. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, plus le nombre de mois pour lesquels on dispose de données concernant un pays est grand, plus l'estimation du taux de chômage annuel sera certaine, l'incertitude diminuant en proportion du nombre de mois pour lesquels il existe des données.

Pour intégrer les tendances à court terme et à moyen terme dans les fluctuations des taux de chômage, l'estimateur susmentionné a été ajusté en fonction de la concordance ou de la non-concordance des deux tendances⁶. Concrètement:

- si les deux tendances sont positives (négatives), l'estimateur en question a été établi en recalculant la moyenne pondérée de 60 (40) pour cent de la limite supérieure et de 40 (60) pour cent de la limite inférieure;
- si les deux tendances vont dans des directions opposées, le taux de chômage du mois ou du trimestre le plus récent pour lequel des données sont disponibles a été imputé aux mois ou aux trimestres restants de 2012, et l'estimateur en question a été établi en recalculant une moyenne non pondérée sur les douze mois ou les quatre trimestres de 2012.

L'hypothèse sous-jacente est que, dans les cas où il existe une nette tendance haussière (baisnière) sur deux périodes consécutives, on aura généralement des taux de chômage légèrement supérieurs (inférieurs) à ceux du mois le plus récent pour lequel des données sont disponibles. Dans les cas où aucune tendance ne se dessine sur les deux dernières périodes, on peut s'attendre à ce que le chômage se maintienne à son taux le plus récent et l'on donne donc plus de poids aux toutes dernières informations disponibles. L'estimation finale du taux de chômage pour 2012 pour ces pays est égale à l'estimateur ajusté.

La même procédure a été suivie pour le taux de chômage des composantes relatives aux jeunes s'agissant des pays pour lesquels il existe des données sur au moins deux trimestres en 2012 (42 pays sur 60). Les projections du taux de chômage du reste des composantes pour 2012 et au-delà ont été établies par extension du modèle TME, en utilisant séparément pour chaque composante les mêmes spécifications de modèle que pour le taux de chômage total. Le chômage nominal pour les diverses composantes estimé par extension du modèle TME a été agrégé pour calculer un chômage nominal total non ajusté, qui peut être différent du chômage nominal total estimé en suivant la procédure ci-dessus. L'écart entre le chômage nominal total obtenu en additionnant les composantes et le chômage nominal total estimé séparément a été distribué entre les composantes proportionnellement à la part de chacune d'elles dans l'emploi total⁷. Ces estimateurs ajustés constituent les estimateurs finals pour les composantes.

⁵ Dans les cas où le ratio de l'estimateur et de l'écart-type était inférieur ou égal à 5, l'écart-type a alors été calculé depuis le début de 2009. On part du principe qu'il est peu probable que l'instabilité extrêmement forte des taux de chômage pendant la phase initiale de la crise financière mondiale persiste au-delà du court ou moyen terme. En fait, on peut s'attendre à voir persister le niveau d'instabilité le plus récent.

⁶ La tendance à court terme et la tendance à long terme sont définies, respectivement, comme les écarts de points de pourcentage entre le taux de chômage du mois M (ou du trimestre T) le plus récent pour lequel des données sont disponibles et le taux de chômage du mois M-3 (ou du trimestre T-1), et du mois M-6 (ou du trimestre T-2), respectivement.

⁷ L'hypothèse sous-jacente est que l'on comprend mieux la relation entre le taux de chômage total et la croissance du PIB que la relation entre les taux de chômage de sous-groupes de travailleurs et la croissance du PIB.

Intervalle de confiance pour les projections mondiales et régionales

S'agissant des 60 pays pour lesquels on disposait de données partielles pour 2012, l'intervalle de confiance est demeuré tel que décrit ci-dessus. S'agissant du reste des pays et des projections pour 2013 et au-delà, les intervalles de confiance autour des projections ont été calculés avec un écart-type sur l'ensemble des projections des diverses projections des modèles, selon la description faite plus haut. Pour calculer l'intervalle de confiance pour chaque composante, le ratio du taux de chômage de la composante par rapport au taux de chômage total a été appliqué aux estimations des limites supérieure et inférieure du taux de chômage total.

En conséquence, afin d'encourager le lecteur à prendre plus particulièrement en compte l'incertitude importante pesant sur la projection centrale au lieu du point central précis, les projections du taux de chômage sont présentées parallèlement aux intervalles de confiance. Ceux-ci sont construits par défaut symétriquement autour de la projection centrale et en ce qui concerne les chiffres présentés dans le corps du texte, l'intervalle de confiance est divisé en trois bandes. À savoir, à l'intérieur des intervalles de confiance, on peut juger qu'il y a une forte ou faible possibilité que le taux de chômage soit compris dans les limites de chaque bande. Le choix de trois bandes dans les chiffres est arbitraire. La bande centrale, celle dont l'ombrage est le plus foncé, inclut la projection centrale dans la limite d'un tiers de l'intervalle de confiance, la bande du milieu représente le tiers suivant de l'intervalle de confiance et la bande extérieure dont l'ombrage est le plus clair représente l'intervalle de confiance total.

Pour de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des projections mondiales et régionales, voir www.ilo.org/trends.

Inadéquation des compétences entre l'offre et la demande de main-d'œuvre

L'inadéquation des compétences entre l'offre et la demande de main-d'œuvre peut être quantifiée à l'aide d'un indice de dissimilarité fondé sur les différences entre les salariés et les chômeurs pour ce qui est des parts du niveau d'instruction. Il convient de souligner que cet indice exprime une dimension de l'inadéquation, à savoir l'inadéquation entre la demande de compétences (définie par les compétences des salariés) et l'offre de compétences (définie par les compétences des chômeurs), le niveau d'instruction servant d'indicateur indirect dans les deux cas. L'indice ne rend pas compte de l'inadéquation à des niveaux plus détaillés d'inadéquation entre les compétences des salariés et celles qui sont requises pour leurs emplois. L'indice est défini comme suit:

$$ID^{Inadéquation} = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^3 ABS \left(\frac{E_i}{E} - \frac{U_i}{U} \right)$$

où: i est un indicateur du niveau d'instruction (primaire ou inférieur; secondaire; supérieur); ABS est l'opérateur pour la différence absolue; E_i/E est la proportion des salariés ayant le niveau d'instruction i ; U_i/U est la proportion des chômeurs ayant le niveau d'instruction i .

Outre qu'il constitue une mesure de l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences, l'indice peut être considéré comme une mesure récapitulative de la position relative des groupes du marché du travail ayant des niveaux d'instruction différents. Si le taux de chômage est le même pour tous les diplômés de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, l'indice aura une valeur de zéro (pas de dissimilarité entre les groupes), tandis qu'il prendrait une valeur de 1 (dissimilarité complète) si, par exemple, tous ceux ayant un niveau d'instruction primaire et ceux ayant un niveau d'instruction supérieur étaient salariés et tous ceux ayant un niveau d'instruction secondaire étaient au chômage.

Inadéquation des compétences entre les exigences des emplois et les qualifications

Les données tirées de l'Enquête sociale européenne ont été utilisées dans le présent rapport (Norwegian Social Science Data Services, 2002; 2004; 2006; 2008; 2010). Ces données se présentent sous la forme d'échantillons représentatifs: Dans chaque vague, un échantillon d'individus est sondé dans les pays participants. On peut faire valoir que, comme (entre autres raisons) les politiques du marché du travail et les systèmes d'éducation agissent sur les habitants d'un pays d'une façon similaire, on ne peut pas supposer que les observations faites dans un pays donné – dans la même vague ou dans des vagues différentes – ne sont pas corrélées. D'autre part, on peut supposer que les observations concernant des pays différents sont sans aucune corrélation.

Dans cette structure de données, le modèle de régression logistique ordinaire ajusterait des probabilités *moyennées par rapport à la population*. Prenons, par exemple, un modèle expliquant la suréducation et une variable explicative binaire indiquant le handicap de la personne sondée et supposons que son ratio de probabilité moyenné par rapport à la population estimé soit de 1,20. Cela signifierait que la probabilité d'être suréduqué *parmi tous les individus dans tous les pays* est de 20 pour cent plus élevée pour les handicapés. (Voir la fin de la présente section pour des indications plus précises sur la manière d'interpréter les ratios de probabilité.)

Une autre option pourrait être d'ajuster les probabilités *par sujet* – en l'espèce, *par pays*. Cela pourrait être fait à l'aide de méthodes de recueil des données au moyen d'un panel, par exemple un modèle de régression logistique à effets mixtes avec des intersections aléatoires au niveau des pays. En particulier, cela permettrait de tenir compte de la corrélation à l'intérieur de chaque pays. Toujours avec le même exemple, si dans un modèle logistique à effets mixtes le ratio de probabilité estimé par pays pour le handicap était de 1,20, cela signifierait que la probabilité d'être suréduqué *pour les individus dans un pays donné* est de 20 pour cent plus élevée pour les handicapés.

Par rapport au modèle de régression logistique conditionnelle, ou à effets fixes¹, le modèle à effets mixtes permet en plus de constituer des grappes hiérarchiques (par exemple, une hiérarchie individu-région-pays, tenant compte des corrélations dans chaque grappe à chaque niveau) et des coefficients aléatoires (de sorte que le coefficient de la variable dépend du pays auquel se rapporte l'observation). Dans le présent rapport, nous avons utilisé le modèle à deux niveaux, dans lequel les individus composent le premier niveau et les pays le second. Ainsi, les pays forment des grappes d'observations. Comme on le notera ci-après, les coefficients aléatoires au niveau des pays seront ajoutés au modèle, selon que de besoin.

D'une manière générale, le modèle se présente comme suit:

$$\Pr(y_{ik} = 1 | \mathbf{u}_k) = \Lambda(\mathbf{x}_{ik}\boldsymbol{\beta} + \mathbf{z}_{ik}\mathbf{u}_k)$$

Dans cette équation, nous supposons M grappes (c'est-à-dire pays), indexées par k . La variable binaire dépendante y_{ik} représente la situation concernant la suréducation ou la sous-éducation (en fonction du modèle), $\mathbf{x}_{ik}$ sont les covariantes pour les effets fixes (correspondant aux résultats de la régression logistique ordinaire) avec les coefficients (effets fixes) $\boldsymbol{\beta}$. Le vecteur $\mathbf{z}_{ik} \ 1 \times q$ stocke les covariantes pour les effets aléatoires, en représentant les intersections aléatoires et les coefficients aléatoires, selon que de besoin. Les effets aléatoires $\mathbf{u}_k$ sont M réalisations d'une distribution normale à plusieurs variables avec une moyenne $\mathbf{0}$ et $q \times q$ matrice de variance $\boldsymbol{\Sigma}$. Les effets aléatoires ne sont pas estimés directement, mais sont résumés à partir des éléments spécifiques de la matrice $\boldsymbol{\Sigma}$. Enfin, $\Lambda(\cdot)$ dénote la fonction de distribution cumulative logistique.

L'estimation de la régression logistique à effets fixes conduit à estimer une intégrale, et il n'existe pas de solution en forme close pour cela. Il est donc nécessaire de faire des approximations numériques. On utilise habituellement la quadrature adaptative de Gauss (QAG) à cette fin (voir Rabe-Hesketh et Skrondal, 2012, pp. 537-540; StataCorp, 2011, pp. 260-263, pour plus de détails). La précision de cette méthode dépend du nombre de points d'intégration: un plus grand nombre de points d'intégration conduit à des résultats plus précis. Plus la précision souhaitée est grande, et plus le temps de calcul sera exponentiellement long. Nous estimons tous les modèles logistiques à effets fixes avec la QAG à sept points d'intégration.

Comme les régressions de type logit sont des modèles non linéaires, il est parfaitement justifié de notifier leurs résultats en utilisant des ratios de probabilité². La probabilité est le

¹ Il ne faut pas confondre le modèle logistique à effets fixes et le modèle logistique type avec effets fixes (dans ce cas, par pays). Les termes «logit conditionnel» et «logit à effets fixes» sont synonymes.

² Rabe-Hesketh et Skrondal (2012, p. 504) relèvent que la notification des résultats des modèles de type logit en utilisant des ratios de probabilité est «naturelle parce que la probabilité logarithmique est une fonction de covariantes linéaire». En revanche, les effets marginaux ou effets partiels sont des fonctions de covariantes non linéaires.

nombre de succès attendu (cas où la variable dépendante binaire est 1) par échecs (cas où elle est 0). En principe, un ratio de probabilité d'une variable indépendante x_j est (Rabe-Hesketh et Skrondal, 2012, p. 503):

$$\frac{\Pr(y = 1|x_1, \dots, x_j + 1, \dots, x_p)/\Pr(y = 0|x_1, \dots, x_j + 1, \dots, x_p)}{\Pr(y = 1|x_1, \dots, x_j, \dots, x_p)/\Pr(y = 0|x_1, \dots, x_j, \dots, x_p)}$$

Le ratio de probabilité montre donc combien de fois la probabilité de y augmente pour un changement d'une unité de la variable indépendante correspondante. Si l'on reprend notre exemple, dans lequel $y = 1$ signifie que le sondé est suréduqué et x_j est la variable muette du handicap, on suppose que le ratio de probabilité est de 1,20. L'interprétation est la suivante: le ratio des probabilités d'être suréduqué par rapport à celles d'être non suréduqué est de 20 pour cent plus élevé parmi les handicapés que parmi ceux qui n'ont pas de graves problèmes de santé. Un ratio de probabilité de 1 exactement signifie qu'il n'y a pas d'effet produit par la variable indépendante.

Annexe G. Tendances mondiales de l'emploi – Groupements régionaux

Economies développées et Union européenne

Union européenne

Allemagne
Autriche
Belgique
Bulgarie
Chypre
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Grèce
Hongrie
Irlande
Italie
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Roumanie
Royaume-Uni
Slovaquie
Slovénie
Suède
République tchèque
Amérique du Nord
Canada
Etats-Unis
*Autres économies
développées*
Australie
Israël
Japon
Nouvelle-Zélande
*Europe occidentale
(hors UE)*
Islande
Norvège
Suisse

Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI

*Europe centrale
et du Sud-Est (hors UE)*
Albanie
Bosnie-Herzégovine
Croatie
Ex-République yougoslave
de Macédoine
Géorgie
Monténégro
Serbie
Turquie
*Communauté
des Etats indépendants*
Arménie
Azerbaïdjan
Biélorus
Kazakhstan
Kirghizistan
Ouzbékistan
République de Moldova
Fédération de Russie
Tadjikistan
Turkménistan
Ukraine

Asie du Sud

Afghanistan
Bangladesh
Bhoutan
Inde
Maldives
Népal
Pakistan
Sri Lanka

Asie du Sud-Est et Pacifique

Asie du Sud-Est
Brunéi Darussalam
Cambodge
Indonésie
République démocratique
populaire lao
Malaisie
Myanmar
Philippines
Singapour
Thaïlande
Timor-Leste
Viet Nam
Iles du Pacifique
Fidji
Iles Salomon
Papouasie-Nouvelle-
Guinée

Asie de l'Est

Chine
Corée, République de
Corée, République démocratique
populaire de
Hong-kong, Chine
Macao, Chine
Mongolie

Taiwan, Chine

Amérique latine et Caraïbes

Caraïbes
Antilles néerlandaises
Bahamas
Barbade
Cuba
République dominicaine
Guadeloupe
Guyana
Haïti
Jamaïque
Martinique
Porto Rico
Suriname
Trinité-et-Tobago
Amérique centrale
Belize
Costa Rica
El Salvador
Guatemala
Honduras
Mexique
Nicaragua
Panama

Amérique du Sud

Argentine
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Equateur
Paraguay
Pérou
Uruguay
Venezuela, République
bolivarienne du

Moyen-Orient

Arabie saoudite
Bahreïn
Emirats arabes unis
Iran, République
islamique d'
Iraq
Jordanie
Koweït
Liban
Oman
Qatar
République arabe
syrienne
Territoire palestinien
occupé
Yémen

Afrique du Nord

Algérie
Egypte
Libye
Maroc
Soudan
Tunisie

Afrique subsaharienne

Afrique de l'Est

Burundi
Comores
Erythrée
Ethiopie
Kenya
Madagascar
Malawi
Maurice
Mozambique
Ouganda
Réunion
Rwanda
Somalie
Tanzanie, République-
Unie de
Zambie
Zimbabwe
Afrique centrale
Angola
Cameroun
République centrafricaine
Congo
Gabon
Guinée équatoriale
Congo, République
démocratique du

Tchad

Afrique australe

Afrique du Sud
Botswana
Lesotho
Namibie
Swaziland
Afrique occidentale
Bénin
Burkina Faso
Cap-Vert
Côte d'Ivoire
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Libéria
Mali
Mauritanie
Niger
Nigéria
Sénégal
Sierra Leone
Togo



The MasterCard
Foundation

Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013

Avec l'intégration des dernières données disponibles sur le marché du travail, les *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013* exposent la situation du marché du travail pour les jeunes dans le monde entier. Le rapport montre où des progrès ont ou n'ont pas été réalisés, il met à jour les indicateurs du marché du travail pour les jeunes au niveau mondial et régional et fournit une analyse détaillée sur les tendances à moyen terme au niveau de la population des jeunes, de la population active, de l'emploi et du chômage.

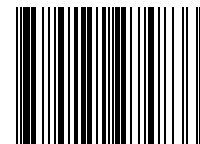
Le rapport de cette année montre que la crise de l'emploi des jeunes continue dans les économies développées mais aussi dans les économies en développement. Peu de progrès ont été réalisés dans la réduction du chômage des jeunes dans les économies développées depuis le pic de la crise, tandis que l'inadéquation des compétences est à la hausse. Dans la plupart des régions en développement, les taux de chômage des jeunes vont rester au même niveau ou même s'accroître à moyen terme selon les projections. En s'appuyant sur les résultats des enquêtes sur la transition vers la vie active effectuées dans le cadre du partenariat «Work4Youth» entre le BIT et la Fondation MasterCard, le rapport montre que les régions en développement font face à des défis majeurs en termes d'emploi des jeunes au niveau de la qualité du travail.

Le rapport offre de précieuses leçons tirées de l'analyse en profondeur à la fois au niveau régional et selon le genre et également des recommandations sur les politiques d'emploi des jeunes. Idéalement, cela devrait orienter les développements futurs, comme les pays continuent de donner la priorité aux jeunes dans leurs programmes nationaux de redressement.

Mai 2013



ISBN 978-92-2-227483-3



9 789222 274833